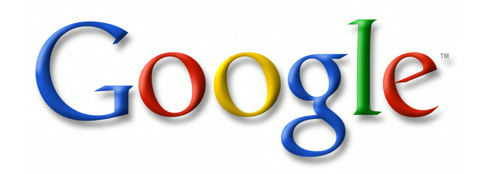
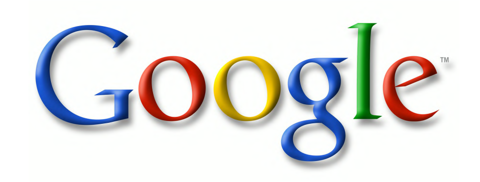
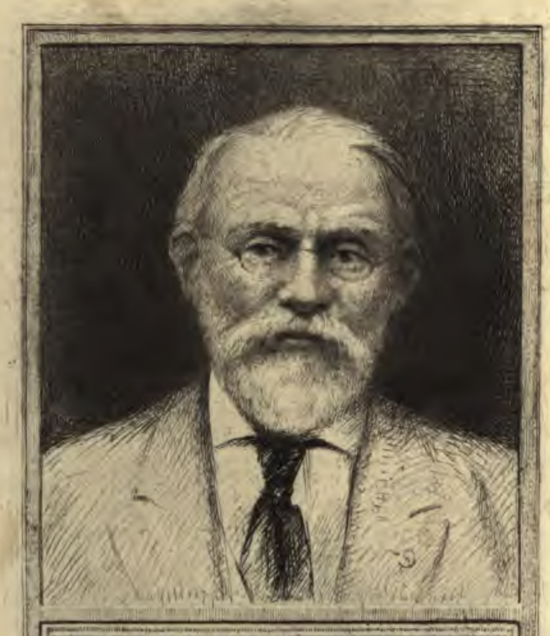
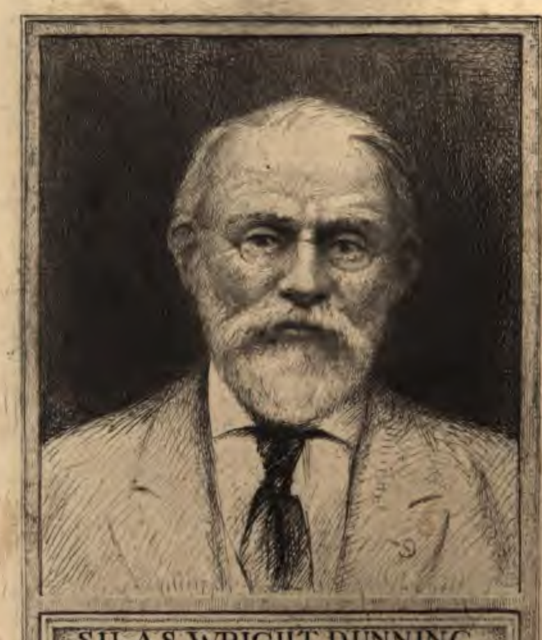












PIECES

POUR ET CONTRE

L'ESPRIT DES LOIX.

EN TROIS PARTIES.



A GENEVE,

Chez ANTOINE PHILIBERT

Libraire au Perron.

M. DCC. LII.

AVERTISSEMENT.

ON *a publié l'année derniére une brochure in-12. intitulée*, Observations sur l'Esprit des Loix, avec l'Examen de toutes les Critiques qui en ont été faites: *& on a donné cela comme une* Seconde Partie *des* Observations, *quoique ce ne soit point une suite de cet Ouvrage. Nous avons donc crû devoir changer ce Titre, & retrancher la premiére Piéce, sçavoir la* Critique, *parce qu'elle a été imprimée avec la* Défense, *à la suite de l'Edition de* Geneve *en 3 Vol.* in 8. *Le Recueil que nous publions peut se diviser en trois Parties, dont la premiére renferme les Piéces suivantes:*

SECONDE PARTIE.

TROISIEME PARTIE.



RÉPONSE
A LA DEFENSE
DE
L'ESPRIT DES LOIX.

ON a répandu dans le Public une Brochure in-12, qui porte pour titre : *Défenſe de l'Eſprit des Loix*. Dans cette Brochure l'Auteur prétend que l'on a critiqué ſans fondement le Livre *de l'Eſprit des Loix*. Si on l'en croit, le Critique n'a vû & ne voit que des mots. (p. 19.) » Il ſemble »avoir juré de n'être jamais au fait de la »queſtion, & de n'entendre pas un ſeul des »paſſages qu'il attaque. (*page* 124.) Ses feuilles reſſemblent à un ouvrage, qui, com- »me les ſonges d'un malade, ne fait voir »que des phantômes vains. « (*p.* 170).

Il faut compter beaucoup ſur la crédulité

d'un Lecteur, pour hazarder de pareilles forfanteries. Des reproches que l'on a faits à l'Auteur de *l'Esprit des Loix*, il y en a sur lesquels il essaye de se justifier, & ne le fait pas; il y en a sur lesquels il n'ose pas même tenter de se justifier. Commençons par ceux-ci.

Nous avons reproché à l'Auteur de *l'Esprit des Loix* d'avoir dit : »Qu'il s'en faut »bien que le monde *intelligent* soit *aussi bien* »gouverné que le monde physique« : ce qui suppose en Dieu un défaut de sagesse, & un manque de puissance. A ce reproche point de réponse. Nous avons reproché à l'Auteur d'avoir dit: »Que *la vertu* n'est point »le *principe* du gouvernement Monarchi»que; que dans les Monarchies la politique »fait faire les grandes choses, *avec le moins »de vertu qu'elle peut*; que les Loix tiennent »la place de toutes les vertus héroïques que »nous trouvons dans les Anciens, & dont »*nous avons seulement entendu parler*; que »les Monarchies n'en ont *aucun besoin*; que »l'*Etat nous en dispense*; que la vertu n'est »point *nécessaire* dans un Gouvernement »despotique, que l'honneur y seroit dan»gereux.« Point de réponse.

Nous avons reproché à l'Auteur d'avoir dit; » que le Monachisme est né dans les »les pays chauds d'Orient, où l'on est moins »porté à l'action qu'à la *spéculation*.« Nous lui

lui avons reproché d'avoir mis ſur la même ligne avec les Dervichs de la Religion Mahometane & les Pénitens idolâtres des Indes, les Moines les plus ſaints & les plus édifians de l'Egliſe Catholique. Nous avons relevé ce que dit l'Auteur, que » dans le »midi de l'Europe, les Loix qui devroient »chercher à ôter tous les moyens de vivre »ſans travail, donnent à ceux qui veulent »être trop oiſifs des places propres à la vie »*ſpéculative*, & y attachent des richeſſes »immenſes. « A ces reproches point de réponſe.

Nous avons reproché à l'Auteur d'avoir »dit, qu'il eſt quelquefois *ſi néceſſaire* aux »femmes de répudier, & qu'il leur eſt tou»jours ſi facheux de le faire, que la Loi eſt »*tyrannique*, qui donne ce droit aux hom»mes ſans le donner aux femmes. «

Nous avons ajouté que l'Auteur établit pour *regle generale*, « que dans tous les pays »où la Loi accorde aux hommes la faculté »de répudier, elle *doit auſſi* l'accorder aux »femmes; & que dans les climats où les »femmes vivent ſous un eſclavage domeſti»que, il ſemble que la Loi *doive* permettre »aux femmes la répudiation, & aux hom»mes ſeulement la divorce.» Point de réponſe.

Nous avons dit que l'Auteur n'a pû s'empêcher de laiſſer voir ſon chagrin ſur le

changement que la Religion Chrétienne a apporté aux Loix Romaines, qui accordoient des récompenses à ceux qui se marioient, ou qui punissoient ceux qui ne se marioient pas. » On trouve dit-il, les mor»ceaux de ces Loix dispersés..... dans le Code *Théodosien* qui les a abrogées, dans »les Peres qui les ont censurées, sans doute »avec un zèle louable pour les choses de »l'autre vie, *mais avec très-peu de connois»sance des affaires de celle-ci.* » Nous avons encore observé que l'Auteur se plaint de ce que des Sectes » de Philosophes avoient at»taché une idée de perfection à tout ce qui »méne à une vie spéculative; d'où l'on avoit »vû naître l'éloignement pour les soins & »les embarras d'une famille; que la Religion »Chrétienne venant après la Philosophie, »fixa, pour ainsi dire, des idées que celle»ci n'avoit fait que préparer; que Constan»tin, sur des idées prises de la perfection du »Christianisme, dressa des Loix qui affoi»blirent l'autorité paternelle, & que pour »étendre une *Religion nouvelle*, il fallut *ôter* »l'extrême dépendance des enfans, « A ces reproches point de réponse.

Nous avons reproché à l'Auteur d'avoir dit : » Le Célibat fut un conseil du Chris»tianisme. Lorsqu'on en fit une Loi pour »un certain ordre de gens (le Clergé,) il »en fallut chaque jour de nouvelles pour ré»duire

»duire les hommes à l'observation de celle-»ci. Le Législateur *se fatigua*; IL FATIGUA »LA SOCIÉTÉ, pour faire exécuter aux »hommes par précepte, ce que ceux qui »aiment la perfection auroient exécuté »comme conseil. « Point de réponse.

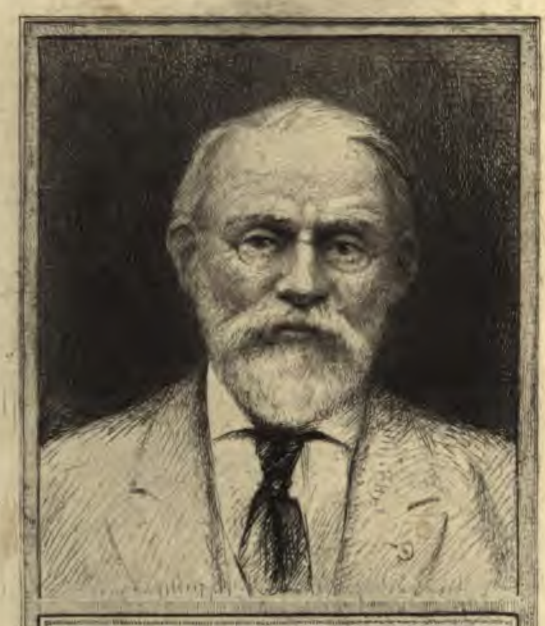
Nous avons reproché à l'Auteur d'avoir dit que » la Religion Catholique convient »mieux à une Monarchie, & la Protestan-»te à une République. «

Nous lui avons reproché d'avoir dit, »que quand *Montezuma* (Prince Idolâtre) »s'obstinoit tant à dire que la Religion des »Espagnols étoit *bonne pour leur pays*, & »celle du Mexique *pour le sien*, *il ne* disoit »pas UNE ABSURDITÉ &c. « A ces reproches point de réponse.

Voilà donc une grande partie de nos reproches, à quoi l'Auteur n'a pas même tenté de répondre; & l'on vient nous dire que nous nous formons des monstres pour les terrasser! l'Auteur répéte sans cesse que nous ne l'avons point entendu. La preuve que nous l'avons très-bien entendu, & qu'il n'en doute pas, c'est qu'il décline le combat, & qu'avec beaucoup d'esprit, il ne trouve point de réponses à des reproches accablans.

Sera-t-il plus heureux sur les articles qu'il a choisis, pour nous convaincre de l'avoir attaqué injustement? L'Auteur dit,

 que



PIECES
POUR ET CONTRE
L'ESPRIT DES LOIX.

EN TROIS PARTIES.



A GENEVE,

Chez ANTOINE PHILIBERT

Libraire au Perron.

M. DCC. LII.

être *arbitraire*, & qu'il a des régles aussi invariables que la fatalité des Athées. Ce que dit maintenant l'Auteur, le justifie-t-il ? Point du tout. C'est une grande erreur, de soutenir que Dieu conserve le monde par des Loix aussi invariables que la fatalité des Athées. Dans le sistême de ces impies, Dieu ne sçauroit se défendre de la fatalité, il faut qu'il en subisse le joug. Il n'en est pas de même du Dieu que nous adorons : s'il a établi des Loix pour conserver le monde, qu'il a créé par un acte souverainement libre, il suit ces Loix avec une souveraine liberté & une entiere indépendance. L'Auteur soutient qu'il *seroit absurde* de dire que sans ces Loix le Créateur *pourroit* conserver le monde, puisque le monde ne subsisteroit pas sans elles. (*Esprit des Loix tom.* 1. *pag.* 2.) Est-il entré dans les profondeurs de Dieu, pour y découvrir toute l'étendue de son pouvoir ? Dieu, dit-il, ne pourroit gouverner le monde sans les Loix qui sont établies. Comme si Dieu n'avoit pas une infinité de moyens de conserver le monde, indépendamment des Loix qu'il s'est prescrites. Est-ce que les Loix que Dieu suit aujourd'hui ont épuisé sa puissance ? Les hommes, les animaux, les arbres, les plantes ne viennent à leur perfection que par des accroissemens insensibles : Dieu ne pouvoit-il pas contribuer à les

les créer dans leur perfection, comme il le fit dans l'origine du monde? Que l'Auteur apprenne qu'il n'en est pas de Dieu comme des hommes; les hommes employent les moyens pour arriver à une fin, parce que ces moyens leur sont nécessaires; mais Dieu n'a pas besoin de moyens pour exécuter ses volontés. Quand il établit des Loix pour produire certains effets, c'est qu'il veut que ces effets soient produits par telles & telles Loix. Il ne veut pas les moyens comme cause nécessaire par rapport à lui, mais il veut qu'ils servent de moyens pour produire tels & tels effets. Saint Thomas l'a dit en deux mots: *Vult hoc esse propter hoc; sed non propter hoc vult hoc.* L'Auteur dit, que les Loix selon lesquelles Dieu a créé le monde, sont celles selon lesquelles il le conserve. (*ibid.*) Si l'Auteur croit à la révélation, Moïse lui dit qu'il se trompe. Quelles Loix Dieu a-t-il suivies pour créer la matiere? Il a dit, & tout a été fait; il a commandé, & le néant même lui a obéi. Dieu dit: que la lumiere soit faite, & la lumiere est faite avant que le soleil soit créé; Dieu dit: faisons l'homme à notre image & à notre ressemblance, & l'homme sort des mains de Dieu sans génération, sans accroissement, & sans subir aucune des Loix que Dieu suit maintenant pour le faire arriver à l'age de maturité. Au reste,

ſi ce que dit l'Auteur étoit vrai, que les Loix que Dieu ſuit pour gouverner le monde, ſont auſſi invariables que la fatalité des Athées, les miracles ne ſeroient plus des miracles, ils ſeroient des ſuites néceſſaires des Loix générales. C'eſt ce que *Spinoſa* entreprend de prouver dans le ſixiéme chap. de ſon Traité théologique & politique : il y enſeigne » qu'il n'arrive rien dans la na»ture qui répugne à ſes Loix univerſelles, »ni auſſi qui n'y convienne, & qui n'en ſoit »une SUITE *infaillible* : que la nature ob»ſerve toujours des régles & des *Loix invio»lables*, bien qu'elles ne tombent pas tou»tes ſous notre connoiſſance : que la natu»re garde *un ordre fixe & immuable* : que s'il »ſe faiſoit quelque choſe dans la nature qui »repugnât à ſes Loix, il faudroit néceſſai»rement que cette même choſe répugnât »auſſi à l'ordre que Dieu a établi de toute éternité dans l'Univers par les Loix géné»rales & univerſelles ; que par conſéquent »on n'y pourroit donner créance, que l'on »ne s'expoſât à douter de tout & à *tomber »dans l'Athéiſme.* « (Remarquez ce zéle de *Spinoſa* contre les Athées.) Il fait plus : il cite divers paſſages des Livres ſacrés, où il prétend trouver en ſa maniére » que la »nature garde en ſon cours une *Loi inviola»ble* : que ſes Loix ſont ſi parfaites & ſi fer»tiles, que l'on n'y ſçauroit ajouter, &

»que

»que l'on n'en peut rien ôter, & qu'enfin »*c'est notre ignorance qui nous fait prendre* »*les miracles pour quelque chose de nouveau.*

Que l'Auteur nous dise ce qu'il pense de *Spinosa*, & des conséquences qu'il en tire contre les miracles. Pour nous, nous soutenons hautement que les miracles ne sont point les effets des Loix ordinaires; que ces Loix n'ont rien qui ait trait à la fatalité des Athées; qu'elles ne sont Loix, que parce que Dieu veut qu'elles le soient, & qu'il sçait, quand il veut & comme il veut, se dispenser de les suivre. ,, Si Dieu, dit le ,,sçavant Evêque de Meaux, a astreint la ,,nature à de certaines Loix, il ne s'y as- ,,treint lui-même qu'autant qu'il lui plaît, ,,se reservant le pouvoir suprême de déta- ,,cher les effets qu'il voudra des causes qu'il ,,leur a données dans l'ordre commun, & ,,de produire ces effets extraordinaires que ,,nous appellons miracles, selon qu'il plai- ,,ra à sa sagesse de les dispenser. ,, (*Elevat.* ,,*tom.* 1. *p.* 134.) Il est donc faux & très-faux, que les Loix que Dieu a établies pour le gouvernement du monde, soient aussi invariables que la fatalité des Athées.

L'Auteur nous vante son zéle contre *Hobbes*. Hobbes riroit d'un tel Adversaire. Quand on veut s'éloigner des Athées, il faut leur couper tous les chemins qui pourroient les rapprocher de nous. L'Au-

teur

teur a parlé avantageusement de la Religion Chrétienne, & il en rapporte les passages avec soin; nous ne l'avons pas laissé ignorer: mais il ne faut pas détruire d'une main ce que l'on paroît édifier de l'autre. *Spinosa* admettoit la révélation, mais pour n'y avoir d'autre égard que celui qu'il voudroit. Ecoutez cet impie: il ne nie point qu'il y ait eu des Prophêtes; il admet les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament; il appelle Jesus-Christ la bouche de Dieu; il parle avec respect des Apôtres; il les appelle Saints; il les cite pour appuyer ce qu'il dit. Mais en même tems il détourne le sens des Ecritures; il s'en joue, & donne des leçons pour n'y trouver que ce que l'on veut. Il ne défend pas de croire les Mystéres: mais il n'oblige pas à les croire. Il réduit le dogme nécessaire à quelques articles, qui peuvent être connus par la lumiere naturelle: sur tout le reste il permet de penser ce qu'on voudra. A l'égard du culte extérieur, il le soumet à la puissance séculiere. Nul, dit-il, ne peut s'acquitter de l'obéissance qu'il doit à Dieu, qu'en accommodant le culte extérieur de la Religion à la paix de la République; & par conséquent en exécutant tout ce qu'il plaît aux Souverains de commander. (*ch.* 19.) Donc quand „ *Montezuma* s'obstinoit „tant à dire que la Religion des Espagnols „étoit

„étoit bonne pour leur pays, & celle du „Mexique pour le sien, il ne disoit pas une „absurdité. „ Cette réflexion, comme l'on voit, naît tout naturellement des principes de *Spinosa.* L'Auteur se défend d'être Spinosiste; nons sommes fâchés de trouver dans son Livre de ces traits qui décélent un Auteur. Celui que nous venons de citer, en dit trop; il n'est pas le seul que nous aurons occasion de relever.

L'adresse de l'Auteur, pour nous refuter, est de jetter, quand il peut, un ridicule sur ce que nous disons; en ne rapportant de notre texte que ce qui entre dans son dessein, & en supprimant ce qui le dérangeroit. Le mot qu'il a vû au commencement de notre Critique, lui a paru tout-à-fait propre à égayer sa matiere. Il en est de même du péché originel, & de la grace dont il prétend qu'il n'a pas dû parler dans un ouvrage où il traite des Loix en Jurisconsulte politique. Il est aisé de faire rire le monde d'un Auteur, quand on l'habille à sa façon; mais lorsqu'il réparoît dans son naturel, le ris change en indignation contre le Censeur. Nous avons dit que l'Auteur suppose par tout que les hommes ont été créés avec l'ignorance & la concupiscence, sujets aux maladies & à la mort. Quand on demeure court sur un pareil reproche, est-on en droit de badiner sur ce-

lui

lui qui le suit, que chez l'Auteur il n'est pas question de péché originel ? Nous avons ajouté, que ne sçachant pas comment les hommes ont été formés, l'Auteur aime mieux imaginer avec les Payens, un tems où les hommes ont vêcu en Sauvages, que de puiser dans les Livres saints ce qui y est dit de la Création du premier homme, de sa chûte, & des maux qu'elle a causés. Sur ce dernier article, l'Auteur dit qu'il lui a été permis de supposer un homme comme tombé des nues, laissé à lui même, & sans éducation avant l'établissement des sociétés. (pag. 43.) Quoi ! Pour prouver ce que l'homme doit à Dieu, ce qu'il se doit à lui-même, & ce qu'il doit aux autres, il faut supposer l'homme comme tombé des nües ? Que des Payens se repaissent de pareilles idées, ce sont des Payens : mais qu'un Jurisconsulte, dans le sein de la Religion Chrétienne, ait recours à de pareilles chiméres, pour y trouver l'origine & l'Esprit des Loix, c'est ressembler à un homme qui fuiroit le soleil, & s'enfonceroit dans des ténébres bien épaisses, pour voir plus clair.

Nous avons reproché à l'Auteur de n'avoir donné à la Loi que prescrit nos devoirs envers Dieu, que le cinquiéme rang dans l'ordre des Loix naturelles, quoiqu'il l'ait regardée comme la premiere dans son impor-

portance. Il répond qu'il a dit de cette Loi, qu'elle est la premiere Loi naturelle, la plus importante; qu'au fond il pense comme nous. En avons-nous donc imposé à l'Auteur ? Voici son texte : Cette Loi, a-t'il-dit, „ qui „ en imprimant dans nous-mêmes l'idée d'un „ Créateur, nous porte vers lui, est la pre- „ miere des Loix naturelles *par son importan- „ ce, & non pas dans l'ordre de ces Loix*. „ Dire de la Loi qui prescrit à l'homme ses devoirs envers Dieu, qu'elle est la premiere des Loix naturelles par *son importance*, *& non pas* dans l'ordre de ces Loix, c'est dire qu'elle est la premiere Loi naturelle la plus importante. C'est l'échapatoire que notre Auteur a imaginé pour se disculper : toute sa défense n'est remplie que de pareils subterfuges. Il ne cherche pas à éclairer, mais à éblouir. Oui, l'Auteur n'a mis que dans le cinquiéme rang la Loi qui prescrit à l'homme ses devoirs envers Dieu. La paix, le soin de se nourrir, le mariage, la formation des sociétés, sont les quatre premieres Loix que l'Auteur découvre dans l'ordre des Loix naturelles. La raison qu'il en donne, c'est que l'homme dans l'état de nature auroit plûtôt la faculté de connoître, qu'il n'auroit des connoissances. Il est clair, dit-il, que les premieres idées de l'homme ne seroient pas *des idées spéculatives*. Il songeroit à la conservation de son être. (*Esprit des Loix p.* 5.),

B Ainsi

Ainsi selon l'arrangement de notre Jurisconsulte, ce n'est qu'apres avoir satisfait aux besoins du corps, après avoir eu des enfans, après s'être uni en société, que l'homme commence à se demander, qui suis-je ? de qui tiens-je mon être ? & que dois-je à celui qui m'a créé ? C'est alors que se présentent les idées spéculatives, (remarquez ce terme) & que l'homme commence à penser Religion. Où puise-t-on de pareils sentimens ? Est-ce dans l'Evangile ? Est-ce dans la droite raison ? Non : mais dans les ténébres d'une raison corrompue. C'est là que Messieurs *de la Religion naturelle* puisent leur Code. A-t-on tort de les décrier ? Notre Auteur dans sa Défense se plaint du reproche que nous lui avons fait, d'avoir donné à *Bayle* la qualité de *grand homme* : mais il ne dit pas que c'est à Bayle *flétrissant la Religion Chrêtienne*. Nous avons cependant mis ces mots en italique, pour montrer sur quoi tomboit notre Censure. Nous avons loué l'Auteur d'avoir refuté *Bayle*, qui flétrissoit la Religion. Mais il nous a paru bien étrange que le moment d'après il l'ait qualifié un grand homme. J'aurois pû, dit-il dans sa Défense, appeller *Bayle* un homme abominable ; mais je n'aime pas à dire des injures. Si vous êtes si reservé pour les termes que vous regardez comme injurieux, ne prodiguez pas ceux qui renferment des éloges. Dire de *Bayle* flétrissant la Religion

gion Chrétienne, c'est un abominable, ce n'est pas une injure, c'est une vérité. Mais donner à *Bayle* la qualité de *grand homme*, dans le tems même qu'on le réfute comme flétrissant la Religion, c'est au moins un éloge bien déplacé.

Nous nous sommes plaints d'un autre éloge, celui des Stoïciens. L'Auteur répond qu'il a loué la morale des Stoïciens, & rien de plus; mais jusqu'où a-t-il loué la morale de ces Philosophes? Après avoir dit que les diverses Sectes de Philosophie étoient chez les Anciens des especes de Religion il ajoute: „ *Il n'y en a jamais eu* dont les principes fussent „ plus dignes de l'homme, & plus propres à „ former des gens de bien que celle des Stoï- „ ciens..... Elle *seule* sçavoit faire les citoyens, „ elle *seule* faisoit les grands hommes: elle „ *seule* faisoit les grands Empereurs.... Il sem- „ bloit que les Stoïciens regardoient *cet esprit* „ *sacré*, qu'ils croyoient être en eux-mêmes, „ comme une espece de Providence favora- „ ble, qui veilloit sur le genre humain. Nés „ pour la société, ils croyoient tous que leur „ destin étoit de travailler pour elle; d'au- „ tant moins à charge, que leur récompen- „ se étoit toute dans eux-mêmes; *qu'heureux* „ *par leur Philosophie*, il sembloit que le seul „ bonheur des autres pût augmenter le leur. „ Nous avons demandé si un éloge si outré d'une Secte orgueilleuse & impie, pouvoit par-

 tir

tir de la plume d'un Chrétien ; & l'Auteur embarrassé de cette question, a pris le parti de supprimer ce que nous venons de rapporter de son texte ; aprés quoi il nous dit qu'il ne pense pas comme les Stoïciens, qui admettoient la fatalité. Mais plus les Stoïciens auront été irréligieux envers Dieu, & plus l'Auteur sera coupable d'avoir dit de leur Religion, qu'il n'y en a *jamais eu*, dont les principes fussent plus dignes de l'homme, & plus propres à former les gens de bien, & qu'elle seule sçavoit faire les Citoyens, les grands Hommes & les grands Empereurs. Quand on parle ainsi d'une Secte Antichrétienne, & que l'on dit : je suis Chrétien, le dit-on sérieusement ?

Nous avons reproché à l'Auteur de *l'Esprit des Loix*, d'avoir dit que les Loix civiles de *quelques pays peuvent* avoir eu des raisons pour flétrir l'homicide de soi-même ; mais qu'en Angleterre on ne peut pas plus le punir, qu'on punit les effets de la démence ; que chez les Anglois l'homicide de soi-même est l'effet d'une maladie ; que cette action tient à l'état physique de la machine, & est indépendante de toute autre cause. L'Auteur continue à penser sur l'article des Anglois comme dans son Livre, ce qui fait horreur : mais le texte que nous venons de rapporter va plus loin. On n'y blâme l'homicide de soi-même, que pour *quelques pays qui peuvent avoir eu des*

rai-

raisons de le flétrir. Ce qui suppose que dans presque toute la terre, l'homicide de soi-même ne doit point être flétri.

L'Auteur essaye de se justifier sur l'article de la Polygamie : mais qu'il se justifie mal ! Il passe sous silence le reproche d'avoir dit, que la Loi qui ne permet qu'une femme, est conforme au physique du climat de l'Europe, & non au physique du climat de l'Asie ; que c'est pour cela que le Mahométisme a trouvé tant de facilité à s'établir en Asie, & tant de difficulté à s'établir en Europe ; que le Christianisme s'est maintenu en Europe, & a été détruit en Asie ; & qu'enfin les Mahométans font tant de progrès à la Chine, & les Chrétiens si peu. (p. 412.) Ce texte ne méritoit-il aucune réponse ? En voici un autre que nous avons omis. L'Auteur dit, „ que dans les Pays du midi il y a dans les „ deux sexes une inégalité naturelle. Que les „ femmes y sont nubiles à huit, neuf & dix „ ans, & qu'elles sont vieilles à vingt ans. „ Sur quoi il faut observer que les femmes „ n'ayant plus alors les agrémens de la beau„ té : *il est très-simple* qu'un homme, lorsque „ quelque Loi (civile) ne s'y oppose pas, „ quitte sa femme pour en prendre une au„ tre, & que la Polygamie s'introduise. „ N'est-ce pas justifier les abus que d'en chercher la raison dans la nature, & de dire qu'il *est très-simple* de les suivre ? Nous avons re-

proché à l'Auteur d'avoir dit que la Loi de la Polygamie est une affaire de calcul. Il répond que c'est le titre d'un Chapitre, & que ce titre ne doit pas avoir un sens plus étendu que celui qu'on lui donne dans le chapitre même. Eh bien! en résultera-t-il que nous avons eu tort de nous plaindre? Voyons: Après avoir dit que dans les climats froids de l'Asie, il naît plus de garçons que de filles, l'Auteur ajoute: c'est, disent les Lamas, la raison de la Loi qui chez eux permet à une femme d'avoir plusieurs maris; sur quoi il nous renvoye à une note marginale, où il dit qu'un des deux Mahométans Arabes qui allerent aux Indes & à la Chine au neuviéme siécle, prend cet *usage* pour une prostitution; parceque rien ne choquoit tant *les idées Mahométanes*. Mais pourquoi cette abomination paroît-elle si peu choquer les idées Chrétiennes de l'Auteur? Un Disciple de Jesus-Christ, doit-il être moins frappé qu'un Disciple de Mahomet, d'une pareille prostitution? L'Auteur continue, & dit: „ J'ai peine à croire qu'il y ait beaucoup de „ Pays où la disproportion soit assez grande, pour qu'elle *exige* qu'on y introduise „ la Loi de plusieurs femmes *ou la Loi de* „ *plusieurs maris*. Cela veut dire seulement „ que la pluralité des femmes, *ou même la* „ *pluralité des hommes est plus conforme à la* „ *nature* dans certains Pays que dans d'autres.“

Donc

Donc s'il y a des pays où il naiſſe plus de garçons que de filles, cette diſproportion exigera qu'on y introduiſe la Loi de pluſieurs maris. Nonobſtant tout cela, l'Auteur veut qu'on le trouve innocent. Il a fait, dit-il, un Chapitre exprès, où il traite de la Polygamie en elle-même, & où il la blâme. S'il blâme la Polygamie; pourquoi dit-il, que c'eſt une affaire de calcul? Pourquoi dit-il que la pluralité des maris eſt plus conforme à la nature dans certains Pays que dans d'autres? Pour que l'on pût dire de la pluralité des maris, qu'elle *eſt plus conforme* à la nature dans certains Pays, que dans d'autres, il faudroit qu'il y eût des cas où cette monſtrueuſe Polygamie pût être conforme à la nature; mais il n'y en a point. Loin d'être conforme à la nature, elle en ſera toujours le deshonneur; & ce ſera toujours par un oubli des premieres Loix de la nature, qu'il ſe trouvera des peuples aſſez groſſiers, pour introduire chez eux une auſſi honteuſe proſtitution. L'Auteur l'a blâmée dans un endroit de ſon Livre, & nous l'accuſions de ne l'avoir pas fait. Sur cet article il a raiſon de ſe plaindre. Voici de quelle maniere la choſe eſt arrivée. Un ami qu'on avoit prié de lire la feuille avant d'être imprimée, mit en note, que » la Polygamie d'une femme » qui a pluſieurs maris, eſt un déſordre monſ» trueux, qui n'a été permis en aucun cas,

» &c

»& que l'*Auteur* ne distingue en aucune sor-
»te de la Polygamie d'un hommes qui a plu-
»sieurs femmes. « Par l'*Auteur*, l'ami entendoit l'Auteur de la feuille, qui n'avoit pas fait sentir combien la Polygamie d'une femme qui a plusieurs hommes, est plus honteuse que l'autre. Mais celui qui fut chargé de faire imprimer, crut que la note regardoit l'Auteur de l'Esprit des Loix, & mit sur son compte ce que l'on disoit de l'Auteur de la feuille; on inséra donc cette note dans le texte; & on le fit si mal, que la réflexion qui vient après, forme un sens ridicule. En retranchant la note qui a été insérée dans le texte, tout devient clair & se suit naturellement.

L'Auteur se plaint encore, de ce que nous lui attribuons d'avoir dit que la Religion doit permettre la Polygamie dans les Pays chauds, & non pas dans les pays froids. Nous avons cru que c'étoit ce qu'il vouloit faire entendre, quand il a dit que la Loi qui ne permet qu'une femme, est conforme au physique du climat de l'Europe, & non au physique du climat de l'Asie; que c'est pour cela que le Mahométisme a trouvé tant de facilité à s'établir en Asie, & tant de difficulté à s'établir en Europe; que le Christianisme s'est maintenu en Europe, & a été détruit en Asie; & qu'enfin les Mahométans font tant de progrés à la Chine, & les Chrétiens si peu. A quoi bon

ces

ces réflexions, si ce n'est pas pour dire que la Religion doit s'accommoder au climat, si elle veut s'y établir ou s'y conserver ?

L'Auteur de la *Défense* fait un titre particulier *du climat* ; mais il n'ose rapporter les endroits sur lesquels on l'a relevé. Il affoiblit, il déguise, & ne dit presque que des choses vagues ; c'est-à-dire qu'il ne répond point. Il répond encore plus mal sur l'article de la tolérance. Nous avons cité de lui un fort long texte, dont *Spinosa* se glorifieroit. L'Auteur en rapporte les premieres lignes. » Lors, „ dit-il, que les Loix de l'Etat ont cru devoir „ souffrir plusieurs Religions, il faut qu'elles „ les obligent aussi à se tolérer entr'elles. „ L'Auteur ne vas pas plus loin, & d'un air aussi aisé, il dit : *on prie de lire le reste du Chapitre*. Pour épargner au Lecteur la peine de l'aller chercher, nous le transcrirons de nouveau. Le voici : „ C'est un principe, que „ toute Religion qui est réprimée, devient „ elle-même réprimante. Car sitôt que par „ quelque *hazard* elle peut sortir de l'oppres- „ sion, elle attaque la Religion qui l'a répri- „ mée, non pas comme une Religion, mais „ comme une tyrannie. Il faut donc que les „ Loix exigent de ces diverses Religions, „ non seulement qu'elles ne troublent pas l'E- „ tat, mais aussi qu'elles ne se troublent pas „ entr'elles. Un Citoyen ne satisfait pas aux „ Loix, en se contentant de ne pas agiter le

„ Corps

„ Corps de l'Etat ; il faut qu'il ne trouble pas
„ *quelque Citoyen* que ce soit. Comme il n'y a
„ gueres que les Religions intolérantes qui
„ ayent un grand zéle pour s'établir ailleurs,
„ parce qu'une Religion qui peut tolérer les
„ autres ne pense gueres à sa propagation,
„ ce sera une très-bonne Loi civile, lorsque
„ l'Etat est satisfait de la Religion déja éta-
„ blie, de ne point souffrir l'établissement
„ d'une autre. "

Voilà le Chapitre que l'Auteur prie de lire tout entier. Il n'a osé le rapporter ; & sçachant qu'il est peu de Lecteurs qui veuillent se donner la peine de suivre une dispute, il couvre sa retraite d'un air de sécurité. On n'imagine pas qu'un Auteur prie de lire un Chapitre qui lui fait son procès. L'Auteur de la *Défense* est plein de ces petits artifices. Les trois quarts & demi des Lecteurs s'y laissent prendre. Dans la recherche qu'a fait des Loix notre Jurisconsulte, en a-t-il trouvé quelqu'une qui permette d'abuser ainsi de la crédulité des hommes ? Il poursuit, & dit :
„ On a beaucoup crié sur ce que l'Auteur a
„ ajouté.... Voici donc le principe fondamen-
„ tal des Loix politiques en fait de religion :
„ quand on est le maître dans un Etat de re-
„ cevoir une *nouvelle Religion*, ou de ne la
„ pas recevoir, *il ne faut pas l'y établir.* Quand
„ elle y est établie, il faut la tolérer. " (p.
119.) Ce texte, quand il seroit seul, dit à qui
veut

veut l'entendre, qu'il faut fermer la porte à la Religion Chrétienne dans tous les Etats où elle n'est pas encore établie. Mais ce texte réuni avec tout ce qui précéde, ne permet pas de douter que la Religion Chrétienne ne soit confondue avec toutes les autres. Cependant l'Auteur veut nous persuader que l'on a pris l'allarme bien mal à propos. » On » objecte, dit-il, que l'Auteur va avertir les Princes Idolâtres de fermer leurs Etats à la » Religion Chrétienne. Effectivement (ajou- » te t-il) c'est un secret qu'il a été dire à l'o- » reille au Roi de la Cochinchine. « (p. 116.) Nous ne sçavons pas ce que penseroit le Roi de la Cochinchine de l'avis que l'Auteur donne aux Princes infidéles; mais nous sommes assurés que l'Empereur de la Chine liroit avec plaisir ce que nous allons transcrire du Livre de l'Esprit des Loix (liv. 25. ch. 25.) L'Auteur parlant de la propagation de la Religion, dit: „ Tous les Peuples d'Orient, excepté „ les Mahométans, croyent toutes les Reli- „ gions en elles-mêmes indifférentes. Mais „ il n'en résulte pas qu'une Religion apportée „ d'un Pays très-éloigné & totalement diffé- „ rent du climat, de mœurs & de manieres, „ ait tout le succès que sa sainteté devoit lui „ promettre. Cela est surtout vrai dans les „ grands Empires despotiques: on tolére d'a- „ bord les Etrangers, parce *qu'on ne fait* „ *point d'attention à ce qui ne* PAROIT PAS *bles-*

ser

„ *ser la puissance du Prince*; on y est dans *une*
„ *ignorance extrême* de tout. Un Européen
„ peut se rendre agréable par de certaines
„ connoissances qu'il procure ; cela est bon
„ pour *les commencemens*; mais sitôt que l'on
„ a quelque succès, que quelque dispute s'é-
„ léve, que les gens qui peuvent avoir quel-
„ qu'intérêt sont *avertis*, comme cet Etat par
„ sa nature demande *surtout la tranquillité*;
„ que *le moindre trouble peut le renverser*, ON
„ PROSCRIT *d'abord la Religion nouvelle &*
„ *ceux qui l'annoncent*: Les disputes entre
„ ceux qui prêchent, venant à éclater, on
„ commence à se dégoûter d'une Religion
„ dont ceux même qui la proposent ne con-
„ viennent pas. L'Empereur de la Chine se-
roit-il mécontent d'un Auteur, qui décrit de la maniere qu'on vient de lire, ce qui s'est passé à la Chine au sujet de la Religion Chrétienne : *Quand on est le maître dans un Etat, de recevoir une nouvelle Religion, ou de ne la pas recevoir ; il ne faut pas l'y établir.* Le nouvel Empereur de la Chine a suivi ce plan, que notre Jurisconsulte appelle le principe fondamental des Loix politiques en fait de Religion. Loin de plaindre un pays dont on bannit Jesus-Christ & son Evangile, on sent que l'Auteur applaudit à la fausse sagesse d'une Cour qui craint le glaive que Jesus-Christ est venu apporter sur la terre, & qui sacrifie au repos mal entendu d'un Etat, des biens infi-
ni-

niment plus précieux que tous les Royaumes & tous les Empires. L'Auteur se défend d'être Sectateur de la Religion naturelle : ici son langage le décéle. Il n'a pas été dire son secret à l'oreille au Roi de la Cochinchine : mais son Livre parle pour lui à tous les Princes Infidéles. L'Auteur veut que les Loix empêchent de troubler quelque Citoyen que ce soit sur l'article de la Religion. Il est bien juste que l'Auteur qui parle si souvent pour les autres, ne s'oublie pas lui-même. Il prétend qu'il est de l'intérêt de l'Etat de ne pas gêner les esprits. Si on l'en croit, la maniere dont nous l'avons critiqué, est la chose du monde la plus capable de borner l'étendue, & de diminuer la somme du génie national. Il n'y a point, ajoute-t-il, de génie qu'on ne rétrécisse, lorsqu'on l'envelopera d'un million de scrupules vains..... Il n'y a ni science ni littérature qui puisse résister à ce pédantisme. (pag. 119.) *Spinosa* dit la même chose, qu'on doit laisser la liberté du raisonnement : »qu'elle est trés-importante & trés-nécessaire »pour les Sciences & pour les Arts, qui ne »peuvent être cultivés avec succès, que par »ceux qui sont libres de préjugés & de con»trainte. « *Spinosa* parle ainsi dans le vingtiém chapitre de son Livre, fait pour prouver, que *dans une République libre, il doit être permis d'avoir telle opinion que l'on veut, & même de la dire.*

Nous ne suivrons pas l'Auteur dans les réfle-

flexions qu'il fait sur ce qu'il appelle *erreur particuliere du Critique*. Nous prions seulement de comparer la réponse de l'Auteur avec notre texte, & l'on verra si nous avons eu tort d'entendre de la Religion Chrétienne ce qu'il prétend n'avoir dit que de la Religion Judaïque & de la Religion Mahométane.

Sur l'article du mariage, dont l'Auteur rapporte l'établissement à l'obligation qu'a le pere de nourrir ses enfans, nous avons dit : »Un Chrétien rapporteroit l'institution du mariage à Dieu même, qui donna une compagne à Adam, & qui unit le premier homme & la premiére femme par un lien indissoluble, avant qu'ils eussent des enfans à nourrir.»

L'Auteur répond : » qu'il est Chrétien, »mais qu'il n'est point imbécille ; qu'il adore »ces vérités, mais qu'il ne veut point mettre »à tort & à travers toutes les vérités qu'il »croit : que l'Empereur *Justinien* étoit Chré»tien, & son Compilateur aussi ; que cepen»dant ils définissent le mariage, *l'union de »l'homme & de la femme, qui forme une société »individuelle* ; qu'il n'est jamais venu dans la »tête de personne de leur reprocher de n'a»voir pas parlé de la révélation.» (p. 130.)

Voilà bien du feu, mais il est aisé de l'éteindre. La définition que *Justinien* donne du mariage est très-sensée & conforme à la révélation. Si on avoit demandé à *Justinien* ce

ce qui a fait établir le mariage, il n'auroit pas répondu comme l'Auteur *de l'Esprit des Loix*, que *c'est l'obligation naturelle qu'a le pere de nourrir ses enfans*. On est époux avant d'être pere, & on peut être époux sans être pere. L'obligation qu'a le pere de nourrir ses enfans, est une suite du mariage : mais la cause de son institution, est la naissance des enfans. Quand Dieu eut donné une épouse à Adam, il dit : *Croissez & multipliez*. Si l'Auteur l'avoit dit, personne ne l'auroit pris pour un imbécille, & l'on auroit reconnu à ce langage, le langage d'un Chrétien.

Vient enfin l'article de l'usure, où l'Auteur de la *Défense* se croit à l'aise. Il y employe *quarante* pages en raisonnemens. Nous lui avons reproché d'avoir dit : » *Il est clair* »que celui qui a besoin d'argent *doit le louer*, »comme il fait toutes les choses dont il peut »avoir besoin.... c'est bien une action très- »bonne de prêter à un autre son argent sans »intérêt : mais on sent que *ce ne peut être* »*qu'un conseil de Religion*, & non une Loi »civile. «

S'il y a texte au monde qui soit clair, c'est celui-ci. Cependant l'Auteur prétend que quand il a dit que le prêt sans intérêt ne peut être *qu'un conseil de Religion*, il n'a parlé du prêt que dans son rapport avec le commerce des divers Peuples ou avec les Loix civiles des Romains ; & que s'il avoit parlé là nommé-

mément de la Religion Chrétienne, il auroit employé d'autres termes, & fait ordonner à la Religion ce qu'elle ordonne, & conseiller ce qu'elle conseille. (p. 145.) Est-ce pour être entendu que l'Auteur écrit? Nous avons de la peine à croire qu'il s'entende lui-même. Quand il voudra, lui, qui nous renvoye à la Logique naturelle, nous mettre son argument en forme, nous tâcherons de lui répondre: En attendant, nous persisterons à soutenir que l'Auteur de *l'Esprit des Loix* permet l'usure, & qu'il ne fait du prêt gratuit qu'un conseil de Religion. Autre réponse qui n'est pas plus intelligible: Nous lui avons reproché d'avoir dit, qu'il est permis à un Créancier de vendre le tems, & nous avons raporté son texte, où il parle ainsi: „ Celui-là paye moins, dit *Ulpien*, qui paye „ plus tard. Cela *décide* la question si l'intérêt „ est *legitime*, c'est-à-dire si le Creancier *peut* „ *vendre le tems*, & le Débiteur l'acheter. „ L'Auteur répond, » qu'il ne parle que des „ dispositions politiques des Romains, de „ la Loi de *Flaccus*, & de l'opinion de *Pa-* „ *terculus*; de sorte que cette Loi de *Flac-* „ *cus*, l'opinion de *Paterculus*, la réflexion „ d'*Ulpien*, celle de l'Auteur se tiennent & „ ne peuvent pas se séparer. « (p. 169.) La Loi de *Flaccus* réduisoit l'intéret à trois pour cent. *Paterculus* blâmoit cette Loi. L'Auteur l'approuve, & n'y voit aucune injustice. Il s'au-

s'autorise d'*Ulpien*, qu'il prend de travers, pour *décider* que le Créancier *peut vendre le tems*, & le Débiteur *l'acheter* : donc nous avons eu tort de nous récrier contre une décision si contraire aux bonnes mœurs. C'est ici où il faudroit dire, les ténébres mêmes ne sont pas plus obscures. (p. 11.) L'Auteur a crû qu'en payant de mots scientifiques, il étourdiroit son Lecteur ; c'est ce qu'il fait souvent dans sa *Défense* ; il rapporte de son Livre des Chapitres entiers, qui ne menent à rien, & il laisse de côté des textes sur lesquels il a à se justifier.

Jusqu'à présent il n'a pas eu lieu de s'applaudir de l'apologie qu'il a voulu faire de son Livre. Nous voudrions au moins qu'il pût dire qu'il nous a redressé sur un point de Critique qui n'a aucun rapport à la Religion ; c'est l'article de *Tacite*. L'Auteur prétend que *Tacite* s'est trompé, lorsqu'il a dit que la Loi des douze Tables fixa l'intérêt à un pour cent. Nous soutenons que *Tacite* ne s'est point trompé. L'Auteur entend d'un pour cent par an, ce que dit *Tacite* de la Loi des XII. Tables. Nous soutenons qu'il faut l'entendre d'un pour cent par mois. Voyons qui a raison ; nous demandons ici un peu de patience à nos Lecteurs.

Selon l'Auteur, la Loi des douze Tables n'a rien statué sur l'usure, & *Tacite* s'est trompé, en prenant pour cette Loi celle que

les Tribuns Duellius & Menenius firent passer l'an 398. de Rome. Où l'Auteur a-t-il trouvé que la Loi des douze Tables n'a rien statué sur l'usure ? Les Loix des douze Tables existoient du tems de *Tacite*. Maintenant il ne nous en reste que quelques fragmens. Y a-t-il quelque Auteur ancien qui ait dit que les Loix des douze Tables n'avoient rien statué sur l'usure ? Il faudroit néantmoins de ces sortes de témoignages, pour les opposer à celui de *Tacite* ; & l'Auteur ne lui oppose que des conjectures. Qui se persuadera que les Décemvirs, Auteurs des Loix des douze Tables, n'ayent rien prescrit sur une matiere aussi intéressante que celle du prêt de l'argent ? Rome subsistoit depuis 300. ans : n'y avoit-il point alors d'usuriers dans cette grande Ville ? la cupidité en étoit-elle bannie ? *Tacite* est bien éloigné de le croire. Il nous dit dans l'endroit même qui fait le sujet de notre contestation, que l'usure étoit un ancien mal dans Rome ; que ce mal y avoit causé bien des séditions ; que dans les tems où les mœurs étoient corrompues, l'on avoit travaillé à y apporter quelque remède ; que d'abord (*primò*) la Loi des douze Tables défendit de prendre plus que l'usure *onciere* (douze pour cent) au lieu qu'auparavant l'usure n'avoit d'autres bornes que celles que les Usuriers vouloient y mettre ; que dans la suite les Tribuns du peuple firent réduire l'usure

sure à la moitié de ce qui avoit *été* fixé par la Loi des douze Tables, ce qu'il appelle l'usure demi-onciére (six pour cent.) Après quoi on fit défense *de convertir* l'intérêt en capital. C'est, à ce que nous croyons, le sens de ces paroles, *postremò vetita versura*; Que l'on fit encore dans les tems postérieurs bien des Loix pour réprimer les fraudes des usuriers, qui par mille artifices cherchoient toujours à éluder les défenses, &c. (*Annal. lib.* VI. N. 16.) Un Auteur qui entre dans ce détail, & qui fait comme l'histoire de l'usure depuis la fondation de Rome, peut-on dire de lui, *qu'il est visible qu'il s'est trompé*, en prenant pour la Loi des douze Tables une Loi qui fut faite quatre-vingt-quinze ans depuis, à la réquisition de deux Tribuns? N'y a-t-il point de présomption à l'Auteur de l'Esprit des Loix, de prétendre mieux sçavoir que *Tacite*, ce que contenoit un Code que celui-ci avoit sous les yeux, & que nous n'avons plus? Un témoin qui a vû, doit être crû préférablement à cent qui n'auroient pas vû. Ajoutez que *Tacite* avoit occupé les premieres Charges de la Magistratnre, & qu'il devoit connoître les Loix Romaines, & en particulier celle des douze Tables, comme un premier Président du Parlement connoît l'Ordonnance de Louis XIV. sur le fait de la Justice. Nous avons donc eu raison de soutenir que *Tacite* ne s'est point trompé,

 quand

quand il a dit que la Loi des douze Tables avoit réduit l'usure à un pour cent. Etoit-ce un pour cent par an? L'Auteur de *l'Esprit des Loix* le soutient: & nous, nous croyons que l'usure *onciere* étoit d'un pour cent par mois: en voici la preuve.

Si l'usure autorisée par la Loi des douze Tables, n'eût été que d'un pour cent par an, auroit-on été forcé de la réduire à la moitié sur les plaintes du peuple, qui s'en trouvoit accablé? Il auroit fallu cent ans pour que l'intérêt eût égalé le capital. Où auroit-on trouvé des Usuriers qui eussent voulu prêter à un denier si bas? Par les Loix Romaines, l'intérêt pouvoit courir jusqu'à égaler le capital, & jamais au-delà. S'il avoit fallu attendre cent ans pour que l'intéret eût égalé le capital, auroit-on imaginé une Loi, qui n'étoit faite que pour empêcher le débiteur d'être accablé? Nous raisonnons ainsi en ne considérant que l'usure onciere: mais quand les Tribuns firent réduire l'usure à la demi-onciere, il auroit fallu deux-cens ans pour égaler le capital. Il y a plus: c'est que l'usure fut réduite quelquefois au tiers de l'onciere, & dans ce cas il auroit fallu trois cens ans pour que l'intérêt eût égalé le capital. L'Auteur nous renvoye aux Dictionnaires; mais le bon sens est avant les Dictionnaires. S'ils ont dit ce que nous disons, ils ont bien parlé; s'ils ont dit le contraire

traire, il faut les réformer. L'Auteur s'appuye aussi de l'autorité de *Saumaise*. Nous avons lû le Chapitre qu'il indique; c'est un fatras d'érudition, où *Saumaise* se perd dans des étymologies qui brouillent toutes les idées. *Saumaise* convient que *Scaliger* & d'autres Sçavans prennent l'usure onciere à un pour cent par mois. En matiere d'érudition *Scaliger* vaut bien *Saumaise*. Mais encore une fois, c'est le bon sens qui doit juger entre *Scaliger* & *Saumaise*, entre nous & l'Auteur. En entendant l'usure onciere de douze pour cent par an, tout s'explique de soi-même. Cette usure surchargeant le peuple, quelquefois on fut obligé de la réduire à six pour cent, qui étoit la demi-onciere; d'autres fois à quatre pour cent qui étoit le tiers de l'usure onciere. Si l'on s'étonne que les Loix des douze Tables ayent permis l'usure à douze pour cent, *Saumaise* répond que les Romains, qui ont emprunté des Grecs leurs Loix, firent de l'usure la plus légére des Grecs, l'usure la plus forte qu'il fût permis d'exiger dans Rome. Il n'est pas douteux que le Droit Romain qui étoit en vigueur avant *Justinien*, n'ait autorisé l'usure à douze pour cent par an; tous les mois on payoit un pour cent. C'est ce qu'on appelloit la *Centésime* : on le voit en particulier dans Saint *Ambroise*, qui dit que le capital de la somme prêtée par un Usurier, enfante tous

les mois la Centésime. *Veniunt Kalendæ: parit sors Centesimam: veniunt menses singuli, generantur usuræ*, (Lib. de Tobia, cap. 12.). En voilà assez pour un sujet si mince. Nous ne nous y sommes arrêtés que parce que l'Auteur en fait presque le capital de sa *Défense*.

Nous laissons sans réponse une troisiéme partie où cet Auteur établit de grandes maximes, comme pour nous servir de leçons. C'est le Joueur de la Comédie, qui aprés avoir perdu son argent, se fait lire *Seneque*.

En répondant comme nous venons de faire à l'Auteur de *l'Esprit des Loix*, nous n'avons rien extrait des *Lettres Persannes*, que le Public lui attribue. Il est bon néantmoins que l'on sçache que l'Auteur de ces Lettres fait le monde éternel, (Lettre 99.), & qu'il nie la prescience de Dieu à l'égard des volontés libres de ses créatures. Il va plus loin, il met cette impiété sur le compte des Livres saints. » Les Livres des Juifs, dit-il, s'élé» vent sans cesse contre le dogme de la pres» cience absolue. Dieu paroît par tout igno» rer les déterminations futures des esprits, & » il semble que ce soit la premiere verité que » Moyse ait enseignée aux hommes. « L'Auteur ajoute, que si Dieu en défendant à Adam de manger d'un certain fruit, avoit connu qu'il eût dû en manger, le précepte seroit *absurde*.

surde. C'est dans la Lettre 56. que l'Auteur vomit ces blasphêmes. Y a-t-il plus d'impiété à nier l'existence de Dieu, qu'à nier sa prescience absolue ? Saint Augustin n'y met aucune différence. Un Dieu qui ne connoît pas tout, est-il un Dieu ? *Qui non est præscius omnium futurorum, non est utique Deus* (*Lib. de Civit. Dei. cap.* 9.)



RE-

REMERCIEMENT
SINCE'RE
A UN
HOMME CHARITABLE. *

VOus avez rendu ſervice au genre-humain en vous déchaînant ſagement contre des Ouvrages faits pour le pervertir. Vous ne ceſſez d'écrire contre *l'Eſprit des Loix*, & même il paroît à votre ſtile que vous êtes l'ennemi de toute ſorte d'eſprit. Vous avertiſſez que vous avez preſervé le monde du venin répandu dans l'Eſſai ſur l'Homme, de *Pope*; Livre que je ne ceſſe de relire, pour me convaincre de plus en plus de la force de vos raiſons & de l'importance de vos ſervices. Vous ne vous amuſez pas, Monſieur, à examiner le fond de l'Ouvrage ſur les Loix, à vérifier les citations, à diſcuter s'il y a de la juſteſſe, de la profondeur, de la clarté, de la ſageſſe; ſi les Chapitres naiſſent les uns des autres, s'ils forment un tout enſemble, ſi enfin ce Livre, qui devroit être utile, ne feroit pas par malheur un Livre agréable.

* *A Marſeille le* 10. *May* 1750.

Vous

Vous allez d'abord au fait, & regardant Mr. de M.... comme le disciple de *Pope*, vous les regardez tous deux comme les disciples de *Spinosa*. Vous leur reprochez, avec un zéle merveilleux, d'être Athées, parce que vous découvrez, dites-vous, dans toute leur Philosophie les principes de la Religion naturelle. Rien n'est assurément, Monsieur, ni plus charitable, ni plus judicieux, que de conclure qu'un Philosophe ne connoît point de Dieu, de cela même qu'il pose pour principe que Dieu parle au cœur de tous les hommes.

Un honnête homme est le plus noble ouvrage de Dieu, dit le célébre Poëte Philosophe. Vous vous elevez au-dessus de l'honnête homme; vous confondez ces maximes funestes, que la Divinité est l'Auteur & le lien de tous les êtres, que tous les hommes sont Fréres, que Dieu est leur Pere commun, qu'il faut ne rien innover dans la Religion, ne point troubler la paix établie par un Monarque sage, qu'on doit tolérer les sentimens des hommes, ainsi que leurs défauts. Continuez, Monsieur, écrasez cet affreux libertinage, qui est au fond la ruine de la Société. C'est beaucoup que par vos *Gazettes Ecclésiastiques*, vous ayiez saintement essayé de tourner en ridicule toutes les Puissances; & quoique la grace d'être plaisant vous ait manqué, *volenti & conanti*, cependant vous

avez

avez le mérite d'avoir fait tous vos efforts pour écrire agréablement des invectives. Vous avez voulu quelquefois réjouir les Saints ; mais vous avez souvent essayé d'armer chrétiennement les fidéles les uns contre les autres. Vous prêchez le Schisme pour la plus grande gloire de Dieu. Tout cela est très-édifiant ; mais ce n'est point encore assez.

Votre zéle n'a rien fait qu'à demi, si vous ne parvenez pas à faire brûler les Livres de *Pope*, de *Locke* & de *Bayle*, *l'Esprit des Loix*, &c. dans un bucher, auquel on mettra le feu avec un paquet de Nouvelles Ecclésiastiques.

En effet, Monsieur, quels maux épouvantables n'ont pas fait dans le monde une douzaine de vers répandus dans l'Essai sur l'Homme de ce scélerat de *Pope*, cinq ou six articles du Dictionnaire de cet abominable *Bayle*, une ou deux pages de ce coquin de *Locke*, & d'autres Incendiaires de cette espéce. Il est vrai que ces hommes ont mené une vie pure & innocente, que tous les honnêtes gens les chérissoient & les consultoient ; mais c'est par-là qu'ils sont dangereux. Vous voyez leurs Sectateurs les armes à la main troubler les Royaumes, porter par tout le flambeau des guerres civiles. *Montagne*, *Charron*, le Président *de Thou*, *Descartes*, *Gassendi*, *Rohault*, *le Vayer* ; ces hommes affreux, qui étoient dans les mêmes princi-

pes

pes, bouleverserent tout en France. C'est leur Philosophie qui fit donner tant de batailles, & qui causa la St. Barthélemy. C'est leur esprit de tolérantisme qui est la ruine du monde ; & c'est votre saint zéle qui répand par tout la douceur de la concorde.

Vous nous apprenez que tous les Partisans de la Religion naturelle, sont les ennemis de la Religion Chrétienne. Vraiment, Monsieur, vous avez fait-là une belle découverte ! Ainsi dès que je verrai un homme sage, qui dans sa Philosophie reconnoîtra par-tout l'Etre suprême, qui admirera la Providence dans l'infinimenr grand & dans l'infiniment petit, dans la production des Mondes & dans celle des Insectes, je conclurai de-là qu'il est impossible que cet homme soit Chrétien. Vous nous avertissez qu'il faut penser ainsi aujourd'hui de tous les Philosophes. On ne pouvoit certainement rien dire de plus sensé & de plus utile au Christianisme, que d'assurer que notre Religion est bafouée dans toute l'Europe, par tous ceux dont la profession est de chercher la vérité. Vous pouvez vous vanter d'avoir fait là une réflexion, dont les conséquences seront bien avantageuses au Public.

Que j'aime encore votre colére contre l'Auteur de l'*Esprit des Loix*, quand vous lui reprochez d'avoir loué les *Solons*, les *Platons*, les *Socrates*, les *Aristides*, les *Cicerons*,

rons; les *Catons*, les *Epictetes*, les *Antonins*, & les *Trajans*! On croiroit à votre dévote fureur contre ces gens-là, qu'ils ont tous signé le Formulaire. Quels monstres, Monsieur, que tous ces grands hommes de l'antiquité! Brûlons tout ce qui nous reste de leurs Ecrits, avec ceux de *Pope* & de *Locke*, & de Mr. de M.... En effet, tous ces anciens Sages sont vos ennemis, ils ont tous été éclairés par la Religion naturelle. Et la vôtre, Monsieur, je dis la vôtre en particulier, paroît si fort contre la nature, que je ne m'étonne pas que vous détestiez sincérement tous ces illustres Reprouvés, qui ont fait, je ne sçai comment, tant de bien à la terre. Remerciez bien Dieu de n'avoir rien de commun, ni avec leur conduite, ni avec leurs écrits.

Vos saintes idées sur le Gouvernement politique sont une suite de votre sagesse. On voit que vous connoissez les Royaumes de la Terre tout comme le Royaume des Cieux. Vous condamnez de votre autorité privée les gains que l'on fait dans les risques maritimes. Vous ne savez pas probablement ce que c'est que l'argent à la Grosse; mais vous appellez ce commerce *Usure*. C'est une nouvelle obligation que le Roi vous aura, d'empêcher ses Sujets de commercer à Cadix. Il faut laisser cette œuvre de Satan aux Anglois & aux Hollandois, qui sont déja damnés

sans

ſans reſſource. Je voudrois, Monſieur, que vous nous diſiez combien vous rapporte le commerce ſacré de vos Nouvelles Eccléſiaſtiques. Je crois que la bénédiction répandue ſur ce chef-d'œuvre peut bien faire monter le profit à trois-cent pour cent. Il n'y a point de commerce prophane qui ait jamais ſi bien rendu.

Le commerce maritime que vous condamnez; pourroit être excuſé peut-être en faveur de l'utilité publique, de la hardieſſe d'envoyer ſon bien dans un autre hémiſphére, & du riſque des naufrages. Votre petit négoce a une utilité plus ſenſible; il demande plus de courage & expoſe à de plus grands riſques.

Quoi de plus utile en effet, que d'inſtruire l'Univers quatre fois par mois des avantures de quelques Clercs tonſurés? Quoi de plus courageux, que d'outrager votre Roi & votre Archevêque? Et quel riſque, Monſieur, que ces petites humiliations que vous pourriez eſſuyer en place publique? Mais je me trompe: il y a des charmes à ſouffrir pour la bonne cauſe: il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, & vous me paroiſſez tout fait pour le Martyre, que je vous ſouhaite cordialement, étant votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur.

LETTRE*

AU P. B. J. SUR LE LIVRE intitulé, L'ESPRIT DES LOIX.

JE ſuis ſurpris, M. R. P. que vous n'ayiez point encore parlé dans vos Mémoires de *l'Eſprit des Loix*, Livre ſi fameux parmi les Gens de Lettres, ſi connu même de ceux qui ſont incapables de l'entendre. Auriez-vous donc manqué l'occaſion d'acquerir cet Ouvrage, de vous le faire communiquer du moins par ceux qui le poſſédent?

Quoi qu'il en ſoit, je vous dirai ici mes penſées; non ſur toutes les parties de cet Ouvrage (ce ſeroit trop de matiere pour une ſimple Lettre) mais ſur quelques points où l'Auteur ne ménage pas aſſez la Religion. Dans la ſuite je vous entretiendrai de pluſieurs autres articles qui m'ont fourni un grand nombre de réflexions.

En général je puis vous aſſurer que *l'Eſprit des Loix* part d'une plume très-légere & très exercée à écrire; que l'érudition y eſt répandue ſans affectation & ſans pédanterie; que l'Auteur a une connoiſſance ſinguliere de l'Hiſtoire ancienne & moderne, de la Juriſ-

* *Memoires de Trevoux* Avril 1749.

prudence des Grecs & des Romains, des Aſiatiques & des Européens. Mais je ne vous diſſimulerai pas non plus qu'il eſt ſouvent auſſi foible de preuves, que fertile en conjectures & en paradoxes. Il ſe propoſe, non de traiter des Loix en elles-mêmes, mais *des rapports que les Loix peuvent avoir avec diverſes choſes*. Ainſi, rapports des Loix aux diverſes eſpéces de gouvernement, à la nature du climat, aux qualités du terrain, au genre de vie des peuples, au commerce, au nombre, aux inclinations, à la Religion des habitans: rapports encore des Loix entr'elles, avec leur origine, avec l'eſprit du Légiſlateur, avec l'ordre des choſes ſur leſquelles elles ſont établies: tel eſt, ſelon l'Auteur même, tout cet *Eſprit des Loix* compris en deux volumes in 4°.

Or dans cette multitude d'objets, que de propoſitions peu certaines ou peu prouvées! Vous pouvez en juger déja, M. R. P. par cet exemple: *Tome I. p.* 23. l'Auteur dit que *la meilleure Ariſtocratie eſt celle où la partie du peuple qui n'a point de part à la puiſſance, eſt ſi petite & ſi pauvre, que la partie dominante n'a aucun interêt à l'opprimer.* Et il produit, pour confirmer cette doctrine, l'exemple d'Antipater, *qui établit à Athénes, que ceux qui n'auroient pas deux mille drachmes, ſeroient exclus du droit de ſuffrage.* Par-là, continue-t-il, *Antipater forma la meilleure Ariſto-*

stocratie qui fût possible, parce que ce Cens étoit si petit qu'il n'excluoit que peu de gens &c. Or ce trait d'Histoire qu'on dit tiré de *Diodore* de Sicile, est rapporté tout autrement par cet Auteur; je l'ai sous les yeux, & j'y lis en termes exprés, que le nombre des Athéniens qui n'avoient pas les deux mille drachmes, se trouva de *plus de vingt-deux mille* personnes, tandis que le nombre des autres Citoyens ne montoit qu'à *environ neuf mille*: circonstances qui détruisent tout le raisonnement contenu dans cet endroit de l'*Esprit des Loix.*

Mais j'entre, mon R.P. dans mon dessein, qui est de vous marquer ce qui blesse ici directement ou indirectement la Religion. Croirez-vous, par exemple, l'Auteur, quand il dit (*Tome I. pag.* 296.) *la Liberté philosophique consiste dans l'exercice de la volonté, ou du moins (s'il faut parler dans tous les systêmes) dans l'opinion où l'on est que l'on exerce sa volonté.* Ne direz-vous pas 1°. Que le simple *exercice de la volonté* ne suffit pas pour faire que nous soyions libres, & qu'il faut pour cela l'*exercice* de la puissance élective *de la volonté*? 2°. Que s'il y avoit un systême qui se contentât pour la Liberté, de *l'opinion où l'on pourroit être que l'on exerce sa volonté*, ce seroit un systême totalement condamnable?

Que penserez-vous aussi de cette proposition

fition fi générale qui eft à la page 300. du premier Volume : *Il faut faire honorer la Divinité, & ne la venger jamais?* Vous penferez, fans doute, qu'on ne peut jamais entreprendre de venger parfaitement & totalement la Divinité, mais qu'il eft des circonftances où il convient de punir les entreprifes facriléges contre Dieu, parce que cela fert à réparer fon culte fuprême, & à intimider les méchans. Avec le principe de l'Auteur, comment juftifieroit-on tant d'Ordonnances des Princes & des Magiftrats, qui decernent des peines contre les Blafphémateurs & les Blafphêmes?

Dans *l'Efprit des Loix*, on rencontre divers morceaux qui prouvent que l'Auteur eft verfé dans l'étude de la Phyfique & de l'Anatomie : connoiffances très-utiles, quand on les employe à propos. Mais je ne vois pas qu'il fallût les mettre en œuvre pour excufer le *Suicide*, fi commun, dit-on, parmi les Anglois; car c'eft l'excufer, que de le regarder comme une maladie caufée par la nature du climat. *Cette action*, dit l'Auteur, (*Tome I. p.*377.) *tient à l'état phyfique de la machine.... & l'on ne peut pas plus punir l'homicide de foi-même en Angleterre, qu'on punit les effets de la démence.* Comment nous perfuadera-t'-on que les Anglois, qui fe tuent de fens-froid, n'ont point affez de liberté pour continuer de vivre? Le climat & la conftitution des corps furent les mê-

mes en Angleterre, il y a trois ou quatre cens ans : alors la pratique de Suicide s'y remarquoit-elle plus qu'ailleurs ? N'eſt-ce pas une ſorte de mode qui s'y eſt établie, ou par vanité, comme on dit qu'elle regne chez les Japonois, ou plûtôt par principe d'irréligion, comme on a tout lieu de le croire, depuis que l'Angleterre eſt devenue le centre de toutes les mauvaiſes Doctrines ?

Un des endroits qui méritent le moins d'excuſe dans cet Ouvrage ſur les Loix, eſt le Chap. IV. du Livre XVI. (*pag*, 414. *premier Volume.*) On y lit en titre, que la *Loi de la Polygamie eſt une affaire de calcul*, & l'Auteur apporte en preuve, qu'il naît plus de filles que de garçons en Aſie, où la pluralité des femmes eſt ſi commune ; & pour montrer qu'il naît dans ces vaſtes contrées plus de filles que de garçons, il produit d'après *Kæmpfer*, un dénombrement, par lequel on voit qu'à Méaco, Capitale du Japon, il y avoit un peu plus de 182 mille mâles, & 223 mille 573 femelles.

Cette preuve eſt-elle bien concluante ? Le dénombrement que cite *Kæmpfer*, fut fait en 1672. dix-huit ans avant ſon arrivée au Japon. Il ne nous dit point ſi dans cette année 1672. quelque cauſe particuliere n'avoit point diminué conſidérablement le nombre des hommes de Méaco. En tems de guerre ou d'embarquement, on voit en France beaucoup plus

plus de femmes que d'hommes, soit dans les Campagnes, soit dans les Ports de Mer, quelquefois même dans les grandes Villes. Si quelqu'un assuroit pour lors qu'il naît parmi nous plus de femmes que d'hommes, ne se tromperoit il pas? Or qui nous assûrera qu'en 1672. il n'y avoit pas à Méaco quelque raison semblable de diminution dans la liste des hommes?

Il est prouvé par le témoignage du même *Kæmpfer* que le dernier dénombrement fait à Méaco (apparemment en 1689. ou 1690.) excédoit de plus de 124 mille personnes celui de 1672.* On ne spécifie point, il est vrai, dans ce dénombrement de 1689. ou 1690. le nombre des hommes & des femmes; mais on n'a aucune raison de croire que l'excès ne fût pas en grande partie sur le compte des hommes. Ainsi la preuve tirée de ce dénombrement de 1672. est très-équivoque; elle est de plus très-insuffisante pour le reste de l'Asie. Car quel argument est celui-ci? il y avoit à Méaco en 1672. beaucoup plus de femmes que d'hommes; donc en Asie il naît beaucoup plus de filles que de garçons? Et moi je produis, d'après l'Auteur même de l'*Esprit des Loix*, le Pays des Lamas, qui est le Thibet, où il naît beaucoup plus de gar-

* Celui de 1672. étoit de 405643 personnes. Le dernier dont parle *Kæmpfer*, étoit de 529726. Voyez *Kæmpfer*, *Tom. I. p.* 192. & *Tom. II. p.* 198.

çons que de filles, en sorte même que chez ces Peuples une femme épouse plusieurs maris.

Mais, dira-t-on, cette pratique des Lamas prouve donc que la *Loi de la Polygamie est une affaire de calcul*? Point du tout, répondrai-je, puisqu'il est certain que les Tartares leurs voisins, qui sont dans le même cas, c'est-à-dire, qui ont parmi leurs enfans beaucoup plus de garçons que de filles, ne donnent pourtant jamais plusieurs maris à une seule femme. Voyez *Description de la Chine*, *Tom. IV. p.* 461.

Mais, continue-t-on, il est du moins certain que l'usage d'épouser plusieurs femmes a quelque rapport au climat; ainsi l'on ne peut nier que *la Loi de la Polygamie ne soit une affaire de calcul.* Chap. IV. Liv. XVI. de *l'Esprit des Loix.* Je répons qu'en admettant même la premiere proposition qui n'est pas incontestable, je nierois bien la conséquence. En effet, de ce que l'usage d'épouser plusieurs femmes auroit quelque rapport au climat, s'ensuivroit-il absolument que la *Loi de la Polygamie fût une affaire de calcul*, c'est-à-dire, une affaire dont on put & dût rendre raison, par la supputation seule des personnes de l'un & de l'autre sexe qui naissent dans un pays? Ne sçait-on pas que d'autres causes ont influé dans cet usage? Aux premiers tems, néceffité ou prétexte d'avancer

cer la propagation du genre humain : dans la ſuite, Religions fauſſes, qui accordent tout aux déſirs ſenſuels : quelquefois, motifs de luxe & de vanité, comme chez les anciens Seigneurs de Germanie, qui, au rapport de *Tacite*, ſe diſtinguoient du vulgaire par la multitude de leurs femmes ; preſque toujours, paſſion, mauvais exemple, éducation trop libre : voilà les cauſes qui ont autoriſé, accrédité, maintenu la polygamie ; & qui l'empêchent d'être ſimplement *une affaire de calcul*.

J'aurois encore à vous faire obſerver, M. R. P. dans le même endroit de *l'Eſprit des Loix*, le peu d'exactitude de cette propoſition : *La pluralité des femmes, ou même la pluralité des hommes eſt plus conforme à la nature dans certains pays, que dans d'autres*. Tous les Maîtres de la Morale enſeignent que la pluralité des hommes pour une ſeule femme n'eſt nullement *conforme à la nature*, parce qu'il ne peut en réſulter aucun bien.

Mais paſſez avec moi, je vous prie, au Chap. XV. de ce même Livre XVI. (*Tom. I. p.* 427.) où l'on trouve que la Loi du Méxique qui défendoit, ſous peine de la vie, à deux Epoux de ſe réunir après le divorce, étoit plus ſenſée que la Loi des Maldives, qui permettoit à un mari de reprendre la femme qu'il avoit répudiée ; & voyez un peu la raiſon qu'en donne l'Auteur :

c'est, dit-il, que la Loi du Mexique, *dans le tems même de la dissolution, songeoit à l'éternité du mariage :* au lieu que *la Loi des Maldives semble se joüer également du mariage & de la répudiation.* Si je ne me trompe : *songer à l'éternité du mariage*, c'est songer à son indissolubilité : or, si la Loi du Mexique songeoit à l'indissolubilité du mariage, pourquoi permettoit-elle donc de le dissoudre ? & si elle faisoit tant que d'en permettre la dissolution, que ne laissoit-elle du moins aux époux la liberté de se réunir, puisqu'on la suppose songer à l'indissolubilité de leur union? En un mot, de deux Loix, dont l'une permet de renouer les liens sacrés du mariage, & l'autre le défend, laquelle doit-on regarder comme *songeant* mieux *à l'éternité du mariage*, comme plus sensée par conséquent ? Tout le monde dira sans doute, que c'est la premiere, & tel fut le cas de la Loi des Maldives, non celui de la Loi du Mexique.

C'en est assez, M. R. P. sur le premier tome de l'*Esprit des Loix* : je viens au second qui pourroit me fournir un plus grand nombre d'Observations ; mais il est nécessaire d'abréger.

A la page 162. l'Auteur dit : *Les Romains eurent une bonne police sur l'exposition des enfans. Romulus imposa à tous les Citoyens la nécessité d'élever tous les enfans mâles & les aînées des filles. Si les enfans étoient difformes & monstrueux,*

trueux, il permettoit de les exposer, &c. Ce trait est tiré de *Denys* d'Halicarnasse, & je ne m'inscris pas en faux contre la citation; mais je ne puis approuver que l'on qualifie de *bonne police* une pratique barbare. L'Auteur dit lui même dans un autre endroit de ce volume (*pag.* 236.) *Maxime générale: nourrir ses enfans est une obligation du droit naturel.* Jugez par-là si c'est une *bonne police* que de les tuer.

A la pag. 181. on trouve que *quand la Religion donne des régles, non pas pour le bien, mais pour ce qui est meilleur; non pas pour ce qui est bon, mais pour ce qui est parfait; il seroit convenable que ce fussent des conseils, & non pas des Loix.*

Le célibat vient ici en forme d'exemple. »On en fit une Loi, dit l'Auteur, pour un »certain ordre de gens, mais il en fallut cha»que jour de nouvelles pour réduire les hom»mes à l'observation de celle-ci. Le Législa»teur se fatigua: il fatigua la Société pour »faire exécuter aux hommes, par précepte, »ce que ceux qui aiment la perfection au»roient éxécuté comme conseil. « Ici, M. R. P. on ne prend pas garde que l'entrée *dans ce certain ordre de gens* étant tout-à-fait libre, la Loi du célibat n'a point dû paroître onéreuse. C'est une condition qu'on propose à ceux qui veulent se dévouer plus particuliérement au Service de l'Eglise. L'obligation

tion qu'ils contractent suit la liberté de leur engagement. Elle ne *fatigue*, cette obligation, que ceux qui oublient la générosité & la sainteté de leur promesse; que ceux qui voudroient retourner en arriére, après avoir fait une démarche à laquelle personne ne les forçoit.

Il n'est point vrai non plus que le *Législateur*, c'est-à-dire l'Eglise, se soit *fatigué*, ni qu'elle ait *fatigué* la Société, en renouvellant ses ordonnances pour maintenir la Loi du célibat. La preuve qu'elle ne s'est point *fatiguée*, c'est qu'elle a toujours parlé avec vigueur sur cet article. La preuve qu'elle n'a point *fatigué la Société*, c'est que tous les Etats qui sont demeurés attachés à l'Eglise, conservent inviolablement la même Loi. A l'égard des Peuples qui ont abandonné l'ancienne créance de leurs peres, ils étoient apparemment aussi *fatigués* des autres Loix Ecclésiastiques, que de celle du célibat: & qu'en faudroit-il conclure? Que toutes les autres Loix Ecclesiastiques étoient de trop? Qu'il auroit fallu s'en tenir aux simples conseils, pour la sanctification des Fêtes, par exemple, pour les jeûnes & les abstinences? &c. Je ne crois pas que l'Auteur voulut embrasser ces maximes.

Je remarque, M. R. P. à la pag. 183. un si grand éloge de *Julien* l'Apostat, que je ne crains presque pas les mauvais effets qu'il pour-

pourroit produire. S'il étoit plus modéré, je craindrois davantage. On fait, il est vrai, abstraction des vérités révélées & de l'apostasie de *Julien*; mais ceci, mis une fois à quartier, on dit : *Non, il n'y a point eu après lui de Prince plus digne de gouverner les hommes*. Quoi ! *Théodose*, *Charlemagne*, *S. Louis*, *Edouard III. Charles le Sage*, *Louis XII. Charles-Quint*, *Louis XIV.* & tant d'autres Monarques de mémoire immortelle, n'étoient pas plus dignes de gouverner que cet Empereur, le plus vain, le plus pédant, le plus bizarre de tous les hommes ? J'en appelle du jugement de l'Auteur à *S. Gregoire* de Nazianze, & à S. *Jean Chrysoftôme*, & aux Ouvrages même de *Julien*.

Je voudrois avoir l'éloquence des deux SS. PP. que je viens de nommer, pour m'élever autant qu'il seroit nécessaire contre ces propositions de la page 217 : *Ce sera une très bonne Loi Civile, lorsque l'Etat est satisfait de la Religion déjà établie, de ne point souffrir l'établissement d'une autre.* Et tout de suite : *Voici le principe fondamental des Loix politiques en fait de Religion : Quand on est le maître de recevoir dans un Etat une nouvelle Religion, ou de ne la pas recevoir, il ne faut pas l'y établir ; quand elle est établie, il faut la tolérer.* L'Auteur a bien mis deux fois pour préliminaire, qu'il n'est pas Théologien ; mais sans avoir cette qualité, il doit con-

»ne de certains empêchemens, qu'on ne de-»voit pas prévoir avant le mariage; mais ce »déſir de garder la chaſteté pouvoit être pré-»vû, puiſqu'il eſt en nous. « Or je le demande à toute perſonne intelligente? Le déſir de garder la chaſteté ne peut-il pas auſſi-bien venir à des époux depuis leur mariage, que d'autres cauſes de divorce? Et ſi ce déſir ſe fait ſentir à eux, n'eſt-il pas dans l'analogie de la Religion de leur faciliter la route d'une vie plus parfaite? *Mais*, ajoute-t'on, *cette Loi ne fait que donner des victimes à Dieu ſans ſacrifice.* Ceci, ſans doute, doit paroître ſingulier! Quoi, ce n'eſt pas un ſacrifice que de s'engager à garder la chaſteté tout le reſte de ſa vie?

Je finis ici ma très-longue Lettre, qui n'attaque pas l'Auteur de l'*Eſprit des Loix*, par animoſité ou par jalouſie, puiſque je ne le connois pas. Je puis vous aſſurer au contraire que j'applaudis de grand cœur aux talens de cet Ecrivain, & que je ne refuſerois pas d'entendre ſes raiſons, s'il en avoit de bonnes à produire pour ſa défenſe. Je vous prie d'inſérer au plûtôt cette Lettre dans vos Mémoires. Je ſuis, &c.

SE-

SECONDE LETTRE*

AU *P. B. J.*

Sur un article de la Brochure intitulée DEFENSE DE L'ESPRIT DES LOIX.

UN mot que je viens de lire, M. R. P. me fait ressouvenir que je vous écrivis, il y a près d'un an, au sujet du *Livre de l'Esprit des Loix*. Ce mot n'est pas une réponse à toute ma lettre, dont les objections subsistent, mais à une critique purement littéraire que je faisois d'une citation de *Diodore* de Sicile. L'objet est de la plus légère conséquence, & dans ce point particulier je donnerois volontiers gain de cause à l'Auteur de l'*Esprit des Loix* & à son Apologiste. Cependant comme la réponse de ce dernier ne détruit pas mon observation sur *Diodore*, je vais vous importuner encore une fois : ce petit démêlé ne vous regarde point : donnez seulement cinq ou six pages de vos Mémoires. Pour être plus court, je souhaiterois que ceux qui ont votre Journal d'Avril 1749. & la défense de l'*Esprit des Loix*, voulussent rapprocher les textes.

L'Auteur de l'*Esprit des Loix* disoit : »Quand Antipater établit à Athènes, que ceux

* *Mem. de Trevoux* 1750. Fevr. II. Part.

»qui n'auroient pas deux mille drachmes ſe-
»roient exclus du droit de ſuffrage, il forma
»la meilleure Ariſtocratie qui fût poſſible,
»*parce que ce Cens étoit ſi petit qu'il n'excluoit*
»*que peu de gens &c.* « Sur quoi je faiſois obſerver que *le nombre des Athéniens qui n'avoient pas les deux mille drachmes ſe trouva, ſelon* Diodore *de Sicile, de plus de vingt-deux mille perſonnes, tandis que le nombre des autres Citoyens ne montoit qu'à environ neuf mille*; je prétendois en conclure que *ces circonſtances infirmoient le raiſonnement contenu dans cet endroit de l'Eſprit des Loix.* Et quel eſt-il ce raiſonnement? c'eſt qu'*Antipater* forma une très-bonne *Ariſtocratie, parce que le Cens de deux mille drachmes étoit ſi petit qu'il n'excluoit que peu de gens &c.*

En effet, quelle que fût l'Ariſtocratie imaginée par Antipater, il ſemble qu'on ne peut pas dire que le Cens établi par ce Légiſlateur fût *ſi petit qu'il n'excluoit que peu de gens*, puiſque ſur un nombre de 32 mille Athéniens ou environ, il s'en trouva plus de 22 mille qui n'avoient pas les deux mille drachmes déſignées par cette Loi du Cens. Telle étoit toute mon objection : je ne m'imaginois pas que dans une lettre qui contient 23 pages de vos Mémoires, ce fût là le ſeul endroit qui pût attirer l'attention d'un Apologiſte de l'*Eſprit des Loix.*

Que répond cet Auteur? deux choſes : Pre-

Premiérement, dit-il, *il n'y avoit point 22 mille personnes qui n'eussent pas le Cens dans la République d'Antipater : les 22 mille dont parle Antipater, furent releguées & établies en Thrace, & il ne resta pour former cette République que les neuf mille Citoyens qui avoient le Cens &c.*

Or, dans cette réponse, remarquez d'abord, M. R. P. une équivoque. *Il n'y avoit pas*, dit-on, 22 *mille personnes qui n'eussent pas le cens dans la Rep. d'Antipater.* Non assurément, & j'en conviens avec l'Apologiste, si l'on considere *la Rep. d'Antipater* après sa formation, & quand ces 22 mille Athéniens eurent été envoyés en Thrace. Mais si l'on se place, comme il est nécessaire, au moment qui précéda la formation de cette République, au moment où l'on vit le résultat du dénombrement fait pour le cens, on pourra croire qu'il y avoit même beaucoup plus de vingt-deux mille Athéniens qui n'avoient pas les deux mille drachmes; car outre ceux qui voulurent bien aller s'établir en Thrace, *Diodore* fait entendre que d'autres qui n'avoient pas le cens, resterent dans la Ville. Après quoi, selon le même Auteur, Antipater confia le gouvernement aux neuf mille qui se trouvoient dans le cens, c'est-à-dire, qui avoient les deux mille drachmes. Je voudrois qu'on prît la peine de lire *Dio-*

Diodore que je cite d'après l'Edition Grecque de *Henri Etienne* pag. 637.

Je viens de dire, M. R. P. qu'il étoit nécessaire de se placer au moment qui précéda la formation de la République d'Athènes par Antipater; & la raison de ceci me paroît évidente. Car comment juger cette question, *si le cens des deux mille drachmes étoit si petit qu'il n'excluoit que peu de gens*? Question fondée sur le texte même de *l'Esprit des Loix*? question capitale dans le démêlé présent. Je vous le demande : pour la décider, attendra-t-on qu'on ait vu plus de 22 mille Athèniens hors du cens, c'est-à-dire, n'ayant pas les deux mille drachmes, & chassés ou renvoyés d'Athènes, qui ne comprenoit alors qu'environ 32 mille habitans? Assurément si l'Auteur de *l'Esprit des Loix* vouloit nous fixer à ce moment, il pouvoit dire qu'Antipater forma une bonne Aristocratie, parce que le cens qu'il avoit établi, quoiqu'assez modique en lui-même, se trouva pourtant trop fort pour les deux tiers des Athèniens, gens de la plus vile espèce, qui allerent s'établir ailleurs, & laisserent le gouvernement à neuf mille Citoyens aisés & honnêtes gens. Encore une fois, voilà ce qu'il falloit dire en considérant la République d'Antipater comme formée après l'expulsion des vingt-deux mille pauvres Athèniens relegués en Thrace. Mais quand le même

Au-

Auteur dit en général qu'Antipater forma une bonne Aristocratie, *parce que le cens qu'il avoit établi étoit si petit, qu'il n'excluoit que peu de gens*, cet Ecrivain donne à entendre que dans le dénombrement qui fut fait pour le cens, avant que la nouvelle Rep. fût formée, il ne se trouva que peu d'Athéniens qui fussent exclus du droit de suffrage. Or c'est précisément ce qui contredit *Diodore* de Sicile, puisque, selon cet Auteur, plus des deux tiers des habitans furent exclus, & qu'ils allérent même s'établir ailleurs. Je n'ajoute qu'un mot sur la seconde réponse de l'Apologiste.

„Quand il seroit resté, dit-il, à Athènes „22 mille personnes qui n'auroient pas eu le „cens, l'objection n'en seroit pas plus juste. „Les mots de *grand* & de *petit* sont relatifs. „Neuf-mille Souverains (*l'Auteur entend „pour le cas présent neuf-mille formant le Corps „en qui résidoit la Souveraineté*) dans un Etat „sont un nombre immense, & vingt-deux „mille Sujets dans le même Etat sont un nom„bre infiniment petit. „

Ceci, M. R. P. n'est pas plus pressant que la premiére réponse. Il est toujours question si *le cens* d'Antipater *étoit si petit qu'il n'excluoit que peu de personnes* du droit de suffrage. Et je trouve dans *Diodore* que de 32. mille habitans ou environ, ce cens en exclut plus de 22 mille; ce nombre n'est-il

pas fort *grand* relativement aux neuf mille Citoyens qui étoient dans le cens, c'est-à-dire, qui avoient les deux mille drachmes? Voilà comment il faut juger des termes de *grand* & de *petit* : ils ne tombent pas, ces termes, sur le nombre de ceux qui gouvernoient ou qui étoient gouvernés quand la Rep. fut formée ; ils tombent sur le cens & sur le nombre des habitans qui se trouverent, ayant ou n'ayant pas ce cens ; c'est-à-dire, toujours les deux mille drachmes. Il me semble donc, M. R. P. & je finis par cette réfléxion, que l'Auteur de *l'Esprit des Loix* & son Apologiste ont raisonné trop indépendamment de la narration de *Diodore* ; qu'au contraire dans ma premiére Lettre & dans celle-ci, je me suis attaché au texte de cet Auteur, & que j'ai évalué les termes de l'*Esprit des Loix* suivant leur force. Mais je le répéte, tout ceci est une bagatelle, & je me reproche d'avoir occupé, pour si peu de chose, tant d'espace dans vos Mémoires. Je suis &c.

A Paris ce 12 Février 1750.



SUITE

Angliviel de la Beaumelle

SUITE
DE LA DEFENSE
DE
L'ESPRIT DES LOIX,
OU
EXAMEN
DE LA REPLIQUE
DU GAZETIER ECCLESIASTIQUE,
A LA DEFENSE
DE
L'ESPRIT DES LOIX.

Superest adhuc & exornat ætatis nostræ gloriam Vir Sæculorum memoriâ dignus, qui olim nominabitur, nunc intelligitur. Habet amatores nec imitatores, ut libertas, quamquam circumcisis quæ dixisset, ei nocuerit; sed elatum abunde spiritum & audaces sententias deprehendas etiam in iis quæ manent.

QUINTIL. Lib. X. C. 1.

A GENEVE,

Chez ANTOINE PHILIBERT.

M. DCC. LII.



SUITE DE LA DEFENSE DE L'ESPRIT DES LOIX, &c.

IL faut l'avoüer : le Parti Janſéniſte eſt aujourd'hui le plus ferme appui de la Religion. Attentif à tout ce qui pourroit en corrompre la pureté, il ſemble chargé de veiller à ſa gloire ; on le prendroit pour le dépoſitaire de ſes oracles.

Une opinion s'éléve-t-elle ? Soudain il détache contr'elle quelqu'un de ces champions, pour qui attaquer, combattre & vaincre eſt depuis long-tems preſque la même choſe.

Un Philoſophe hazarde-t'-il modeſtement un Syſtême vraiſemblable ? On court aux armes ; on renverſe, on foudroie ce Syſtême, nouveau & par conſéquent impie.

Une réputation brillante commence-t'-elle

à se former ? L'homme que le Public couronne de ses suffrages pourroit bien se mettre en tête de devenir chef de secte, & détourner sur lui les regards du Peuple attachés sur les illustres Disciples du Docteur de la Grace : eh bien ! de peur qu'il ne lui prenne envie d'être un jour Héréfiarque, on prouve pieusement, qu'il est actuellement hérétique : zèle admirable, sainte politique, qui seule garantit la Foi Catholique du poison contagieux de l'erreur !

Dès-que l'*Esprit des Loix* parut, il fut lû avec autant d'avidité qu'il avoit été attendu avec impatience.

Un ouvrage, avoit-on dit, dont le sçavant Auteur des *Considérations de l'Empire Romain*, * a rassemblé les matériaux depuis vingt années, ne sçauroit manquer d'être parfaitement beau : la lecture justifia cette prévention.

Tout ce qui n'étoit pas Jésuite ou Janséniste, Devot ou Bel-Esprit, le regarda comme le triomphe de l'humanité, le chef d'œuvre du Génie, la Bible des Politiques.

Que firent les Défenseurs de la Grace ? Ils pleurerent sur cet aveuglement. Ces saints hommes ne virent ce succès qu'avec la plus amere douleur.

Il

* *Bousquet & Comp.* Libraires à Lausanne en ont donné l'année derniere (1750) une très-belle Edition *in*-8.

Il étoit brillant : pouvoit-il n'être pas dangereux ?

S'il en faut croire les Memoires qu'on m'a fournis, un d'eux en prit des vapeurs, un autre tomba en convulsions. Seroit-ce là premiere fois, que la passion a enfanté des miracles ?

Douze Editions, épuisées en six mois ; épuiserent enfin leur patience.

Saisis d'un saint enthousiasme, *dévorés du zèle de la Maison de Dieu*, ils font succéder l'anathême aux larmes & aux regrets.

Dans un Antre inconnu, on forge la Bulle qui doit écraser le Livre & l'Auteur : c'est de ce nouveau Vatican que partent les foudres de ces petits Jupiters.

Cent & une Propositions sont extraites de l'*Esprit des Loix* avec beaucoup de soin, & proscrites avec autant de jugement.

La Gazette Ecclésiastique publia la sentence le 9. & 16. Octobre 1749. *

De l'Arrêt donné au Fauxbourg saint Médard, M. de M. en appella au Tribunal de la Raison ; & le Public approuva son Appel consigné dans sa *Défense de l'Esprit des Loix.*

Cette Brochure est de la Raison assaisonnée. C'est ainsi que Minerve auroit plaidé pour la vérité. La grace y est unie à la justesse, le brillant au solide, la vivacité du

* Insérée dans le *Journal des Sçavans* edition d'Amsterdam du mois d'Avril 1750.

tour à la force du raisonnement. On y voit l'homme d'Esprit & l'homme de Génie, le Politique & l'Académicien, le Chrétien & le Philosophe. Elle est semée de traits vifs & mordans contre l'Oracle, traits qui vont tous au but & au profit de la Cause.

Les Gazetiers Ecclésiastiques viennent d'y repliquer dans deux de ces feuilles périodiques, * voüées depuis si long-tems à la tranquillité publique & destinées à déférer à l'Eglise tout homme qui a le bonheur de ne pas penser comme eux.

Vraisemblablement M. de M.... ne répondra point à ces redoutables adversaires; Il *déclinera* prudemment *le combat*; il laissera le soin de sa vengeance au mépris du Public; & vieux Athléte, il se reposera à l'ombre de ses lauriers, ou s'occupera à en moissonner de nouveaux.

Quand on est né pour éclairer l'Univers, on lui doit compte de ses moindres momens, compte d'autant plus rigoureux, que les talens, utiles au bonheur du genre humain, sont plus rares, & que la dette est immense.

M. de M..... devoit quelques éclaicissemens à un certain ordre de personnes, qu'une longue familiarité avec quelques préjugés régnans avoit séduit contre quelques morceaux de son Livre. Il les a donnés. Le voilà désor-

* Du 24. Avril & 1. May 1750. inférée dans les mois de Juin & Juillet du *Journal des Sçavans* edit. d'Amst.

sormais quitte envers eux. Quelle apparence qu'il se donne la peine de suivre dans tous leurs écarts des Nouvellistes désœuvrés, accoutumés à ne porter sur les objets qu'un œuil prévenu, empressés à saisir l'occasion de s'illustrer aux dépens du mérite & des talens, habiles à farder la vérité, intéressés en tout sens à éterniser la dispute !

Mais les Critiques sont d'étranges mortels ; qu'on les réfute ou non, ils ont toujours gain de cause. Laissez-vous leur Livre sans réponse ? Votre silence est un aveu tacite de votre défaite. Y répondez-vous ? Votre défense est un aveu de leur triomphe. Leur imagination en dresse un trophée à leur amour propre.

Cependant l'intérêt de la vérité demande, qu'on la dégage des chaînes dont l'erreur, l'ignorance & la mauvaise foi voudroient l'accabler. C'en est assez pour justifier l'examen que je vais faire des Feuilles des 24. Avril & 1. Mai des *Nouvelles Ecclésiastiques*. Commençons.

» Des reproches que nous avons fait à l'Auteur de *l'Esprit des Loix*, il y en a sur lesquels il essaie de se justifier & ne le fait pas : il y en a sur lesquels il n'ose pas même tenter de se justifier ".

Cet Auteur est singulier. Quoi ! les Gazetiers Ecclésiastiques auront sué à grosses gouttes pour détacher quelques propositions, qui

qui, isolées & ne tenant plus au tout, paroîtront condamnables ; ils se seront mis en quatre pour lui faire des reproches, & il ne daignera pas y répondre ? Mépriser des reproches Jansénistes ! Oh ! pour le coup, si ce procédé est fort sensé ; il est du moins fort impoli. Se justifier sur les uns, passer sous silence les autres, n'est-ce pas une inique partialité ? n'est-ce pas insinuer, que les premiers ne méritent que du mépris ou de l'indignation, & que les seconds leur sont communs avec quelques mondains, quelques profanes, dont M. de M...... a bien voulu, dans sa *Défense*, lever les scrupules & éclairer la bonne foi : & cette insinuation, ces *forfanteries* ne décèlent-elles point un homme qui veut secoüer le joug de toute autorité légitime, car est-il rien de plus légitime que le droit qu'ont les Jansénistes de faire des *reproches ?* Le Saint Pére, l'Evêque de *Sens*, les Journalistes de *Trevoux*, le Procureur Général, le Lieutenant de Police l'a bien : pourquoi les Gazetiers Ecclésiastiques ne l'auroient-ils pas ?

M. de M.... avoit prié ses Lecteurs de ne pas juger par une lecture de quelques minutes d'un ouvrage de vingt années.

Les Gazetiers ne lui ont point accordé cette grace. Leurs deux premieres feuilles annoncent un homme qui a parcouru trois volumes avec une extrême rapidité, & qui en

en a tiré quelques propositions qui ont eu le malheur de ne pas ressembler à ses préjugés. C'est un Voyageur, que la vitesse de son cheval empêche de voir distinctement les objets gracieux & frappans dont la nature & l'art ont embelli la campagne ; qui, arrivé dans la Capitale, est blessé de tout ce qui ne sympatise pas avec ses idées, stupidement étonné de tout ce qu'il devroit admirer, fatigué de tout ce qui porte l'empreinte du nouveau, & qui, de retour dans son Païs, n'apporte à ses compatriotes que de faux jugemens sur ce qu'il a vu, jugemens moulés sur de vieilles idées & dictés par la prévention à travers de laquelle il a tout vu.

M. de M.... s'est cru en droit de ne pas répondre à des Critiques qui ne l'avoient pas entendu, & qui peut-être n'avoient pu ni voulu l'entendre. Dailleurs ils violoient la premiére loi de leur art : au lieu de donner des preuves, ils faisoient des *reproches*, & de Critiques ils devenoient Censeurs. Vis à vis d'un aussi habile raisonneur, c'étoit bien le moins que d'employer le raisonnement; mais il est aisé de faire des reproches & difficile de donner des raisons : ils recoururent donc à la voye la plus courte. Le ton magistral est si aisé à prendre ! ils le prirent. Croyoient-ils, que l'Auteur de l'*Esprit des Loix* courberoit humblement la tête sous le joug du Despo-

tisme

tisme dont il voudroit affranchir ses semblables? Croyoient-ils, qu'il reconnoitroit l'autorité arbitraire dans le Monde sçavant, lui qui ne la peut souffrir dans le Monde Politique?

„Nous avons reproché à l'Auteur de „*l'Esprit des Loix* d'avoir dit : *qu'il s'en* „*faut bien que le Monde intelligent soit aussi* „*bien gouverné que le monde Physique.* Ce „qui suppose en Dieu un défaut de sages„se & un manque de puissance. A ce re„proche, point de réponse „.

Et en falloit-il à un reproche ridicule? Qu'exprime la proposition censurée? Une verité d'experience. Etoit-il donc si nécessaire de dire : VOIEZ : à gens qui n'avoient pas d'abord *vu*? Cette vérité, entendue du Gouvernement Politique, est incontestable. Les Critiques sont responsables du sens impie qu'ils y attachent & de l'affreuse conséquence qu'ils en tirent avec *Bayle*. Si M de M.... sçavoit, comme eux, l'art funeste d'empoisonner les paroles les plus innocentes, après avoir établi sa réfléxion sur des principes inébranlables, quelles malignes interprétations n'auroit-il pas donné à ces mots » ce qui marque en Dieu un défaut de » sagesse & uu manque de puissance «? Que n'auroit-il pas dit sur cette association des *Gazetiers* avec *Bayle*, des défenseurs de la Religion avec le destructeur de toute vérité?

Il

Il a laissé ces petits artifices à ses adversaires; il a gardé le silence : étoit-il besoin de le rompre, ponr dire ce que tout le monde sçait, qu'il y a moins de défauts dans l'Univers Physique que dans le Moral, parce que les Etres Moraux, libres par leur nature, agens vicieux par le mauvais usage de leur liberté, différent essentiellement des Etres Physiques, qui sont purement passifs, & par conséquent incapables de troubler l'ordre établi, & de sortir des loix générales que leur Auteur a prescrites?

»Nous avons reproché à l'Auteur d'avoir »dit : *que la vertu n'est point le principe du »Gouvernement Monarchique.* Point de ré»ponse «.

Habemus confitentem reum, pouvoient ajouter les *Gazetiers* : son silence prouve qu'il a eu tort d'avancer un fait notoirement vrai. Il devoit dire que l'*honneur* étoit le principe des Républiques & la *vertu* le ressort des Monarchies. Qu'y auroit-il eu de plus aisé, que d'accorder ensuite l'histoire du monde avec cette hypothése-là?

,, *Dans les Monarchies, la Politique fait* ,, *faire les grandes choses avec le moins de ver*,, *tu qu'elle peut* ,,.

Quel blasphéme! analyser le Gouvernement Monarchique, n'est-ce pas détruire, renverser, anéantir la Religion? Attribuer les *grandes choses* à la Politique, n'est-ce pas

pas en ravir la gloire à la Grace? n'est-ce pas insulter un Dieu jaloux?

„*Les Loix tiennent la place de toutes ces* „*vertus héroïques que nous trouvons chez les* „*Anciens, dont nous avons seulement entendu* „*parler*„.

Que notre siécle a d'obligation aux Jansénistes! Qu'ils le vengent bien aujourd'hui des injures qu'ils ont jusqu'à présent vomi contre lui & de l'injuste préférence qu'on donne à l'antiquité, dont les *vertus*, dit le même Auteur, *étonnent nos petites âmes*. Ce passage, je l'avouerai ingenûment, me parut d'abord très indifférent; mais examiné de près, il est rempli de venin. Il tend visiblement à la propagation de l'Athéïsme. *Les Modernes ne valent pas les Anciens*; c'est dire clairement, que la Religion Chrétienne a moins de moyens que le Paganisme pour porter les hommes à la vertu : voilà ce que c'est que d'avoir de bons yeux! On voit dans un livre mille choses qui n'y sont pas.

„*Les Monarchies n'ont aucun besoin de la* „*vertu; & l'Etat vous en dispense*„.

Cette vérité a mis les *Gazetiers* de mauvaise humeur, sans doute en conséquence d'un retour sur eux-mêmes. Ce retour devroit pourtant les avoir convaincus que la vertu est un bien très stérile dans une Monarchie. Quant à la vertu Républicaine, à cette

cette vertu qui consiste dans l'amour de l'ordre, des Loix & de l'indépendance, elle ne sçauroit être de mise dans un Gouvernement, où Tout se raporte à Un, où l'honneur seul survit à la perte des avantages de la liberté, où l'on ne peut aimer les loix parce qu'avec l'envie de ne s'y soumettre pas, on est dans la nécessité de s'y soumettre; où le désir de l'indépendance est toujours un crime; où la puissance coactive rend l'amour de l'ordre une chimere, un être de raison. La vertu consiste dans le choix; & l'Etat *vous dispense* de choisir. Croire que M. de M.... a voulu parler des vertus chrétiennes & non des vertus politiques, & qu'il a prétendu attribuer au Monarque le même droit de dispenser des Loix Morales, que celui que la Cour de Rome fait valoir avec tant de succès, c'est se forger des monstres pour les combattre.

„La vertu n'est point nécessaire dans le „Gouvernement despotique; & l'honneur „y seroit dangereux. Point de réponse „.

Il étoit aisé de se convaincre de la vérité de cette maxime en jettant un coup d'œuil sur le Gouvernement Despotique. Le Peuple y est esclave; les Grands & les Petits n'y sont que des Marionettes que le Machiniste fait mouvoir à son gré. Loin qu'il leur soit permis de choisir, d'agir à leur fantaisie, il ne leur est presque pas permis de vou-

vouloir. Ainsi, non seulement la Vertu n'est point nécessaire dans les Etats, mais encore il est nécessaire qu'il n'y en ait point. Le Despote a bien à faire d'un sujet qui opposera à ses loix les loix de l'honneur, qui balancera entre l'obéïssance & le devoir, qui sera tantôt entraîné par la crainte, tantôt emporté par la gloire! Il lui faut des sujets, qui soumettent leur être à ses volontés, qui tremblent à son aspect, qu'un mot éléve, qu'un clin d'œuil anéantisse, qni l'adorent comme une Divinité, qui regardeut comme le premier de leurs devoirs une obéïssance aveugle à ses ordres les plus contradictoires, qui bénissent leur trépas quand il l'a prononcé, en un mot des sujets imbécilles. Permettez pour un moment à l'honneur & à la vertu un libre accès dans l'Etat Despotique; cet Etat deviendra Monarchique ou Républicain : Monarchiqne si l'amour de la gloire l'emporte, Républicain si l'amour de la Patrie gagne le dessus; le Despote tombera, parceque son Thrône sera sappé par les fondemens. Ces deux causes, l'honneur & la vertu, mises en action, produiront des effets analogues à leurs principes, c'est à dire, la destruction du pouvoir arbitraire. Si ce pouvoir ne peut tenir contre les efforts des vertus Morales, soutiendra-t'il mieux les combats des vertus Chrétiennes? Non; *la Religion Chré-*

Chrétienne, malgré la grandeur de l'Empire & le vice du climat empêchera le Despotisme de s'établir en Ethiopie & portera au milieu de l'Afrique les mœurs de l'Europe & ses Loix *. Le Dannemarck se dépouillera de tous ses droits, & le Prince n'en usera que pour le bien de l'Etat; les Etats conféreront au Prince une autorité absolue, & le Prince n'en exercera qu'une modérée.

L'exil de l'honneur & de la vertu est donc nécessaire à la conservation de l'Etat Despotique. Ce Gouvernement ne porte que sur cet axiome : *Tous doivent tout à un; & Un ne doit rien à tous* : Or, cet axiome détruit le Droit Naturel; la destruction du droit Naturel suppose celle des rapports entre les choses : la destruction des rapports entraîne celle de la vérité qui n'a d'autre fondement que le lien mutuel des objets; & la destruction de la vérité n'emporte t'-elle pas celle de la vertu, qui n'est qu'une suite de la connoissance de la vérité? Le nier, ce seroit affirmer que l'effet peut survivre à sa cause. Que conclure de tout ceci? 1°. Que le Gouvernement Despotique est vicieux dans son principe, & c'est ce que M. de M.... a prouvé.

2°. Que cet Auteur loin d'être blamable d'avoir dit que la vertu n'y étoit point nécessaire, est coupable d'une legere inexactitude,

* Liv. 24. C. III. de *l'Esprit des Loix.*

tude, en ce qu'il auroit du dire, qu'il étoit nécessaire qu'il n'y en eut point.

3°. Qu'il s'est plaint avec raison, que *les Critiques sembloient avoir juré de n'être jamais au fait de l'état de la question & de ne pas entendre les passages qu'ils attaquoient.*

4°. Qu'il a eu droit de mépriser des *reproches* fondés sur l'inattention ou la mauvaise foi des Gazetiers; inattention s'ils n'ont pas vu la note du Chapitre V. du livre troisiéme : *Je parle ici de la vertu politique, qui est la vertu morale dans le sens qu'elle se dirige au bien général; fort peu des vertus morales particulieres, & point du tout de cette vertu qui a du rapport aux vérités Révélées* : mauvaise foi s'ils ont vu cette note. Leur critique, marquée du sceau de la candeur, les rapproche du titre d'étourdis dont cette même critique, marquée au coin du zéle & de l'intolérance, les éloigne.

5°. Qu'on ne sçauroit assez s'étonner, que des écrivains, qui ont eu tout le tems de se convaincre, qu'ils n'avoient vu dans *l'Esprit des Loix* que des mots, se soient opiniatrés à n'y voir autre chose, & ayent regardé comme sans replique une accusation à laquelle le Livre même avoit déjà répondu.

„Nous avons reproché à l'Auteur d'avoir „dit, „*que le Monachisme est né dans les Païs chauds d'Orient, où l'on est moins porté à l'action qu'à la spéculation.*

Sur

Sur quoi tombe le *reproche*? Est-ce sur la proposition avancée? elle est vraye. Le berceau du Monachisme fut l'Egypte, Païs chaud, & si chaud, que les hommes, renfermés dans la maison laissoient le soin des affaires domestiques aux Femmes, êtres beaucoup plus propres à ce soin, si celui qui a prétendu, qu'elles n'étoient femmes que par un défaut de chaleur, avoit par hazard trouvé la vérité en riant.

Le *reproche* porte-t'il sur la raison qu'il rend de sa proposition? Cette raison est physique : la chaleur excessive en affoiblissant le Corps, énerve l'action des facultés de l'Ame, qui en dépendent.

Les Critiques vouloient-ils, que M. de M.... s'inscrivit en faux contre le témoignage historique, & qu'il assurât, que *le Monachisme est né dans les Pays froids*? ou bien, qu'il fit main basse sur une vérité phisique pour nous apprendre, *que dans les Païs chauds on est plus porté à la spéculation qu'à l'action*? s'attendoient-ils, que pour leur plaire, il feroit un désaveu, qui déplairoit au sens-commun?

Peut-être ont-ils été blessés du mot de *spéculation*. En effet il insulte à l'activité de la vie monastique; prenez donc, que M. de M.....se soit mépris pour cette fois, & qu'il auroit du faire des Moines des êtres agissans, au lieu de les qualifier d'êtres spéculatifs.

„Nous lui avons reproché d'avoir mis
„ſur la même ligne avec les Dervis de la
„Religion Mahométane & les Pénitens ido-
„lâtres des Indes les Moines les plus ſaints
„& les plus édifians de l'Egliſe Catholi-
„que „.

Vis à vis d'un Politique, qui conſidére les objets relativement à l'utilité de l'Eſpèce humaine, il n'y a pas une grande différence entre un Moine & un Dervis, entre un Pénitent de l'Egliſe Indienne & un Pénitent de l'Egliſe Cathólique. Je ne vois pas, que la ſociété ſoit plus redevable à un Capucin qu'à un Fadir. Les uns & les autres ſont fous & fainéans. Un Philoſophe trouvera tant de traits de reſſemblance entre eux, qu'il pardonnera bien à l'Auteur de *l'Eſprit des Loix* de les avoir mis ſur la même ligne. Ajouterai-je, qu'on n'entend pas trop bien ce que c'eſt qu'un *Moine ſaint, un Moine édifiant?* Dans ce ſiécle-ci, on ne canoniſe plus les gens à ſi bon marché. Autrefois, un Moine étoit un Ange; aujourd'hui un Moine n'eſt qu'un homme, qui conſent, ou qu'on force à ne l'être plus: autrefois, un Anachoréte édifioit; aujourd'hui le Citoyen ſeul édifie. Nous ſommes un peu plus délicats que nos Péres; ils admiroient, & nous jugeons.

„Nous avons relevé ce que dit l'Auteur,
„que, *dans le midi de l'Europe, les loix,*

„qui devroient chercher à ôter tous les moyens „de vivre sans travail, donnent à ceux qui „veulent être trop oisifs des places propres à „la vie spéculative, & y attachent des richesses „ses immenses „.

Il est vrai que M. de M... a dit cela, & tout aussi vrai qu'il a dû le dire.

L'expérience nous apprend, que dans le Midi de l'Europe les Peuples sont naturellement paresseux. La politique nous apprend, que la paresse est un vice dans un Etat : donc, la Raison conseille au Législateur d'ôter aux Citoyens tous les moyens de vivre sans travail, & de corriger le physique du Climat par de bonnes loix; donc un Législateur qui contribue à nourrir le principe d'oisiveté, qu'il devroit détruire en attachant à la vie spéculative les récompenses dues aux vertus sociales, péche contre les premiers élémens de la Politique. En est-il aujourd'hui de si borné? non; mais il y en a eu; & cela suffit pour le malheur des hommes; le mal est sans reméde; les Corps spéculatifs sont partout si riches, qu'ils auront toujours de quoi corrompre les Législateurs qui oseront toucher à leurs richesses. Les *Pierres Alexiowitz* sont si rares! Et puis, que peuvent les Loix contre l'ouvrage de la superstition? Le pouvoir de la politique finit là où celui de la Religion commence.

»Nous avons reproché à l'Auteur d'avoir. »dit : qu'il eſt quelquefois ſi néceſſaire aux »Femmes de répudier, & qu'il leur eſt tou- »jours ſi fâcheux de le faire, que la Loi eſt »tirannique qui donne ce droit aux hommes »ſans le donner aux femmes «.

Le reproche eſt auſſi peu galant que la réflexion eſt ſenſée. Pourquoi voulez-vous priver un ſexe des prérogatives que vous accordez à l'autre? Doüé des mêmes avantages, pourquoi ne jouïra-t'il pas des mêmes droits? Soumis par le tempérament à la même néceſſité, pourquoi lui ſera-t'il défendu de recourir au même remède? N'y a-t'il pas une ſorte de tyrannie à le refuſer à l'un par la même loi qui le donne à l'autre? Des motifs égaux n'exigent-ils pas une égale permiſſion?

La Nature a, par une prudente compenſation, établi l'égalité entre les deux ſexes. Eſt-ce à la politique à détruire l'ouvrage de la nature? Faite pour le conſerver, l'entretenir, le perfectionner, doit-elle l'anéantir? Et n'eſt-ce pas l'anéantir, que de laiſſer à l'homme & d'ôter à la femme une liberté dont il lui eſt auſſi fâcheux de ſe ſervir qu'il lui eſt néceſſaire de l'avoir?

Le Mariage eſt une ſociété. Même inſtinct, mêmes vœux, mêmes ſermens, mêmes devoirs : pourquoi pas, mêmes droits?

Figurez-vous une Femme, qui ſans ceſſe

livrée à ses penchans ne peut les satisfaire, dont la passion est toujours irritée par la présence de l'objet, & d'un objet présent envain, qui desire toujours & ne jouït jamais, qui se voit forcée de renoncer même à l'esperance dans un état où l'espérance l'avoit engagée, qui cherche sans cesse l'Etre & ne trouve jamais que le néant, qui toujours également éloignée & voisine du plaisir réalise la fable de ce fameux Criminel, qui est dans un Fleuve, a soif, & ne peut boire. La *Loi* n'est-elle pas tyrannique, qui l'attache à jamais à un Cadavre vivant?

De plus, le Mariage est un contract : quand l'une des Parties contractantes viole ses engagemens ou ne peut les remplir, l'autre peut-elle être asservie à des promesses conditionnelles? Les liens sont rompus; le contract, qui tenoit à ces liens, doit-il subsister? Il est si nécessaire à la femme de réclamer le droit naturel, il est si affligeant pour elle d'avoüer qu'elle est obligée de le réclamer, qu'en vérité on ne peut justifier la loi qui la condamne au silence.

Voilà ce que M. de M..... auroit pu répondre, mais avec ces graces, cette briéveté énergique, cette éloquence persuasive qui lui sont particulieres. Il auroit pour lui les Philosophes, les Dames & tous ceux qui regardent les Dames comme les arbi-

tres des différends ſur les loix de la Nature & du ſentiment. Ces ſuffrages ne le conſoleront-ils pas de la mauvaiſe humeur de Théologiens, plus triſtes que ſenſés?

»Nous avons ajouté, que l'Auteur éta»blit pour *Régle générale, que dans tous les »Pays, où la Loi accorde aux hommes la fa»culté de répudier, elle doit auſſi l'accorder »aux femmes* «.

Je viens d'expoſer les raiſons de cette *Régle générale.* C'eſt au lecteur à juger.

»Nous lui avons reproché d'avoir dit que »*dans les climats, où les femmes vivent ſous »un eſclavage domeſtique, il ſemble que la Loi »doive permettre aux femmes la répudiation, »& aux hommes ſeulement le divorce.* Point »de réponſe «.

M. de M.... plaide ici pour l'équité naturelle. Il eſt juſte, que dans les Pays, où l'égalité entre les deux ſexes eſt détruite, où la femme en paſſant de la maiſon du pére dans celle du mari ne fait que changer de maître, l'égalité ſoit en quelque ſorte rétablie, la ſervitude ſoit affoiblie par quelque privilége particulier. La loi rend la femme eſclave; cela n'eſt pas naturel; mais il l'eſt, que la loi diminue la peſanteur du joug, qu'elle mette des bornes à l'autorité, qu'elle prévienne la tyrannie : or, nul moyen plus propre que la conceſſion du droit de répudiation aux femmes.

mes. Ce droit n'eſt pas un équivalent de ce qu'elles ont perdu ; mais c'en eſt un dédommagement; c'eſt un reméde à l'abus inſéparable de l'excès du pouvoir.

La Loi doit permettre la répudiation aux femmes, & aux hommes ſeulement le divorce, parce que le divorce peut être fondé ſur des ſujets legers, au lieu que la repudiation exige ou ſuppoſe de grandes raiſons de mécontentement; parce que, dans ces Païs, une femme répudiée ne ſauroit trouver un Mari, au lieu qu'un homme répudié peut trouver autant de femmes qu'il en peut nourrir; parceque, dès-lors, l'état des enfans eſt aſſuré, au lieu qu'autrement il eſt incertain; parceque la ſupériorité du pouvoir doit être balancée par la ſupériorité du droit : parce que la femme ne tient qu'à un ſeul, aulieu que l'homme tient à pluſieurs.

M. de M.... pouvoit donc décider, que cette loi ſeroit très ſage; & à qui le ton déciſif iroit-il mieux qu'à un homme, qui, pendant vingt ans, a porté ſur les Loix la raiſon la plus ſagace & la plus éclairée? Cependant, bien loin de ſe prévaloir de ſes méditations, de ſa perſpicacité, de ſa juſteſſe, il couvre d'un doute modeſte ſa propoſition. Un Auteur ordinaire, convaincu de la ſolidité de ſes réflexions, diroit : *cela doit être.* M. de M... perſuadé, qu'un pré-

jugé

jugé eſt ſouvent remplacé par un préjugé ou par une vérité qui ne le vaut pas, dit tout ſimplement : *il ſemble que cela devroit être.* Mais c'eſt bien aux Théologiens à connoître le prix du ſcepticiſme politique !

»Nous avons dit, que l'Auteur n'a pu »s'empêcher de laiſſer voir ſon chagrin ſur »le changement, que la Religion Chrétien»ne a apporté aux Loix Romaines, qui ac»cordoient des récompenſes à ceux qui ſe »marioient ou qui puniſſoient ceux qui ne »ſe marioient pas «.

Et quel eſt l'ami de l'humanité, qui n'eſt pas touché de la dépopulation qu'a cauſé la ſuppreſſion des Loix Romaines ſur le mariage ? Autrefois ceux qui ſe marioient avoient des priviléges ; aujourd'hui ceux qui ne ſe marient pas ont des richeſſes immenſes : les membres contribuoient au bien du Corps ; le Corps contribue au bien des membres qui le détruiſent : la fécondité étoit regardée comme une bénédiction du Ciel ; elle n'eſt plus qu'un préſent funeſte. La propagation étoit encouragée ; elle eſt troublée de mille manieres. On luttoit par de bonnes loix contre les pertes cauſées par les peſtes, les guerres, les famines ; la politique s'uniſſoit à l'inſtinct de la nature pour réparer le mal phiſique & le mal moral ; on ajoute à des ravages néceſſaires des pertes volontaires : la politique s'unit

au

au libertinage & à la superstition pour anéantir des êtres qui ne sont pas encore sortis du néant. Qui ne gémiroit à la vue de tous ces malheurs? M. de M.... n'a point laissé appercevoir du chagrin; il n'en avoit pas : un Philosophe ne doit au malheureux que des leçons & de la pitié.

On trouve, dit-il, *des morceaux des Loix* Juliennes *dans le Code Théodosien qui les a abrogées, dans les Péres qui les ont censurées, sans doute avec un zéle loüable pour les choses de l'autre vie, mais avec très peu de connoissance des affaires de celle-ci.*

J'ai deux remarques à faire sur ce dassage.

La premiere est contre les Critiques. Je ne conçois pas, qu'on puisse s'aveugler au point de prétendre, que les Péres de l'Eglise n'ont pas montré leur ignorance dans les affaires de ce monde en déclamant contre le mariage, qui en est le perpétuel réparateur. Est-ce entendre les intérêts de la société civile, que de sapper les fondemens de la société. Hé! Messieurs: Dites, si vous voulez, que les Péres étoient de fort bons Chrétiens; on vous l'accordera peut-être; mais ne dites pas, que ces bons Chrétiens étoient de bons Politiques; leurs écrits vous donneroient un démenti formel.

Ma seconde remarque est contre l'Auteur. Je ne conçois pas, qu'un Jurisconsulte Philoso-

losophe ait pu se résoudre à faire l'éloge de principes défectueux. Un zèle, qui anéantit l'espèce humaine, seroit un *zèle loüable?* On pourroit être tout à la fois coupable de la destruction de ce monde & *loüable* de ce pieux dessein? On seroit recompensé dans l'autre vie pour avoir troublé les affaires de celle-ci? ce seroit être véritablement zèlé pour les choses du Ciel, que d'être fanatique sur celles de la Terre?

Non : la Raison proscrit ces bizares idées, & la Religion les desavouë. L'une & l'autre vivent dans une parfaite intelligence : les séparer, c'est les méconnoitre ou les trahir : unies par le nœud le plus étroit, elles se prêtent un secours mutuel. Ce sont deux flambeaux, dont l'un ne sçauroit briller quand l'autre est éteint. Ce sont deux époux, dont l'un ne sçauroit survivre à la mort de l'autre.

Un zèle, dont les principes produisent de pernicieux effets, est un zèle aveugle; & un zèle aveugle est-il *loüable*? Le sage n'accorde son estime qu'à un zèle éclairé; c'est-à-dire, qu'il la refuse à presque tous les zèlés. Il est si peu de vérités qui nous soient assez démontrées, pour justifier notre zèle! Et les zèlés sont si peu délicats sur le choix des moyens pour étendre leurs opinions!

Le zèle est *loüable*, dit-on, en ce qu'il a pour objet de plaire à la Divinité.

Cette

Cette maxime canoniſe le fanatiſme & l'enthouſiaſme, toutes les erreurs qu'ils enfantent & toutes les horreurs qu'ils produiſent. Qui arme le bras du perſécuteur? c'eſt le zèle. Qui inſpire à *Clément* & à *Ravaillac* le deſſein d'aſſaſſiner deux de nos Rois & le courage d'éxécuter ce deſſein? c'eſt le zèle. Qui déthrône les Souverains, qui renverſe les Etats, qui rompt les liens de la ſociété, qui étouffe les ſentimens de la nature, qui éteint les lumiéres de la raiſon? C'eſt le zèle encore. Le zèle eſt un dogue qui dévore tout ce qui ſe préſente à lui, il faut enchaîner ce dogue de peur qu'il ne ſe jette ſur ſes maîtres mêmes. L'indifférence n'a fait aucun mal au Monde; elle caractériſe le ſage; qui ne ſait, qu'il eſt aiſé de connoitre les abus & difficile d'y remédier, aiſé de faire le bien & difficile de le bien faire, aiſé de trouver la vérité & difficile d'ôter aux moyens de la répandre la teinture de nos paſſions.

En tous pays, dans tous les ſiécles, l'objet du zèle a été de plaire à la Divinité: En tout pays, dans tous les ſiécles, l'effet du zéle a été de déplaire à la Divinité. Et lui plairoit-on en vengeant l'erreur par le crime, à la maniére de l'Intolérant, ou en détruiſant la vertu par la chimére, à la maniére du myſtique?

Quel eſt le zèle louable? celui qui ſe borne

ne à nous-mêmes. Sévéres pour nous, ſoyons indulgens pour nos ſemblables, de peur que nous opoſant zèle à zèle, ils ne ſoumettent la vérité & la vertu, c'eſt-à-dire, les biens les plus précieux de l'homme à la plus injuſte des Loix, la loi du plus fort.

On eſt zèlé pour la Religion, qui ſe ſoutient par elle-même, qui, émanée du plus puiſſant des êtres, n'a pas beſoin du ſecours du plus foible pour ſe conſerver : on ne l'eſt point pour l'Etat, qui ne peut ſe ſoutenir ſans une force étrangére.

Le premier zèle eſt de toutes les Religions, & ne devroit être d'aucune : le ſecond n'eſt d'aucun Etat, & devroit être de tous. Le premier fait de mauvais Citoyens : j'en atteſte l'expérience ; le ſecond fait des heureux : j'en atteſte l'Angleterre, où l'on en voit quelques traces.

Que le zèle s'exerce ſur l'obſervation des Loix, ſur les devoirs civils ; mais qu'il finiſſe là où les devoirs moraux commencent. Qu'il reſpecte ces limites ; qu'il ne les franchiſſe que par des priéres & des vœux. Le zèle religieux devient criminel, dès-qu'il ceſſe d'être oiſif ; il ne doit agir en faveur de la vérité que par les perſuaſions ; en faveur de la vertu que par l'exemple.

Ce qui me rend le zèle ſuſpect, c'eſt que le zèle & l'indifférence dépendent du tempérament : ils ſont créés par le plus ou le moins d'impreſſion que les preuves d'une vérité ou

d'une opinion font sur l'âme, impression rélative au degré de chaleur du sang, à la disposition des organes, à la qualité de l'imagination. On croit suivre les mouvemens d'un zèle éclairé; l'on ne suit que l'impétuosité d'une passion aveugle. On se félicite d'une philosophique indifférence; le caractére a réellement toute la gloire de ce qu'on attribue à la philosophie. Les jugemens de la Raison tiennent toujours du Naturel; ce sont des Vins qui ont le gout de terroir. Les effets de la persuasion étoient différens dans *Bossuet* & dans *Fénélon*; dans le *Clerc* & dans *Jurieu*, parceque les degrés l'étoient. Peut-être étoient-ils également persuadés: mais assurément ils n'étoient pas également zélés, parceque deux d'entre eux n'avoient ni le même tempérament, ni par conséquent les mêmes passions que les deux autres.

Le zèle des Péres nous paroit *loüable*, parceque nous sommes accoutumés dès l'enfance a respecter leurs décisions. De l'idée de sainteté nous passons à celle de justesse. De grands noms frappent notre oreille & séduisent notre esprit. La haute idée que nous avons de leurs ouvrages nous en donne une avantageuse de leurs actions. *Vieilles idoles, encensées par habitude.*

Mais qui ne voit, que ce préjugé, en confondant tout, excuse tout? *Origène*, animé d'un saint zéle contre la plus chére partie de soi

ſoi même, ſera *loüable* d'y avoir porté un barbare raſoir. *Tertullien* ſera *loüable* de s'être déchainé contre les ſecondes nôces, & de les avoir regardées comme une union criminelle. Saint *Auguſtin* ſera *loüable* d'avoir avancé, que les biens de ce monde n'appartiennent qu'aux Bons; d'avoir ſophiſtiqué en faveur de l'Intolérance, ſoufflé le froid & le chaud ſur la Grace. Saint *Bernard* ſera *loüable* d'avoir préché la néceſſité d'une guerre injuſte & encouragé les Croiſés par une prophétie normande. Saint *Grégoire* ſera *loüable* d'avoir aſſaiſonné des plus indécentes invectives & des calomnies les plus noires trois diſcours contre *Julien*. Les Péres ſeront *loüables* d'avoir recouru à des fraudes pieuſes pour démontrer la vérité du Chriſtianiſme, telles que la ſuppoſition des oracles des ſybilles, des livres de *Triſmégiſte* &c. Les Papes ſeront *loüables* de s'être arrogé une infaillibilité que leurs flatteurs oſent à peine leur accorder aujourd'hui, d'avoir uſurpé une autorité détronante & d'avoir uni au titre de ſerviteur des ſerviteurs le titre de Roi des Rois, ſans être ni l'un ni l'autre. N'y a-t'il qu'à dire dévotement, *ad majorem Dei gloriam*? Cela eſt ſi aiſé!

Les Péres ſont pour nous dans un point de vue, qui nous en impoſe. Rapprochons-les de nous, arrachons leur ce maſque qui nous fait illuſion. N'en jugeons point par ce

ce qu'ils devroient être; jugeons en par ce qu'ils ont été. Que ces grands hommes seront petits!

Régle générale: tout zèle, que le Magistrat, Chrètien ou incrédule, a droit de réprimer, ne sçauroit être *loüable*. Or, le zèle des Péres contre le mariage est de ce genre. Il tend à la destruction de l'espèce humaine; il combat tous les penchans de l'instinct; il va directement contre le droit naturel.

Je ne reconnois rien de *loüable* dans un zèle, dont le *loüable* est local ou personel. Or, tel est celui des Péres. Détachez-le de l'antiquité, détachez le de leurs personnes: Transportez-le à un homme dont le nom n'ait rien d'auguste, dont le tems n'ait pas consacré les opinions & la conduite: Autant vaudroit-il livrer cet homme au bras seculier ou à l'indignation publique.

Je ne vois rien de *loüable* dans un zèle, qui sous prétexte de perfectionner la Réligion Chrétienne, attaque la Naturelle. Tel est précisément le zèle des Célibataires: ils détruisent une des plus importantes loix de la Nature, qui nous ordonne de travailler à la propagation de notre Etre.

Il est bien fâcheux que les colomnes de l'Eglise en ayent si mal soutenu l'édifice. N'écoutons point le préjugé qui nous parle pour eux. Il y a un zèle qui vient de Dieu;

Dieu; mais aussi, il y a un zèle qui vient du Diable. Leurs causes se manifestent par leurs effets; & la prévention ne peut tenir contre la connoissance de ces effets. *Bellarmin* aura beau être regardé comme un saint en Italie, il sera regardé comme un séditieux en France: la canonisation ne sanctifiera pas ses fureurs du tems de la Ligue. Saint *Jérome* aura beau avoir quelques centaines d'années pour lui, ses déclamations contre le Mariage, ses opinions mystiques sur le Célibat serviront en tout tems à le dégrader. Les Moines auront beau se parer d'un grand amour de la perfection, de leurs vœux de pauvreté, d'obéïssance & de chasteté, de leur fidélité à remplir ces vœux, ils seront toujours coupables envers la societé, pour laquelle ils étoient nés, à laquelle ils sont inutiles; quoiqu'en pense le vulgaire, ce sera toujours un mauvais zèle, que d'augmenter le nombre des saints en diminuant celui des hommes.

»Nous avons encore observé, que l'Au»teur se plaint de ce que des sectes de »Philosophes avoient attaché une idée de »perfection à tout ce qui mene une vie spé»culative: *d'où l'on avoit vu naître l'éloigne»ment pour les soins & les embarras d'une famille* ».

A quoi bon cette observation? Le fait est-il

est-il vrai? M. de M. a pu se servir de cette vérité, parceque toutes les vérités apartiennent au Philosophe.

La Religion Chrétienne, poursuit-il, *venant après la Philosophie, fixa, pour ainsi dire, des idées, que celle-ci n'avoit fait que préparer.*

Voilà le venin. C'est calomnier le Christianisme, que d'avancer, qu'il vint après telle secte de Philosophes, & qu'il eut quelque chose de commun avec elle. A la vérité, M. de M...... ne dit pas tout à fait cela; il dit seulement, que *les changemens de Constantin furent faits ou sur des idées qui se rapportoient à l'établissement du Christianisme, ou sur des idées prises de sa perfection.* Mais cette conjecture n'en est pas moins propre à scandaliser les oreilles pieuses: qui en doute?

»Pour étendre une Religion nouvelle, il »fallut ôter l'extrême dépendance des En»fans, qui tiennent toujours moins à ce qui »est établi».

Les Critiques veulent-ils nier, que *Constantin* mit en œuvre des moyens purement humains pour établir le Christianisme? L'Histoire dépose contre eux. Veulent-ils nier, que cet Empereur affoiblit l'autorité paternelle & tira les enfans de l'extrême dépendance où les mettoient les Loix Romaines? L'Histoire dépose contre eux. Veulent-ils

pitre, c'est l'Apôtre qui parle & non le saint Esprit. Il nous en avertit expressément lui-même, comme s'il eut voulu prévenir les dangereuses conséquences qu'on en pouvoit tirer. Il distingue avec autant de soin que de bonne-foi ce qui vient de lui & ce qui vient de Dieu. Abandonné à lui-même, à ses lumiéres, à ses erreurs, il tâtonne, il le sent, il l'avoue. Loin de s'arroger une inspiration qu'il n'a pas, il dit positivement, que, fidelle Ministre du saint Esprit, il n'en est pas actuellement l'organe.

Et qu'étoit-il besoin, qu'il le fut? Les Corinthiens lui avoient demandé son sentiment sur le Mariage. Sa réponse est rélative aux circonstances où ils se trouvoient; circonstances, qu'il pouvoit connoitre sans cette inspiration, qui ne lui étoit accordée, que lorsqu'elle étoit nécessaire; circonstances auxquelles il pouvoit s'accommoder par les seules lumiéres de la Raison, sans le don d'infaillibilité.

Il leur dit donc; *Pour ce qui regarde les choses dont vous m'avez écrit, il est avantageux à l'homme de ne toucher aucune femme..... à cause des fâcheuses nécessités de la vie présente.... parceque les personnes mariées souffriront dans leur chair des afflictions & des peines, que je voudrois vous épargner..... Car le tems est court*: la persécution s'approche à grands pas; *& je desirerois de vous voir dé-*

gagés de soins & d'inquiétudes .... Ce n'est pas le Seigneur, mais c'est moi qui parle.

Peut-être objectera-t'on les versets 32. 33, 34. où *saint Paul* semble perdre de vue les circonstances, où il offre dans le Célibat des idées de perfection, où il représente des motifs généraux? Son conseil, dira-t'on, s'étend sur tous les fidéles, parceque les raisons sur lesquelles il l'appuye embrassent tous les états où les fidelles se peuvent trouver.

Mais cette objection disparoitra, si l'on fait attention à ces paroles du verset 25: *Quant aux Vierges, je n'ai point reçu de commandement du seigneur: mais voici le conseil que je donne.*

Ce passage nous met à notre aise. *Saint Paul* y dit, qu'il n'est point inspiré, & nous devons l'en croire sur sa parole. Nous pouvons donc l'envisager, dans ce cas particulier, comme un homme, comme un Philosophe, comme un Casuiste. Homme, il est faillible: Philosophe, il fait un systême arbitraire: Casuiste, il est mystique, & donne dans les raffinemens de la Dévotion.

Saint Paul se tromper! *saint Paul* donner un mauvais Conseil! eh! oüi; cela n'est pas vraisemblable, cela est pourtant vrai: prouvons-le.

Je voudrois, dit-il, *que tous les hommes*

en appelle de la déciſion du Pére ; ſi, privée d'un mari néceſſaire, elle ſe défait, dans les bras d'un amant, d'une virginité *brulante* ; ſi, laſſe de ſe combattre, de ſe réſiſter, de ſe vaincre ſans ceſſe, elle céde à un penchant d'autant plus fort qu'il eſt réprimé ; l'œuvre eſt-elle bien prudente ?

L'Apôtre donne aux Péres une autorité ſupérieure à celle que leur donnoient les Loix les plus favorables ; autorité chimérique, puiſqu'elle leur confere un droit que les filles mêmes n'ont pas ; autorité ſujette au mépris, parceque dans le tems de *Saint Paul* l'uſage des grilles & des verroux n'avoit pas encore fait d'un ſacrifice volontaire un devoir indiſpenſable. Un Pére n'eſt point le maître du mariage ou du célibat de ſa fille, parcequ'il ne l'eſt point de ſes deſirs.

Celui qui marie ſa fille fait bien ; & celui qui ne la marie pas, fait encore mieux.

Voit-on dans cette ſentence les traces de l'inſpiration divine ? Je n'y trouve que celles de la Raiſon humaine. Que livré à lui-même, l'homme eſt peu de choſe ! Quelle différence de *Saint Paul* inſpiré à *Saint Paul* parlant de ſon chef ! Que ſes mauvais Conſeils ſur le Célibat comparés aux ſublimes vérités qu'il annonce, à la ſagacité avec laquelle il pénetre les myſtéres les plus profonds, aux belles leçons de

mora-

morale qu'il donne par-tout ailleurs, me montrent bien dans les uns le doigt de l'homme, dans les autres le doigt de Dieu?

Revenons à M. de M.... Les Gazetiers lui font un crime de n'avoir pas dit, que le Célibat fut un précepte du Christianisme; & moi, je suis fâché, qu'on puisse reprocher à ce grand homme d'avoir méconnu l'Esprit de la Religion au point d'avoir cru, qu'elle en faisoit un conseil, & envisagé le Célibat comme un état plus parfait. *A Dieu ne plaise*, dit-il, * *que je parle ici contre le Célibat qu'a adopté la Religion!*

Il en reconnoit donc la bonté; il approuve donc cette *Loi de discipline*, † qui fait d'un mal physique un mal moral, cette loi, qui *étendant le corps du Clergé & resserrant celui des Laïques*, a des conséquences affreuses, en ce qu'elle anéantit insensiblement l'un & l'autre.

S'il avoit jetté les yeux sur la nature du Célibat, il auroit vu, qu'il n'a d'autre degré de bonté que celui qui lui est attribué par la superstition & par l'intérêt; il auroit vu, que l'homme n'a aucun droit sur sa postérité, que le Célibataire est le meurtrier de la famille qui devoit naître de lui, l'ennemi de la Patrie, en ce qu'il lui vole des ci-

* Esprit des Loix, L. 23. C. 21.

† Défense de l'Esprit des Loix, Pag. 117. Ie. edition.

citoyens, un fanatique ennemi de lui-même, en ce qu'il étouffe ce cri de la nature, qui nous porte à nous voir renaitre dans d'autres nous-mêmes, un mauvais Chrétien en ce qu'il s'oppofe au développement de germes, qui produiroient des êtres doüés de l'ineftimable avantage de connoitre & d'adorer Dieu, un enthoufiafte inconféquent, en ce qu'il augmente le nombre des faints aux dépens de celui des hommes, & conféquemment, de celui des faints-mêmes. Que n'a t'il pas dit du principe du Defpotifme, qui tend à détruire un Etat? Que n'auroit-il pas du dire du principe du Célibat, qui tend à détruire l'Univers? Il met le fujet, foumis au Defpote, à côté de l'automate; il auroit dû mettre le Célibataire à côté de l'Antropophage.

C'eft bien dans ce fiécle où les devoirs de la Societé font fi bien connus, où les loix de la Morale ont été fi bien developées, qu'il faut vanter une vertu qui n'eft bonne à rien. Malheureux Célibataires! quel fervice rendez-vous à l'Etat par votre continence? Quel fervice à Dieu? Quel fervice à vous-même? Vous vous ôtez des plaifirs vertueux, à l'Etat des fujets, à Dieu des Adorateurs. Si le Ciel vous avoit deftiné à cette vie, il vous en auroit fans doute averti, en vous privant de ce fens le plus voluptueux de tous, con-

tre lequel vous avez ſans ceſſe à luter.

L'Homme, plus aiſé à frapper que capable de raiſonner, a attaché de la grandeur à ce qui eſt difficile. Voilà la ſource de l'erreur qui fait du Célibat un état de perfection. Que le ſort de tant de milliers d'hommes ne tienne qu'à un Sophiſme ! n'y a-t-il pas de quoi déplorer le malheur de la condition humaine ? Si un de mes Ayeux avoit mal raiſonné, la chaîne ſe ſeroit rompue, je ne ſerois pas au monde ! Réflexion qui devroit reünir contre le Célibat tous ceux qui jouïſſent de l'exiſtence & qui en connoiſſent le prix.

»*Lorſqu'on fit la loi du Célibat pour un* »*certain ordre de gens, il en fallut chaque* »*jour de nouvelles pour reduire les hommes* »*à l'obſervation de celle-ci: le Légiſlateur ſe* »*fatigua. Il fatigua la ſocieté pour faire exécu-*»*ter aux hommes par précepte ce que ceux qui* »*aiment la perfection auroient exécuté comme* »*conſeil.* Point de réponſe ».

La réponſe étoit toute faite: elle eſt toute entiére dans le paſſage attaqué. Falloit-il ſe mettre en fraix de citations & de raiſonnemens pour prouver un fait hiſtorique que tout le monde ſçait, un fait encore exiſtant ?

Le Célibat *fatigue la ſocieté*: en doutez-vous ? Voyez l'embonpoint de l'Angleterre & de la Hollande, & l'Ethiſie de l'Italie &

de

de l'Espagne ; la vigueur de l'Allemagne Protestante & le dépérissement de l'Allemagne Catholique. N'est-ce pas *fatiguer la société* que de l'épuiser ?

Le Dogme de la perfection du Célibat a produit en Europe les mêmes effets de la Destruction que la chaleur du Climat, la jalousie du Maître, l'esclavage des femmes ont produit en Asie. Les Moines qu'ont-ils à reprocher aux Eunuques ? Les Eunuques sont à plaindre, les Moines sont méprisables. Aussi la Nature dédommage-t-elle les premiers & fait-elle le supplice des seconds.

Portons, par plaisir, le flambeau du Calcul sur les suites du Dogme du Célibat. Suivant les observations les plus exactes, un Etat qui ne souffriroit ni pestes, ni guerres ni famine durant soixante années, doubleroit dans cet espace le nombre de ses Citoyens. Cela posé, tout Etat qui a Cent-mille Moines dans son sein perd tous les soixante ans deux Cent-mille hommes, & un bien plus grand nombre s'il entretient toujours sur pied ce nombre de Cent-mille. Ainsi en supposant que depuis l'année 1640. il y a eu en France *deux millions* d'ames qui ayent fait vœu de célibat, cet Empire a perdu & ces *deux millions*, qui lui ont été inutiles durant leur vie, & *quatre millions* qui seroient nés d'eux dans l'espace de Cent-vingt ans, & *deux millions* qui seroient provenus des enfans des premiers

de-

depuis l'année 1690. jusqu'à cette année 1750. & *deux millions* qui proviendroient des enfans des deux derniers millions depuis cette année 1750. jusqu'à l'année 1810. Somme totale *dix millions*, perte immense, mais réelle : 1°. par-ceque les deux millions sur lesquels je bâtis, peuvent raisonnablement, supposés à l'abri des malheurs de la peste, de la guerre, de la famine, propager en toute sureté : 2°. par ce qu'il s'ensuit que la France n'ayant que vingt millions d'ames & devant en avoir en 1810. trente millions, sans l'obstacle du célibat, elle perd le tiers de ses forces, puisqu'elle pouvoit acquerir ce tiers. Soyez à present étonné que des Etats, jadis extrémement peuplés, soyent aujourd'hui dégarnis.

Jettez un coup d'œuil sur le nombre infini d'hommes qui se sont voüés au Célibat depuis deux siécles. Supputez les Descendans qu'ils auroient eu dans cet espace. Pour éviter toute chicane, n'ajoutez au nombre génératif qu'un nombre égal, vous trouverez un nombre aussi rempli que l'est l'Europe. Que sera-ce si vous vous livrez au calcul du Cours progressif des Générations? Votre imagination vous créera des peuples immenses d'êtres que le Célibat a anéantis. Que sera-ce encore si vous considerez la chose avec les yeux de la foi; partant de ce principe, que les mille millions d'êtres qu'on compte communément sur la terre

sont

ſont tous ſortis d'un ſeul homme, créé il y a autour de ſix mille ans, vous trouverez fort aiſément qu'une douzaine d'hommes, qui dès le commencement du Chriſtianiſme ſeroient entrés dans le Célibat, auroient fort bien pu priver le monde d'autant de millions d'habitans qu'il en renferme aujourd'hui.

Quis talia fando
Temperet a lacrimis? *

Je n'ignore pas que bien des gens ſenſés prétendent que le monde ne finira point tant qu'il y aura des Moines & des Abbés; mais cette prédiction ne me conſole pas. Le général, à mon avis, n'obſerve que trop bien le vœu de continence.

Le Célibat, diſent quelques-uns (& ceux là ne ſont pas les plus politiques) n'épuiſe point la ſociété : au contraire, il la ſoulage de membres qui lui ſeroient à charge.

Les guerres ne ſuffiſent-elles pas? Les peſtes, les famines, ne la ſoulagent-elles pas aſſez? La terre ne pourroit-elle pas nourrir tous ceux qui la cultiveroient? Si la population pouvoit être exceſſive, la Nature auroit remédié à cet excès. *Le Caractere, les paſſions, les fantaiſies, l'idée de conſerver ſa beauté, l'embarras de la groſſeſſe, celui d'une famille trop nombreuſe fatiguoient* déja

* Virg. Eneïd. L. 2.

déja cruellement la société. C'étoit un poison lent, qui couloit dans les veines du Corps Politique. Falloit-il encore ajouter à ce malheur le poison actif de la Loi du Célibat ?

Le Célibat, disent quelques autres (& ceux-ci ne sont pas les meilleurs Citoyens) décharge les familles d'un fardeau qui les accableroit. Que voulez-vous qu'on fasse de tant d'enfans ?

Plaisante objection ! Il n'y a pas assez d'enfans pour l'Etat, & il y en a trop pour les familles. Ces victimes sont nécessaires, dit-on ; & je dis, moi, qu'elles ne sont pas plus nécessaires en France, en Espagne, en Portugal, en Italie, qu'en Angleterre, en Dannemarc, en Suéde, en Hollande. Que fait-on des Enfans dans ces Païs-là ? Ce qu'on pourroit, ce qu'on devroit en faire dans ce Pays-ci.

Plus on jette d'enfans dans les Cloîtres, plus l'état s'appauvrit ; C'est un mauvais remède, qui devient d'autant plus nécessaire, qu'il est plus fréquent.

On ne sçauroit trop augmenter les motifs de bien faire, ni trop affoiblir les motifs de ne faire rien. Nulle émulation dans un Etat, où l'oisiveté peut compter sur une ressource, où une simple façon de penser procure les mêmes avantages qu'une vie active, où un fainéant est au niveau d'un Citoyen

toyen laborieux, où l'on peut laiſſer les peines aux miſérables & ſe reſerver les plaiſirs, où un Corps qui poſſede le tiers des revenus, ne paye pas le vingtiéme des charges publiques. Diſtribuez avec choix les richeſſes, diſpenſez les honneurs & la conſidération avec équité, les choſes changeront de face; & le ſuperflu du Célibataire pourvoira aux beſoins du Citoyen. Le bonheur ou le malheur d'un Etat dépend de ſes Loix. Introduiſez en Eſpagne les Loix d'Angleterre; il y aura parmi les Moines des *Anſons* qui feront le tour du monde. Faites goûter aux Anglois les Loix Eſpagnoles; il y aura, parmi les Marins, des gens qui ſe borneront à faire le tour d'une Cellule.

Les erreurs des grands hommes ſont contagieuſes; on l'a dit, & je le repète pour juſtifier la liberté que je vais prendre d'en relever une de M. de M..... Il établit, en pluſieurs * endroits de ſon Livre, une différence ſpécifique entre les conſeils & les préceptes de l'Evangile. Cette différence eſt chimérique & tire ſa ſource du ſyſtême des Myſtiques, qui, s'étant placés hors de la portée des forces humaines, ont introduit l'opinion des divers degrés de ſainteté; opinion directement contraire au but du Chriſtianiſme. Tout y eſt précepte, rien n'y eſt conſeil; les Loix de Jéſus-Chriſt n'ont pas toutes

* V. les Chapitres 6 & 7. du Liv. 24.

toutes la ſanction des peines & des récompenſes, parceque cette ſanction étoit inutile à une Religion, dont la baze portoit ſur l'amour & non ſur la crainte, qui exigeoit de l'homme des ſacrifices volontaires, qui lui demandoit ſon cœur & vouloit le lui devoir.

Tout eſt précepte pour un véritable Chrétien : Il ſait, qu'il eſt obligé de ſe ſervir de tous les moyens qui peuvent le conduire à la plus grande perfection, à laquelle il eſt appellé. Il regarde la ſainteté comme un but, qu'il n'atteindra jamais à la vérité, mais qu'il doit toujours tâcher d'atteindre.

Le bien, en fait de Religion, eſt toujours le mieux. Le Chrétien ne peut parvenir à la perfection abſolue; mais il y a une perfection rélative, qui ne demande que des efforts, & cette perfection dépend de lui. Il me ſemble, que l'Auteur de *l'Eſprit des Loix* n'a pas fait ces réflexions, & qu'il auroit du les faire.

En voilà aſſez ſur le Célibat; quittons le, pour n'y plus revenir.

Je n'ai été ſi long ſur ce Chapitre que parce que j'ai eu pitié de l'Europe. Ce n'eſt pas que j'eſpere d'être écouté. La durée d'un préjugé eſt toujours en raiſon proportionelle de ſon abſurdité. Choſe étonnante! Jamais les inconvéniens du Célibat n'ont été mieux ſentis en France, & jamais la puiſ-

sance du Clergé n'y a été si bien affermie. Jamais le Ministere n'a mieux compris la nécessité de remédier à ce malheur, & n'a été si éloigné de le faire. Admirons la politique de cette Cour qui sait se faire respecter par des Anathémes dont on se joue & par des foudres qui ne blessent pas. Oh! quand finira l'Empire des noms & du Papier? Notre Posterité, car l'erreur n'a qu'un tems, croira-t'elle qu'une suite de Vieillards très bornés ait réüssi à bâtir la puissance la plus réelle sur des Chiméres, & sur des Chiméres des plus caracterisées?

»Nous avons reproché à l'Auteur d'a»voir dit : *que la Religion Catholique con»vient mieux à une Monarchie & la Protes»tante à une République* «.

Cette proposition tient au Systême de M. de M.... sur l'influence du Climat, systême qu'il falloit renverser avant-que d'en attaquer une conséquence naturelle. C'est vouloir entrer dans la place sans s'être saisi du chemin-couvert.

M. de M..... ne parle ici que d'une raison de convenance, & il peut compter sur le suffrage de tous ceux qui examineront attentivement les rapports qui sont entre les effets du physique des climats où le Catholicisme s'est maintenu, où le Protestantisme s'est établi, & l'esprit de ces deux Religions; entre leur dogmes & les différens prin-

principes de l'Etat politique.

La Religion Catholique convient mieux à une Monarchie, parceque ses dogmes s'accordent mieux avec le but du Gouvernement Monarchique. La foi aveugle conduit à l'obéïssance passive. La Religion Protestante s'accommode mieux d'une République, parceque ses principes fondamentaux ont trait au but du Gouvernement Républicain. La foi éclairée sympatise à merveille avec l'Esprit d'indépendance & de liberté.

»Nous lui avons reproché d'avoir dit, »que, *quand* Montezuma *s'obstinoit tant à* »*dire, que la Religion des Espagnols étoit bon-* »*ne pour leur Pays & celle du Mexique pour* »*le sien, il ne disoit pas une absurdité.* A ce »reproche, point de réponse.«

M. de M... avoit en main deux moyens de défense. Il pouvoit répondre, que *Montezuma* parloit ainsi dans la simplicité de son cœur, & que sa maxime, considérée rélativement à ses préjugés, n'étoit point une absurdité, mais un bon mot. Il pouvoit répondre, que ce Prince, ne connoissant pas le fonds de la Religion qu'il rejettoit, n'en jugeant que par les apparences & par le culte extérieur, voyant combien il étoit difficile que des changemens extraordinaires s'introduisissent parmi des Peuples entiers, croyant peut-être que toute

Religion étoit bonne, que l'Etre suprême aimoit a être loüé de plusieurs maniéres différentes, & qu'il avoit permis la même variété dans les hommages qn'on lui rend, qu'il a mis dans le ramage des Oiseaux; que ce Prince, dis-je, sachant, qu'il y a des Religions plus propres; ce semble, pour un climat que pour un autre, pouvoit fort bien de ces principes arriver à cette conséquence : *La Religion des Espagnols est bonne pour leur Païs, & celle du Méxique pour le mien.*

Ces paroles, quelque sens qu'on leur donne, ne blessent point la majesté du Christianisme. La Religion des Espagnols étoit bien différente de la Religion Chrétienne: celle-ci est la Religion de la charité, celle-là etoit une Religion de Brigands; & il pouvoit bien se faire, qu'une telle Religion *ne fut pas bonne pour le Méxique*. Cette conjecture n'empêche pas, que *les Principes du Christianisme bien gravés dans le cœur ne fussent infiniment plus forts*, même dans le Méxique, *que ce faux Honneur des Monarchies, ces vertus humaines des Républicains, & cette crainte servile des Etats Despotiques.*

Voilà en entier la premiere partie de la Critique des Gazetiers Ecclésiastiques : ils ajoutent, que M. de M. *décline le combat*; & en effet, des Pygmées sont bien redoutables pour un Géant!

Avec

»Avec beaucoup d'Esprit, disent-ils, il »ne trouve point de réponse à des reproches »accablans.» Il n'y avoit que six mois, qu'il n'avoit pas le sens commun: aujourd'hui, il a un Esprit infini.

Mieux lui vaudroit perdre sa Renommée
Que cueillir loz de si mauvais Alloy.

Falloit-il des réponses à des objections déja réfutées? En falloit-il à des Gens, qui, d'entrée de jeu, prenoient des lettres de petits esprits, & qui, au lieu de se défaire de leur caractère dominant, & ne se souvenir d'eux-mêmes que pour s'éviter comme un écueil, commençoient l'analyse d'un livre de Politique par la Bulle *Unigénitus*? En falloit-il à des Critiques, qui ayant en présomption ce qui leur manquoit en lumieres, décidoient de tout avec un esprit d'écoliers & un ton de maitres. En falloit-il à des Gazetiers, à qui leurs pensées & leurs expressions, leur esprit & leur cœur dispensoient de répondre?

Nous lui avons reproché: Et qu'importe le blame] ou la loüange des Jansénistes, leurs reproches ou leur approbation, à un homme qui ne tient qu'au parti de la vertu, à un sage qui n'est qu'aux gages de la vérité? Des reproches sont-ils des Raisons?

Nous lui avons reproché. Il faut être bien présomptueux pour s'ériger en Juges dans la République des Lettres; République, où tous

les Citoyens sont indépendans; où l'on ne reconnoit aucune autorité; où, pour un seul mauvais jugement, on est jugé & condamné mille fois!

Si un Corps, respectable au moins par sa vieillesse, vient de prendre la résolution de rentrer dans son droit de flétrir par des qualifications odieuses tout livre nouveau qui contredira ses opinions, il a pris conseil non de sa prudence, mais de son zèle, non de sa gloire, mais de sa piété.

Faire d'un bon livre, qu'on n'entend guères, l'Extrait superficiel de quelques propositions qu'on n'entend pas mieux; qualifier ces propositions, charger ces épithetes d'idées odieuses; confier à la presse le soin de multiplier & même d'immortaliser cette pieuse folie, cela pouvoit être fort bon dans les siécles passés; mais voilà bien dequoi effrayer l'ingénieux & savant Auteur de l'*Histoire naturelle du Cabinet du Roi*! Qu'importe à M. de B... & M. de M.... qu'un Corps célébré & nombreux se détermine à dire unanimément des injures à leurs Ouvrages. Ils n'auront pas moins à se féliciter, l'un d'avoir étendu la sphere du Monde Politique, l'autre d'avoir ouvert un Monde nouveau aux curieux Observateurs de la Nature. Ils permettront volontiers à la Sorbonne de défendre encore à la France de croire aux Antipodes. Aussi un de leurs Docteurs renferma-t'il un grand

sens

sens en peu de mots quand il dit en opinant :
»*Tenez, Messieurs ! Vous êtes de fort grands*
»*Théologiens & peut-être d'aussi mauvais Phi-*
»*losophes. Laïssez donc là, si vous m'en croyez,*
»*les livres d'Académie & bornez-vous à des*
»*Theses de Collége.* »

Il est tems d'examiner la seconde Partie. Elle est destinée à la réfutation de *la Défense de l'Esprit des Loix.* L'arbitraire domine dans la premiere : la déraison régne dans celle-ci. Voyons, nous serons courts. Après M. de M.... il y a toûjours beaucoup à glaner.

On l'a accusé d'être *Spinosiste* & *Deïste* : Ces deux idées, a-t'il répondu, sont contradictoires. Que lui réplique t'on ? On étale une mince érudition ; on allégue un grand nombre de passages, où *Spinosa* établit le Théisme & la Révélation. On ajoute : „ Un
„ Auteur, (pourra-t'-on dire) qui parle si
„ dignement de Dieu, est-il Spinosiste ? Non
„ seulement c'est un Spinosiste, mais c'est
„ *Spinosa* lui-même : Oui, dans ce même
„ Livre, où *Spinosa* parle de Dieu si digne-
„ ment, *Spinosa* pose tous les fondemens de
„ son Athéïsme „.

A cet air de confiance, à ce *oui* décisif, croiroit-on, qu'il n'est rien de plus faux ? Croiroit-on, que, dans tout le *Traité Theologo-Politique*, dont on cite le Chapitre 14. il n'y a pas un mot du systême impie, que *Spinosa*, Orthodoxe dans le tems

tems qu'il l'écrivit, répandit ensuite dans un autre Traité? Croiroit-on, que des Critiques qui semblent vouloir se tirer du profond oubli, où ils sont tombés, en se signalant par quelque inimitié illustre, ayent osé avancer un fait entiérement faux, & dont il est si aisé de vérifier la fausseté? Cela n'est pas croyable; mais que voulez-vous? On avoit avancé, que M. de M.. étoit *Spinosiste & Déiste*; il falloit à tout prix qu'il le fut; on l'avoit dit en dépit du sens commun: il falloit bien le soutenir en dépit de la vérité & de la vertu. L'absurdité de l'accusation sautoit aux yeux; il falloit l'appuyer de l'imposture, & quoiqu'elle ne prouvât rien, on y a recouru; on sauvoit du moins la contradiction.

On l'a accusé d'Athéïsme! *Je serois Athée*, a-t'-il dit, *moi qui ai parlé contre la fatalité des Athées*, dans la 1. Page de mon Livre?

On lui répond, que cela ne suffit pas, & »qu'il falloit *de plus* ne rien dire dont les »Athées pussent s'autoriser».

Et quels sont les Athées qui abusent des paroles de M. de M....? Je ne vois que les Gazetiers qui s'en formalisent. D'ailleurs, est-il quelque chose, qui soit à l'abri de l'abus? Les Athées s'autorisent bien des merveilles les plus étonnantes de la Nature, des connoissances qu'ils ont de quelques princi-

pes,

pes, de cet axiome très orthodoxe; *Rien ne se fait de rien*! Point de livre, où l'on ne voye l'Athéïsme en gros caractéres, quand on y portera des yeux d'Athée endurci ou de Janséniste zèlé; quand on verra, comme le premier, un désordre monstrueux dans le plan le mieux conçu & le mieux exécuté; quand on verra, comme le second, le nœud de denx idées contradictoires. Les Gazetiers ont trouvé tous les fondemens du Spinosisme dans un livre où *Spinosa* raisonne en philosophe chrétien; pourquoi les Athées ne trouveroient-ils pas leur *méchanisme local* dans un livre dont tout le Systême porte sur des principes diamétralement contraires au fatalisme?

„Mais. disent-ils, quand on veut s'éloi„gner des Athées, il faut leur couper tous „les chemins qui pourroient les rapprocher „de nous „.

Et je dis, moi, que quand on veut convertir un Athée, il faut nous fermer tous les chemins qui peuvent nous éloigner de lui; il faut lui ouvrir tous les chemins qui peuvent le rapprocher de nous, c'est-à-dire, être aussi prudent que charitable.

Les Critiques lui font son procès sur ce qu'il a dit: que „la Loi qui en imprimant dans „nous-mêmes l'idée d'un Créateur, nous „porte vers lui, est la premiére des Loix „naturelles *par son importance & non pas dans „l'ordre de ces Loix* „; comme si l'homme

n'avoit

n'avoit pas des ſentimens avant que d'avoir des idées nettes, comme s'il ne déſiroit pas avant que de raiſonner, comme s'il n'étoit pas naturel de pourvoir à la conſervation de ſon Être; avant que de penſer Religion, comme ſi l'amour de nous-mêmes n'étoit pas antérieur à tout autre amour.

En vain, diront-ils; *ces ſentimens ſont puiſés dans les ténèbres d'une raiſon corrompue par le péché*. On leur répondra, que pourvû qu'ils ſoient puiſés dans la droite raiſon, ils ſont avoués de Dieu & conformes à l'Evangile: on leur répondra qu'on ne ſait aujourd'hui ce que c'eſt qu'*une raiſon corrompue par le péché*, & que la raiſon humaine ne peut être corrompue que par le préjugé, l'ignorance & l'eſprit de parti: on leur répondra, que s'il eſt vrai, comme ils l'aſſurent, que *Mrs. de la Religion naturelle puiſent leur Code* dans la Raiſon, ils procédent très ſenſément, vû que nous ſommes raiſonnables avant que d'être Chrétiens, & que nous ne ſommes Chrétiens que parce que nous ſommes raiſonnables.

Les Critiques auroient ſouhaité, qu'au lieu de chercher l'origine des devoirs de l'homme dans la Religion naturelle, où elle eſt, M. de M..... l'eut trouvée dans la Religion révélée, ooù elle n'eſt point. Ils auroient ſouhaité, que dans un livre, où il s'agit de mettre au grand jour des principes

faits

faits pour tous les hommes, il eut parti de principes, révélés à peu de personnes, & que, pour faire recevoir des vérités claires, il eut débuté par des vérités obscures. Mais il lui étoit très permis dans un ouvrage de Politique de mettre à l'écart la Grace, le Péché originel, & cent autres questions, dont le public est depuis longtems ennuié, & depuis longtems a raison de l'être.

Ils se recrient sur ce qu'il y a supposé un homme comme tombé des nues, laissé à lui-même & sans éducation avant l'établissement des sociétés *. „Recourir à de pareilles chi-„méres pour y trouver l'origine & *l'Esprit* „*des Loix*, c'est ressembler, à leur avis, à „un homme qui fuiroit le Soleil & s'enfon-„çeroit dans des ténèbres bien épaisses pour „voir plus clair „.

Il s'agissoit d'examiner, s'il y a des rapports antérieurs à l'établissement des Sociétés, s'il y a des loix dans la nature indépendantes des conventions, s'il y a dans le fonds des objets des relations éternelles & invariables : il s'agissoit de renverser le systême d'*Hobbes* qui raméne tout au conventionel, & d'élever l'édifice du Droit naturel.

Cela posé, M. de M... ne pouvoit-il pas imaginer un être qui ne tint point à la société, qui, usant de sa raison & se repliant sur lui-même, considerât son état, réfléchit

* P. 43. de la Défense de *l'Esprit des Loix*.

fléchit ſur ſes devoirs, ſe rendit compte de ſes ſentimens ? N'eſt-ce pas le ſeul moyen d'établir ſur des fondemens inébranlables les Loix Naturelles ? Recourir à la Genéſe, ç'auroit été reſſembler à un Architecte, qui deſſineroit les dimenſions du toit avant que d'avoir fixé celles des fondemens.

L'éloge des Stoïciens leur a ſupérieurement déplu. „ Plus les Stoïciens auront été „irréligieux envers Dieu, & plus l'Auteur „ſera coupable d'avoir dit de leur Religion, „qu'il n'y en a jamais eu dont les principes „fuſſent plus dignes de l'homme & plus pro- „pres à former des gens de bien, & qu'elle „ſeule ſavoit faire les Citoyens, les grands „hommes & les Empereurs. Quand on par- „le ainſi d'une Secte Anti-Chrêtienne, & que „l'on dit : je ſuis Chrétien : le dit-on ſérieu- „ſement „ ?

Belle Concluſion & digne de l'Exorde !

Ne peut-on pas loüer une Secte Anti-Chrétienne & néanmoins être bon Chrétien ? Je conçois bien, qu'un Appellant ne ſauroit loüer un Moliniſte ſans déroger au Janſéniſme : mais il me ſemble, qu'un Philoſophe peut rendre juſtice à la vertu par tout où il la trouve. M. de M. . . . . n'a fait l'éloge que de la Morale des Stoïciens ; c'eſt à cette Morale qu'il a donné la préférence ſur celle de

de toutes les Sectes Payennes ; c'est évidemment le sens, qu'il faut donner à ces paroles : *il n'y en a jamais eu.* Trop sage pour ne pas admirer la lumiére que le Portique a répandu sur les devoirs de l'homme dans ces tems ténébreux, où il erroit à la merci de son aveugle raison, il est trop convaincu de la sublime supériorité des vérités Evangéliques, pour mettre en parallèle Zenon avec Jésus-Christ.

Ils l'ont accusé d'être Sectateur de la Religion Naturelle, parce qu'il a dit fort simplement, que » les Loix Civiles de quel»que Païs peuvent avoir eu des raisons pour »flétrir l'homicide de soi même ; mais qu'en »Angleterre on ne peut pas plus le punir »qu'on punit les effets de la démence.... »& d'une maladie.

Rien de plus innocent que ces paroles : Que n'ont-ils pas dit pour les envénimer? *Voyez ; il est severe contre les Moines & indulgent pour les Anglois : un Deïste n'oublie pas, que l'Angleterre est le berceau de sa Secte : il passe l'éponge sur tous les crimes qu'il y apperçoit* *. Est-ce sur de si frivoles conjectures, qu'il est permis de former une pareille accusation? Où en sera notre bonheur, notre gloire, notre sureté, si l'on admet une fois cette maniére de procéder? Ne tient-il pour perdre & flétrir un homme qu'à répandre à grands

* Feuille du 9. Octobre 1749.

grands flots tout le fiel de la haine Théologique? La force & la clarté des preuves ne doivent-elles pas être toujours proportionnées à la grandeur de l'accusation?

L'Auteur de *l'Esprit des Loix* justifie un usage établi en Angleterre : donc il est Déïste. Bon Dieu! quel raisonnement! De ce qu'on pense en Anglois sur une Loi Civile, s'ensuit-il qu'on pense en Anglois sur les matieres de Religion?

Et puis, qui a dit aux Gazetiers, que la Grande-Bretagne est le berceau du Déïsme? L'anecdote est, en vérité, curieuse. Jusqu'ici, l'on avoit crû assez généralement, que le Déïsme avoit pris naissance en Italie, & diverses observations faites sur la nature & les effets de la superstition avoient servi à rendre raison de ce phénomène : l'on avoit jugé, qu'il étoit très naturel, que la Religion naturelle naquit dans un Païs, où la bigoterie avoit placé un fantôme à côté de la Religion revelée. On avoit dit; quand on croit trop, on risque bien de ne pas croire assez : rien n'est plus voisin d'un grand excès que l'excès opposé : rien ne rapproche plus d'une petite foi qu'une foi volumineuse : rien ne fait plus d'incrédules qu'une superstitieuse crédulité.

Quant à l'Angleterre, c'est de la liberté essentielle au gouvernement établi, que naissent

sent toutes ces idées bizares sur la Religion, toutes ces objections impies contre les livres sacrés, toutes ces brochures, où les vérités les plus sublimes sont attaquées. Les progrès que le Déïsme y a fait sont une suite de la liberté, qui est selon quelques uns la fille, & selon d'autres, la mére de l'esprit d'indépendance. Du reste, il n'y a pas plus de Déïstes à Londres qu'à Paris : il y a seulement plus de liberté & moins d'hypocrisie. Je veux, qu'en Angleterre il y ait plus d'Esprits-forts qu'en France : on ne sauroit nier, qu'il n'y ait aussi plus de bons Chrétiens ; si par bon Chrétien on entend un homme persuadé. En France on croit parce qu'on a cru, en Angleterre parce qu'on est déterminé par le poids des raisons. A Paris, on a la foi du Curé. A Londres, on a une foi qui appartient du moins à celui qui l'a.

Revenons au suicide. M. de M..... prétend, que » cette action tient à l'état Physique de la Machine, & *est indépendante de toute autre cause* «.

Je ne dirai point avec les Gazetiers : *Cela fait horreur* ; mais je dirai bien, que le second membre de cette période est mal pensé. Car, si le suicide est purement machinal, s'il dépend uniquement du Méchanisme, *s'il est indépendant de toute autre cause*, la Loi de Dieu n'a pas plus de droit de le

flétrir

flétrit que les Loix Civiles, parce que les actions de l'homme ne sauroient être sujettes à la peine, dès qu'elles ne sont pas volontaires : elles cessent d'être criminelles dès qu'elles cessent d'être libres : l'homme n'est plus coupable dès qu'il n'est plus Agent.

Cette Proposition me fait donc de la peine, en ce qu'en dérobant le Suicide à la vengeance divine, elle semble l'autoriser. Peut-être faut-il l'expliquer plus favorablement, peut-être faut-il adoucir ces mots; *indépendante de toute autre cause* par ceux-ci : *tient à l'Etat Physique de* la Machine. Cette expression *tient* étoit si réservée, qu'elle n'annonçoit pas une entiere *indépendance.*

Une preuve bien claire de *l'impieté* * de l'Auteur de *l'Esprit des Loix*, c'est la qualité de *grand homme* qu'il a donné à *Bayle flétrissant la Religion. Dire de* Bayle; *c'est un abominable, ce n'est pas une injure, c'est une vérité.* . . . .

Fut-ce une vérité, ce ne feroit pas moins une injure. Qu'on traite d'*abominables* des Critiques, qui, déterminés par la passion seule, ressemblent à ces animaux toujours avides de sang; le public dira : *c'est une vérité :* les Critiques ne feront pas moins en droit de dire : *c'est une injure.* Je choisis cet exem-

* Nouvelle du 26. Octobre 1749. Je cite mon garant, parce que le fait est si peu vraisemblable, qu'on ne le croiroit pas sur ma parole.

exemple, parce qu'il s'agit de rendre d'une maniere sensible ma pensée à des gens qui ne sentent point.

Quant au Philosophe de Rotterdam, les insultes des Jansénistes de Paris ne diminueront point sa gloire. C'étoit un terrible homme que ce *Bayle*! On ne doit l'attaquer qu'avec respect, le combattre qu'avec crainte, le condamner qu'après l'avoir admiré : on ne foule aux piés, qu'en tremblant, un lion qui vient d'expirer.

M. de M..... l'a mieux refuté en deux pages, que *Jaquelot*, *Saurin*, *Le Clerç* en plusieurs volumes. J'ajouterois *Jurieu*, s'il n'y avoit une espèce d'indécence à comparer le Théologien le plus fougueux au Philosophe le plus modéré.

A propos de *Jurieu*, il me vient une idée, qui se lie à mon sujet. *Bayle flétrissant la Religion* étoit un *grand homme* & un mauvais Logicien : *Jurieu* défendant la Religion étoit bon Logicien & homme *abominable* : c'est que l'un avoit des talens & l'autre de la malice; c'est qu'on est *grand* par l'esprit & *abominable* par le cœur. N'allez pas croire, ami Lecteur, que je veuille vous insinuer, que les Gazetiers Ecclésiastiques soient des *Jurieu* : *Jurieu* avoit du mérite.

Il en est de *Bayle* comme de *César* dont on admire les conquêtes, & dont on déteste l'ambition. On applaudit au talent,

on en déplore l'abus. Le monde Littéraire a ses Héros comme le Monde politique; & ces héros ne sont gueres plus vertueux dans l'un que dans l'autre.

Il falloit du Génie & un grand Génie pour attaquer la Religion Chrétienne, qui est si bien prouvée, pour rétablir le pyrrhonisme foudroyé, pour ramener toujours avec art les mêmes objections, pour montrer sous un nouveau jour les mêmes principes, pour rallier contre la vérité des troupes qu'on croyoit exterminées depuis plus de mille ans.

C'est dans ces qualités, que M. de M... a trouvé de la grandeur; & cette grandeur ne l'a point ébloui ni découragé; il a refuté *Bayle* & l'a refuté avec succès. Un Théologien traite ordinairement son Ennemi de Petit Homme : un Philosophe tel que l'Auteur de l'*Esprit des Loix*, admire un illustre adversaire, le plaint, l'attaque, & en triomphe. Le premier est zélé; le second est généreux. *Leibnitz* dresse, dans sa Théodicée, un Mausolée à la gloire de *Bayle* qu'il place dans le Ciel, où il contemple la vérité sans nuage & sans voile : *Crousaz* le damne sans misericorde.

Parmi quelques Théologiens, c'est une espéce de mode de faire le procès à la Religion des plus grands Philosophes : ils ressemblent à ces affreux esclaves d'Orient, qui

qui soupçonnent toujours la fidélité de la plus belle femme du Serrail confiée à leur vigilance impuissante. Les *l'Hopitals*, les *Leibnitz*, les *Halleys*, les *Descartes* sont accusés d'Athéïsme. Quel service aura-t'on rendu au Christianisme, quand on aura prouvé, que *Wolff*, *Montesquieu*, *Pope* &c. ne l'ont pas cru, que ceux qui pouvoient le mieux en reconnoître la vérité l'ont regardé comme l'ouvrage de l'imposture, & que les meilleurs Philosophes ont été les plus mauvais Chrétiens?

L'Article du mariage a fourni divers griefs aux Critiques. Je ne m'arrêterai point sur ce qui concerne la Polygamie. Le *Défenseur de l'Esprit des Loix* les a réfuté victorieusement.

Je dirai seulement deux mots sur l'établissement du Mariage, que M. de M..... rapporte à *l'obligation naturelle qu'a le Pére de nourrir ses enfans.* » Un Chrétien, disent-» ils, le rapporteroit à Dieu même, qui don-» na une compagnie à Adam «.

Dans un Livre de Politique, il n'est pas question de la Genèse : dans un Livre, fait pour tous les hommes, il ne falloit alléguer que des raisons à la portée de tous les hommes. M. de M..... écrivoit pour le Genre-humain, il falloit donc faire abstraction des vérités particulieres, & n'en donner que de générales. S'il avoit cité ces paroles :

croissez & multipliez, à ce langage on auroit reconnu le Chrétien, & c'étoit le Philosophe qu'il falloit montrer : cette citation auroit été une petition de principe & le fruit d'un zèle imbécille. Les deux Sexes sont faits l'un pour l'autre : ils ont des desirs, ils se cherchent, se rapprochent, s'unissent; ils voient naitre leur semblable d'une féconde jouïssance; les liens se resserrent; l'amour sensuel diminue; la bienfaisante amitié augmente; on s'attache à ces gages aimables d'une tendresse naturelle; on s'aime en eux parce qu'on se voit dans son ouvrage : il faut pourvoir à la subsistance de ces foibles & innocentes créatures, & dès-lors, il faut consacrer les nœuds qui lient les deux intéressés. On prend le Ciel à témoin de sa fidélité : le serment garantit la paternité; & l'obligation de nourrir ses enfans, en établissant la nécessité du serment, établit la durée du Mariage : tout cela est très indépendant de l'Histoire d'Eve & d'Adam.

L'Ecriture Sainte est un grand arbre, fécond en fruits délicieux, mais qu'il ne faut présenter qu'à ceux qu'un heureux hazard ou une Philosophie éclairée a placés sous son ombre.

Il n'y a pas moyen de tirer les Critiques des bras de l'autorité : ils la mettent sans cesse à côté & souvent au dessus de la raison. Au sujet de l'acte de la Création,

après

après quelques assertions improuvées, ils citent Saint *Thomas* & *Bossuet* : pour *Bossuet*, passe encore; mais S. *Thomas*! est-il un Auteur à alléguer dans ce Siécle-ci, à alléguer à un Philosophe?

A ces citations ils en ajoutent une infiniment respectable, celle de *Moïse*; mais elle ne vient nullement au sujet : Qu'importe? En cela, ils imitent Saint *Augustin*, qui fait de la Bible un nés de cire quand il dit, qu'on peut lui donner tous les sens qu'on veut, pourvu qu'ils ne soient pas contraires au Bon-sens. Ils auroient mieux fait de se rappeller le conseil d'un autre Pére, qui veut qu'on ne plaide pour une bonne cause que par de bonnes raisons, * conseil que ce Pére a pris rarement pour lui-même.

On fait grand bruit sur ce que M. de M..... a dit, que » la Création, qui pourroit être un acte arbitraire, suppose des »régles aussi invariables que la fatalité des »Athées «.

Qu'auroit-on dit, s'il avoit démontré avec *Leibnitz* & *Wolff*, que de tous les mondes possibles celui-ci étoit le seul éligible; & par conséquent aussi le seul possible, par rapport à la nature divine? Qu'auroit-on

 dit,

* *Quum quis, ad probandum fidem Christianam, inducit rationes minime cogentes, cedit in irrisionem infidelium. Credunt enim, quòd hujus modi rationibus innitamur & propter eas credamus.* THOM.

dit, si, allant de conséquence en conséquence, il avoit prouvé, que Dieu n'a pas pu absolument créer un autre Monde?

Ce Systême, se seroit-on écrié, rentre dans la fatalité de l'Athée.

Cependant cette objection n'auroit eu de la force que pour ceux qui font consister la liberté dans une espéce d'indifférence; dans le pouvoir de suspendre, dans le balancement sur les objets du choix. Elle n'auroit point effrayé ceux qui font consister la parfaite liberté dans la plus promte détermination de la volonté; de maniere que Dieu ne choisiroit jamais, à proprement parler, mais se détermineroit toujours.

Ainsi, quand même M. de M..... n'auroit pas voulu dire; »que la Création, qui »paroît d'abord devoir produire des régles »de mouvement variables, en a d'aussi in»variables que la fatalité des Athées «; quand même il faudroit donner à son Texte le sens que lui ont donné les Critiques, il ne s'ensuivroit pas, qu'il ôte à l'Etre suprême sa liberté; au contraire, on pourroit prouver, qu'il lui attribue celle qui est la plus parfaite.

Les Critiques ne sont pas plus heureux sur l'Article de la Tolérance Civile que sur les autres. Cette matiere a été si bien éclaircie par *Bayle*, par *Noodt* & par *Locke*, que je ne conçois pas leur aveuglement à ramener

mener les futiles objections des Intolérans. Les Journalistes de *Trevoux*, qui ne manquent jamais de confirmer le Public dans l'idée qu'ils lui ont donné de leur caractere & de leur jugement depuis tant d'années, ont jugé à propos de copier en ceci les Gazetiers Janſéniſtes. Tant qu'il s'agira de pendre, de bruler, de dragonner; Moliniſtes & Janſéniſtes, tous ſe réüniront pour la perſécution; cela a été & ſera toujours.

Mais laiſſons déclamer les deux partis contre les principes orthodoxes de la Tolérance. Eſt-il beſoin de refuter qui ſe refute ſoi-même? Les uns & les autres ne reçoivent-ils pas ce principe, que la conſcience errante entre dans tous les droits de la conſcience éclairée? Ils ſe battront eux-mêmes, les premiers, tant qu'ils crieront contre les Loix pénales établies en Angleterre; les ſeconds, tant qu'ils invoqueront la Tolérance contre l'oppreſſion. Les gens ſenſés ſe méfieront toujours d'un Dogme pratique, bon, employé contre les Proteſtans; mauvais, employé contre les Anti-Conſtitutionaires; d'un dogme, vrai à *Calais* & faux à *Douvres*, reſpecté dans l'un, déteſté dans l'autre.

M. de M..... prétend non ſeulement, qu'on doit laiſſer les Conſciences Libres, mais encore *qu'on doit permettre la Liberté du raiſonnement.*

Les

Les Gazetiers répondent à cet Article de la *Réponse*, que *Spinosa en dit autant.*

Oui, *Spinosa* le dit & a raison de le dire. Tout le Monde l'a dit avant & après lui.

Si c'est-là être Spinosiste, tout bon Citoyen, tout bon Chrétien doit être Spinosiste. Plus haut, les Gazetiers blâmoient les Princes qui défendent de dogmatiser : ici ils blâment ceux qui permettent de raisonner.

Les Critiques *sont fachés de trouver dans l'Esprit des Loix, de ces traits qui décélent un Auteur.*

Et je suis fâché, moi, de m'être donné la peine d'examiner un Libelle, dout les Auteurs ne se sont pas seulement donné celle de masquer tant soit peu l'extrême bonté de leur caractere.

Il a paru d'autres Critiques de *l'Esprit des Loix* : mais elles sont si-tôt retombées dans le néant, qu'on peut dire, qu'elles ont été publiques *incognito.* J'excepte de ce nombre une petite Piéce de Vers qui parut dans la primeur. Elle est jolie, elle a été luë parce qu'elle est élégamment écrite. On la lit encore, parce que tel est le charme & le pouvoir de la Poësie, qu'avec l'habitude de déraisonner elle a le privilége de conserver l'existence à la déraison. Elle a décidé ceux, qui, incapables de lire *l'Esprit des Loix*, aiment qu'on venge leur amour propre & qu'on

qu'on médise de tout Livre qu'ils n'entendent pas. Ne soyons point séduits du brillant de cette Epitre Analytique : voyons si la raison n'y est pas sacrifiée à l'attrait du paradoxe, à la légereté de l'expression, & si l'erreur n'y paroit pas sous l'habit des Graces ; de ces graces dont les mains ne devroient parer que la vérité & la vertu.

Avez-vous lû l'Esprit des Loix :
Que pensez-vous de cet ouvrage?
Ce n'est qu'un pénible assemblage
De Républiques & de Rois.

Le Poëte semble se méfier du jugement de son Ami ; il se hâte, avec plus de prudence que de politesse, de le prévenir. Dégouté d'un Livre, dont les beautés mâles ne peuvent guére affecter un Esprit femelle ; fatigué d'une Lecture, dont les sublimes objets ne peuvent faire qu'une impression fort légere sur un homme, qui, tournant sans cesse autour d'un cercle de petits objets, fait son occupation de la bagatelle, ne connoit de plaisir que celui de la frivolité, fait son étude unique du joli, du saillant, du gracieux, il veut que celui à qui il écrit partage son dégout & son ennui. En détaille-t-il les causes ? Non ; il se contente de qualifier l'Esprit des Loix *de pénible assemblage* de Républiques & de Rois. Qui n'auroit pas lû les

autres ouvrages du même Auteur, croiroit, que M. de M.... eſt un de ces Doctes compilateurs, qui emploient bonnement leurs triſtes veilles à endormir leurs Lecteurs, & qui ſe déſennuyent à ennúyer le Public. On diroit, que l'*Eſprit des Loix*, cet ouvrage qui fait tant d'honneur à la raiſon humaine, n'eſt que le fruit des recueils & l'ouvrage d'un érudit. Cependant, eſt-il de Livre, où le Génie ait pris un plus rapide eſſor? Il y a beaucoup d'érudition, mais elle n'y tient pas le premier rang, elle n'y figure qu'en ſecond : elle n'eſt pas le fondement de l'édifice, elle n'en eſt que l'ornement, & l'ornement néceſſaire. Ce n'eſt pas de l'érudition prouvée, mais de l'érudition prouvante, pour me ſervir des termes d'un des Ayeux de M. de M..... Ordinairement le Génie eſt étouffé par le ſavoir; ici, le ſavoir ſoutient les ailes du génie; ailleurs, épais, ténébreux, peſant, il fatigue; ici, brillant, lumineux, leger, il forme des principes ou fortifie des conſéquences. Le ſavoir rebute un lecteur tant ſoit peu délicat, parce qu'à la faſtueuſe oſtentation ſe joint le mauvais goût; ici, l'érudition eſt étalée ſans faſte, diſtribuée avec goût, embellie de toutes les graces du ſtile. Le Savant eſt un bœuf qui rumine; M. de M..... eſt un aigle qui plâne ſur toutes les parties de l'Hiſtoire : les faits ſont des faits entre les mains d'un Erudit;

dit; dans les siennes, ils sont où des maximes ou des préceptes; tel un bloc de marbre, taillé par un Sculpteur habile, devient un Héros intéressant.

On y voit des mœurs de tout âge,
Du sentiment de tous les lieux,
Le Civilisé, le Sauvage,
Leurs Législateurs, & leurs Dieux.

Ne falloit-il pas, pour donner des Leçons au Genre-Humain, le rappeller à sa propre Histoire : & qui consulta jamais avec plus de discernement les Annales du Monde? Le magnifique spectacle que M. de M.... présente à ses Lecteurs entroit nécessairement dans son Plan. Par les Scènes variées, par cette foule de tableaux changeans qu'il offre à nos yeux, son Livre est semblable à ces superbes galleries, où le goût, aidé de la richesse, rassemble en un petit espace la gloire de plusieurs siécles & les Chefs-d'œuvre de plusieurs Artistes. On diroit, que l'Auteur a vécu dans tous les âges, dans tous les Païs, qu'il est un Ancien né parmi les Modernes, par la variété de ses raisonnemens, étranger nulle part par leur profondeur, étranger par-tout par leur impartialité.

Sur tous ces objets d'importance
L'Auteur nous laisse apperçevoir

Non

Non une simple Tolérance,
Mais une froide indifférence.
Tout lui paroît fruit du terroir.

Chacun a ses yeux: pour moi je n'ai point vu cette *froide indifférence* dont on accuse notre Politique; mais j'y ai vu, en gros caractéres, l'amour de l'ordre, & la haine du vice; un Philosophe qui, laissant indécises les questions douteuses & ne prenant aucun parti quand il est dangereux ou inutile d'en prendre un, vise toûjours au bonheur de ses semblables & déteste constamment la tyrannie, qui est un obstacle à ce bonheur.

Je n'ai point vu, que *tout lui parut fruit du terroir*; mais j'ai vu un systême touchant l'influence du climat sur les Loix, que peu de personnes peuvent goûter, parceque peu de personnes peuvent en suivre la chaîne; un systême, trop nouveau pour ne pas exciter les clameurs des Dévots, un systême trop fécond en conséquences pour ne pas prévoir qu'on ne manqueroit pas d'en tirer de mauvaises.

Je n'ai point vu, qu'il fasse de l'homme un Etre machinal, un Automate, un individu esclave des Loix du Monde Matériel, comme quelques-uns le lui ont attribué; mais j'ai vû, qu'il avoit en main la clé de mille Paradoxes Politiques.

Le sol est la cause premiere
De nos vices, de nos vertus.

M.

M. de M.... n'a point avancé cette erreur : Seulement il dit d'après l'expérience, que le Physique du climat influe sur les Mœurs : de là, on peut inférer, que le sol est une des causes de nos qualités bonnes & mauvaises, mais non de nos vices & de nos vertus; choses différentes qu'il ne falloit pas confondre. Les qualités dépendent en partie de la Matiére, le vice & la vertu dépend de l'Ame seule. On nait avec des qualités; on acquiert des vertus. La Nature donne les qualités, la Raison les vertus.

Néron *dans un autre hémisphere,*
Auroit peut-être été Titus.

Et qui en doute? Qui doute, que, si *Néron* avoit été porté dans les flancs d'une autre Mére, s'il avoit sucé un autre lait & respiré un autre air, *Néron* eut été un autre homme? Autre cause, autre effet.

L'Esprit est le second mobile,
Et notre Raison versatile
Est dépendante des climats,
Féroce au Païs des Frimats,
Voluptueuse dans l'Asie;
Le même ressort ici bas
Détermine la fantaisie.
Ainsi, sans un grand appareil,
On peut dans le siècle où nous sommes
Par le seul degré du Soleil
Calculer la valeur des hommes &c.

Mauvaise foi dans tout cet exposé. M. de M..... en regardant le Physique du climat comme Cause, n'exclut pas les autres Causes & ne donne point à celle-ci le premier rang. La suite de cette tirade n'est qu'une copie de la même pensée. Il paroit, que le Poëte sait fort bien faire son thême en plusieurs façons.

La Liberté n'est qu'un vain titre,
Le culte un pur consentement;
Et le climat seul est l'arbitre
Des Dieux & du Gouvernement.

M. de M..... doit avoir été surpris d'être accusé d'être Anti-Républicain, lui qui a fait de si magnifiques éloges de la liberté, lui qui a dit; *Les Loix en Angleterre n'étant pas faites pour un Particulier plutôt que pour un autre, chacun doit se regarder comme un Monarque: aucun Citoien ne craignant aucun Citoien, cette Nation doit être fière: car la fierté des Rois n'est fondée que sur leur indépendance* *; lui qui en a une idée si avantageuse, qu'il prétend, que, *dans les Républiques, les hommes sont Tout, & dans les Etats Despotiques ils ne sont rien.*

Le

* *Une Dame Angloise lisant cet endroit*; voilà, *s'écria-t'elle*, un François que j'aime: je suis sûre qu'il nous estime. Il nous représente comme un Peuple de Rois. *Elle fit là dessus cette Epigramme, qui est sur un autre ton.*

Un

Le culte un pur consentement. Quand on accuse un homme d'indifférentisme, il ne faut pas des preuves légères : je n'ai point trouvé ces preuves dans l'*Esprit des Loix* : j'y ai vu le Pyrrhonien refuté, l'Impie confondu, la Religion défendue. *Le culte est un consentement* : ces paroles, ni aucunes qui approchent du sens qu'elles renferment, ne sont point dans mon Edition.

Après cette Analyse infidéle, le Poëte n'a-t'il pas bonne grace d'assurer, que

Ce

Un étranger, docte Auteur, fin matois,
Et qui son trait bien visé vous desserre,
Parlant de nous bonnes gens d'Angleterre,
*Nous a dépeints comme un Peuple de * Rois :*
Le compliment est tout des plus courtois,
Et fait de nous une gent fort gentille :
Car qui dit Rois dit d'aimables outils :
Et qui pourroit en peupler quelque Antille
Feroit sans doute un lieu des plus gentils.

* Voyez le *Magazin François*, 1750. Fevr. p. 65. *L'Esprit des Loix a reçu dans la Grande-Bretagne l'accueil le plus distingué ; on en a fait plusieurs éditions ; celle de* Glasgou *est très belle. Il a été cité à la Chambre haute. L'estime des Anglois est d'autant plus flatteuse, qu'ils n'en sont pas prodigues, sur tout envers les François. Une Angloise m'écrivoit l'été dernier :* » Les papiers Publics nous apprennent qu'on déchire M..... en France : Que n'a-t'il » écrit ici ? On lui eut érigé une statue «. *Cet ouvrage a été si goûté dans le Nord, que vraisemblablement il y deviendra un Livre Classique, & que, dans les Universités où l'on explique* Grotius *à la Jeunesse, on expliquera un jour M....*

Ce n'est point un Esprit critique
Qui lui sert ici d'Apollon.

Et que dirons-nous de ce jugement d'un Ouvrage, où il y a plus de choses que de mots ?

Voilà toute la politique
De notre moderne Solon.

Qu'un pâle Jansénifte, qu'un Jésuite zèlé parle avec mépris de *l'Esprit des Loix*, je ne m'en étonne pas: c'est une chose depuis longtems décidée parmi eux, que,

Nul n'aura de l'Esprit hors eux & leurs amis.

Mais je suis surpris, que notre Poëte traite si cavalierement un homme, dont la plume n'a jusqu'ici enfanté que des chefs-d'œuvre, soit que sa Muse legére ait pris un masque pour répandre avec plus de liberté le sel de la raillerie sur nos usages & nos mœurs; soit qu'armée de la lyre elle ait soupiré les amours, chanté les tendres plaisirs, exprimé les sentimens, décrit le temple de la Volupté; soit que s'élevant aux plus sublimes spéculations de la Politique, elle ait développé les causes de la Grandeur & de la Décadence de l'Empire Romain & prononcé des Oracles sur la destinée des Peuples & des Rois.

Les Auteurs de la *Bibliothéque Raisonnée* ont

ont été plus équitables. Ils ont dispensé les louanges les plus flatteuses à M. de M..... & mis son autorité au-dessus de celle de toute l'Europe, comme l'autorité de *Caton* dans *Lucain* est au dessus de celle des Dieux mêmes : &, quoiqu'ils l'ayent critiqué, on ne peut pas les soupçonner d'avoir couronné de fleurs la victime avant que de l'immoler. Voici à quoi se réduisent leurs remarques critiques.

Ils se récrient sur ce que notre Philosophe dit, que, *l'amour des Loix & de la Patrie demande* au Républicain *une préférence continuelle de l'intérêt* Public au sien propre.

Pour attaquer ce principe du Gouvernement Démocratique, ils citent * la Hollande où ils cherchent en vain cette belle vertu du *renoncement à soi-même*, comme si M. de M., avoit prétendu, que l'amour du Bien Public donnât l'exclusion à l'espérance de notre Bien Particulier, comme s'il n'avoit pas prévenu toutes les objections de cette espéce, en observant dans le dernier Chapitre du 3. Livre, si je ne me trompe, qu'il ne disoit point ce qu'est un tel gouvernement, mais seulement ce qu'il devroit être pour être bien constitué; comme si la Hollande même ne prouvoit pas sa proposition. Pourquoi sa Constitution a-t-elle été altérée ? Pourquoi le Peuple a-t-il voulu un Maître ?

* Tome 43. 2me Partie.

Pourquoi a-t-il forcé ſes Souverains à élire un Magiſtrat dont le pouvoir héréditaire l'achemine à l'abſolu ? La raiſon en eſt toute ſimple, & cette raiſon fortifie le ſyſtême attaqué : l'amour de la Patrie avoit diſparu, l'ancienne frugalité avoit fait place au luxe, on ne ſacrifioit plus ſon intérêt à l'intérêt Public, on cherchoit ces Héros qui avoient humilié la Maiſon d'Autriche, & on ne trouvoit que des Morts ; en un mot l'Etat étoit *frappé dans ſon principe*, le reſſort étoit uſé.

Suivant les Journaliſtes, *la France* ne *fut* point *ſous le Régne de Louis XIV. au plus haut point de ſa grandeur rélative*. Car, diſent-ils, ce que la France ſemble avoir perdu d'un côté par rapport à ſa grandeur rélative, elle l'a regagné de l'autre par l'affoibliſſement de ſa Rivale, par l'augmentation de ſon commerce, par la réünion de la Lorraine.

Mais ont-ils fait attention, que ſi l'Autriche a été abaiſſée, l'Angleterre s'eſt élevée au plus haut degré de puiſſance, & que ſa Marine & ſon Commerce, en lui conférant l'orgueilleux empire de la Mer, l'approchent infiniment plus de la Monarchie univerſelle que toutes les Conquêtes de provinces ? Ont-ils fait attention, qu'il s'eſt formé dans le Nord deux Puiſſances redoutables, qu'on n'y connoiſſoit pas le ſiécle paſſé, & que l'Europe a, par conſéquent, acquis deux nouveaux Corps pour maintenir ſon équilibre, équilibre beaucoup mieux connu ? Ont-ils

consulté l'histoire, qui leur auroit dit, que cette même partie du Monde, aujourd'hui si indocile aux volontés de la France, *se taisoit* devant Louïs XIV ?

Ils attaquent son systême favori des Climats en prouvant par l'exemple des Lapons *qu'on n'a* pas *plus de vigueur, plus de hardiesse, plus de courage dans les climats froids que dans les climats chauds*, & par l'exemple des Peuples de la Zone Torride, *qu'on n'a* pas *plus de sensibilité dans les Pays chauds que dans les Pays froids.*

Il leur auroit été aisé de l'attaquer avec les mêmes armes par bien d'autres endroits; mais une réflexion suffit pour repousser tous ces assauts; c'est que M. de M..... n'a nullement prétendu parler des Peuples brulés par un Soleil ardent ou glacés par un froid extrême : ces Peuples sortent des Régles générales : aussi, ne sont-ils point policés, & par conséquent ils n'entrent point dans le plan d'un Livre où il ne s'agit que des Loix. Le même excès de froid ou de chaud qui empêche leur corps de s'étendre jusqu'à la mesure ordinaire du Corps humain, s'oppose au développement de leur Ame. La Nature en plaçant le Groënlandois sous la Zone glaciale & le Tombutois sous la Torride, semble avoir seulement ébauché la figure & l'esprit de l'un & de l'autre; mais par le mauvais usage qu'elle permet que nous

faſſions de ces deux préſens, elle ſemble vouloir les conſoler du refus qu'elle leur en a fait.

Le reſpectable * Auteur d'une Lettre, inſérée dans le 5e. Tome de la Nouvelle *Bibliothéque Germanique*, n'a pas été plus heureux. Cette Lettre roule ſur cette Loi de Moïſe : *Quand ton Frére, ou ton Fils ou ta Fille ou ta femme bien aimée, ou ton intime Ami qui t'eſt comme ton âme t'incitera, en te diſant en ſecret : allons & ſervons d'autres Dieux ; n'aye point de complaiſance pour lui & ne l'écoute point & que ton œuil ne l'épargne point & ne lui fais point de grace & ne le cache point ; mais tu ne manqueras pas de le faire mourir.*

»Cette Loi du Lévitique, dit M. de M... »ne peut être une Loi Civile chez la plupart »des Peuples que nous connoiſſons, parce »qu'elle ouvriroit la porte à tous les cri»mes».

Là-deſſus, le Théologien (on leur avoit pourtant bien dit qu'on ne vouloit avoir rien à démêler avec eux) obſerve d'abord, que la Loi eſt dans le *Deuteronome* & non dans le *Lévitique*, & ſe récrie enſuite ſur l'omiſſion des paroles ſuivantes : *ta main ſera la premiére ſur lui pour le mettre à mort, enſuite la main de tout le Peuple, & tu l'aſſommeras de pierres & il mourra :* paroles qui prouvent,

* Au moins les Journaliſtes, dans une Note, donnent-ils ce Titre à ſa Plume. *Part. I.* p. 232.

vent, à l'en croire, lui, *Le Clerc* & *Maimonides*, que l'Israëlite tenté n'étoit point autorisé à tuer sur le champ l'Israëlite tentateur, comme l'a expliqué *Grotius*, & comme l'a cru apparemment M. de M. . . . . & conclut enfin par assurer que cette Loi qui revolte, quand même on la restreindroit à la simple dénomination, n'est point dure. Les qualifications qu'on donne aux choses dépendent beaucoup du caractére ; celui de l'Auteur de l'*Esprit des Loix* est plein de douceur & d'humanité.

M. *de Voltaire*, dit dans son *Remerciment sincère*, que ce livre est sans plan, que les chapitres sont sans liaison, & que les matiéres n'y sont point enchainées les unes aux autres.

Des Esprits très Philosophes en ont porté un jugement plus avantageux ; ils en ont admiré l'ordre & la méthode. Cette chaine est cachée, ont-ils dit, mais elle n'est point rompue ; les principes sont bien posés & les conséquences bien déduites. Peut-être M. de *Voltaire* a-t-il cherché par ce Trait à se consoler du reproche qu'on lui fait depuis si long-tems de ne sçavoir point unir l'art du plan aux graces du détail : car est-il vraisemblable, que le fil par lequel M. de M... conduit ses Lecteurs à travers les détours du labyrinthe des Loix, ait échapé à la pénétration de ce Poëte Philosophe ?

Quel-

Quelques-uns * en ont trouvé le ſtile Epigrammatique, comme ſi l'antithéſe, quand elle naît du ſein même du ſujet, ne faiſoit pas mieux ſentir les rapports des objets combinés ; il a paru trop ſaillant & trop coupé à quelques autres, comme ſi ce ſtile, lâche ſous la plume de la plupart des Ecrivains, n'acquéroit pas de la force & de l'énergie entre les mains de celui-cî, comme s'il n'étoit pas établi que pour être utile à ſon ſiécle, il faut commencer par lui payer tribut.

M. l'Abbé *Pluche* travaille actuellement à une Critique de cet Ouvrage. Elle aura deux gros Volumes, c'eſt-à-dire ; qu'elle n'en ſera que plus mauvaiſe.

Un homme employé à *lever les tributs du Roi de Lydie* en avoit fait imprimer autant. Il les ſupprima & fit bien : car, je vous prie, que peut-on dire de raiſonnable contre un Livre, qui, ſemblable à ce fameux païſage où la touche ſavante de *Rubens* a raſſemblé le Clair, le Coloré, le Vigoureux, réünit au ſuprême degré le Bon Sens, l'Eſprit & le Génie.

* V. la *Bibliotheque Impartiale* T. I. Art. I. Le *Fontenelle* du Nord, Mr. le Profeſſeur *Formey*, que je ſoupçonne d'en être l'Auteur, en a fait en 5. Extraits une Analyſe excellente. Le Journal des Sçavans de Paris n'en a pas dit le mot. A quoi attribuer ce ſilence ſur un Livre, qui a fait tant de bruit? Qui connoitra les principaux Auteurs de ce Journal, dira ; c'eſt prudence.

FIN.

CATALOGUE DE LIVRES

Qui se trouvent

A GENEVE,

Chez ANTOINE PHILIBERT,

Libraire au Perron.

APparat Royal Fr. Lat. 8. 744.
Contes à rire 12. 3 vol.
Dictionnaire Geograph. trad. de l'Anglois (sous *Paris*) 8. 749.
Dissert. sur l'Honoraire des Messes 8. 743.
Droit Public Germanique 8. 2 vol. *Amst.* 749.
Ecole du Monde en 6 Part. 12. 2 vol. 750. *grand pap.*
Espion Turc *Tome VII. separ.* 12. 746.
Grecourt Supplem: de ses Poësies 12. 750.
Histoire d'une Grecque moderne, par l'Abbé *Prevost*, 12. en 2. Part. 740.
——— de *Marguerite d'Anjou*, Reine d'Angleterre, par le même, 12. 4 Part. 750.
——— des Princesses de Bohême, par Mad. * * 12. 2 Part. 750.
Jerusalem délivrée, du *Tasso* 12. 2 vol. 749.
Imitation de J. C. en Vers par *Corneille* 12. 750.
Journaux des Sieges des Pays-Bas en 1746. 8. *Amst.* 750. *avec fig.*
Lettres de la Marquise de M * * au Comte de R * * par *Crebillon* 12. 2 vol. 748. *grand pap.*
——— à Philis 8. 749.
——— Apologétiques du P. *Norbert* 8. 2. vol. 745.
——— d'un Philosophe sur le Systême de la Fatalité 8. 751.
Logique du Port-Royal 12. 738. *Septiéme Edition.*
Memoires du Comte de *Bonneval* 8. 3 vol. (sous *Londres*) 737.

Memoires de Mlle *Bontemps*, par Mr. *Gueulette* 12. *Amst.* 738.
——— d'un Homme de qualité, par l'Abbé *Prevost* 12. 8 Part. en 2 vol. (sous *la Haye*) 749.
——— de Mlle *de Moras*, Comtesse *de Courbon* 12. 4 Part. 751.
——— du Card. *de Retz* & de Mr. *Joly* 12. 5. vol. (sous *Rotterd.*) 718.
——— d'un Bourgeois, qui s'est avancé dans le Monde, par Mr. *de Courci* 12. 2 vol. 750.
——— Chronol. du XVIIe Siécle, par le P. *d'Avrigny* 12. 4 vol. 725.
——— de Mr. Du *Guay-Trouin* 12. 740.
——— du Marquis de *Langallerie* 12. 743.
Observations sur l'Esprit des Loix, par Mr. l'Abbé *De La Porte* 8. 751.
Oeuvres de *Boileau* sans notes 12.
——— de *Chaulieu* & *la Fare* 12. 2 vol. 750.
Piéces pour & contre l'Esprit des Loix en 3. Part. 8. 752.
Poësies du P. *Du Cerceau*, avec ses Oeuvres de Theatre 12. 2 vol. 749-51.
——— de Mr. l'Abbé *de Bernis* 8. 752.
Pope Oeuvres diverses en Vers *in*-16. 750.
Préjugez du Public, par Mr. *De-Nesle* 12. 2 vol. 747.
Psycantropie, ou Theorie de l'Homme 12. 3. Part. 748.
RACINE *Pére*. Oeuvres de Theatre 12. 3 vol. [sous *Par.*] 749.
——— *Fils*. Oeuvres diverses 12. 6 vol. *Par.* 748.
——— Poëme sur la Religion & la Grace, *gr.* 8. (sous *Par.*) 748.
Recherches sur les Vertus de l'Eau de Goudron 12. (sous *Amst.*) 748.
Robinson Vie & Avantures 12. 2 vol. (sous *Amst.*) 749. *sans fig.*
Secrets du petit Albert *in*-18. 750. *avec fig.*
Sinsart (le P. *Dom.*) la Verité de la Religion Cathol. démontrée contre les Protestans &c 8. 746.
——— Défense du Dogme Cathol. sur l'Eternité des Peines 8. 748.

APOLOGIE
DE
L'ESPRIT DES LOIX,
OU
REPONSES
AUX OBSERVATIONS
de M. DE L*. P**.

*Par M. De R***.*

Boulanger de Rivery,

Quid Leges sine moribus!

Hor.



A GENEVE,

Chez ANTOINE PHILIBERT.

M. DCC. LII.

Quid leges sine moribus
Vanæ proficiunt? si neque fervidis
Pars iuclusa caloribus
Mundi, nec Boreæ finitimum latus
Durataque solo nives
Mercatorum abigunt; horrida callidi
Vincunt æquora Navitæ.

Hor. Od.



APOLOGIE DE L'ESPRIT DES LOIX, OU RÉPONSES *AUX OBSERVATIONS, &c.*



'ESPRIT *des Loix* a eu le ſort de tous les bons Livres; il a excité bien des Critiques. Les uns ont prononcé au hazard ſans entrer dans aucun examen, & ſe ſont imaginé que l'on devoit recevoir leurs ſentimens comme autant d'Oracles. D'autres ont oppoſé des autorités à des raiſonnemens, & ſemblent avoir ſenti eux-mêmes, qu'ils étoient trop foibles pour combattre à armes égales. Je les compare à cer-

 tains

tains Heros de l'ancienne Chevalerie, qui ne demandoient pas mieux que d'attaquer des Géants, pourvû qu'auparavant quelque Enchanteur leur eût donné un Anneau magique qui eût la vertu d'ôter à leurs Adversaires l'usage des bras, & de les rendre entiérement immobiles.

L'Auteur de *l'Esprit des Loix* s'est néanmoins défendu contre ces Critiques. Il a admis les autorités par la raison que ce sont des autorités, excellente raison puisqu'elle est sans replique; mais il a fait voir qu'il n'avoit rien dit qui leur fût contraire, & qu'il avoit même inséré quelque trait qui prouvoit combien il les trouvoit respectables.

Depuis que la *Défense de l'Esprit des Loix* a paru, un Critique plus judicieux a entrepris de donner l'Extrait (*a*) de ce grand Ouvrage. M. D. L. P. s'étoit déja rendu célébre par des *Observations sur la Littérature*. On y avoit remarqué de la facilité, de l'éloquence, & ce qui est plus rare aujourd'hui, de la méthode, de la solidité. C'étoit beaucoup plus qu'il n'en falloit pour rendre compte de la plûpart des Ouvrages modernes. Mais ce n'étoit rien de trop pour un Extrait raisonné de *l'Esprit des Loix*, de l'Ouvrage d'un grand homme, & d'un Ouvrage de *vingt années*. (*b*) Auf-

(*a*) Observations sur *l'Esprit des Loix*, ou l'art de lire ce Livre, de l'entendre, & d'en juger.

(*b*) Voyez la Préface.

Aussi M. D. L. P. qui s'étoit pénétré de la difficulté & de l'importance du sujet, a-t-il réuni toutes ses forces & déployé ce que peut offrir de plus frapant la Dialectique la plus ingenieuse. On doit lui sçavoir gré de s'être écarté de la route qui avoit été battue par les premiers Critiques. Il n'a point pris la plume seulement pour blâmer; il a commencé par observer les beautés, d'une maniére qui lui fait autant d'honneur qu'à M. de M. & s'il a crû y appercevoir des défauts, il n'a pas crû qu'il suffisoit de les indiquer en des termes vagues. Il a prétendu prouver que c'étoient des défauts, & pour cela il n'a eu recours à aucune autorité. L'autorité vaut sans doute une preuve, mais n'en est pas une : il s'est contenté de parler raison. »L'Auteur de *l'Esprit des Loix*, dit-il au commencement de ses Observations, (*a*) »ne parle de la Réligion que comme »Philosophe. Ce n'est que comme Philoso»phe non plus que j'examinerai ses principes; »si j'en trouve quelques-uns qui me parois»sent contraires aux idées de la raison, je ne »me servirai que de ces mêmes idées pour »les combattre.«

Il n'est pas possible qu'avec de pareilles armes on ne fasse des objections au moins très-spécieuses, & très-capables de faire impression. Je me propose de répondre à celles

(*a*) Art. 1. p. 15.

de M. D. L. P. sur l'*Esprit des Loix*. J'avouë ave M. *Clément* (*a*) qu'elles *étoient dignes d'une Réponse du Pr.* Mais un Auteur n'auroit jamais fait, s'il falloit répondre à tous les Critiques, même à ceux qui ont du mérite. D'ailleurs un Auteur qui fait d'aussi bons Ouvrages que l'*Esprit des Loix*, a quelque chose de mieux à faire que des Réponses.

Cependant comme *plusieurs personnes*, ainsi que le dit M. de M. lui-même, (*b*) *de ce que l'on garde le silence* concluent que *l'on y est réduit*, j'ai crû qu'il seroit utile de les tirer d'erreur; ce qui me donnera occasion d'entrer dans quelques questions qui regardent les Loix & les Mœurs, & qui sont toujours intéressantes. Si ces mêmes personnes, de ce que ma Réponse seroit insuffisante concluoient que l'objection seroit invincible, elles auroient certainement grand tort : tout ce qu'il faudroit en conclure, c'est que j'aurois fait une mauvaise Réponse. Il y aura toujours lieu de présumer que si M. de M. eût parlé lui-même, il n'auroit rien laissé à désirer.

Je sçais que *l'Esprit des Loix* est au-dessus de toute *Apologie*; mais *Herodote* est fort au-dessus de celle qu'a faite pour lui *Henri Etienne*;

(*a*) Nouvelles littéraires par M. *Clément*, à Londres 1751. Lett. 1.

(*b*) Défense de *l'Esprit des Loix* p. 256.

ne; & cela ne l'empêche pas d'être estimée.

Je ne m'engage point à répondre à toutes les Observations, mais seulement à celles ausquelles je croirai pouvoir répondre. Je ne m'engage point à penser toujours comme *l'Esprit des Loix*; si je suis le plus souvent du sentiment de M. de M. c'est qu'il l'appuie de raisons qui me paroissent le plus souvent convaincantes. Je me réserve la liberté d'avoir quelquefois un sentiment à part : ce ne sera point pour me donner un air de singularité; & je puis dire en un sens que j'aurai toujours le même sentiment, c'est-à-dire celui qui me paroîtra le plus vrai.

S'il est très-permis de critiquer un Ouvrage, à plus forte raison doit-il être très permis à tout le monde d'en prendre la défense. On laisse ordinairement ce soin-là à l'Auteur: il est plus facile d'objecter que de répondre. Le Critique peut choisir l'endroit qu'il juge le plus foible; mais la réponse est toujours déterminée par l'objection. Il est aussi plus flatteur de reprendre que d'admirer: ce qui a multiplié si fort le nombre des Critiques, & ce qui a fait naitre même quelques justifications, quelques Apologies, par le plaisir secret que l'on trouve à critiquer les Critiques. Tant il est vrai que le Cœur sçait se replier & nous fait souvent faire

des choses opposées par le même principe.

Mais le plaisir des faiseurs d'Apologies est plus éloigné de sa source. C'est de-là qu'il est moins goûté; c'est de-là qu'il y a tant de Sociétés qui s'occupent à remarquer ce qu'il y a de défectueux dans les Ouvrages nouveaux, & pas une qui se charge de répondre à ces Critiques trop nombreuses pour être toutes équitables.

Il seroit pourtant à souhaiter, généralement parlant, que les Auteurs ne se défendissent point par eux-mêmes. Ils le font presque toujours avec trop de passion; & ayant raison au fonds, ils ont tort par la maniére d'exposer leurs raisons. De très-grands Philosophes ont reconnu ce défaut, & ne l'ont pas évité. Tous ce qu'ils ont pû faire a été de le réparer en quelque sorte en l'avouant, & de se ramener de tems en tems à la modération. *Descartes* répond aux objections de *Gassendi.* Descartes se laisse emporter à la chaleur de la dispute; mais il le remarque, & il se corrige lui-même. »Jusqu'à présent, dit-il, j'ai mêlé de la »passion à mes raisonnemens. «De-là il donne à son adversaire les plus grands éloges. Qui croiroit que cet aveu vraiment héroïque ait donné lieu à un Ecrivain connu de traiter *Descartes* d'*impertinent*? (a

M.

(a) Voyez les *Mémoires secrets de la République des Lettres*, ou le Théâtre de la vérité, par l'Auteur des

M. de M. n'a pas même eu besoin d'un pareil aveu. Dans sa Défense, il a toujours ce ton moderé qui persuade, parce qu'un

Lettres Juives, à Amsterdam 1738. On raporte à Lettre IX. p. 381. ce passage de *Descartes* : *Hactenùs verò Mens cum Carne disseruit*; *sed jam in conclusione verum* Gassendum *agnosco, illumque ut præstantissimum Philosophum*, &c. On fait là-dessus la réflexion que voici : „Il regne dans tout ce compliment „un air de vanité, je serois tenté de dire de fatuité : „la comparaison de l'*Esprit* qui s'entretient *avec la* „*Chair* est impertinente" Une imputation aussi injurieuse, faite à un si grand homme, n'est appuyée que sur un contre-sens.

On s'est imaginé que *Descartes* en cet endroit se comparoit à l'*Esprit* vis-à-vis de *Gassendi* qu'il comparoit à *la Chair*. Quelle idée! Quelle apparence que *Descartes* ait fait un parallele si offensant, pour un homme qu'il appelle au même instant & au même endroit „Philosophe très-célebre, aussi estimable par ses mœurs „& par son génie, que par sa science & sa profonde „érudition! On n'a point entendù, *hactenus vero Mens cum Carne disseruit*. Cela ne signifie pas, „jusqu'à pré„sent l'*Esprit s'est entretenu avec la Chair*. „Cela signifie, jusqu'à présent l'*Esprit & la Chair* ont eu part à la dispute : c'est-à-dire, j'ai mêlé de la passion à mes raisonnemens; ce qui est totalement différent, & ce qui s'accorde parfaitement avec la suite : *sed jam in conclusione verum* Gassendum *agnosco, illumque ut præstantissimum Philosophum suspicio, ut virum candore animi atque integritate vitæ celebrem amplector, & ejus semper amicitiam quibuscumque potero obsequiis demereri conabor*. La comparaison prétendue ne se trouve donc point dans *Descartes* : elle appartient entiérement à cet Ecrivain qui la nomme impertinente. L'explication que je viens de donner paroîtra naturelle à tous le Sça-

homme capable de le soutenir montre une force de génie, avec laquelle on ne sçauroit manquer d'avoir raison. Chacun sent qu'un homme qui se possede toujours, qui est toujours maître de lui-même, ne porte point de jugemens précipités; & qu'il est le moins sujet à l'erreur.

M. de M. ne devoit rien à un Critique qui s'étoit déchainé *charitablement*; qui n'entendoit point, qui ne voyoit point; qui di-

Sçavans. *Mens cum Carne*, l'Esprit & la Chair, le Philosophe & l'homme, la raison & le tempérament ou la passion. Les bons Auteurs ont toujours employé ces mots dans ce sens; & *Bayle* lui-même dans son Dictionaire „la chair & le sang, c'est-à-dire, les préjugés & les passions “.

On lit dans ces Mémoires secrets : „Vous avez vû, „Monsieur, un échantillon des objections que *Gassen*„*di* fit à *Descartes*. Ce dernier y répondit avec une „hauteur insuportable : dans les endroits où il vou„loit même affecter d'être poli, on découvre une va„nité extrême... C'est une fanfaronade digne du plus „hardi Gascon...... Cela révolte tous les honnêtes „gens, & ternit sa mémoire. Qui ne seroit indigné „de l'air cavalier & suffisant avec lequel il conclud, „&c. Pour mieux sentir l'impertinence & la fade pré„somption qu'il y a dans ce raisonnement, &c.

Mais s'il étoit vrai que *Descartes* fût si coupable pour n'avoir point assez ménagé *Gassendi*; que penser du M. d'A**. qui sur des fondemens très-légers, quelquefois sur des contresens, accuse *Descartes* de *vanité extrême*, de *hauteur insuportable*, de *fanfaronade digne du plus hardi Gascon*, de *suffisance*, de *fatuité* & *d'impertinence*? On ne sçauroit être trop circonspect quand on parle des grands hommes.

disoit avoir vu l'Esprit de la Bulle dans *l'Esprit des Loix.* Mais il se devoit à lui-même. Il a sçû répondre sans aigreur à des choses dures, à des reproches toujours terribles que font ordinairement ceux qui ne pensent pas à ceux qui pensent. S'il a fait sentir toute sa supériorité, ç'a été seulement par la force des raisons. Un Auteur aussi très-grand, le premier de ce siécle en plus d'un genre, non pas en Jurisprudence & en Politique, un Auteur que cela ne regardoit point, n'a pas été si réservé. Il avoit d'ailleurs à se plaindre du même Critique; & sa propre cause ne pouvant être plus favorable, il a pris le parti de M. de M. Mais il n'a pas imité sa modération Philosophique. Il a adressé à l'*homme Charitable* une Lettre (*a*) qui commence à la vérité par une raillerie légere & placée. Les traits ne font qu'effleurer. L'Imagination s'échauffe, ils portent coup; elle s'allume par degrés, elle s'embrase, & la Lettre finit par un Sarcasme.

M. de M. joint à une imagination brillante un jugement profond; & il ne permet point les saillies, (*a*)

Où l'esprit brille aux dépens de l'esprit.

Par les égards qu'il a eu pour un Criti-

que

(*a*) Remerciement sincere. Voyez la fin de la Lettre.

(*a*) *Rousseau.*

que qui en a manqué, on peut juger de ceux qu'il auroit pour M. D. L. P. qui l'a beaucoup plus loué que critiqué; pour un homme d'esprit qui a bien mérité de la Littérature. Je dois à M. D. L. P. la justice qu'il a rendue à M. de M. & en faisant l'Apologie de l'*Esprit des Loix*, je dois me conformer aux dispositions que l'Auteur a montrées à l'égard de ses critiques. » Ceux » qui nous avertissent sont, dit-il, les com» pagnons de nos travaux. Si le Critique & » l'Auteur cherchent la vérité, ils ont le même » intérêt; car la vérité est le bien de tous les hommes; ils seront des confédérés, & non des ennemis.

Les plus grandes vérités, surtout quand elles sont nouvelles, ont besoin d'être discutées; & elles y gagnent toujours. L'esprit humain leur fait essuyer les vicissitudes de sa nature; & elles sont foibles dans leur naissance. Comme elles dépendent d'un grand nombre de principes, les habiles gens ne les reçoivent qu'après les avoir envisagées par toutes les faces : ce qui ne se peut faire sans avoir recherché tout ce que l'on peut y objecter. La plûpart des principes qui sont répandus dans l'*Esprit des Loix*, & qui tiennent à une infinité d'autres principes, sont des découvertes : quelques-uns même semblent Paradoxes. Pour s'assurer si ce sont des vérités, il étoit nécessaire que l'on rassemblât les plus fortes objections :

c'est ce qu'a fait M. D. L. P. & son Ouvrage ne peut qu'être utile. Il renferme ce que l'on peut opposer de plus ingénieux, & de plus frappant. Mais il est juste à présent d'examiner ces objections même, de rechercher si elles tombent sur une partie essentielle du systême, ou seulement sur quelques endroits de détail, indépendans du fonds même de l'Ouvrage; si elles font démonstration, ou si ce ne sont que des difficultés proposées qu'il est question de résoudre, des problêmes plutôt que des solutions. M. D. L. P. est bien éloigné d'attaquer tout l'Ouvrage; il convient que » c'est » un Ouvrage unique, & dans lequel il n'y » aura jamais autant à reprendre qu'à admirer. » Ce sont des images grandes, nobles, su- » blimes, qui naissent à chaque instant sous » la main de l'Auteur, excitent l'étonne- » ment des Lecteurs, & font de toutes les » pages de ce Livre comme autant de ma- » gnifiques tableaux. On y trouve une force » d'expressions, une noblesse de pensées, une » abondance de lumiéres, une profondeur de » réflexions, qu'on n'avoit point vûe enco- » re, & qu'on ne verra peut-être jamais dans » aucun de nos Ecrivains.

Sur tout cela je suis d'accord avec M. D. L. mais je ne le suis pas sur le défaut d'ordre & les contradictions fréquentes qu'il observe. En répondant à ces différentes Obser-

va-

vations, je suivrai l'ordre dans lequel elles ont été faites.

PREMIERE OBSERVATION.

ON trouve que *l'obscurité régne dans le titre même de l'Esprit des Loix*. On demande, *que signifie ce Titre dans le sens de l'Auteur? M. de M. appelle les Loix, „des „rapports qui dérivent de la nature des cho„ses. „ L'Esprit des Loix est donc l'Esprit de ces rapports? Cela est-il bien clair? Cela donne-t-il une idée nette de l'Ouvrage?*

RE'PONSE.

Il n'y a qu'à lire le Titre entier; l'Auteur explique dans le Titre même ce qu'il entend par *Esprit des Loix*. L'Ouvrage est intitulé „De l'Esprit des Loix, ou du rapport que „les Loix doivent avoir avec la Constitu„tion de chaque Gouvernement, les mœurs, „le climat, la Religion, le Commerce, &c. L'*Esprit des Loix* dans le sens de l'Auteur est donc ce rapport.

Si dans la définition de *l'Esprit des Loix* on substitue au mot *Loi* la définition même de la Loi; on formera sans doute une phrase louche, mais non pas un sens louche; & il ne s'agit ici que du sens. Ces

Ces mots, *Loi*, *Esprit*, *Rapport*, pris en général, sans les appliquer à telle Loi, à tel Esprit, à tel Rapport en particulier, n'offrent que des idées abstraites, qui ne seront jamais *bien nettes*, jamais sensibles, parce que ce seront toujours des idées abstraites.

Il en est de même de ces Titres, l'*Ame du Monde* ou *le Théâtre moral de l'Univers*, qui selon M. D. L. P. auroient mieux convenu à l'Ouvrage de M. de M. *Cela* auroit-il été plus *clair ? Cela* auroit-il donné *une idée* plus *nette*? Cela auroit promis davantage; mais M. de M * * * * a mieux aimé tenir plus que le Titre ne promettoit.

SECONDE OBSERVATION.

Le Livre de l'Esprit des Loix est un Ouvrage *décousu*, qui *manque* d'*ordre*, de *liaison*, de *méthode*. Il *est divisé en cinq cent quatre vingt treize Chapitres qui ne servent qu'à y répandre la confusion.... Il n'y avoit qu'à le diviser en cinq parties seulement, & faire voir quelle est la Religion, la Morale, la Politique, la Jurisprudence, le Commerce, qui conviennent davantage à chaque climat, à chaque sorte de Gouvernement.*

RE'PONSE.

Il s'en faut de beaucoup que la division la

plus

plus ſimple, la plus courte ſoit la meilleure. Le moyen de mettre dans chaque choſe le plus d'*ordre*, & le plus de netteté qu'il eſt poſſible, eſt de diviſer en plus de parties qu'il eſt poſſible. Plus on diſtingue de choſes dans une idée, moins elle eſt *confuſe*; plus une diviſion eſt compoſée, c'eſt-à-dire, plus y a de parties dans une diviſion, plus chaque partie eſt ſimple.

Les principaux Ouvrages de nos Philoſophes ſont diviſés en un très-grand nombre d'Articles, ou de §. C'eſt la méthode géométrique, c'eſt là plus parfaite, celle qui a le plus d'*ordre*, le plus de *liaiſon*. Le nom de *Chapitres*, joint à un grand nombre, étonne par préjugé; parce que l'on n'eſt pas accoutumé à voir un grand nombre de Chapitres. Mais les noms ſont ici indifférens; changez les noms, appellez les Livres de *l'Eſprit des Loix* des Chapitres, & les Chapitres des Articles; le nombre ne paroîtra plus exorbitant: M. de M. aura fait en cela comme nos autres Philoſophes.

Au reſte je n'ai garde de déſaprouver la méthode de M. D. L. P. L'arrangement des parties d'un Ouvrage dépend du deſſein, de l'intention générale qu'a eu l'Auteur. D'après ce principe, il ſe peut très-bien que M. de M. & M. D. L. P. ayent eu raiſon tous deux de ſuivre un ordre différent; puiſqu'il eſt clair qu'ils ont eu des intentions différen-

tes.

tes. Ainsi la méthode de *l'Esprit des Loix* me paroît être la plus convenable à *l'Esprit des Loix*, de même que celle des Observations me paroît être celle qui leur convenoit le mieux.

M. D. L. P. est conséquent ; la division qu'il imagine quadre très-bien avec le Titre qu'il a imaginé : *l'Ame du Monde*, *ou &c.* Mais M. de M. a voulu traiter *de l'Esprit des Loix*. Ce dessein une fois déterminé, la maniére de l'exécuter, ou le plan, la méthode en résulte nécessairement ; & ce plan est précisément celui qui est annoncé dans le Titre, & développé au commencement de l'Ouvrage. On y trouve aussi la raison qui a dû faire préférer cette méthode à toute autre. C'étoit la seule qui convînt à l'Ouvrage & à l'Auteur.

„La Loi en général, dit M. de M. page 12. „ est la raison humaine entant qu'elle „ gouverne tous les Peuples de la terre ; & „ les Loix politiques & civiles de chaque „ Nation ne doivent être que les cas parti- „ culiers où s'applique cette raison humaine.

„ Il faut qu'elles se rapportent à la na- „ ture & au principe du gouvernement qui „ est établi, ou qu'on veut établir ; soit „ qu'elles le forment comme font les Loix „ politiques, soit qu'elles le maintiennent „ comme font les Loix civiles.

„ Elles doivent être relatives au *Physi-*

„ *que*

„ *que* du Pays, au climat glacé, brûlant
„ ou tempéré, à la qualité du terrein, à
„ sa situation, à sa grandeur, au genre de
„ vie des Peuples, Laboureurs, Chasseurs
„ ou Pasteurs; elles doivent se rapporter
„ au degré de Liberté que la constitution
„ peut souffrir, à la Religion des Habitans,
„ à leurs inclinations, à leurs richesses, à
„ leur nombre, à leur commerce, à leurs
„ mœurs, à leurs maniéres. Enfin elles ont
„ des rapports entr'elles, elles en ont avec
„ leur origine, avec l'objet du Législateur,
„ l'ordre des choses sur lesquelles elles sont
„ établies: c'est dans toutes ces vûes qu'il
„ faut les considérer.

„ C'est ce que j'entreprens de faire dans
„ cet Ouvrage. J'examinerai tous ces rap-
„ ports; ils formeront tout ensemble ce que
„ l'on appelle *l'Esprit des Loix*.

„ Je n'ai point séparé les Loix Politiques
„ des Civiles: car comme je ne traite point
„ des Loix, mais de l'Esprit des Loix, &
„ que cet Esprit consiste dans les divers
„ rapports que les Loix peuvent avoir avec
„ diverses choses; j'ai dû moins suivre l'or-
„ dre naturel des Loix, que celui de ces
„ rapports & de ces choses.

Voilà en très-peu de mots, & sous un seul point de vûe le dessein de l'Ouvrage, le plan, la méthode. Elle consiste dans la distinction, & dans l'enchaînement de ces diffé-

différens rapports. Et que l'on ne soit point arrêté par leur multitude, si l'on veut connoître un grand nombre de vérités. Les Métaphysiciens font profession de traiter de la meilleure méthode. Consultons-les : ils nous diront (*a*) que „ les vérités ne sont que des „ rapports, & la connoissance des vérités „ la connoissance des rapports ; que les vé„ rités générales ne sont fondées que sur „ les rapports des idées abstraites ; & que le „ seul moyen d'augmenter nos connoissan„ ces, est de comparer ces idées l'une avec „ l'autre, & de trouver leur convenance, „ leur disconvenance, enfin leurs différens „ rapports ". On sent assez l'application de ces principes à la méthode qu'a suivie l'Auteur de l'Esprit des Loix.

A l'égard de l'ordre, les Loix ayant pour objet de gouverner les hommes, ont le rapport le plus direct avec le Gouvernement ; puisqu'elles en font partie. Ainsi M. de M. a commencé & a dû commencer, par examiner la nature & les principes des différens Gouvernemens. Je me dispenserai de parcourir toutes les parties de l'Ouvrage, & de montrer les raisons de l'ordre où elles sont placées, & la liaison qu'elles ont les unes avec les autres ; cela me meneroit trop loin. Si je me suis même arrêté sur

(*a*) V. *Malebranche* de la Méthode, Partie 1. Ch. V. & *Locke* L. V. Ch. 12. §. 7.

cette Obſervation, c'eſt que le défaut de méthode m'a paru le principal reproche que l'on puiſſe faire à un Ouvrage philoſophique; & l'Objection étoit d'autant plus importante, qu'elle étoit faite par un Auteur qui a lui-même beaucoup de méthode.

A plus forte raiſon me diſpenſerai-je d'entrer dans le détail des penſées, dans les motifs de leur ordre & de leur enchaînement. Outre que cela ſeroit très-long, & par conſéquent très-ennuyeux; il me ſemble que dans un Ouvrage tel que *l'Eſprit des Loix* il ſuffit qu'il y ait de la méthode en grand : il peut y avoir dans le détail des choſes qui paroiſſent détachées, & qui ne ſervent qu'à mieux lier tout le ſyſtême. Enfin il peut y avoir des raiſons qui rendent néceſſaires daus un Ouvrage philoſophique cette régle de *Boileau*, qui ne devroit être faite que pour les Poëtes & les Orateurs.

Un beau déſordre eſt un effet de l'Art.

DE LA RELIGION.

Mr. De M. a dit en parlant des Etats deſpotiques : » On abandonnera ſon » pére, on le tuera même, ſi le Prince l'or» donne; mais on ne boira pas de vin s'il » le

»le veut, & s'il l'ordonne : les Loix de la »Religion sont d'un précepte supérieur, par»ce qu'elles sont données sur la tête du Prin»ce, comme sur celle des Sujets ; mais quant »au droit naturel, il n'en est pas de même ; »le Prince est supposé n'être plus un hom»me «.

M. D. L. P. observe que la *Religion qui interdit l'usage du vin, reprouve aussi le parricide, & que Mahomet en préscrivant à ses Peuples la sobriété & la tempérance, leur a défendu en même temps sous des peines encore plus griéves d'être injustes, cruels & inhumains envers leurs péres.*

Si cela étoit, la Loi de Mahomet seroit entiérement opposée à la nature du Gouvernement despotique ; car il résulte de la nature de ce Gouvernement, qu'un fils doit tuer son pére quand le Prince l'ordonne. Les hommes y étant tous esclaves, le fils n'appartient pas à son pére, il appartient au Prince ; il doit obéir à son maître, & ce maître l'est aussi de la vie du pére : en commandant un parricide, le *Despote* ne passe point les limites de son pouvoir. Je sçais que cela renverse toutes nos idées, toutes celles de la raison, de la nature ; mais il n'est pas ici question du droit de la nature, puisque le despotisme est contre la Nature même. La premiére Loi de la Nature est la liberté : à pro-

portion que vous altérez celle-là, vous altérez toutes les autres : ôtez-la, vous les détruisez.

Dans un pareil Gouvernement si les fils sont obligés d'être soumis à leurs péres, ce ne peut donc pas être par une suite du droit naturel ; ce ne peut pas être non plus par un précepte de Religion, puisqu'elle détruiroit le Gouvernement. Il faut pour cette subordination même recourir à la volonté du Despote ; il est censé avoir confié aux particuliers le soin de leurs enfans : de même qu'il est censé leur avoir confié les maisons qu'ils occupent, & les terres qu'ils cultivent ; & il dépend de lui de faire cesser à son gré une subordination dont sa volonté est le seul mobile. Les péres ne peuvent avoir de droit, de pouvoir sur leurs enfans, qu'autant qu'ils représentent le Despote ; les fils ne doivent d'obéissance, & même d'égard à leur pére, qu'autant que le Prince le veut, ou est censé l'avoir voulu. Tous les liens qui subsistent entre les Sujets ne peuvent être que les effets de la volonté du Despote qui les laisse subsister.

Mais les préceptes de la Religion sont toujours indépendans du Prince, parce qu'ils sont toujours censés venir de Dieu même. Ainsi un bon Musulman tuëra son Pere si le Prince l'ordonne, & ne boira pas de vin quand même le Prince le lui ordonneroit. La Religion Mahométane n'est

pas

pas seulement ridicule; elle est vitieuse, en ce qu'elle ne renferme point les Loix naturelles & les vertus humaines mises en préceptes & rendues par-là en quelque sorte divines; elle n'a point la pureté de la morale. C'est au moins un des plus beaux avantages de la vraie Religion, si ce n'en est point le caractere & la marque.

Le Despote, ne pouvant avoir de frein que celui de la Religion, s'il commandoit d'en violer les préceptes, il s'exposeroit lui-même. » La Religion a plus de force dans les » Etats despotiques, comme l'a très-bien reconnu M. de M. » parce qu'elle est la seu» le chose que l'on puisse opposer à la vo» lonté du Prince.

Pourquoi cette puissance étant seule, est-elle plus forte que si elle étoit accompagnée de celle des Loix?

Par la raison qu'une force étant partagée entre deux puissances, chacune en a moins.

Au reste quoique la Religion ait plus de force dans le Gouvernement despotique, cela n'empêche pas que'elle n'en ait beaucoup dans les autres Gouvernemens. L'Auteur de l'*Esprit des Loix* est si peu *d'un sentiment opposé*, qu'il a traité des raports que les Loix doivent avoir avec la Religion dans chaque Gouvernement.

Mais *il dit expressément* » qu'un Courtisan

» se croiroit ridicule dans une Monarchie d'al»léguer au Prince les Loix de la Religion. » Mais c'est un fait.

L'Auteur est si éloigné d'approuver la maniere de penser des Courtisans, que selon l'Observateur lui-même, il en fait un *portrait affreux*, c'est-à-dire qu'il en parle comme en a parlé *la Bruyere*. Un homme de la Cour peut sans doute être très-vertueux, & il y en a par-tout des exemples. Mais on ne dira pas que c'est un Courtisan; ce nom se prend ordinairement en mauvaise part (*a*) parce qu'il est très-rare que les hommes soient honnêtes gens, quand ils ont un très-grand intérêt de ne l'être pas.

Racine *introduit sur notre Théâtre* Abner *qui dans une Monarchie ne rougit point d'alléguer à sa souveraine* Athalie *les Loix de sa Religion.*

Cela est vrai, mais Abner n'est pas un Courtisan.

Dans l'endroit cité par M. D. L. P. quand *Abner* dit à *Athalie*,

Hé quoi, vous de nos Rois & la femme & la mére
Etes-vous à ce point parmi nous étrangere,
Ignorez-vous nos Loix?

Il ne lui fait point sa cour.

De

(*a*) V. la *Bruyere*. Moeurs du siecle, C. 8. *l'Esprit des Loix*, L. 3. C. 5. & Observations p. 57.

De la Religion en général on passe aux Religions particulieres, & on *prétend* dès le premier pas, *que l'Auteur s'est contredit* : on rapproche des passages dont les uns sont dans le Chapitre intitulé » Que le Gouvernement modéré convient mieux à la Religion Chrétienne, & le Gouvernement despotique à la Mahométane », * & d'autres se trouvent dans le Chapitre des Loix civiles propres à mettre un peu de liberté dans le Gouvernement despotique «.

Je prie les Lecteurs de relire ces Chapitres, & les pages 22 & 23 des Observations. Toute l'objection roule sur la supposition que la *Religion la plus capable de tempérer le pouvoir arbitraire*, c'est-à-dire de diminuer le Despotisme, *est la plus convenable au Despotisme*. Mais si cette supposition même renferme une contradiction, ce n'est pas l'Auteur de *l'Esprit des Loix*, c'est l'Observateur qui se contredit.

»Il convient, est-il dit dans *l'Esprit des Loix* Liv. XII. Chap. XXIX. « qu'il y ait quelque Livre sacré qui serve de regle, comme l'Alcoran chez les Arabes, les Livres de *Zoroastre* chez les Perses, le *Vedam* chez les Indiens, les Livres classiques chez les Chinois; le Code Religieux supplée au Code civil, & fixe l'arbitraire.

»Il n'est pas mal que dans les cas douteux,

* *De la Religion Chrétienne & de la Mahométane.*

» les Juges consultent les Ministres de la Re-
» ligion. Aussi en Turquie les Cadis inter-
» rogent-ils les Mollachs «.

Tout cela convient pour fixer le pouvoir arbitraire ainsi qu'on vient de le lire, pour mettre un peu de liberté dans le Gouvernement despotique, ainsi que porte le Titre même du Chapitre. Mais fixer le pouvoir arbitraire, n'est-ce pas l'altérer, le détruire? Mettre un peu de liberté dans le Gouvernement despotique, n'est-ce pas évidemment le rendre moins despotique? Tout cela ne convient donc, tout cela n'est avantageux que parce que cela est contraire au Despotisme.

La Religion Chrétienne est sans contredit la plus propre à adoucir le pouvoir du Despote, à mettre de la liberté dans le Gouvernement despotique; & c'est par cette raison-là même qu'elle lui convient le moins, puisqu'il ne peut subsister avec elle. Les principes de M. de M. que l'on attaque, loin d'être contradictoires, sont une suite l'un de l'autre.

Je ne puis m'empêcher de remarquer ici combien l'on est redevable à l'Auteur de *l'Esprit des Loix*. Quoiqu'il n'ait parlé de la Religion qu'entant qu'elle a rapport à la Jurisprudence & à la Politique, il n'a laissé échaper aucune occasion de prouver l'excellence du Christianisme. Une de ses per-

fec-

fections, que M. de M. a découverte, & que les Théologiens mêmes n'avoient pas encore apperçue parce que pour cela: ce n'étoit pas assez d'être Théologien, & qu'il falloit être Philosophe profond & grand Politique; une des perfections de notre Religion est de ne pouvoir s'accorder avec le Despotisme, qui sous prétexte de gouverner les hommes, de les conduire, de les éclairer, les dégrade & les enchaîne.

Qu'un Despote soit Chrétien, ses Sujets ne seront plus des esclaves. La Religion les lui fera regarder tels qu'ils sont en effet, comme ses freres, comme des hommes; & il sera le premier à resserrer son pouvoir dans les limites de la nature & des Loix; il sera plus éclairé, il sera meilleur.

Il verra que la véritable grandeur consiste à être Maître de soi-même; & se défiant toujours de ses propres passions, il sentira que le plus grand malheur est de pouvoir ce qui est injuste.

Qu'un Despote soit Chrétien, il cesse d'être Despote, il devient Législateur. En paroissant diminuer son pouvoir, il l'agrandit en effet, il l'annoblit. Il ressembloit à un Chef de Negres; (*a*) il va commencer à être Roi. Il ne commandoit qu'à de vils escla-

(*a*) V. *L'Esprit des Loix.* Liv. 15. Chap. 4. Autre origine du droit de l'esclavage, & Chap. 5. de l'esclavage des Negres.

esclaves, il va régner sur des hommes. Plus les Sujets sont heureux, plus ils ont d'élévation dans l'ame; plus celui qui les gouverne est grand, plus il est heureux. Puisque ce sont les Sujets qui constituent le Prince, ce ne peut être que la grandeur, que la puissance, que le bonheur des Sujets, qui fasse la grandeur, la puissance & le bonheur du Prince.

La Religion Mahométane s'accommode mieux à la dureté du Gouvernement Despotique. Elle peut cependant l'adoucir un peu, y mettre un peu de liberté. Mais la Religion Chrétienne le feroit disparoître entiérement, & le rameneroit bientôt à la modération. Le Gouvernement modéré, le seul qui soit conforme à la nature & à l'équité, est le seul qui convienne à la vraie Religion; elle est un des gages de notre liberté & de notre bonheur. »Chose admira»ble! dit M. de M. » la Religion Chrétienne »qui ne semble avoir d'objet que la félicité »de l'autre vie, fait encore notre bonheur »dans celle-ci. »

Cette réflexion de M. de M. seroit, ce me semble, assez puissante pour arrêter les propos vagues des esprits forts qui se refusent aux choses les plus sublimes, qui ne sçavent point soumettre leur raison, & qui se déchaînent conrre la Religion Chrétienne. En leur faisant voir qu'ils jouissent des avan-

tages

tages qu'elle procure, on leur apprendroit au moins à la respecter & à se taire.

Tout ce que je dis-là entre bien dans mon sujet, regarde bien l'Apologie de *l'Esprit des Loix*, mais non pas la Réponse aux Observations; elles sont pleines des sentimens les plus Orthodoxes, & respirent un homme pénétré de la vérité de sa Religion.

Au reste M. l'Abbé D. L. P. ne fait des objections que comme Philosophe & comme homme de Lettres. C'est à ce double Titre qu'il attaque ce Chapitre de *l'Esprit des Loix*. »*Que la Religion Catholique convient mieux »à une Monarchie, & que la Protestante »s'accommode mieux d'une République ». C'est dans ce Chapitre même que je puiserai ma Réponse.

On demande *sur quoi tout cela est fondé*? On trouve *les preuves*, *les raisons bien singulieres*; elles peuvent n'en être pas moins vraies. Voyons-les.

»Lorsqu'une Religion naît & se forme dans »un Etat, elle suit ordinairement le plan du »Gouvernement où elle est établie; car les »hommes qui la reçoivent, & ceux qui la »font recevoir, n'ont gueres d'autre idée de »Police que celle de l'Etat dans lequel ils »sont nés.

»Quand la Religion Chrétienne souffrit il »y a deux siécles, ce malheureux partage qui

»la

* *De la Religion Catholique & de la Protestante.*

»la divisa en Catholique & en Protestante, »les Peuples du Nord embrasserent la Pro»testante, & ceux du Midi garderent la Ca»tholique.

»C'est que les Peuples du Nord ont & au»ront toujours un esprit d'indépendance & »de liberté que n'ont pas les Peuples du Mi»di : & qu'une Religion qui n'a point de «Chef visible convient mieux à l'indépendan»ce du climat que celle qui en a un.

A cela on oppose : *si les Pays du Nord sont devenus Luthériens, si ceux du Midi sont restés Catholiques, si une partie de la Suisse est devenue Calviniste, c'est uniquement parce que Luther & Calvin ont prêché leur Doctrine en Suisse & en Allemagne, & qu'ils n'ont point pénetré vers le Midi de l'Europe. L'un est resté dans son Pays, parce qu'il y trouvoit de la protection, l'autre a quitté le sien parce qu'il n'y trouvoit point sa sûreté.*

Mais pourquoi l'un a-t-il *trouvé de la protection dans son Pays*? parce que sa *Doctrine* étoit conforme à la Politique de l'Etat. Pourquoi l'autre a-t-il été obligé de quitter le sien? Pourquoi n'y a-t-il point *trouvé sa sûreté*? Pourquoi s'est-il refugié dans un Pays Républicain, pourquoi y a-t-il prospéré? Par le principe même que l'on combat, » parce que la Religion Catholique convient » mieux à une Monarchie, & que la Pro» testante s'accommode mieux d'une Répu» blique.

Si

Si Luther eût débité ses erreurs en Italie ou en Espagne, & que l'Inquisition n'y eût point été établie, l'Espagne & l'Italie seroient peut-être Protestantes aujourd'hui comme la Saxe & le Brandebourg.

L'Inquisition ne s'est point établie au Nord, » c'est que les Peuples du Nord ont, & au- » ront toujours un esprit d'indépendance & » de liberté que n'ont pas les Peuples du » Midi.

Si les Pays du Midi sont restés Catholiques; ce n'est pas *uniquement parce que* Luther & Calvin *n'y ont pas pénétré*; car ils n'ont pas été dans tous les Pays où *leur Doctrine* se trouve établie. L'Italie qui fait partie du Midi de l'Europe, & qui est, ou ne sçauroit être plus Catholique, est cependant plus voisine de la Suisse où *Calvin* prêchoit, que les Pays du Nord où sa Doctrine est reçue. Pourquoi le Calvinisme n'a-t-il trouvé des Sectateurs qu'en remontant vers le Nord, & non pas en avançant vers le Midi? N'aurons-nous pas toujours lieu de croire, humainement parlant, que cela vient du climat, d'une certaine indépendance qu'il inspire? Veut-on nous faire changer de sentimens? Nous voyons l'effet; que l'on nous en assigne quelque cause plus vraisemblable.

La Suede, le Dannemark, l'Angleterre, les Electorats de Saxe, de Brandebourg, d'Hanovre, formoient-ils des Républiques, lorsqu'ils ont

ont embraſſé les nouvelles opinions ? Et depuis qu'ils ſont devenus Proteſtans, ont-ils ceſſé d'être gouvernés par des Souverains?

»Dans les Pays même où la Religion »Proteſtante s'établît, les révolutions ſe fi»rent ſur le plan de l'Etat Politique. *Luther* »ayant pour lui de grands Princes, n'au»roit gueres pû leur faire gouter une au»torité eccléſiaſtique qui! n'auroit point eu »de prééminence extérieure ; & *Calvin* a»yant pour lui des Peuples qui vivoient dans »des Républiques, ou des Bougeois obſcur»cis dans des Monarchies, pouvoit fort »bien ne pas établir des prééminences & »des dignités.

Les Républiques de Luques, de S. Marin, de Raguſe, ne ſe ſont-elles pas toujours parfaitement accommodées de la Religion Catholique..... Il eſt bien étonnant que parmi les ſept ou huit Républiques que nous avons en Europe, il n'y en ait que deux ou trois qui ayent adhéré aux ſentimens de Luther & de Calvin, tandis qu'elles avoient toutes un ſi grand intérêt à les ſuivre.

De ce que la Religion Proteſtante s'accommode mieux d'une République, il ne s'enſuit pas que toutes les Républiques ſoient Proteſtantes; il s'enſuit encore moins qu'elles *ayent grand intérêt* à l'être.

La Religion Catholique leur convient auſſi; mais elles s'accommodent mieux de la Pro-

Protestante. C'est surtout dans les grandes matieres qu'il est nécessaire de prendre les termes dans leur précision.

Jusqu'à présent M. D. L. P. a combattu le sentiment de M. de M. mais il se rend à la fin; *il n'est pas douteux*, dit-il, *qu'un Peuple libre & accoûtumé à l'indépendance, comme sont les Républicains, ne s'accommode toujours mieux de la Religion qui le gêne le moins, & que pour cette raison il doit, humainement parlant, préférer la Protestante à la Catholique.* M. de M. n'a rien dit de plus. L'Observateur paroît ici en contradiction, & se trouve avoir tourné ses armes contre lui-même.

Mais c'est pour *tirer une conséquence tout-à-fait opposée à un des principes* de M. de M. & qui, si elle étoit juste, formeroit une contradiction dans *l'Esprit des Loix. S'il est vrai*, dit-on, *que la Religion la plus commode est celle qui s'accorde le mieux avec le Gouvernement le plus libre, il faut* que M. de M. *convienne nécessairement que l'Etat le plus despotique doit être aussi le plus disposé à recevoir la Religion la plus gênante, la plus contraire à nos plaisirs, la moins conforme à nos goûts, à nos penchans, à nos inclinations, en un mot la Religion Chrétienne.*

Il faut avouer que ce raisonnement est très-spécieux; mais il n'est pas conséquent, parce que « les Loix de la Religion sont » don-

» données sur la tête du Prince, comme sur » celle des Sujets «. Ainsi la *Religion Chrétienne* seroit aussi la *plus gênante* pour le Despote, la *plus contraire à ses plaisirs*, la *moins conforme à ses goûts*, *à ses penchants*, *à ses inclinations*, & dès-lors incompatible avec le Despotisme. *La Religion la plus commode* pour le Peuple, *est celle qui s'accorde le mieux avec le Gouvernement le plus libre* : de même que la *Religion la plus commode* pour le Despote est celle qui convient le mieux au Gouvernement Despotique ; il n'y a point-là de contradiction.

Je remarque au contraire que les principes de l'*Esprit des Loix* non-seulement s'accordent entr'eux parfaitement, mais aussi qu'ils peuvent servir à faire voir l'enchaînement des plus grandes vérités. C'est cet enchaînement même qui forme *l'Esprit des Loix*. Qu'il me soit permis de suivre ici les traces de M. de M. c'est pour montrer l'excellence & la fécondité de ses principes. Je prens pour exemple celui dont je viens de parler, que » la Religion Catholique con» vient mieux à une Monarchie «. Et delà je tire une conséquence bien simple à la fois, & bien lumineuse.

Il est incontestable que le meilleur Gouvernement est celui qui s'accorde mieux avec la meilleure Religion ; & il est incontestable que la meilleure Religion est celle qui

qui convient le mieux au Gouvernement le plus parfait : d'où il suit que (*a*) le meilleur Gouvernement est le Monarchique, puisqu'il s'accorde le mieux avec la Religion Catholique ; & que la meilleure Religion, la seule vraie, est la Catholique, puisqu'elle convient mieux à la Monarchie.

Que de raisons de nous feliciter ? Que ne devons-nous pas à M. de M. qui nous montre toute l'étendue, toutes les faces de notre bonheur !

„Si je pouvois, dit-il, dans la Préface, „faire ensorte que tout le monde eût de „nouvelles raisons pour aimer ses devoirs, „son Prince, sa Patrie, ses Loix, qu'on „pût mieux sentir son bonheur dans chaque Païs, & dans chaque Gouvernement, „dans chaque poste où l'on se trouve ; je „me croirois le plns heureux des mortels ".

Et moi, je me croirois le plus heureux des mortels, si je pouvois contribuer à un si beau dessein, en faisant l'application des principes de M. de M. au Gouvernement, à la Religion, & au climat dans lesquels nous vivons. Je me croirois le plus heureux des mortels, si je pouvois faire sentir tout le mérite de l'Ouvrage & de l'Auteur.

(*a*) *L'Esprit des Loix*, de l'excellence du Gouvernement Monarchique, ch. 11. livre 5.

M. de M. dit dans le Chap. XI. du Livre XXV. „ * la Religion ancienne s'accorde „ avec le climat, & souvent la nouvelle s'y „ refuse „. Et il dit, Livre XXIV. Chap. XXVI. „ il semble, humainement parlant, „ que ce soit le climat qui a prescrit des bor„ nes à la Religion Chrétienne & à la Re„ ligion Mahométane “.

On prétend qu'il y a *dans la premiére de ces Propositions une contradiction manifeste avec la seconde. Car qu'on demande à l'Auteur quelle étoit en Asie l'ancienne Religion lorsque celle de Mahomet y prit naissance, il faudra bien qu'il convienne nécessairement que c'étoit la Religion Chrétienne. Donc, selon ses principes, c'étoit à elle, comme étant la plus ancienne, à s'accorder au climat, plutôt qu'à la Mahométane. Cependant tout le contraire est arrivé; & la Religion Chrétienne, malgré son ancienneté, faute de pouvoir s'accorder avec le climat, a été obligée de céder sa place à l'autre. Voilà donc le climat qui se déclare présentement pour la nouvelle Religion, au préjudice de l'ancienne, lui qui devoit, il n'y a qu'un moment, préferer toujours l'ancienne à la nouvelle.*

A cela je répons, 1°. Que M. de M. n'a pas dit *toujours*, mais „ souvent la nou„ velle s'y refuse „. Il a donc compris, & il a fait comprendre qu'il y avoit quelques exceptions : ainsi un exemple ne prouve

* *De la Religion par rapport au climat.*

rien; voilà donc encore une contradiction que l'on a crû voir, & qui n'existe pas.

2°. La Religion ancienne d'un Païs n'est pas précisément celle qui y étoit lorsque la nouvelle s'y est établie. Cette Religion qui fait place à la nouvelle peut fort bien n'avoir été dans ce Pays que très-peu de tems, & par conséquent n'y avoir jamais été ancienne.

Et comme tout est relatif, & surtout ce qui consiste en nombre; quelques siecles peuvent être peu de tems, vû le grand nombre de siécles où certaines Religions, & certaines pratiques Religieuses se sont maintenues dans le même Pays.

3°. Ce qui précede immédiatement la seconde Proposition rapportée par M. D. L. P. me paroit répondre à son Observation.

„ Lorsque la Religion fondée sur le climat a trop choqué le climat d'un autre Pays, elle n'a pû s'y établir; & quand on l'y a introduite, elle en a été chassée. Il semble, humainement parlant, que ce soit le climat qui a prescrit des bornes à la Religion Chrétienne & à la Religion Mahométane ".

Est-il possible, se récrie-t'on sur cette même Proposition, *que l'Auteur ait ignoré l'Histoire des six premiers siécles de l'Eglise? Il faut bien le croire sans doute, puisque s'il en avoit eû la plus légere connoissance, il auroit*

vû que jamais la Religion Chrétienne n'a été plus florissante que dans le temps qu'elle habitoit les plus belles Provinces de l'Asie?.... Est-il un endroit sur la terre où la Religion Chrétienne ait parû avec plus d'éclat, où elle ait produit des fruits plus excellens?... D'ailleurs est-il un Pays dans le monde qui convienne mieux à la Religion Chrétienne que celui où elle a pris naissance? Cette objection est une des plus fortes que l'on ait faites contre *l'Esprit des Loix*; essayons cependant d'y donner une Réponse solide.

La Religion Chrétienne n'a pas toujours été la même. Elle a varié au moins dans ses institutions particulieres; elle a eu ses vicissitudes, ses différences dans différens Pays: comme elle les a encore aujourd'hui dans les différentes parties de l'Europe.

Si on la suit depuis sa naissance, si on examine ces différences, on verra qu'elles ont toujours été relatives à celle des climats; il paroît même, humainement parlant, que cet *éclat plus grand* qu'elle a eu quelque temps dans une partie de l'Asie, que ces *fruits plus excellents* qu'elle y a produits, venoient du climat Asiatique.

Le Monachisme, par exemple, est un de ces fruits excellens; (*a*) „il est né dans les „Pays chauds d'Orient, où l on est moins „porté à l'action qu'à la spéculation.

(*a*) V. *l'Esprit des Loix*, c. 8. liv. 14. Des Loix dans le rapport qu'elles ont avec la nature du climat.

„En Asie le nombre des Dervichs, ou
„Moines, semble augmenter avec la cha-
„leur du climat; les Indes, où elle est ex-
„cessive, en sont remplies. On trouve en
„Europe cette même différence. „

M. de M. s'est contenté d'indiquer une cause de l'origine du Monachisme dans les Pays chauds d'Orient. J'en trouve encore une autre qui résulte aussi de ses principes: tant ils sont féconds.

Je remarque que les Solitaires y sont nés, que cette séparation de quelques hommes d'avec le reste de la Société a commencé dans ces mêmes climats où les femmes sont aujourd'hui séparées d'avec les hommes.

„Il y a de tels climats (*a*) où le Phy-
„sique a une telle force, que la Morale n'y
„peut presque rien. Laissez un homme avec
„une femme, les tentations seront des chû-
„tes, l'attaque sûre, la résistance nulle.
„Dans ces Pays, au lieu de préceptes il
„faut des verroux.

Ainsi dans les Pays chauds où la sensibilité pour le plaisir est extrême, ces hommes qui tendoient à la perfection du Christianisme, ont senti qu'ils ne pourroient parvenir à réprimer toutes leurs passions (*b*) s'ils

(*a*) Voyez *l'Esprit des Loix*, Liv. 16. Chap. 8

(*b*) Le *Miroir d'une Ame Pécheresse*, Chap. 4. observe que ceux qui ont les passions les plus vives sont faits pour le Monachisme. *Sciendum quod Mundum de*

s'ils ne se séquestroient entierement du reste de la Société. Les hermitages & les serrails sont également des barrieres qui séparent un sexe de l'autre, & qui ôtent les occasions du plaisir. Dès qu'ils ont les mêmes effets, ne semble-t'il pas, humainement parlant, qu'ils ont la même cause?

Toute la différence qu'il y a entre les Anachoretes dans les déserts de l'Orient, & des femmes enfermées dans un serrail, différence qui est assurément très-grande; c'est que le Législateur en suivant la disposition du climat, qu'il sentoit sans doute & que peut-être il ne voyoit pas, a réduit les unes à la retraite, & leur a fait une servitude de la vertu : au lieu que les autres éclairés par la Religion, & reconnoissant eux-mêmes leur foiblesse, ont été leurs propres Législateurs (a).

A mesure que le Christianisme s'est éloigné

bemus fugere propter quatuor, primò enim solent sapientes recedere à loco infecto, & maxime qui vel ægros se sentiunt, vel ægrotaturos se agnoscunt. Cet Ouvrage est de quelque Chartreux, *à quodam Carturiense editum.* J'ai entre les mains l'édition qu'Antoine Cailleau un des premiers Imprimeurs-Libraires qu'il y ait eû à Paris, en donna en 1497.

(a) »Que dirai-je de la Pénitence & de la Mortification? Les Juges n'exercent pas plus sévérement »la Justice que les Pénitens l'ont exercée sur eux-mêmes. Bien plus! Les Innocens ont puni en eux avec »une rigueur incroyable cette pente prodigieuse que »nous

gné de ces Pays ardents, on a vû aussi l'ardeur de ces austérités diminuer dans le même rapport, parce qu'elles ont cessé d'être si nécessaires. Le Monachisme a quitté les déserts, il s'est répandu dans les Villes; la vertu qui coûte toujours beaucoup quand elle est extrême, (*a*) a paru naturellement devoir coûter moins d'effort dans les Pays plus tempérés.

Considérons encore ces premiers siécles de l'Eglise que l'on oppose. Tandis que ces humains s'armant de toute leur imagination contre elle-même, passoient les bornes des perfections humaines, qu'ils s'enfonçoient dans la retraite pour s'élever à celles des Anges, & que s'arrachant au monde pour s'arracher à eux-mêmes, devenus héros spéculatifs, (*b*) nouveau genre d'héroisme, ils s'abî-

„nous avons au péché". Mr. *Bossuet* sur l'Histoire universelle. Paris 1739. p. 335.

(*a*) Les anciens Philosophes se sont bien trompés en assurant que la vertu consiste toujours dans la modération; car la Religion nous apprend que le Célibat qui est l'Abstinence, est infiniment plus parfait que le Mariage ou la Continence. Gardons-nous bien de les blâmer; sans la Religion nous nous serions trompés comme eux.

(*b*) „La Vie de Saint Jean Baptiste qui parut si sur„prenante aux Juifs, est devenue commune parmi les „Fidéles; les déserts ont été peuplés de ses imitateurs; „& il y a eû tant de Solitaires, que des Solitaires plus „parfaits ont été contraints de chercher des Solitudes „plus

s'abîmoient (a) dans les méditations sublimes de la Religion Chrétienne; nous voyons cette même Religion moins rigide alors dans ses dogmes à l'égard de ceux qui restoient dans la Société, tolérer, permettre dans ces climats des choses qui sont aujourd'hui défendues dans le nôtre.

On accordoit plus à la nature; on pouvoit jouir des avantages du Mariage sans embrasser ses liens. Il a été permis même aux Chrétiens d'avoir des Concubines, & cela non-seulement dans les pays chauds de l'Orient & dans le Berceau du Christianisme, mais aussi dans sa maturité & dans les Pays chauds de l'Europe. Un Concile tenu en Espagne dit expressément, (b) „Celui qui n'a „point d'Epouse, & qui au lieu d'Epouse „a une Concubine, est toujours dans la Com„munion des Fidéles, pourvû cependant „qu'il n'aime qu'une femme, soit qu'il l'ai„me à titre d'Epouse, ou à titre de Concu„bine.

„plus profondes. Tant on a fui le Monde! Tant la „Vie Contemplative a été goûtée! Tels étoient les „fruits précieux que devoit produire l'Evangile„ V. *Bossuet* dans l'endroit cité.

(a) *Bone Deus, hæc omnia fecisti in Abysso; exaudi ergo clamantem de Abysso ad te*, V. August. *Meditat.* 22.

[b] *V. C. Is qui non habet & seq. distinct.* 34. *ubi hæc verba è Concilio Toletano. Is qui non habet Uxorem, & pro Uxore Concubinam habet, à Communione non repellatur; tamen ut unius mulieris, aut Uxoris, aut Concubinæ sit conjunctione contentus.*

„bine „. Dans des jours que de grands Théologiens, & d'habiles Jurisconsultes appellent les plus beaux jours du Christianisme, les Loix Civiles (a) se sont réunies aux Loix Ecclésiastiques & se sont prêtées en quelque sorte à la foiblesse du climat. Depuis on a changé ces usages qui se sont trouvé des abus; mais c'est en s'éloignant des climats brûlans, c'est dans des Pays plus calmes que la Doctrine Chrétienne elle-même s'est épurée, & qu'elle a par degrés atteint le point de perfection où elle est aujourd'hui parmi nous.

Dès qu'une fois elle y est parvenue, elle s'y est fixée; la pureté du Christianisme est partout nécessaire, je le sçais, dans les sables brûlans de la Syrie comme dans les glaces de la Norvege. Mais si l'on veut remonter à la source & à l'origine de cette perfection, l'Histoire nous la montrera toujours sous un Ciel tempéré, & surtout dans notre climat & sous nos Rois.

Tant qu'a duré l'Eglise d'Orient, elle a toujours été moins parfaite, ou moins austere à l'égard des Ministres mêmes de la Religion, que leurs fonctions obligeoient de vivre dans la Société. Dans un des plus fa-

(a) Voyez les Novelles de Justinien, *passim. V. de veteri ritu Nuptiarum & de jure connubiorum*, Brisson. Anton. & Franc, Hotman. *An Christianis Concubinas habere liceat.*

fameux Conciles (*a*) où toute l'Eglise étoit assemblée, on agite beaucoup la question si les Ordres sacrés sont compatibles avec le Mariage? L'Orient & l'Occident se partagent. Tous les Ecclésiastiques de l'Afrique, de l'Asie, &c. embrassent l'affirmative; mais ceux des Pays froids & tempérés qui formoient l'Eglise d'Occident, ceux de la Germanie & des Gaules s'offrent d'eux-mêmes, vont au devant du précepte, & se dévouent sans réserve à la chasteté (*b*). L'usage est resté différent à cet égard dans les mêmes tems, mais dans différens climats.

Nous avons un ancien Traité de la chasteté des Prêtres & autres Ministres de l'autel, imprimé à Paris à la fin du quinziéme siécle. »On voit, y est-il dit dans le Chap. 28. (*c*) »que l'Eglise Occidentale, quant à l'obser-„vance

(*a*) C. *Cum in præterito. Di.* 84. *& Syn.Nicen.* D. 30.

(*b*) V. *Baron. Annal.* V. l'Histoire Ecclésiastique. V. *Tractat. de mundit. & castitate Sacerdotum ac cæterorum Ministrorum altaris*, C. 28. *Quomodo Occidentalis Ecclesia devovit castitatem in Nicenâ Synodo.*

(*c*) *Ibid. eod. Cap. Ex precedentibus autem apparet Occidentalem Ecclesiam ab eâ quæ Orientalis dicitur, quoad observantiam castitatis omninò distingui. Orientalis enim Ecclesia in suis Ministris castitatem non servat, sed matrimonio impunè ac liberè uti potest. Postquam tamen ejusdem Ecclesiæ Ministri ad ordines sacros sunt promoti, amplius sibi uxores copulare non possunt, sed ex-tunc, si jam copulatas non habeant, ad servandam perpetuam continentiam alligantur. Qui igitur in Ecclesiâ illâ continere non valet, si*

»vance de la chasteté, doit être entiérement »distinguée de celle que l'on appelle Orien»tale; car cette derniere n'exige point la »chasteté dans ses Ministres; mais elle peut »impunément & librement jouïr du mariage. »Cependant après que les Ministres de cette »même Eglise sont parvenus aux ordres sa»crés, il ne leur est plus permis de prendre »d'Epouses, & à compter de ce temps, »s'ils n'en ont point pris, ils sont obligés »à une perpétuelle continence. Celui donc » qui dans une telle Eglise ne se sent point » la force de se contenir, s'il aspire néan» moins à l'ordre sacré, n'a qu'à prendre » femme avant de monter à un tel ordre. *C.* » *Si quis eorum. dist.* 22. *& C. cum olim. de* » *Clericis conjugatis.* Mais dans notre Eglise » que nous appellons Occidentale, parce » que nous sommes nous-mêmes Occiden» taux

si ad ordinem sacrum cupit ascendere; priusquàm ad talem ordinem ascendat, uxorem accipiat. Si quis eor. dist. 32. *&* C. *cum olim. De Clericis conjugatis: sed in Ecclesiâ nostrâ quam Occidentalem appellamus, cum & nos Occidentales sumus, scilicet in partibus constituti, nequaquam licitum est,* &c. Dans le Chapitre suivant on cherche les causes & les raisons de cette perfection Occidentale. C. 25. *Causæ & rationes quibus mota fuit Ecclesia Occidentalis castitatem in suis Ministris devovere & se uxoribus matrimonialibus minimè copulare... Prima est quia, ut dicitur in C. quod ad te. de Cler. conjugatis; aliquis simul voluptatibus vel carnalibus desideriis, & divinis officiis, seu ecclesiasticis Ministeriis, congruè vacare non potest; non enim benè convenit Psalterium cum cytharâ.*

„ taux & placés dans les parties de l'Occi-
„ dent, il est tout-à-fait illicite à tout Clerc
„ constitué dans les ordres sacrés, de con-
„ tracter un Mariage, ou de faire usage de
„ celui qu'il auroit auparavant contracté, par-
„ ce que les Ministres de l'autel, suivant la
„ Constitution de cette même Eglise, sont
„ obligés à la continence & à la chasteté. *C.*
„ *Minist. dist.* 81.

Par le même principe les Occidentaux ont été plus austeres dans le siécle & au milieu des écueils; & les Orientaux l'ont emporté dans la solitude, & ont été plus loin dans la spéculation. Les Saints qui dans les Pays où l'imagination est moins bouillante se sont livrés à la vie mystique, ont éprouvé des tiédeurs, & se sont quelquefois senti froids eux-mêmes comme le climat (*a*). Ainsi les avantages des climats sont compensés; ainsi chaque Eglise, chaque partie du Monde a contribué à affermir le *Catholicisme* qui s'est formé de l'assemblage des perfections les plus hautes que la Nature avoit dispersées dans l'Univers.

Dans tout cela je ne rapporte que des faits; il en est du principe du climat, découvert par M. de M. comme de celui de l'Attraction confirmé par M. *Newton*. Ce ne sont que des faits raprochés; tout le mérite consiste à s'être

(*a*) *Tepui & frigui à fervore Orationis, & jam sine sensu frigidus remansi.* Bernard. *Meditat.*

s'être apperçu de leur rapport, à l'avoir saisi. Ce sont des raisons humaines, des causes éloignées auxquelles chacun peut appliquer telle autre cause plus prochaine qu'il jugera à propos. M. de M. ni M. *Newton* n'ont pas dit que tout cela n'étoit pas de l'impulsion, ils ont dit seulement que tout cela étoit.

Le morceau de Poësie que cite (*a*) M. D. L. P. & où il n'est parlé que de Martyrs, me paroît contre lui-même. Les persécutions que la Religion Chrétienne a essuyées *dans les plus belles Provinces de l'Asie* ne prouvent pas qu'elle *s'accorde mieux avec ces climats.* C'est comme si quelqu'un disoit, l'air d'un tel Pays me convient le mieux, c'est mon air natal : il est vrai que j'y ai beaucoup souffert, & qu'ailleurs je suis tranquille ; il est vrai que j'y ai éprouvé mille maux ; mais je les ai supportés avec une constance admirable.

Mais rien n'est plus bisarre, rien n'est plus inconstant que le climat, celui du Jourdain voulut essayer de toutes les Religions.

Il sera toujours vrai-semblable que celles qui y ont subsisté le moins lui convenoient le moins ; & cette vraisemblance deviendra une preuve humaine, si la raison nous montre que les tempéramens qui résultent de ce climat sont des plus contraires aux Préceptes de ces mêmes Religions.

On

(*a*) Observations, pag. 38. & 39.

On dira donc la Religion d'Eté, la Religion d'Hiver.

A Dieu ne plaise que l'on tienne jamais un pareil langage : on ne dira pas non plus la Religion d'Europe, la Religion d'Asie.

La véritable Religion, celle dont la morale est la plus pure, celle qui apprend chaque homme à être heureux & à contribuer au bonheur des autres, est, je le répéte, de tous les Pays & de tous les tems. Il seroit à désirer qu'elle regnât seule dans l'Univers : mais il n'en est pas moins vrai que certains points de cette morale toute-sainte sont plus difficiles à observer dans certain climat, dans certaine saison.

L'Hiver on est naturellement plus porté à l'intempérance, & l'Eté à l'incontinence. C'est delà que les Anciens partageoient l'année entre Bacchus & Vénus; il est le Dieu de l'Hiver, & de l'Automne; elle est la Déesse de l'Eté & du Printems.

Te, Dea, te fugiunt Venti, te Nubila Cæli,
Adventumque tuum : tibi suaves Dædala Tellus
Summittit Flores. Tibi rident æquora Ponti,
Placatumque nitet diffuso lumine Cælum.
Nam simul ac species patefacta est Verna Diei
Et reserata viget Genitabilis aura Favoni,
Aeriæ primùm Volucres te, Diva, tuumque
Significant initum, perculsæ Corda tuâ vi,

Inde

Inde feræ Pecudes persultant pabula læta,
Et rapidos tranant amnes; ita capta lepore
Illecebrisque tuis omnis Natura Animantûm.
Te sequitur cupidè, quo quamque inducere pergis.
Denique per Maria ac Montes Fluviosque rapaces
Frondiferasque domos Avium, Camposque virentes
Omnibus incutiens blandum per Pectora Amorem
Efficis ut cupidè generatim Sæcla propagent.

(a) Déesse dont l'aspect dissipe les Nuages,
La Terre est sous vos Loix, les Fleurs sont ses hommages.
Neptune menaçant, vous regarde & sourit;
Et le Ciel devant vous s'appaise & s'éclaircit.
A peine du Printems on voit briller l'Aurore,
L'haleine du Zéphir ouvre le sein de Flore;
Les Oiseaux dans les airs chantent votre retour;
Et leurs tendres accens sont la voix de l'Amour.
Les Troupeaux indomptés, loin des Forêts profondes;
Bondissent dans la plaine, & traversent les ondes;
La Nature égarée au gré de vos appas,
Respire Vénus même, & suit par-tout vos pas.
Vous embrâsez les Mers, les Fleuves, les Montagnes,
Vous régnez dans les bois, dans les vertes campagnes;
En répandant par-tout l'Amour & ses désirs,
Vous ranimez le Monde, ouvrage des Plaisirs.

Si

(a) Persuadé que la Poësie ne sçauroit être rendue que par la Poësie, j'ai crû devoir essayer de traduire en Vers ce beau morceau de *Lucrece.*

Si l'Europe n'est pas Mahométane comme l'Asie, c'est que Mahomet étoit en Asie & non pas en Europe. Cette raison est naturelle & vraie.

Ce n'est pas-là une raison ; car 1°. Mahomet n'a pas été dans tous les Pays où l'on est Mahométan. 2°. Il s'ensuivroit que s'il fût venu en Europe, nous serions Mahométans. M. D. L. P. rejetteroit bien loin cette conséquence ; il faut donc qu'il abandonne le principe.

Mais comment peut-on tirer cette prétendue raison de la nature & des vérités reçues? Comment ! de ce qu'un homme est né dans un Pays, de ce qu'il y habite, s'ensuit-il que l'on doive nécessairement y recevoir toutes ses opinions particuliéres ? Si cela étoit ; il n'est point de Contrée où toutes les Sectes ne se trouvassent confondues, non-seulement toutes celles qui existent, mais même toutes les Sectes possibles ; car il n'est point de Contrée où les opinions les plus extravagantes n'ayent eû quelque Partisan.

Elles ne réussissent que quand elles simpatisent avec le climat, c'est-à-dire, quand les hommes qui vivent dans ce climat ont interêt de les recevoir. *Cette raison est naturelle & vraie.* Ainsi „ l'opinion de la Metempsycose (*a*) est faite pour le climat des Indes. „L'ex-

(*a*) V. *l'Esprit des Loix*, L. XXIV. Ch. XXIV. & les Observations, p. 42.

„ L'exceſſive chaleur brûle toutes les campagnes, on n'y peut nourrir que très-peu „ de bétail ; on eſt toujours en danger d'en „ manquer pour le labourage, les bœufs ne „ s'y multiplient que médiocrement ; ils ſont „ ſujets à beaucoup de maladies : une Loi „ de Religion qui les conſerve, eſt donc „ très-convenable à la Police du Pays.

Pythagore que l'on regarde comme le premier Auteur du ſentiment de la Métempſycoſe, [a] *ne penſoit peut-être gueres à tout cela,* non plus que *Moyſe à la ſanté de ſes fréres lorſqu'il leur défendit de manger du Cochon.*

L'objet général des Loix eſt l'utilité des hommes. N'eſt-il pas évident que le Légiſlateur l'a eu cet objet, lorſqu'il l'a rempli, lorſqu'elles ſont utiles au Pays où il les a établies ? Peut-on attribuer au hazard une choſe qui ſuppoſe un deſſein ?

Un précepte de Religion peut très-bien être un précepte de Santé. Ce ſera deux biens à la fois, & nous y trouverons le ſalut du corps & de l'ame. Pluſieurs Médecins Catholiques [b] ont remarqué que le Carême, le jeûne, ces inſtitutions divines, étoient encore de très-bonnes inſtitutions humaines.

D Je

[a] *Pythagore* n'eſt pas le premier Auteur de la Métempſycoſe. V. Hiſtoire Critique de la Philoſophie. L. III. Chap. XIII. Art. 7.

[b] V: entr'autres M. *Le Long* contre le Docteur *Hecque* Médecin Proteſtant.

Je croirois manquer à l'Apologie de *l'Esprit des Loix*, & à ma propre défenſe, ſi je ne faiſois voir dans cet Article, que le principe du climat ne peut bleſſer en rien la Religion Catholique ; qu'il eſt prouvé par des uſages qui ſubſiſtent actuellement dans les Pays où on la profeſſe ; enfin qu'il a été entrevû par pluſieurs Docteurs, & même par des Théologiens Catholiques, puiſqu'ils ont poſé des Maximes qui ſont évidemment les conſéquences de ce principe, & des Maximes qui en ſont les Prémices.

Il eſt inconteſtable que tous les tempéramens ne ſont pas les mêmes, que des Hommes naiſſent plus ou moins vifs, qu'ils apportent en naiſſant des diſpoſitions plus ou moins fortes à certaines paſſions. Il eſt auſſi inconteſtable, que ſuivant cette différence on a naturellement plus ou moins de peine à pratiquer les vertus morales, & à recevoir les Loix ſoit divines, ſoit humaines, ſoit Civiles, ſoit Politiques, qui obligent à la pratique de ces vertus. Je pourrois me contenter de l'évidence de ces propoſitions, & je ſerois autoriſé à en conclure qu'elles ne choquent point la Religion : car les Vérités ne ſçauroient ſe nuire. Mais allons plus loin.

Dans quelque Pays que ce ſoit, il y a des tempéramens de toute eſpece : prenons les deux extrêmes, les uns chauds & im-

pé-

pétueux, & d'autres froids & tranquilles. Les uns sont en plus grand nombre dans les Pays chauds, & les autres dans les Pays froids. Dans ces derniers la Nature a plus de besoin, il est plus difficile d'être sobre; l'intempérance, l'yvrognerie sont plus communes. Dans les premiers l'imagination est plus sensible, & donne plus de prise à l'amour; la Continence, la Chasteté y sont plus ou moins excusables selon la différence du tempérament, & par conséquent du climat, quoiqu'ils soient toujours des vices. Les mêmes vertus sans cesser d'être des vertus sont à différens hommes, à différentes Nations, plus ou moins *méritoires*; c'est le langage de tous les Théologiens.

Il résulte cependant de ce langage que la Religion qui défend l'usage du vin, qui permet celui des femmes, doit trouver, (humainement parlant,) un plus grand nombre de Partisans dans les Pays chauds; & que celle qui exige la chasteté la plus parfaite doit y trouver le plus d'obstacles. C'est précisément tout ce qu'a dit M. de M. voilà tout le principe du climat. On voit donc que loin de blesser la Religion, il est conforme à la saine Théologie.

Que font devant Dieu tous ces obstacles humains? Ils ne peuvent servir qu'à faire éclater toute sa puissance. Eh! quel parti n'en ont point tiré tous les grands hommes de

l'Eglise? C'est par les obstacles qu'elle a eu à surmonter, qu'ils ont sçû prouver qu'elle étoit l'ouvrage de Dieu-même.

Douter que le climat influe sur les mœurs, & par conséquent sur l'observance de la Religion, ce seroit ignorer entièrement l'Histoire. Les Historiens, les Voyageurs nous parlent tous de cette multitude de femmes publiques que l'on souffre en Espagne, en Italie, & même à Rome, au centre de la Catholicité. Elles y ont un quartier à part & des Loix particuliéres; elles y forment un Corps, une Communauté : ce que l'on ne trouve dans aucun Pays froid, ni même dans les Pays tempérés de l'Europe. Les Législateurs sacrés n'ont-ils pas été obligés de descendre à ces vûes profanes? Pour empêcher des vices affreux, n'ont-ils pas été obligés de tolérer dans les Pays chauds ceux de la nature?

En vain quelques Papes animés d'un saint zèle ont-ils fait les plus grands efforts pour abolir les Courtisannes, (on appelle ainsi à Rome les femmes publiques;) ils les ont bientôt rappellées eux-mêmes, ou du moins souffertes, non sans gémir sur l'ascendant prodigieux qu'ont les passions sur l'humanité. Elles ressemblent à ces fleuves profonds & rapides qui sortent de leur lit dans quelques endroits : si on veut les y resserrer, si on leur oppose des Digues, ils les rompent,

se

se répandent dans la campagne, & font les plus violens ravages. L'expérience, ce grand Maître de l'homme, nous a appris que l'excès de la Vertu produisoit dans quelques circonstances l'excès du vice; elle nous a appris que l'intérêt même de la Religion exigeoit que les Loix Civiles y dérogeâssent quelquefois.

Je ne dis-là rien qui n'ait été dit par des Théologiens habiles & Orthodoxes; & ce n'est point une morale nouvelle. Remontons à la source de l'Imprimerie & de notre Littérature; nous trouvons dans le quinziéme siécle un Traité des régles & des maximes [a] où *Jean* de *Gerson*, Prêtre Docteur, & Chancelier de l'Eglise Cathédrale de Paris se propose de renfermer dans un ordre Mathématique presque toute la Théologie pratique & morale. Il décide expressément que les Loix doivent être plus ou moins rigides à l'égard de certains vices selon les Pays, & les tems: il pose cette maxime très-judicieuse qui a été depuis si souvent répetée, [b] que „dans toute société l'on peut, „&

[a] *Tractatus Magistri* Joannis de Gersonno *Cancellarii Parisiensis, de regulis Mandatorum, qui stringit conclusionum processu ferè totam Theologiam practicam & moralem.*

[b] *In omni Republicâ tolerari possunt aut debent vitia quæ absque deteriori periculo neque corrigi, neque exstirpari valent. Quando autem illud esset, quando non,* diffi-

„& l'on doit tolérer les vices que l'on ne „ſçauroit empêcher ſans un plus grand pé- „ril. Il eſt difficile, continue-t-il, & ſou- „vent impoſſible, de donner là-deſſus des „régles générales, parce que cela dépend „des circonſtances particuliéres. C'eſt aux „Prélats ſupérieurs, & aux Sages à détermi- „ner les cas; il en eſt ainſi des femmes pu- „bliques, des uſures & autres choſes ſem- „blables que l'on permet dans quelques en- „droits; & peut-être ſeroit-il à propos d'en „faire de même ſelon les Pays & ſelon les „temps à l'égard des Prêtres qui ne ſeroient „pas auſſi chaſtes que l'exige la Sainteté de „leur Miniſtére„. C'eſt ainſi que je crois de- voir traduire *Sacerdotes Concubinarii.*

Que l'on n'aille point s'imaginer que cet Auteur ſoit un Caſuiſte relâché; ſi on peut lui faire quelque reproche, c'eſt plutôt d'a- voir porté trop loin le ſcrupule ſur ces ma- tiéres; comme on peut s'en convaincre par le Titre même d'un autre de ſes Ouvrages imprimés [a]. C'eſt

difficile eſt & ſæpè impoſſibile generaliter definire niſi prout circonſtantiis particularibus inſpectis Prelati ſuperiores & Sapientes determinabunt. Perindè eſt de Meretricibus, uſuris, & conſimilibus quæ quandoque permittuntur : & ita de concubinariis Sacerdotibus pro loco & tempore ſtaret fortè faciendum : ibidem.

[a] *Eximii in ſacrâ paginâ Doctoris* Joannis *de* Gerſonno *Eccleſiæ Pariſienſis quondam Cancellarii digniſſimi, Tractatus de pollutione nocturnâ, an impediat celebrantem, an non?*

C'est un des Docteurs les plus austéres, un des Prêtres les plus sages, enfin un des hommes auxquels on attribue l'Imitation de J. C. Livre d'une simplicité admirable. Cet homme cependant ne balance point à assurer que les lieux, les Pays rendent nécessaire la tolérance de certains vices. La même chose a été dite après lui par un nombre presqu'infini de Casuistes. Que l'on ne soit donc pas allarmé du principe du climat : s'il pouvoit être dangereux, ce seroit par les conséquences ; mais les plus fortes, les seules importantes sont admises depuis très long-temps & reconnues presqu'universellement.

Les Livres Saints dans lesquels on trouve toutes les vérités ou dévelopées ou renfermées encore dans leur germe, nous parlent toujours de la prédilection du Seigneur pour certain Pays, pour certaine Nation. Qu'est-ce que la terre promise, sinon un climat où Dieu avoit attaché les plus grands bienfaits? *David* considérant les faveurs particuliéres dont la Judée avoit été comblée, ne se récrie-t-il pas, *Dieu n'a point également partagé toutes les Nations* ?

Mais nous, à regarder ce partage tel qu'il subsiste actuellement, que de graces n'avons-nous pas à rendre à l'Etre suprême qui nous a placé dans un climat tempéré où les vertus sont en quelque sorte naturelles, où l'on peut parvenir plus facilement au point de perfection

tion que demande la Religion Chrétienne! *Non fecit taliter omni Nationi.*

M. D. L. P, je ne sçaurois assez le répéter, n'a employé que des raisons purement Philosophiques; aussi en démontrant toute l'*Ortodoxie* du principe du climat, je ne répons point à ses Observations, mais je justifie les Réponses que j'ai données, & je démontre de plus en plus que les sentimens dont je fais l'Apologie sont irréprochables à tous égards, & ne choquent aucune des choses reçues.

Par-là je répons à la *suite de l'Examen critique* où l'on entreprend de repliquer à la Défense de *l'Esprit des Loix*. Dans cette replique, il n'y a aucune objection que je n'aye réfutée dans cet article. Mais le Critique anonyme prend par tout un ton trop emporté pour que j'aye crû devoir lui répondre directement. Quel zéle pour la Religion que de s'attacher à prouver que tous les grands hommes n'en ont point? Qu'il est différent de celui des Péres de l'Eglise qui prenoient pour des Chrétiens tous les Philosophes vertueux, & qui justement touchés de la Morale de *Platon* présumoient que Dieu l'avoit éclairé, & l'avoit appellé à lui du sein même du Paganisme; ils présumoient que les vérités de notre Religion lui avoient été révélées avec les vérités morales qui en sont inséparables. Par-tout où ils trouvoient de

de la douceur, de la modération, de l'humanité, ils croyoient voir les traces du Christianisme.

OBSERVATION PARTICULIÉRE.

M. D. L. P. *finit l'Article* de la Religion *par des propositions* tirées de l'Esprit des Loix *qui n'ont pas un rapport bien direct avec le climat, mais qui renferment*, selon M. D. L. P. *des contradictions qu'il ne lui est pas possible de dissimuler.*

Il rapproche ce qu'a dit l'Auteur dans le premier Chap. du Liv. XXIV. „La Religion „Chrêtienne qui ordonne aux hommes de „s'aimer veut sans doute que chaque Peuple „ait les meilleures Loix Politiques & les „meilleures Loix Civiles „, & ce que l'Auteur a dit Liv. XXII. Chap. VII. „Lorsque „l'Etat est satisfait d'une Religion déja éta„blie, ce sera une très-bonne Loi Civile de „ne point y souffrir l'établissement d'une „autre.

*De ces deux Propositions, l'*Observateur *forme ce raisonnement. La Religion Chrétienne veut que chaque Peuple ait les meilleures Loix Politiques & les meilleures Loix Civiles. Or est-il que c'est, selon l'Auteur, une très-bonne Loi de ne pas souffrir à Constantinople, par exemple, d'autre Religion que celle de* Mahomet, *puisque l'Etat en est satisfait : donc pour* obéir

obéir à la Religion Chrétienne, il faut être Mahométan à Constantinople.

1°. La raison qui a fait mettre à l'Auteur de *l'Esprit des Loix* la premiére Proposition, me fait répondre qu'un Etat ne peut être parfaitement satisfait que de la Religion Chrétienne ; ainsi point de contradiction.

2°. La Religion Chrétienne veut que chaque Peuple ait les meilleures Loix Civiles; mais elle veut avant tout que chaque Peuple soit Chrétien ; elle est la seule Religion. Toutes les sectes qui usurpent ce nom sont toujours étrangéres dans l'Univers.

„ La Religion Chrétienne qui ordonne aux „ hommes de s'aimer, veut que chaque Peu„ple ait les meilleures Loix Politiques & „ les meilleures Loix Civiles, parce qu'elles „ sont *après Elle* le plus grand bien que les „ hommes puissent donner & recevoir „.

1°. L'argument de M. D. L. P. est autant contre M. *Bossuet* que contre M. de M. Le sçavant Evêque de *Meaux* convient que c'est une très-bonne maxime politique d'empêcher les nouveautés dans la Religion en général : mais il fait voir en même tems que cette maxime doit demeurer sans application à l'égard de la Religion Chrétienne (*a*) dont le caractére est la douceur. M. de M. n'a-t'il pas fait la même chose?

N'a-

(*a*) Voyez le discours sur l'Histoire universelle, p. 405. & suiv.

N'a-t'il pas dit : „ sur le caractére de la „ Religion Chrétienne, & celui de la Maho- „ métane, l'on doit sans autre examen em- „ brasser l'une & rejetter l'autre „.

Ces mots *sans autre examen*, ne montrent-il pas bien clairement que ce n'est point au Christianisme que l'on doit appliquer „ le principe fondamental des Loix Po- „ litiques en fait de Religion „ qui se trouve dans *l'Esprit des Loix* L. X. Ch. XXV. & que voici : „ Quand on est maître de „ recevoir dans un Etat une nouvelle Re- „ ligion ou de ne la pas recevoir, il ne faut „ pas l'y établir „.

D'ailleurs ces mots *quand on est maître*, rendent encore cette maxime sans application à la Religion Chrétienne qui tient son empire de Dieu même, & qui est infiniment supérieure à toutes les puissances humaines. C'est malgré elles, c'est en triomphant de la Politique humaine, que le Christianisme s'est établi; & M. *Bossuet* qui nous le fait remarquer, en conclut que Dieu agissoit dans cet Ouvrage.

„ Un plus grand intérêt, dit-il, en parlant des différens obstacles qui s'opposoient à l'établissement de notre Religion, „ un „ plus grand intérêt va remuer une plus „ grande machine. L'intérêt de l'Etat va „ faire agir le Sénat, le Peuple Romain & „ les Empereurs.

„ Il

„Il y avoit déja long-tems que les Or-
„donnances du Senat défendoient les Reli-
„gions étrangeres. Les Empereurs étoient
„entrés dans la même politique ; & dans cet-
„te *belle* délibération où il s'agissoit de re-
„former les abus du Gouvernement, un
„des principaux réglemens que *Mecænas* pro-
„posa à *Auguste*, fut d'empêcher les nou-
„veautés dans la Religion, qui ne man-
„quoient pas de causer de dangereux mou-
„vemens dans les Etats. La maxime étoit
„*véritable* : car qu'y a-t'il qui émeuve plus
„violemment les esprits, & les porte à des
„excès plus étranges ?

LA MORALE.

JE serai plus court sur cet Article, & encore plus court sur les Articles suivans. Comme la Morale fait la principale partie de la Religion, il n'étoit guéres possible que je ne renfermâsse dans le précédent bien des choses qui ont rapport à celui-ci. Morale, Religion, Politique, Jurisprudence, quatre grands objets qui rentrent l'un dans l'autre.

* Aussi ce qui est moral dans les Observations

* *De la Vertu.*

est politique dans *l'Esprit des Loix*. L'Auteur a recherché les principes des divers Gouvernemens, & il a trouvé que la crainte est le principe du Gouvernement Despotique, l'honneur celui du Monarchique, & la VERTU celui du Républiquain.

L'Auteur s'est expliqué sur ce qu'il entendoit par *vertu*; il a déclaré L. III. Chap. V. qu'il parloit » de la vertu politique qui » est la vertu morale en tant qu'elle se diri» ge au bien général «. De-là il suit que la vertu dans le sens de l'Auteur est l'amour de la Patrie, de la République, & que cet amour est celui de l'égalité & de la frugalité, conséquences que l'Auteur a aussi développées (*a*). Mais il ne s'ensuit pas, ainsi que le prétend l'Observateur, qu'il n'entende *ni la probité, ni la justice, ni la bonne foi, ni toutes les qualités qui font l'honnête homme*. Il est clair au contraire, d'après les expressions mêmes de l'Auteur, qu'il comprend toutes ces qualités en tant qu'elles sont des vertus morales, & qu'en même temps elles se dirigent au bien général, deux choses nécessaires pour former la vertu politique.

Ce ne sont pas les actions, c'est leur motif

(*a*) Voyez Liv. V. Chapitre „ Ce que c'est que la „ vertu dans l'Etat Politique. Ce que c'est que l'amour „ de la République dans la Démocratie. Comment „ on inspire l'amour de l'égalité & de la frugalité.

tif qui fait la vertu. Un homme eſt juſte parce qu'on le puniroit s'il ne l'étoit pas, il n'eſt pas vertueux : un autre pour obtenir des diſtinctions, il n'eſt pas vertueux non plus; l'homme vertueux eſt celui qui eſt juſte, parce qu'on doit l'être : en un mot le caractére de la vertu eſt d'être entiérement indépendante de tout ce qui n'eſt pas elle.

Quand on a une fois bien compris cela, on ne trouve pas de contradiction dans tout ce que dit à ce ſujet l'Auteur de l'*Eſprit des Loix*, pas même de paradoxe; on voit que tout y eſt vrai & naturel, & qu'il n'y a rien dont on puiſſe s'offenſer.

On raſſemble, *Obſerv.*] p. 51 & 52 quelques propoſitions diſtribuées chacune à leur place dans différens Chapitres de *l'Eſprit des Loix*. On dit enſuite, *pour peu qu'on y veuille réflechir, on ſentira bientôt la fauſſeté de toutes ces propoſitions*; & moi je dis, on en ſentira bientôt la vérité. L'Auteur de *l'Eſprit des Loix* l'a prouvée dans les Chapitres mêmes dont on a tiré ces Propoſitions. Voyez Chap. III. V. & VI. du Liv. III. & Chap. III. du Liv. IV.

Mais on lui fait dire que la vertu eſt *l'amour de l'Etat, l'amour du Gouvernement* en général. Où l'a-t'il dit?

Et cela ſeroit abſurde; car de même qu'il y a de très-bons Gouvernemens, à commen-

men-

mencer par celui dans lequel nous vivons, il y en a de très-mauvais, ne fut-ce que chez les Cannibales. Dans ces derniers, pour être vertueux il faudroit donc être injuste & barbare.

Il semble que l'on a confondu l'amour de la Patrie & l'amour de l'Etat, du Gouvernement; ce qu'il est nécessaire de distinguer, puisque cela se trouve quelquefois opposé; par exemple, l'amour de la Patrie, & l'*amour du Despotisme.* Quoi de plus opposé qu'un homme qui aime la Patrie, & celui qui aime qu'elle soit esclave?

Mais si la vertu dans une République est l'amour de la République, *la vertu dans le Gouvernement Despotique est donc aussi l'amour du Despotisme.*

La République & le Despotisme sont deux choses très différentes; on ne peut donc conclure de l'une à l'autre.

La vertu dans une République est l'amour de la République, parce que cet amour est la même chose que celui de la Patrie, ainsi qu'on peut le voir dans tous les Historiens qui ont employé indifféremment l'une ou l'autre de ces dénominations. Nous en sommes nous-mêmes si pénétrés, nous en avons si bien la même idée, qu'à la premiere réprésentation d'une Tragédie, dès que nous entendons parler d'*amour de la Patrie*,

nous

nous concevons auſſi-tôt qu'il s'agit de République & de Républicains.

Il eſt à remarquer que l'on n'entend point par ces mots l'amour du Pays natal, mais l'amour de l'égalité & de la frugalité. Ainſi lorſqu'on dit que dans les Monarchies „ l'E„ tat ſubſiſte indépendamment de l'amour de „ la Patrie „, on dit qu'il ſubſiſte indépendamment de l'amour de l'égalité & de la frugalité; & cela eſt très-vrai; & c'eſt un grand avantage de ne point dépendre de ces vertus ſi parfaites, de ces vertus totalement déſintéreſſées, des véritables vertus qui ſont ſi rares parmi les hommes.

Nous avons peine à concevoir qu'elles exiſtent & même qu'elles ayent exiſté, quoique nous en diſe l'Hiſtoire ancienne; tant il eſt vrai que cela eſt éloigné de nos mœurs.

On lit dans *l'Eſprit des Loix* L. III. Ch. VI. *comment on ſupplée a la vertu dans le Gouvernement Monarchique.* „L'honneur, c'eſt-à dire, le préjugé de chaque perſonne, & de „chaque condition prend la place de la vertu „& la repréſente par tout; il y peut inſpirer „les plus belles actions; il peut, joint à la „force des Loix, conduire au but du Gou„vernement, comme la vertu même.

On lit dans l'*Eſprit des Loix*, Ch. VII. *du principe de la Monarchie* „l'honneur fait mou„voir toutes les parties du corps politique; il „les lie par ſon action même, & il ſe trouve

„que

„que chacun va au bien commun, croyant „aller à ses intérêts particuliers.

On lit dans *l'Esprit des Loix* Ch. VII. „L'honneur inconnu aux Etats Despotiques „où souvent même on n'a pas de mot pour „l'exprimer, régne dans les Monarchies ; „il y donne la vie à tout le Corps politique ; „aux Loix & aux vertus même.

De-là il suit que nous sommes les mieux partagés ; la crainte est le partage des ames viles, & l'honneur celui des ames nobles.

A l'égard de la vertu, je parle de la véritable, de celle qui est parfaitement désintéressée ; ceux qui y croyent encore, conviennent qu'elle déroge, puisqu'ils disent qu'elle se trouve parmi les Roturiers, au moins autant que parmi les Nobles.

Mais pour peu qu'on ait d'expérience du Monde, on pense qu'il en est de la vertu comme de l'âge d'or où elle régnoit, dit-on, & que tout cela ne se trouve que dans les Livres & dans le cerveau des Poëtes.

Et comme l'on ne peut juger que d'après ce que l'on a vû, on est porté à croire avec M. D. L. P. que * *dans tous les Gouvernemens du Monde, les hommes ne sont francs & polis que parce qu'ils y trouvent leur intérêt particulier, & que ces deux vertus peuvent tourner à leur avantage.* Quelles vertus qui dépendent de l'intérêt particulier ! Dans tous

* *De la franchise & de la politesse.*

les cas où elles ne se rencontreront pas avec lui, elles seront des vices.

M. D. L. P. fait beaucoup d'honneur à la Politesse en lui donnant le nom de vertu : elle est au plus un art qui prend les dehors de quelques vertus ; elle ressemble à la douceur & à la modestie, comme un tableau à la belle nature. La politesse & la peinture consistent dans la superficie.

Il est aussi clair que l'on ne pense pas les choses que l'on dit seulement par politesse, qu'il est clair que des fleurs que l'on voit sur un tableau n'existent pas.

En considérant le principe de la politesse il paroît qu'elle est née dans les Monarchies : en considérant ses effets il paroît qu'elle est propre à les faire naître ; par-là je répons à ce que M. D. L. P. dit de la politesse dans les Républiques.

Il est dit dans *l'Esprit des Loix* que l'éducation des Monarchies doit mettre dans les moeurs une certaine franchise. „ On y veut „ donc de la vérité dans le discours, mais „ est-ce par amour pour elle ? point du tout. „ On la veut parce qu'un homme qui est ac- „ coutumé à la dire paroît être hardi & libre. „ En effet, un tel homme ne dépend que „ des choses, & non pas de la maniére dont „ un autre les reçoit.

M. D. L. P. prétend que c'est plûtot dans les Républiques *dont la liberté fait, pour ainsi*

dire,

dire, le caractère distinctif, qu'on dit la vérité pour paroître libre, & que la franchise n'a pour principe qu'une vaine ostentation d'indépendance.

Si l'éducation dans une République inspire de la vanité, de l'ostentation; elle sappe les fondemens de la République qui sont l'amour de l'égalité & de la frugalité.

On prétend encore trouver en cet endroit une contradiction. Pour abréger, je ne rapporterai point l'Observation : on peut la voir pag. 65 & 66. elle roule sur plusieurs suppositions.

Elle suppose que *dire la vérité par amour pour elle*, & *n'avoir que la vérité & la simplicité pour objet*, soit la même chose. Mais il y a entre ces deux idées toute la différence qui est entre un bon homme & un homme de bien.

Elle suppose que l'Auteur de l'*Esprit des Loix* ait dit que dans les Monarchies, le peuple n'avoit jamais que la vérité & la simplicité pour objet; au lieu qu'il a dit seulement (*a*) que c'étoit-là le motif de la simplicité du peuple, c'est-à-dire, lorsque le peuple est franc, il ne l'est que par simplicité.

Enfin elle suppose qu'un homme dont la franchise n'a que la vérité & la simplicité pour objet, ne puisse très-bien être fourbe dans les circonstances où il aura d'autres ob-

 jets,

(*a*) Voyez Liv. IV. Chap. II.

jets, où il sentira qu'il est de son intérêt de l'être, & qu'on l'est avec lui.

M. D. L. P. soutient avec M. *de la Rochefoucault*, que l'amour propre a toujours quelque part à la franchise & aux autres vertus, que l'*homme se recherche toujours lui-même .... Tout le reste*, (dit l'Observateur,) *n'est que paradoxe, & ne se trouve point à sa place dans un Ouvrage aussi grave que l'Esprit des Loix. Quand* Ciceron *pour s'égayer, & pour exercer son esprit a voulu donner une apparence de vérité à quelques propositions singulieres & paradoxales, il l'a fait dans un petit Ecrit séparé, mais il n'a pas choisi pour cela son Traité des* Loix.

Ma Réponse est bien simple : j'ouvre les Livres de Ciceron *de Legibus*, & j'y trouve en mille endroits ce même sentiment que l'on traite ici de paradoxal; j'y trouve expressément que l'homme qui se recherche lui-même n'est point vertueux: » lorsque ce n'est point la probité seu»le, dit ce fameux Républicain (*a*), qui nous enga»ge

(*a*) *V.* Cic. de Legib. lib. I. *Tum autem qui non ipso honesto movemur ut boni viri simus, sed utilitate aliquâ, atque fructu, callidi sumus, non boni .... Per se igitur jus est expetendum & colendum; quod si jus etiam justitia, si reliquæ quoque virtutes per se excolendæ .... eademque omnium virtutum causa & sententia est; ut enim quisque maximè ad suum commodum refert quæcumque agit, ita minimè est vir bonus. Ut qui virtutem præmio metiuntur, nullam virtutem nisi malitiam putent. Ubi enim*

»ge à être honnêtes gens, mais quelque in-»térêt particulier, nous sommes des gens »adroits, & non pas des gens de bien... »C'est donc seulement pour elle-même que »l'on doit aimer, pratiquer la justice & les »autres vertus... Telle est la nature de la »vertu; car toutes les fois qu'un homme rap-»porte ses actions à son propre avantage, »quelque bien qu'il fasse, ce n'est pas un »homme de bien; de sorte que ceux qui »mesurent la vertu par l'avantage qu'elle »peut procurer, la détruisent & ne la re-»gardent que comme une certaine adresse. »Et où est l'homme bien-faisant, si person-»ne ne rend des services seulement par rap-»port à autrui?... C'est donc pour s'enten-»dre louer que ces hommes ne commettent »point de crimes & se comportent avec dé-»cence; & s'ils ont de la pudeur, s'ils ne »tiennent point des discours infâmes, c'est »seulement pour s'acquérir une bonne répu-»tation! Mais si l'on est porté à la vertu »par des objets qui lui sont étrangers, il est »nécessaire qu'il y ait quelque chose de mieux »que la vertu même; est-ce l'argent, ou »*l'honneur*?

E 3 Je

enim beneficus, si nemo alterius causâ benignè facit?... Innocentes ergo & verecundi sunt ut benè audiant, & ut rumorem bonum colligant erubescunt, & pudet impudica loqui... Nam si propter alias res virtus petitur, melius esse aliquid quam virtutem necesse est, pecuniam aut honores?

Je fais sur tout ceci une réflexion générale. Je rapproche les Auteurs qui ont écrit sur la Morale dans des Républiques très-bien constituées, & dans une Monarchie très-bien réglée. *Ciceron* & *Platon*, qui avoient l'esprit & le cœur Républicain, présentent par-tout l'amour de l'égalité & de la frugalité, & disent que chacun ne doit avoir dans toutes ses actions d'autre objet, que le bien commun, & que telle est *la nature de l'homme*. M. de la *Rochefoucault* & M. *la Bruyere* nous disent que l'homme rapporte tout à lui-même; que l'intérêt, l'amour propre est le mobile de toutes nos actions, & même de celles que nous appellons vertus; voilà les deux principes. Les uns & les autres ont peint l'humanité telle qu'ils l'ont vûe. M. D. L. P. dans l'objection à laquelle je viens de répondre, parle comme Mrs. de la *Rochefoucault* & la *Bruyere*. Faire ici l'Objection, c'est prouver le principe même que l'on attaque.

* A l'égard de l'Observation que fait M. D. L. P. pag. 69., 70, 71. pour y répondre il suffit de rapporter de suite le passage de *l'Esprit des Loix* : » Les femmes sont »nubiles dans les climats chauds à huit, »neuf & dix ans; ainsi l'enfance & le ma»riage y vont presque toujours ensemble. »Elles sont vieilles à vingt; la raison ne se »trou-

* *Du Mariage*. P. C.

» trouve jamais chez elles avec la beauté.
» Quand la beauté demande l'empire, la rai-
» son le fait refuser; quand la raison pour-
» roit l'obtenir, la beauté n'est plus. Les fem-
» mes doivent être dans la dépendance, car
» la raison ne peut leur procurer dans leur
» vieillesse un empire que la beauté ne leur
» avoit pas donné dans leur jeunesse même.
» Il est donc très-simple qu'un homme, lors-
» que la raison ne s'y oppose pas, quitte sa
» femme pour en prendre une autre, & que
» la Polygamie s'introduise ».

Tout le monde entend que ces mots, *quitte sa femme pour en prendre une autre*, ne signifient pas qu'il renvoye la premiére, mais seulement qu'il passe dans les brâs d'une autre : ce que M. de M. a dit de la maniere la plus décente. Cela ne peut pas s'entendre du *divorce* ni de la *répudiation*, puisqu'il y est dit expressément que cela doit s'entendre de la polygamie.

M. D. L. P. examine ensuite *si c'est avec raison qu'on a accusé l'Auteur de l'Esprit des Loix d'avoir un peu maltraité le beau Sexe.*

Mais il le justifie pleinement de cette prétendue accusation, puisqu'il cite cet endroit de *l'Esprit des Loix* : « Il est heureux de
» vivre dans ces climats qui permettent qu'on
» se communique, où le Sexe qui a le plus
» d'agrémens semble parer la société, & où
» les femmes se réservant au plaisir d'un seul,
» ser-

servent encore à l'amusement de tous «. Qui a jamais fait un plus bel éloge du beau Sexe !

M. D. L. P. dit que l'*Auteur* en cet endroit *veut parler sans doute des femmes dans les Républiques*. Mais il est clair, & tout le monde l'entend ainsi, que l'Auteur parle aussi des femmes dans les Monarchies, & qu'il a surtout en vûe les femmes de France, puisqu'il n'est point de Pays au monde où l'on se communique davantage; en un mot il est clair que l'Auteur parle de tous les Pays où les femmes ne sont point dans la servitude domestique.

Mais que cette servitude soit plus conforme au Physique de certains climats, c'est une chose dont on ne sçauroit douter raisonnablement, à moins que l'on ne veuille aussi révoquer en doute que les passions soient plus vîves dans les Pays chauds: ce dont on est convenu dans tous les temps & dans tous les âges (*a*).

En Europe même les femmes sont moins libres vers le midi par la force seule du climat, & indépendamment de la Religion & du Gouvernement. On n'y met gueres de différence entre surprendre dans un tête-à-tête, & convaincre d'adultere.

Dans des climats plus chauds, il est nécessai-

(*a*) V. M. *Bayle*, Dictionnaire critique. Art. *Bacchus*.

cessaire que les femmes soient entièrement séparées d'avec les hommes. Mais remarquez avec l'Auteur de *l'Esprit des Loix* que la servitude est indépendante de la Polygamie. (*a*).

»Il y a de tels climats où le Physique a »une telle force, que la Morale n'y peut »presque rien ». Cette proposition détachée, & rendue par-là générale, peut paroître trop forte, & peu morale. Aussi tous les Critiques de *l'Esprit des Loix* l'ont-ils relevée; mais lisez-la dans *l'Esprit des Loix*, vous verrez qu'elle n'y est que conditionelle. Mettez-la dans la place où elle est; vous la trouverez simple, naturelle & vraie; elle est dans le Chapitre (*b*) qui a pour titre : „ De la séparation des femmes d'avec les „hommes „; & voici ce qui la suit immédiatement, „ laissez un homme avec une „femme, les tentations feront des chutes „. Elle signifie donc seulement, le Physique a une telle force dans certains climats, que la Morale n'y peut presque rien si les femmes n'y sont séparées d'avec les hommes. C'est dans ces Pays-là sur-tout que la bonne Morale consiste à éviter toutes les occasions; & la bonne Politique devant être conforme à la bonne Morale, y consiste à ôter toutes les occasions. „ Au lieu de Préceptes „il faut des verroux „. On

(*a*) L. XVI. Ch. XI.
(*b*) VIII. Liv. XVI.

On peut appliquer aux femmes des différents climats une pensée de M. *de la Bruyere*. Pour les femmes des Païs tempérés & des Païs froids un Jardinier est un Jardinier, un Maçon est un Maçon ; pour les femmes de certains lieux d'Orient, un Maçon est un homme, un Ja dinier est un homme.

Mais ce n'est pas seulement le tempérament des femmes qui exige leur clôture dans ces climats brûlans, c'est au moins autant celui des hommes. » Un Livre Classique de la » Chine regarde comme un prodige de vertu » de se trouver seul dans un appartement re- » culé avec une femme sans lui faire violen- » ce *(a)*.

Ce n'est pas tant l'incontinence en elle-même, que ses suites, qui exigent la clôture des femmes dans certains lieux de l'Orient & du Midi. Là elle entraîne après elle *(b)* tous les vices, toutes les horreurs, la violence, la perfidie, les poisons, les assassinats, les guerres civiles. Elle s'y introduit aisément, elle y naît en quelque sorte, elle y est très-difficile à réprimer ; mais si des circonstances particuliéres l'introduisent quelquefois dans les Pays de l'Occident & du Nord, elle n'y a d'autre inconvénient qu'elle-même, & comme elle ne s'accorde point avec le Physique du climat, elle n'y sçauroit subsister.

» Que

(a) *L'Esprit des Loix, ibid.*
(b) Liv. XVI. Chap. XI.

» Que serviroit d'enfermer les femmes dans » nos Païs du Nord où leurs mœurs sont naturellement bonnes, où toutes leurs passions » sont calmes, peu actives, peu rafinées, où » l'amour a sur les cœurs un empire si réglé, » que la moindre police suffit pour les con» duire «. *Ainsi ce n'est guéres*, observe-t'on, *que le plus ou le moins de chaleur qui rend les femmes en général plus ou moins vertueuses.*

Quelle conséquence! On peut être également vertueux dans tous les Païs, parce que l'on peut partout aimer également la vertu. Mais la pratique de la vertu exige dans des climats brûlans ce qu'elle n'éxige pas dans des Païs plus calmes, la séparation des femmes d'avec les hommes; & cela n'empêche pas qu'elles n'y puissent être vertueuses ou vitieuses; sans quoi toutes les Loix qui obligent à la pratique de quelques vertus, les détruiroient, puisqu'elles en font une nécessité.

En ordonnant cette séparation, le Législateur fait pour toutes ce que chacune auroit dû faire, & ce que toutes n'auroient point fait. Deux personnes sont contraintes à quelque chose de juste & de raisonnable. L'une s'en fait un plaisir, & le feroit quand même elle n'y seroit pas obligée. L'autre s'en fait une peine, & ne le fait que parce qu'il lui est impossible de faire autrement; l'une est vertueuse, l'autre vicieuse; la vertu & le vice sont dans le cœur, ...

Les

Les femmes du Nord qui pratiquent la vertu & qui l'aiment dans la société, & les femmes des climats brûlans qui l'aiment dans la retraite, sont également vertueuses, & ont également tout *le mérite de la vertu.*

On met en question si cela est *avantageux au Beau Sexe* en général, & en particulier à *nos femmes* du Nord; lequel vaut mieux pour les femmes de vivre dans certains lieux d'Orient où leur propre tranquillité & la tranquillité publique exigent qu'on les enferme, ou dans ces climats qui » permettent que l'on se com» munique, & où le Sexe qui a le plus d'agré» ment semble parer la société, & se réservant » aux plaisirs d'un seul sert à l'amusement de » tous «? Heureux les cœurs à qui la vertu ne coûte point d'effort; heureux les climats où les vertus sont naturelles!

Il n'est pas douteux (*a*) que l'Eté & le Printems on ne soit plus porté à l'amour: ce sont les seules saisons où l'on est amoureux par instinct; aussi est-ce le seul temps où les animaux le soient; & peut-être avons nous besoin de notre raison pour jouir en tout temps de nos avantages, & goûter les plaisirs dans toutes les saisons, Les bêtes, disoit Popilie, n'aiment pas toujours parce que ce sont des bêtes (*b*). Mais

(*a*) V. Observations, p. 76, 77. *L'Esprit des Loix*, Liv. 23. Chap. 1. Voyez ci-dessus p. 51, 52.

(*b*) *Bruta non semper amant quod sint rationis expertia.*

V.

Mais la raison nous apprend en même tems que l'on doit être modéré dans tous les pays, dans toutes les saisons, dans tous les plaisirs; que le bien général le demande ainsi, & que c'est d'ailleurs l'intérêt des plaisirs mêmes.

» Toutes les Nations, est-il dit dans » l'*Esprit des Loix*, au Chap. qui a pour » Titre, *De la Pudeur naturelle*, se sont accor» dées à attacher du mépris à l'incontinence » des femmes; c'est que la Nature a parlé à » toutes les Nations.

» Il n'est donc pas vrai que l'incontinence » suive les Loix de la Nature, elle les viole » au contraire. C'est la modestie & la retenue » qui suivent ces Loix «.

On veut encore observer ici une contradiction (*a*); mais la Réponse à cette Observation se trouve à la fin du même Chapitre: » quand donc la puissance physique de certains » climats viole la Loi naturelle, & celle des » êtres intelligens, c'est au Législateur à faire » des Loix civiles qui forcent la nature du cli» mat, & rétablissent les Loix primitives «.

Comme nôtre nature est un mélange de raison & de passions, deux choses presque toujours opposées, nous donnons au mot *Nature* deux significations qui se trouvent aussi souvent

V. August. Niph. *de amore*. Dans cet Ouvrage dédié à une Princesse, & approuvé d'un Cardinal, c'est ainsi qu'on définit l'Amour: *Amare, hoc est desiderare fœminam sui generis, ut in eâ simile generetur.*

(*a*) *Observ.* p. 78, 79.

vent opposées, & qui forment des contradictions apparentes. Ainsi l'égalité, la liberté, la pudeur sont des Loix de la Nature, c'est-à-dire de la raison naturelle; & cependant il est très-naturel, c'est-à-dire, très-conforme aux passions qui sont dans la nature, de vouloir être le plus riche, le plus heureux des hommes, de vouloir tout posséder, tout assujettir; il n'y a point là de contradiction. Ce terme *Nature*, *naturel*, peut être joint à deux Propositions opposées qui seront toutes deux vraies, parce qu'il présente alors deux idées toutes différentes.

Quand on dit, la Physique a une telle force dans certains climats, que la Morale n'y peut *presque* rien, cela signifie évidemment qu'il est très-difficile dans certains climats de pratiquer la Morale. Tous les jours on dit qu'une chose est impossible pour exprimer qu'elle est très-difficile, à plus forte raison peut-on dire qu'elle est *presque* impossible; car c'est faire comprendre qu'elle est possible, absolument parlant. D'ailleurs j'ai fait voir que cette Proposition est conditionnelle dans l'*Esprit des Loix*.

Quand on dit que les passions sont plus vives dans les pays chauds, il est évident que l'on parle en général. Ce n'est pas qu'il n'y ait des tempéramens très-chauds dans des climats glacés, & des tempéramens glacés dans des

des climats brûlants. Mais dans chaque climat le plus grand nombre des températmens est comme le climat.

Dans une Nation qui habite un Pays tempéré, & qui est variable comme le climat, c'est la Mode qui régle tout; elle peut y amener l'incontinence, mais à coup sûr elle l'y détruira. On y a des amans comme on y fait des *Nœuds*; le libertinage du cœur n'y est presque jamais que le libertinage de l'esprit.

Le fond des choses peut y rester le même, & les dehors changer toujours, parce que c'est sur eux seuls que la Mode exerce son empire. Tout dépendra du Bel-air: & comme il ne hait rien tant que l'uniformité, quand on aura été un temps sage & raisonnable, on se verra réduit à déraisonner, on affectera de paroître débauché; & l'on ne se montrera enfin modéré, tel que l'on est, que quand on sera las de paroître tout ce que l'on n'est pas.

Dans une telle Nation les mœurs ne sont guéres que des maniéres, & les vices que des défauts.

* » Le *luxe* est toujours en proportion avec » l'inégalité des fortunes « (a). De-là il suit qu'il est contraire au Gouvernement Républicain dont le principe est l'amour de la Patrie, ou l'amour de l'égalité & de la frugalité, & qu'il est nécessaire dans les Monarchies, puisque

* *Du Luxe.*

(a) L. VIII. Chap. I.

que par leur conſtitution les richeſſes y ſont inégalement partagées. La ſeule objection que M. D. L. P. faſſe à cet égard (a) vient de ce qu'il ne prend pas l'amour de la Patrie dans le ſens de l'Auteur de *l'Eſprit des Loix*, & des meilleurs Politiques. En répondant à ce que M. D. L. P. a dit ſur les principes des différens Gouvernemens, j'ai répondu à cette Obſervation qui en eſt une ſuite.

L'Auteur de *l'Eſprit des Loix* n'a dit nulle part que la *nature du climat produit* le *luxe*, que *c'eſt le climat qui régle la dépenſe*. (b) Il a dit ſeulement que le luxe étoit plus ou moins à craindre dans différens Païs, ce qui vient plus encore de la nature du terrain que du climat.

» Le peuple par la force du climat peut devenir ſi nombreux, & d'un autre côté les » moyens de le faire ſubſiſter peuvent être ſi » incertains, qu'il eſt bon de l'appliquer tout » entier à la culture des terres. Dans ces Etats » le luxe eſt dangereux; ainſi pour ſçavoir » s'il faut encourager le luxe ou le proſcrire; » on doit d'abord jetter les yeux ſur le rapport qu'il y a entre le nombre du Peuple & » la facilité de le faire vivre; en Angleterre » le ſol produit beaucoup plus de grain qu'il » ne faut pour nourrir ceux qui cultivent les » terres, & ceux qui procurent des vêtemens; » il peut donc y avoir des Arts frivoles, & » par

(a) p. 83.
(b) V. L. VII. Chap. VI.

» par conséquent du luxe. En France il croît » assez de bled pour la nourriture des labou- » reurs & de ceux qui sont employés aux » Manufactures. De plus, le commerce des » Etrangers peut rendre pour des choses fri- » voles tant de choses necessaires qu'on n'y » doit guéres craindre le luxe.

» A la Chine au contraire les femmes sont » si fécondes, & l'espéce humaine s'y multi- » plie à un tel point que les terres, quelques cul- » tivées qu'elles soient, suffisent à peine pour » la nourriture des Habitans. Le luxe y est » donc pernicieux, & l'esprit de travail est aussi » requis que dans quelque République que » ce soit. Il faut qu'on s'attache aux Arts » nécessaires & qu'on fuye ceux de la vo- » lupté ».

Sans doute que si les Chinois (a) avoient comme nous le sceptre des Modes, si devenus le modéle des autres Nations dans tout ce qui regarde le luxe, ils pouvoient par le commerce se procurer pour des choses frivoles les plus nécessaires & du bled pour des *Pompons*, ils auroient moins à craindre le luxe. Mais il faudroit pour cela qu'ils eussent des moeurs françoises, & qu'ils fussent entourés de Nations qui goûtassent ces moeurs; en un mot il faudroit qu'ils ne fussent pas des Chinois.

Comment un Peuple pourroit-il s'appli-

(a) Observ. p. 86.

quer assez de temps aux choses frivoles pour y exceller, quand en travaillant continuellement à la culture de la terre, elle lui fournit à peine le nécessaire.

Mais *nos Ancêtres* (a) *n'avoient chez eux ni Tapisseries des Gobelins, ni Glaces de Venise, ni Tableaux de grand prix*. Sans doute; car la plûpart de ces choses-là n'existoient pas. Mais ils avoient le luxe qui étoit à leur portée, & qui n'a été long-tems composé que de Chiens & de Chevaux, tel qu'on le voit encore chez les *Gentilshommes* de nos Provinces où les moeurs anciennes se sont réfugiées.

Ils n'avoient *ni équipages superbes ni habits magnifiques*. On n'avoit pas encore transporté en Europe tout l'or de la plus riche moitié de l'Univers. Il a été un temps où un Sceptre d'yvoire étoit la même chose qu'est aujourd'hui un Sceptre d'or & de pierreries.

* Il y a dans l'*Esprit des Loix* un Chapitre (b) qui est intitulé: „ *des Loix contre ceux qui se tuent eux-mêmes*. „ Nous ne voyons point, y est-il dit, „ que les Romains se fissent „ mourir sans sujet; mais les Anglois se tuent „ sans qu'on puisse imaginer aucune raison „ qui les y détermine; ils se tuent dans le „ sein même du bonheur. Cette action chez „ les Romains étoit l'effet de l'éducation; elle „ tenoit

(a) *Observ.* p. 86. 87.
* De l'homicide de soi-même.
(b) L. XIV. Chap. XII.

„ tenoit à leurs maniéres de penser, & à leurs
„ coûtumes; chez les Anglois, elle est l'effet
„ d'une maladie, elle tient à l'Etat Physique
„ de la machine, & est indépendante de toute
„ autre cause.

Mais, observe-t'on, s'ils *se tuent dans le sein même du bonheur, ce n'est donc pas par maladie.*

Lorsqu'on dit qu'un homme se tue dans le sein même du bonheur, tout le monde entend qu'il se tue, ayant d'ailleurs tous les sujets d'être heureux & d'aimer la vie. On dira que *Cromwel* est mort dans le sein du bonheur pour exprimer qu'il est mort au faîte des grandeurs, & après la réussite de ses projets. Personne n'entendra par-là qu'il étoit heureux & content dans l'instant même qu'il est mort (*a*). Quoi que ce que dit ici l'Auteur de *l'Esprit des Loix* soit très-clair, il le dit dans un autre endroit d'une maniére plus claire encore; & on y trouve la Réponse à cette Observation de M. D. L. P. „ La plûpart avec de l'esprit,
„ y est il dit (*b*) en parlant des Anglois, „ se-
„ roient tourmentés par leur esprit même: dans
„ le dédain ou le dégoût de toutes choses,
„ ils seroient malheureux avec tant de sujets
„ de ne l'être pas “.

„ Il sembloit qu'il eût voulu mourir, a dit M.

(*a*) Il mourut d'une maladie de l'Urethre.
(*b*) L. XIX. Ch. XXVII.

M. de *Voltaire* (*a*) d'un Anglois *Suicide*, „ parce qu'il étoit dégoûté de son bonheur “.

On pourroit faire à M. de V. l'objection de M. D. L. P. comment peut-on être dégoûté de son bonheur ? mais cela s'entend très-bien, cela ne sçauroit être dit d'une maniére plus courte, plus vive, & plus claire.

L'Auteur de *l'Esprit des Loix* a recherché la cause de ce dégoût. „ Il y a apparence, a-„ t'il dit, que c'est un défaut de filtration du „ suc nerveux. La machine dont les forces „ motrices se trouvent à tout moment sans ac-„ tion, est lasse d'elle-même, &c “.

Les Anglois sont cependant plus forts & plus robustes que les Peuples qui habitent les Pays chauds. 1°. Les Anglois qui ont cette maladie ne sont pas forts & robustes. 2°. Il y a bien de la différence entre leur état & celui où un homme se trouve dans un Pays très-chaud, entre le défaut de filtration du suc nerveux, & le relâchement des fibres (*b*).

Dans nos climats tempérés les hommes occupés à des emplois fatiguants éprouvent des lassitudes qui les accablent; être las, & être las de soi-même sont deux choses bien différentes.

Pour prouver que *ce n'est point le climat qui fait que l'on se tue en Angleterre*, on cite des vers de *Sidney* qui n'en disent rien.

Mais

(*a*) Mélanges de Littérature & de Philosophie, Chap. 6.

(*b*) L. XIV. Chap. II. & Chap. XII.

Mais *à des gens qui ne craignent rien devant Dieu, ni devant les hommes pour l'avenir, la mort est le remede le plus simple & le plus naturel aux maux présens qui les accablent.* 1°. Il n'est pas du tout simple, pas du tout naturel de se donner la mort. 2°. Les Anglois se tuent dans le sein même du bonheur.

3°. La Religion en Angleterre comme ailleurs défend l'homicide de soi-même ; tous les gens qui *manquent de foi* (*a*) ne se tuent pas : on n'a pas besoin de *foi* pour aimer la vie.

Dans des Pays *où l'on pense sur la Religion aussi librement qu'en Angleterre*, & dans des Pays où il n'y a point de Loix non plus qu'en Angleterre, qui flétrissent l'homicide de soi-même, on ne se tue cependant pas comme en Angleterre.

Comment les Loix pourroient-elles punir cette sorte d'homicide ? Quand un homme en est coupable, il n'est plus punissable, puisqu'il n'est plus.

Dans des Pays où une maladie de climat ne porte point au dégoût de toutes choses, & même à celui de la vie, & où par conséquent le poids seul du malheur pourroit porter des hommes à se tuer eux-mêmes, à quoi serviroit-il de flétrir leur mémoire ? Ce seroit rendre leur famille malheureuse & lui donner une raison de plus de haïr la vie & de s'en défaire ; ce seroit multiplier les homicides, l'ef-

(*a*) Observ. p. 94. 95.

ſet de la Loi ſe trouveroit contre l'Eſprit même de la Loi.

Les Loix qui rendent la vie douce & commode, qui ſont le bonheur des Peuples, ſont le meilleur & l'unique moyen d'empêcher l'homicide de ſoi-même.

* A l'égard du courage M. D. L. P. eſt d'accord avec M. de M. & ce qu'il dit contre *l'Eſprit des Loix* eſt conforme aux principes de *l'Eſprit des Loix*.

On attaque l'Auteur comme s'il eût dit que le climat ſeul faiſoit toujours le courage; c'eſt ce qu'il n'a dit nulle part.

On cite des *exemples* où *la naiſſance*, *l'éducation*, *les préjugés*, *le point d'honneur inſpirent du courage*; s'enſuit-il que le climat n'en inſpire point? cela prouve ſeulement que le courage a plus d'une cauſe.

M. de M. a dit que dans les Pays froids les Peuples ſont naturellement plus forts & plus courageux, & il a démonté le premier cette vérité qui n'eſt pas nouvelle, car elle ſe trouve dans *Ariſtote* (*a*).

Les Habitans des Pays chauds ſont naturellement plus délicats, plus foibles, & ont des paſſions plus vives. M. D. L. P. n'en diſconvient pas; mais de-là il ſuit qu'ils ſont naturellement plus timides, ce dont il ne veut pas convenir; il admet le principe, il rejette la conſéquence. „ L'hom-

* *Du Courage*.

(*a*) *Politic.* lib. 7. c. 7.

„ L'homme dans l'état de nature (*a*) ne „ sentiroit d'abord que sa foiblesse, sa timidi- „ té seroit extrême : & si l'on avoit besoin là- „ dessus de l'expérience, l'on a trouvé dans „ les forêts des hommes sauvages, tout les „ fait trembler, tout les fait fuir.

Dès qu'il est incontestable que l'homme est naturellement timide, il est aussi incontestable qu'il est naturellement plus timide dans les Païs chauds où il a l'imagination plus vive.

Outre cette preuve que je tire des principes de *l'Esprit des Loix*, l'Auteur en a apporté une qui est encore plus sensible & plus palpable.

„ On a donc plus de vigueur dans les cli- „ mats froids, (*b*) l'action du cœur & la ré- „ action des extrémités des fibres s'y fait „ mieux, les liqueurs sont mieux en équili- „ bre, le sang est plus déterminé vers le „ cœur, & réciproquement le cœur a „ plus de puissance. Cette force plus grande „ doit produire bien des effets ; par exemple „ plus de confiance en soi-même, c'est à-di- „ re, plus de courage..... Mettez un hom- „ me dans un lieu chaud & enfermé, il souf- „ frira par les raisons que je viens de dire, une „ défaillance de cœur très-grande ; si dans cet- „ te circonstance on va lui proposer une ac- tion

(*a*) Voyez *Esprit des Loix*, Liv. I. Ch. II.

(*b*) Liv. XIV. Chap. II. Combien les hommes sont différens dans les divers climats.

„ tion hardie, je crois qu'on l'y trouvera très-
„ peu disposé, sa foiblesse présente mettra
„ un découragement dans son ame.

Tout ce raisonnement, observe-t-on, *roule sur une supposition fausse*; *sçavoir*, *que c'est la foiblesse ou la force du corps qui rend les hommes timides ou courageux.* Il est faux qu'elle seule fasse la timidité ou le courage; mais il est très-vrai qu'elle y contribue. Le même homme lorsqu'il sera malade, & que son tempérament sera affoibli, aura moins de courage que s'il se portoit bien, & qu'il fut dans toute sa vigueur; la chaleur affoiblit comme la maladie.

Il ne s'agit pas de sçavoir si *l'éducation*, *les préjugés*, *le point d'honneur*, *en un mot la façon de penser*, ne produisent point le courage; *ce n'est point-là du tout l'état de la question*; *l'état de la question est de sçavoir* si la force plus grande ne produit point plus de confiance en soi-même, c'est-à-dire, plus de courage, si les dispositions du corps n'ont point de part à celles de l'ame. *Voilà uniquement à quoi la question se réduit*, & cela n'a jamais été une question.

C'est sans doute *la façon de penser* qui fait le courage, ainsi que toutes les qualités de l'ame. Mais le tempérament a beaucoup de part à la maniére de penser, & le climat au tempérament. (*a*)

On

[*a*] Voyez cy-dessus, *passim.*

On oppose à l'Auteur de *l'Esprit des Loix* que *le point d'honneur produit le courage*; mais il l'a dit lui-même d'une (*a*) maniére bien plus forte. „ L'honneur a donc ses régles suprêmes „ & l'éducation est obligée de s'y conformer. „ Les principales sont qu'il nous est bien per- „ mis de faire cas de notre fortune, mais qu'il „ nous est souverainement défendu d'en faire „ aucun de notre vie “.

On lui oppose que *l'éducation produit le courage*, mais il a fait voir comment Lycurgue a sçû former une Nation belliqueuse (*b*).

Il a dit, „ c'est par ces chemins que *Sparte* „ est menée à la grandeur & à la gloire, mais „ avec une telle infaillibilité de son institu- „ tion, qu'on n'obtenoit rien contre elle en „ gagnant des batailles, si on ne parvenoit à „ lui ôter la Police “.

„ La Crête & la Laconie furent gouvernées „ par ces Loix. Lacédémone céda la derniére „ aux Macédoniens, & la Crête fut la derniè- „ re proye des Romains “.

Voilà donc l'éducation qui inspire du courage dans les Pays chauds, & qui réforme le vice du climat.

Aussi l'Auteur de *l'Esprit des Loix* a-t'il prouvé dans un Chapitre exprès, que les „ mauvais Législateurs sont ceux qui ont fa- „ vori-

[*a*] Liv. IV. Chap. III. de l'éducation dans les Monarchies.

[*b*] Liv. IV. Chap. VI.

„ vorisé les vices du climat, & les bons sont „ ceux qui s'y sont opposés (a)“. Le Titre seul de ce Chapitre est une Réponse générale à toutes les Objections que l'on a faites sur le principe du climat.

Par exemple, M. de M. dit Liv. XIX. Chap. XX. „ C'est la necessité & peut-être la „ nature du climat qui ont donné à tous les „ Chinois une avidité inconcevable pour le „ gain, & les Loix n'ont pas songé à l'arrê- „ ter“. C'est bien faire entendre qu'elles auroient dû y songer.

* On se récrie que la *mauvaise foi soit permise à la Chine, & cela uniquement à la nature du climat; c'est ce que personne n'avoit encore imaginé.* A la Chine il est permis de tromper. c'est un fait; mais quelle en est la cause? En est-il de plus naturelle que celle qui se trouve dans *l'Esprit des Loix*? Dans un Pays où les Peuples se multiplient beaucoup, & où la terre produit peu, on ne peut être assuré de sa vie qu'à force d'industrie & de travail. L'excès de l'industrie n'est autre chose que la ruse & la fourberie. De l'industrie à la ruse, il n'y a qu'un pas, & il n'est que trop aisé à faire.

Le climat est toujours le même, il doit donc agir aussi toujours d'une manière uniforme.

Le Marquis de S. *Aubin* dans son Traité de l'Opi-

[a] Chap. V. du L. XIV. des Loix dans le rapport qu'elles ont avec la nature du climat.

* *De la mauvaise foi.*

l'Opinion remarque (*a*) que les tempéramens „ des Peuples suivant les différens climats „ n'ont point changé", & que les Habitans du Nord & du Midi sont encore aujourd'hui tels que nous les peint l'Histoire ancienne, les uns *grossiers*, *robustes*, *belliqueux*, *grands-buveurs*, les autres *sobres*, *foibles*, *mélancoliques* & *spirituels*.

Il se fait ensuite les mêmes Objections que M. D. L. P. fait à M. de M. „ Mais cette dif- „ férence des esprits, ajoûte-t'il, ne doit être „ rapportée qu'à l'éducation ".

L'éducation est une seconde nature. Cela est passé en Proverbe pour exprimer que c'est à elle à corriger la nature, & à s'opposer aux vices du tempérament & du climat.

L'Auteur de *l'Esprit des Loix* montre comment elle peut faire braver tous les périls à certains Peuples du Midi qui sont naturellement sans courage.

„ Comme une bonne éducation (*b*) est plus „ nécessaire aux enfans qu'à ceux dont l'Es- „ prit est dans sa maturité, de même les Peu- „ ples de ces climats ont plus besoin d'un Lé- „ gislateur sage, que les Peuples du nôtre. „ Plus on est aisément & fortement frapé, „ plus il importe de l'être d'une maniére con- „ venable, de ne recevoir pas de préjugés, & „ d'être conduit par la raison. „

On

(*a*) L. IV. Chap. VIII. Des Naturalistes.
[*b*] Liv. XIV. Chap. II.

On attaque l'Auteur de *l'Esprit des Loix*, comme s'il eût pris à tâche d'établir l'influence du climat, comme s'il étoit le seul qui l'eût reconnue. Mais il n'en a parlé qu'en tant que les Loix y doivent avoir rapport, qu'entant qu'elles doivent en cultiver les vertus & en réformer les vices; rien n'est plus conforme à la bonne Morale.

Que le climat influe sur les tempéraments, & par conséquent sur les mœurs, sur la maniére de penser, c'est un principe aussi ancien que le monde (*a*), c'est une vérité d'expérience. Pour s'en convaincre, il ne faut que des yeux. L'Auteur de *l'Esprit des Loix* voit par tout le climat parce que le climat est par tout. Il voit la crainte, la vertu, l'honneur où ils sont.

(*a*) Voyez *Platon*, *Aristote*, *Hippocrate*, *Plutarque* &c.

DE LA POLITIQUE
ET
DE LA JURISPRUDENCE.

MR. D. L. P. après avoir prétendu prouver que la Religion, & la Morale sont *les choses du monde qui ont le moins de raport au climat & au Gouvernement*, ajoute *qu'il n'en est pas de même de la Politique*, *&*

& de la Jurisprudence. J'en *conviens*, dit-il, *elles tiennent l'une & l'autre par tant d'endroits au climat, & au Gouvernement, que je serai presque sur tous les points du sentiment de l'Auteur.* Mais si les Loix Politiques & Civiles dépendent du climat, du Gouvernement, si elles doivent être différentes dans différents climats & dans différents Gouvernements, il s'ensuit évidemment que les mœurs y doivent être aussi différentes. Les Loix réglent les mœurs, & la différence des Loix produit nécessairement la différence des mœurs.

Convenir que la Politique & la Jurisprudence *tiennent par tant d'endroits* au climat & au Gouvernement, & ne pas convenir que la Morale y tient également, elle qui est l'ouvrage & l'objet des Loix, c'est se contredire évidemment. M. D. L. P. est tombé lui-même dans ce défaut qu'il prétend trouver à chaque instant dans *l'Esprit des Loix.*

Il est bien singulier que l'on accuse M. de M. d'un défaut de Logique. Si elle est l'art de bien penser, qui a jamais été plus Logicien que l'Auteur de *l'Esprit des Loix*? qui a jamais pensé d'une maniere plus profonde & plus sublime?

Ce n'est pas que M. D. L. P. n'ait beaucoup de Dialectique; mais il en manque toutes les fois qu'il reproche à M. de M. d'en

re, & quoique fait pour le public, il n'a été vû jusqu'à présent que d'un très-petit nombre d'Amis particuliers à qui l'Auteur (par un privilège special) a bien voulu en procurer la lecture. C'est comme si quelqu'un venoit nous dire, j'ai fait un Livre, mais je le garde, je l'ai fait imprimer pour le mettre dans mon Portefeuille.

Tout le monde sait, observe-t-on, *que l'Auteur est un homme d'un très-grand mérite. Il a écrit pour la défense de sa cause, & de celle d'une compagnie riche, nombreuse & puissante.* Je veux bien croire que cette défense contient de très-bonnes raisons. Mais puis-

Je mets ici en note la seule réponse qu'il me reste à faire aux Observations de M. D. L. P. sur la Politique. Il veut encore trouver une contradiction dans *l'Esprit des Loix*. Le Despotisme s'introduit plus aisément dans les Pays fertiles; & c'est la fertilité de l'Amérique qui fait qu'il y a tant de Nations Sauvages. J'ai toujours la même chose à répondre, il n'y a point là de contradiction. L'extrême liberté est aussi éloignée de la liberté raisonnable, que la servitude. C'est un axiome en Morale & en Politique, les extrêmités se touchent. L'Auteur l'a fait voir Liv. VII. Chap. VIII. D'ailleurs M. de M. a prouvé ces propositions par plusieurs raisonnements. Il falloit détruire les raisonnements, on ne l'a pas même tenté; mais si elles sont bien prouvées, si elles sont vraies, elles ne sont donc pas contradictoires.

J'ai parlé très-peu de la Jurisprudence. M. D. L. P. ne fait à cet égard aucune Objection. Il renvoye seulement à celles qu'il a faites dans l'article du climat & auxquelles j'ai répondu.

puisqu'on ne la publie pas, ce ne peut être que pour des raisons meilleures encore.

On sent à chaque page de *l'Esprit des Loix* que l'Auteur a toujours en vûe le bien général, le bonheur des hommes, & le suprême avantage du Prince & du Peuple.

DU COMMERCE.

„ Le Commerce, est-il dit dans *l'Esprit des Loix*, „ (*a*) a du rapport avec la constitution. Dans le Gouvernement d'un seul „ il est fondé sur le luxe..... Dans le Gouvernement de plusieurs, il est fondé sur „ l'œconomie. „ C'est une conséquence des différents principes de ces Gouvernements. Si *l'Esprit des Loix* est, comme on le prétend, *un labirinthe*, (*b*) ces principes sont *le fil* avec lequel il n'est pas possible de s'y égarer.

Mais c'est la Contradiction, qui sert de guide aux *Observations*. On ne voit qu'elle par tout, on la voit dans les endroits-mêmes où il n'y en a pas l'ombre, par exemple dans ces deux propositions que je raproche.

„ Les grandes entreprises de Commerce

 ne

(*a*) Liv. XX. Chap. IV.
(b) Voyez Observ. p. 8.

„(*a*) ne ſont donc pas pour les Monar-
„chies, mais pour les Etats Républicains. „

„Il faudroit ſuppoſer que chaque parti-„culier dans cet Etat (*b*) & tout l'Etat mê-„me eûſſent toujours la tête pleine de *grands* „*projets*. „

Ces derniers mots donnent lieu à toute l'objection. Mais il ne s'agit pas-là de grands projets de commerce, il s'agit de l'art de conquérir & de gouverner de grands Etats. Voici le paſſage entier, tel qu'il eſt dans *l'Eſprit des Loix.*

„C'eſt dans ces idées que Ciceron diſoit „ſi bien: *je n'aime point qu'un même peuple* „*ſoit en même tems le Dominateur, & le* „*Facteur de l'Univers*. En effet il faudroit „ſuppoſer que chaque particulier dans cet „Etat, & tout l'Etat euſſent toujours la tête „pleine de grands projets, & cette même „tête remplie de petits, ce qui eſt contra-„dictoire „. Qui ne voit pas que *de grands* projets ſe rapportent à *Dominateur de l'Univers?*

Le Commerce du luxe étant fondé ſur le ſuperflu qui n'a point de bornes, commence par gagner beaucoup, & finit par ne rien gagner. Un grand gain eſt par ſa nature plus ſuſceptible de diminution que d'augmentation. Mais le Commerce d'Economie étant fondé

(*a*) L'*Eſprit des Loix*. ibidem (*b*) ibid. *le Monarchique*.

fondé sur la frugalité, commence par gagner très-peu, le moins qu'il est possible, & finit par gagner beaucoup. Il ne convient donc pas dans les Monarchies, il n'y sçauroit commencer. Tout roule sur le luxe, & le plus petit Marchand, ayant celui qui est à sa portée, ne peut s'y contenter d'un gain aussi modique que dans les Républiques.

Dans un Etat où le luxe est introduit, si on gagne plus, on dépense plus; & tout compensé, le surperflu devenu nécessaire & l'excès du gain, il se trouve que l'on gagne moins. L'Economie produit peu, mais elle le conserve & par là l'augmente toujours.

M. L'Abbé D. L. P. renvoye encore dans l'Article du Commerce à ce qu'il a dit dans celui de la Morale. J'y ai répondu.

Mais ces fréquents renvois prouvent le défaut de l'ordre qu'il a suivi. Comme toutes les choses peuvent être considérées en Théologien, en Philosophe, en Politique, en Jurisconsulte & en Négociant, chaque partie des Observations auroit pû contenir le tout. L'Auteur de l'Esprit des Loix a mieux aimé suivre l'ordre des choses.

Si l'Observateur eût suivi le même ordre, il n'auroit pû faire la plûpart de ses objections. Les choses étant chacune à sa

place, s'y éclairent mutuellement, & les prétendues contradictions s'évanouissent.

Mais il a pris les différents points de vûë généraux sous lesquels il a plû à des hommes très-différents de considérer toute chose. Delà vient peut-être qu'il a vû par tout des contradictions, parce que ces points de vûë eux-mêmes sont souvent contradictoires (a). Si on se met dans différentes positions, à des distances plus ou moins grandes, on verra différemment le même objet. Bien des gens comme ceux de la fable prennent de loin pour un puissant Navire des *batons flotans*.

Quand il s'agit de Gouvernement & de Loix, le Politique touche à l'objet, le Philosophe est tout auprès & le contemple : tous deux conduisent par la main le Jurisconsulte qui s'en approche, & qui appelle le Négociant. Le Théologien reste à côté, il marche les yeux bandés, mais la Religion porte devant lui un flambeau qu'elle secoue, & qui répand la lumiére dans son ame.

L'Auteur de l'Esprit des Loix est par-tout ce qu'il faut être.

OB-

(a) Voyez l'Esprit des Loix L. III. Chap. IV. *différence des effets de l'Education chez les Anciens, & parmi nous.* „ Cela vient en quelque partie du Con„ traste qu'il y a parmi nous entre les engagements „ de la Religion, & ceux du monde, chose que les „ anciens ne connoissoient pas. „

OBSERVATION HISTORIQUE.

SUr les *paroles* de l'Auteur *Chap. X. Liv. III. on croiroit véritablement qu'Assuérus ne révoqua point l'Edit qu'il avoit porté contre les Juifs, mais qu'il se contenta de leur permettre de se défendre contre leurs ennemis, cependant l'Ecriture dit précisément tout le contraire.*

R E' P O N S E.

Il s'agit de ce que l'Auteur a dit. C'est une chose de fait qui ne peut pas être arbitraire, & qui ne dépend pas de ce qu'*on croiroit*. Or voici les paroles de l'Auteur. „En Perse lorsque le Roi a condamné quel„qu'un, on ne peut plus lui en parler ni de„mander grace; s'il étoit yvre, ou hors de „sens, il faudroit que l'Arrêt s'exécutât tout „de même; (*a*) sans cela il se contrediroit, „& la Loi ne peut se contredire. Cet„te maniére de penser y a été de tout „temps. L'Ordre que donna *Assuérus* d'ex„terminer les Juifs, ne pouvant être révo„qué, on prit le parti de leur donner la „permission de se défendre.

 Qui

(*a*) Voy. Chardin.

Qui pourroit croire *sur ces paroles* que l'on *se contenta* de leur donner cette permission? On leur auroit permis de se défendre ; & quelques bonnes que fussent leurs raisons, on les auroit exterminés.

Mais l'Auteur n'a point dit qu'ils se justifiérent, qu'ils furent absous, &c. L'Auteur n'a point dit ce dont il n'avoit que faire. Ne citer qu'une circonstance d'un Fait Historique, est-ce dire qu'il n'y en a qu'une, est-ce démentir le reste? Il auroit donc fallu que l'Auteur eût mis dans l'Esprit des Loix toute l'Histoire des Perses, & celle des Hébreux, parce qu'il avoit à citer une circonstance qui regarde ces deux Histoires.

On oppose l'Écriture.

Esther a parlé pour les Hébreux, on en conclud contre l'Auteur, *qu'on pouvoit parler en faveur de quelqu'un que le Roi avoit condamné, & qu'il n'étoit point défendu de demander grace.* Mais Esther a osé se présenter sans ordre devant Assuérus qui étoit sur le Thrône ; on pourroit en conclure également que cela n'étoit point défendu sous peine de la vie : il est de fait cependant que cela l'étoit.

Quelle défense pouvoit arrêter Esther? Elle étoit condamnée à la mort, elle & toute sa nation : elle ne parloit pas *pour quelqu'un* qui étoit condamné, elle parloit pour elle-même. Plus l'Ordre d'Assuérus étoit irré-

irrévocable, moins elle avoit à ménager.

Les paroles qu'elle adressa au Roi Assuérus, celles que cite M. D. L. P. prouvent, ce me semble, le contraire de ce qu'il prétend, & confirment ce qu'a dit après les Historiens l'Auteur *de l'Esprit des Loix.* Je remarque en passant que dans la Traduction *Observ. p.* 196. on a mis *révoquez* qui n'est point dans le Texte.

Je traduis mot pour mot. *S'il plaît au Roi*, dit Esther, *& si j'ai trouvé grace devant ses yeux, & que ma priére ne paroisse point lui être contraire.* De-là il suit qu'en *Perse*, dans ces anciens temps comme aujourd'hui, la volonté du Prince une fois connuë, on ne pouvoit faire ni priére, ni remontrance. C'étoit la formule de toutes les demandes que l'on faisoit au Prince. En demandant la Révocation d'un de ses Edits, auroit-on pû dire, *si ma priére ne paroît point lui être* (a) *contraire*?

Esther étoit conduite par les conseils de Mardochée, homme ingénieux & profond, caractére rare chez les Israëlites, & d'autant plus brillant par le contraste. Elle n'a garde de prier Assuérus de révoquer l'Ordre qu'il a donné: elle suppose au contraire, que ce n'est pas lui qui l'a donné, que c'est

(a) Cap. 8. *Si placet regi, & si inveni gratiam in oculis ejus, & deprecatio mea non ei videtur contraria.......*

c'est l'Ouvrage de son Ministre : *je supplie,* continuë-t-elle, *que l'on corrige par de nouvelles Lettres les anciennes Lettres d'Aman, ce fourbe, cet ennemi des Juifs, qui a ordonné qu'on les fasse périr dans tous les Etats du Roi* (*a*). Elle prie le Roi de réformer non ce qu'il a fait, mais ce qu'a fait son Ministre. Toutes ces précautions que prend Esther, marquent assez que les Ordres des Rois de Perse ne pouvoient pas même alors être révoqués.

Et le second Edit fut dressé sur ce plan. Le Prince commence par faire voir, que le premier n'étoit point son ouvrage, mais celui d'un traître, qui avoit abusé de son nom, & en conséquence il l'annulle. (*b*) Ce qui est bien différent de la Révocation : mais c'est l'ordre d'Aman qui est annullé. (*c*)

M. D. L. P. cite des Vers que *Racine* met dans la bouche d'Assuérus, & où il s'agit

(*a*) *Ibidem. Obsecro ut novis Epistolis veteres Aman Litteræ insidiatoris, & hostis Judæorum, quibus eos in cunctis Regis Provinciis perire præceperat, corrigantur.* Et dans le Chap. 3. *& scriptum est ut jusserat Aman ad omnes satrapas Regis.* Et dans le Chap. 7. *Locuta ad eum oravit ut malitiam ejus Agagitæ, & Machinationes ejus pessimas, quæ excogitaverat contra Judæos, corrigantur.*

(*b*) *Nos autem à pessimo mortalium Judæos neci destinatos in nullâ penitus culpâ reperimus..... Unde eas litteras quas sub nomine nostro ille direxerat, sciatis esse irritas.* Vid. *Cap. 16. 9.*

(*c*) V. Les Auteurs de Droit.

s'agit de *révoquer*. Mais on ne peut pas plus juger d'un ouvrage de Jurisprudence sur une Tragédie, que d'une Tragédie sur un ouvrage de Jurisprudence.

D'ailleurs voici les Vers.

...... Allons par des ordres contraires
Révoquer d'un méchant les ordres sanguinaires.

Assuérus, observe-t-on, *ne croyoit donc pas que ses* Ordres *fussent irrévocables.*

Assuérus dit qu'il va révoquer les Ordres d'un méchant, les Ordres d'Aman, & non pas ses *Ordres.*

Tant que cet Ordre a été regardé comme celui d'Assuérus, l'Ecriture nous peint la désolation des Juifs, par ce, nous dit-elle, qu'ils attendoient *une mort certaine.* (*a*) Ce qui marque encore l'irrévocabilité que l'on conteste, & l'ancienneté de cette maniére de penser en Perse.

TELLES sont les Réponses que j'ai crû pouvoir faire aux Objections de M. l'Abbé *De La Porte.* Que je lui sçais gré d'y avoir mêlé les éloges les plus grands, & les plus justes, d'être convenu, même en critiquant l'*Esprit des Loix*, que c'est un Livre utile, admirable, unique! Il m'a été facile de ne me point écarter de la modéra-

(*a*) *Eo quod eis mors certa immineret.*

tion dont il m'a donné l'exemple. Mais que pourrois-je dire à un autre Critique qui vient de se mettre sur les rangs?

Il annonce dans le Préambule qu'il sera *plaisant*. De-là il se donne *pour un Bateleur*, il appelle l'Esprit des Loix *des Broutilles*, & M. de M. *notre Auteur vagabond.*

> *Hic vero est qui si occeperit, ludum jocumque dices Fuisse illum alterum, præut hujus rabies quæ dabit.* Ter.

Je n'ai garde d'entrer en lice avec un pareil adversaire. Il soutient que l'*Esprit des Loix* si excellent en lui-même est *misérable* dès qu'on l'analise. S'il ne faut que convenir avec lui que l'Analise qu'il en a faite est misérable, nous sommes d'accord.

Cette Critique est intitulée *l'Esprit des Loix Quintessentié par une suite de Lettres Analitiques.* * Il y a des Ouvrages dont on peut juger sur le titre, mais ce n'est jamais à leur avantage.

Quiconque prendra la peine de parcourir ces *Lettres Analitiques* verra que j'ai eu raison de me dispenser de répondre à ce faiseur de *Quintessence.* C'est le travail malheureux de certains Chimistes qui n'étudient la nature qu'en l'altérant, & qui savent tirer du poison des choses les plus salutaires.

* Cet Ouvrage est en 2. vol. *in* 12. Il est de Mr. l'Abbé *Debonaire.* Voyez *Merc. de Fr.* Nov. 1751. p. 95.

FIN.

PIECES
CONCERNANT
LES OUVRAGES
ET LA VIE
DE M. LE PRESIDENT
DE MONTESQUIEU.



A GENEVE,
Chez EM. DU VILLARD, FILS.

M. DCC. LVI.

TABLE
DES PIECES.

ELOGE



ELOGE

DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DE MONTESQUIEU.

L'INTERET que les bons Citoyens prennent à l'Encyclopédie, & le grand nombre de Gens de Lettres qui lui consacrent leurs travaux, semblent nous permettre de la regarder comme un des monuments les plus propres à être dépositaires des sentimens de la Patrie, & des hommages qu'elle doit aux hommes célébres qui l'ont honorée. Persuadés néanmoins que M. de Montesquieu étoit en droit d'attendre d'autres Panegiristes que nous, & que la douleur publique eût mérité des interprêtes plus éloquens, nous eussions renfermé au dedans de nous-mêmes nos justes regrets & notre respect pour sa mémoire; mais l'aveu de ce que nous lui devons nous est trop précieux pour en laisser le soin à d'autres. Bienfaiteur de l'Humanité par ses écrits, il a daigné l'être aussi de cet ouvrage; & no-

tre reconnoiſſance ne veut que tracer quelques lignes au pié de ſa ſtatue.

Charles de Secondat, Baron de la Brede et de Montesquieu, ancien Préſident à Mortier au Parlement de Bordeaux, de l'Académie Françoiſe, de l'Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Pruſſe, & de la Société Royale de Londres, nâquit au Chateau de la Brede près de Bordeaux, le 18. Janvier 1689. d'une famille noble de Guyenne. Son triſayeul, Jean de Secondat, Maître d'Hotel de Henri II. Roi de Navarre, & enſuite de Jeanne, fille de ce Roi, qui épouſa Antoine de Bourbon, acquit la terre de Monteſquieu d'une ſomme de 10000 livres, que cette Princeſſe lui donna par un acte authentique, en récompenſe de ſa probité & de ſes ſervices. Henri III. Roi de Navarre, depuis Henri IV. Roi de France, érigea en Baronie la terre de Monteſquieu, en faveur de Jacob de Secondat, fils de Jean, d'abord Gentilhomme ordinaire de la Chambre de ce Prince, & enſuite Meſtre de Camp du Régiment de Châtillon. Jean Gaſton de Secondat ſon ſecond fils ayant épouſé la fille du Premier Préſident du Parlement de Bordeaux, acquit dans cette Compagnie une Charge de Préſident à Mortier; il eut pluſieurs enfans, dont un entra dans le ſervice, s'y diſtingua, & le quitta de fort bonne heure. Ce fut le pére de Charles de Secondat, Auteur de l'Eſprit des Loix. Ces détails paroitront peut-être déplacés à la tête de l'Eloge d'un

d'un Philosophe dont le nom a si peu besoin d'ancêtres; mais n'envions point à leur mémoire l'éclat que ce nom répand sur elle.

Les succès de l'enfance, présage quelquefois si trompeur, ne le furent point dans Charles de Secondat: il annonça de bonne heure ce qu'il devoit être; & son père donna tous ses soins à cultiver ce génie naissant, objet de son espérance & de sa tendresse. Dès l'âge de vingt ans le jeune Montesquieu préparoit déjà les matériaux de l'Esprit des Loix, par un Extrait raisonné des immenses Volumes qui composent le Corps du Droit Civil; ainsi autrefois Newton avoit jetté dès sa premiére jeunesse les fondemens des ouvrages qui l'ont rendu immortel. Cependant l'étude de la Jurisprudence, quoique moins aride pour M. de Montesquieu que pour la plûpart de ceux qui s'y livrent, parce qu'il la cultivoit en Philosophe, ne suffisoit pas à l'étenduë & à l'activité de son génie; il aprofondissoit dans le même tems des matiéres encore plus importantes & plus délicates, & les discutoit dans le silence avec la sagesse, la décence & l'équité qu'il a depuis montrées dans ses ouvrages.

Un oncle paternel, Président à Mortier au Parlement de Bordeaux, Juge éclairé & Citoyen vertueux, l'oracle de sa Compagnie & de sa Province, ayant perdu un fils unique, & voulant conserver dans son Corps l'esprit d'élévation qu'il avoit tâché d'y répandre, laissa ses biens & sa charge à M. de Montesquieu; il étoit Conseil-

ler au Parlement de Bordeaux depuis le 24. Fevrier 1714. & fut reçu Préſident à Mortier le 13. Juillet 1716. Quelques années après, en 1722. pendant la minorité du Roi, ſa Compagnie le chargea de préſenter des remontrances à l'occaſion d'un nouvel impôt. Placé entre le Trône & le Peuple, il remplit en ſujet reſpectueux & en Magiſtrat plein de courage, l'emploi ſi noble & ſi peu envié, de faire parvenir au Souverain le cri des malheureux; & la miſère publique repréſentée avec autant d'habileté que de force obtint la juſtice qu'elle demandoit. Ce ſuccès, il eſt vrai, par malheur pour l'Etat bien plus que pour lui, fut auſſi paſſager que s'il eût été injuſte; à peine la voix des peuples eut-elle ceſſé de ſe faire entendre, que l'impôt ſuprimé fut remplacé par un autre; mais le Citoyen avoit fait ſon devoir.

Il fut reçu le 3. Avril 1716. dans l'Académie de Bordeaux, qui ne faiſoit que de naitre. Le goût pour la Muſique & pour les ouvrages de pur agrément avoit d'abord raſſemblé les membres qui la formoient. M. de Monteſquieu crut avec raiſon que l'ardeur naiſſante & les talens de ſes Confréres pourroient s'exercer avec encore plus d'avantage ſur les objets de la Phyſique. Il étoit perſuadé que la Nature, ſi digne d'être obſervée par-tout, trouvoit auſſi partout des yeux dignes de la voir; qu'au contraire les ouvrages de goût ne ſouffrant point de médiocrité, & la Capitale étant en ce genre le centre des lumiéres & des ſecours, il étoit

trop

trop difficile de rassembler loin d'elle un assez grand nombre d'Ecrivains distingués; il regardoit les societés de bel esprit, si étrangement multipliées dans nos Provinces, comme une espéce, ou plûtôt comme une ombre de luxe literaire, qui nuit à l'opulence réelle sans même en offrir l'aparence. Heureusement M. le Duc de la Force, par un prix qu'il venoit de fonder à Bordeaux, avoit secondé des vuës si éclairées & si justes. On jugea qu'une expérience bien faite seroit préférable à un discours foible ou à un mauvais Poëme; & Bordeaux eut une Académie des Sciences.

M. de Montesquieu nullement empressé de se montrer au public, sembloit attendre, selon l'expression d'un grand génie, *un âge mûr pour écrire*; ce ne fut qu'en 1721., c'est-à-dire âgé de trente-deux ans, qu'il mit au jour les *Lettres Persanes*. *Le Siamois* des *Amusemens sérieux & comiques* pouvoit lui en avoir fourni l'idée; mais il surpassa son modéle. La peinture des mœurs orientales réelles ou supposées, de l'orgueil & du flegme de l'amour Asiatique, n'est que le moindre objet de ces lettres; elle n'y sert, pour ainsi dire, que de prétexte à une satire fine de nos mœurs, & à des matiéres importantes que l'Auteur aprofondit en paroissant glisser sur elles. Dans cette espèce de tableau mouvant Usbek expose surtout avec autant de légéreté que d'énergie ce qui a le plus frapé parmi nous ses yeux pénétrans; notre habitude de traiter sérieusement les

choſes les plus futiles, & de tourner les plus importantes en plaiſanterie; nos converſations ſi bruyantes & ſi frivoles; notre ennui dans le ſein du plaiſir même; nos préjugés & nos actions en contradiction continuelle avec nos lumiéres; tant d'amour pour la gloire joint à tant de reſpect pour l'idole de la faveur; nos Courtiſans ſi rampans & ſi vains; notre politeſſe extérieure & notre mépris réel pour les étrangers, ou notre prédilection affectée pour eux; la bizarrerie de nos gouts, qui n'a rien au-deſſous d'elle que l'empreſſement de toute l'Europe à les adopter; notre dédain barbare pour deux des plus reſpectables occupations d'un Citoyen, le Commerce & la Magiſtrature; nos diſputes littéraires ſi vives & ſi inutiles; notre fureur d'écrire avant que de penſer, & de juger avant que de connoître. A cette peinture vive, mais ſans fiel, il opoſe dans l'apologue des Troglodites, le tableau d'un peuple vertueux devenu ſage par le malheur, morceau digne du Portique: ailleurs il montre la Philoſophie long-tems étouffée, reparoiſſant tout à coup, regagnant par ſes progrès le tems qu'elle a perdu, pénétrant juſques chez les Ruſſes à la voix d'un génie qui l'apelle, tandis que chez d'autres peuples de l'Europe, la ſuperſtition, ſemblable à une atmoſphère épaiſſe, empêche la lumiére qui les environne de toutes parts d'arriver juſques à eux. Enfin par les principes qu'il établit ſur la nature des Gouvernemens anciens & modernes, il préſente

le

le germe de ces idées lumineuſes dévelopées depuis par l'Auteur dans ſon grand ouvrage.

Ces différens ſujets, privés aujourd'hui des graces de la nouveauté qu'ils avoient dans la naiſſance des Lettres Perſanes, y conſerveront toujours le mérite du caractère original qu'on a ſçu leur donner; mérite d'autant plus réel, qu'il vient ici du génie ſeul de l'écrivain, & non du voile étranger dont il s'eſt couvert; car Usbek a pris durant ſon ſéjour en France, non-ſeulement une connoiſſance ſi parfaite de nos mœurs, mais une ſi forte teinture de nos maniéres mêmes, que ſon ſtile fait ſouvent oublier ſon pays. Ce léger défaut de vraiſemblance peut n'être pas ſans deſſein & ſans adreſſe : en relevant nos ridicules & nos vices, il a voulu ſans doute auſſi rendre juſtice à nos avantages; il a ſenti toute la fadeur d'un éloge direct, & il s'en eſt plus finement acquité, en prenant ſi ſouvent notre ton pour médire plus agréablement de nous.

Malgré le ſuccès de cet ouvrage, M. de Monteſquieu ne s'en étoit point déclaré ouvertement l'Auteur. Peut-être croyoit-il échaper plus aiſément par ce moyen à la ſatire littéraire, qui épargne plus volontiers les écrits anonymes, parce que c'eſt toujours la perſonne, & non l'ouvrage, qui eſt le but de ſes traits; peut-être craignoit-il d'être attaqué ſur le prétendu contraſte des Lettres Perſanes avec l'auſtérité de ſa place; eſpèce de reproche, diſoit-il, que les critiques ne manquent jamais,

 par-

parce qu'ils ne demandent aucun effort d'esprit. Mais son secret étoit découvert, & déja le public le montroit à l'Académie Françoise. L'événement fit voir combien le silence de M. de Montesquieu avoit été sage. Usbek s'exprime quelquefois assez librement, non sur le fonds du Christianisme, mais sur des matiéres que trop de personnes affectent de confondre avec le Christianisme même; sur l'esprit de persécution dont tant de Chrétiens ont été animés; sur les usurpations temporelles de la puissance Ecclésiastique; sur la multiplication excessive des Monastères, qui enlèvent des sujets à l'Etat sans donner à Dieu des adorateurs; sur quelques opinions qu'on a vainement tenté d'ériger en dogmes; sur nos disputes de Religion, toujours violentes & souvent funestes. S'il paroit toucher ailleurs à des questions plus délicates, & qui intéressent de plus près la Religion Chrétienne, ses réflexions apréciées avec justice, sont en effet très-favorables à la révélation, puisqu'il se borne à montrer combien la raison humaine, abandonnée à elle-même, est peu éclairée sur ces objets. Enfin, parmi les véritables Lettres de M. de Montesquieu, l'Imprimeur étranger en avoit inséré quelques-unes d'une autre main, & il eût falu du moins, avant que de condamner l'Auteur, démêler ce qui lui apartenoit en propre. Sans égard à ces considérations, d'un côté la haine sous le nom de zèle, de l'autre le zèle sans discernement ou sans lumiéres, se soulevérent & se réuni-

réunirent contre les *Lettres Persanes*. Des délateurs, espèce d'hommes dangereuse & lâche, que même dans un Gouvernement sage on a quelquefois le malheur d'écouter, allarmérent par un extrait infidelle la piété du Ministère. M. de Montesquieu, par le conseil de ses amis, soutenu de la voix publique, s'étant présenté pour la place de l'Académie Françoise vacante par la mort de M. de Sacy, le Ministre écrivit à cette Compagnie que S. M. ne donneroit jamais son agrément à l'Auteur des Lettres Persanes; qu'il n'avoit point lû ce Livre, mais que des personnes en qui il avoit confiance, lui en avoit fait connoitre le poison & le danger. M. de Montesquieu sentit le coup qu'une pareille accusation pouvoit porter à sa personne, à sa famille, à la tranquillité de sa vie. Il n'attachoit pas assez de prix aux honneurs littéraires, ni pour les rechercher avec avidité, ni pour affecter de les dédaigner quand ils se présentoient à lui, ni enfin pour en regarder la simple privation comme un malheur : mais l'exclusion perpétuelle, & sur-tout les motifs de l'exclusion, lui paroissoient une injure. Il vit le Ministre, lui déclara que par des raisons particuliéres il n'avouoit point les Lettres Persanes, mais qu'il étoit encore plus éloigné de désavouer un ouvrage dont il croyoit n'avoir point à rougir, & qu'il devoit être jugé d'après une lecture & non sur une délation : le Ministre prit enfin le parti par où il auroit dû commencer; il lut le Livre, aima l'Auteur, &

aprit

aprit à mieux placer sa confiance ; l'Académie Françoise ne fut point privée d'un de ses plus beaux ornemens ; & la France eut le bonheur de conserver un sujet que la superstition ou la calomnie étoient prêtes à lui faire perdre : car M. de Montesquieu avoit déclaré au Gouvernement, qu'après l'espèce d'outrage qu'on alloit lui faire, il iroit chercher chez les étrangers qui lui tendoient les bras, la sûreté, le repos, & peut-être les récompenses qu'il auroit dû espérer dans son païs. La Nation eût déploré cette perte, & la honte en fût pourtant retombée sur elle.

Feu M. le Maréchal d'Estrée, alors Directeur de l'Académie Françoise, se conduisit dans cette circonstance en Courtisan vertueux & d'une ame vraîment élevée ; il ne craignit ni d'abuser de son crédit ni de le compromettre ; il soutint son ami & justifia Socrate. Ce trait de courage si précieux aux Lettres, si digne d'avoir aujourd'hui des imitateurs, & si honorable à la mémoire de M. le Maréchal d'Estrée, n'auroit pas dû être oublié dans son éloge.

M. de Montesquieu fut reçu le 24. Janvier 1728. Son Discours est un des meilleurs qu'on ait prononcés dans une pareille occasion ; le mérite en est d'autant plus grand, que les Récipiendaires gênés jusques alors par ces formules & ces éloges d'usage auxquels une espèce de prescription les assujettit, n'avoient encore osé franchir ce cercle pour traiter d'au-

tres ſujets, ou n'avoient point penſé du moins à les y renfermer; dans cet état même de contrainte, il eut l'avantage de réuſſir. Entre pluſieurs traits dont brille ſon diſcours, on reconnoitroit l'écrivain qui penſe, au ſeul portrait du Cardinal de Richelieu, *qui aprit à la France le ſecret de ſes forces, & à l'Eſpagne celui de ſa foibleſſe, qui ôta à l'Allemagne ſes chaînes & lui en donna de nouvelles.* Il faut admirer M. de Monteſquieu d'avoir ſçu vaincre la difficulté de ſon ſujet, & pardonner à ceux qui n'ont pas eu le même ſuccès.

Le nouvel Académicien étoit d'autant plus digne de ce titre, qu'il avoit peu de tems auparavant renoncé à tout autre travail, pour ſe livrer entiérement à ſon génie & à ſon goût. Quelque importante que fût la place qu'il occupoit, avec quelques lumiéres & quelque intégrité qu'il en eût rempli les devoirs, il ſentoit qu'il y avoit des objets plus dignes d'occuper ſes talens; qu'un Citoyen eſt redevable à ſa nation & à l'humanité de tout le bien qu'il peut leur faire, & qu'il ſeroit plus utile à l'une & à l'autre, en les éclairant par ſes écrits, qu'il ne pouvoit l'être en diſcutant quelques conteſtations particuliéres dans l'obſcurité: toutes ces réfléxions le déterminérent à vendre ſa charge; il ceſſa d'être Magiſtrat, & ne fut plus qu'homme de Lettres.

Mais pour ſe rendre utile par ſes ouvrages aux différentes Nations, il étoit néceſſaire qu'il les connût; ce fut dans cette vuë qu'il entreprit

prit de voyager. Son but étoit d'examiner partout le physique & le moral, d'étudier les Loix & la constitution de chaque païs, de visiter les Savans, les Ecrivains, les Artistes célébres, de chercher surtout ces hommes rares & singuliers, dont le commerce suplée quelquefois à plusieurs années d'observations & de séjour. M. de Montesquieu eût pû dire, comme Démocrite: »Je n'ai rien oublié pour m'instrui-»re; j'ai quitté mon païs & parcouru l'uni-»vers pour mieux connoitre la vérité: j'ai vû »tous les personnages illustres de mon tems;« mais il y eut cette différence entre le Démocrite François & celui d'Abdere, que le premier voyageoit pour instruire les hommes, & le second pour s'en moquer.

Il alla d'abord à Vienne, où il vit souvent le célébre Prince Eugene; ce Heros si funeste à la France, (à laquelle il auroit pu être si utile) après avoir balancé la fortune de Louis XIV. & humilié la fierté Ottomane, vivoit sans faste durant la paix, aimant & cultivant les lettres dans une Cour où elles sont peu en honneur, & donnant à ses Maîtres l'exemple de les protéger. M. de Montesquieu crut entrevoir dans ses discours quelque reste d'intérêt pour son ancienne patrie; le Prince Eugene en laissoit voir sur-tout, autant que le peut faire un ennemi, sur les suites funestes de cette division intestine qui trouble depuis si long-tems l'Eglise de France: l'Homme d'Etat en prévoyoit la durée & les effets, & les prédit au *Philosophe*.

M.

M. de Montesquieu partit de Vienne pour voir la Hongrie, contrée opulente & fertile, habitée par une Nation fiére & généreuse, le fléau de ses Tyrans & l'apui de ses Souverains. Comme peu de personnes connoissent bien ce païs, il a écrit avec soin cette partie de ses voyages.

D'Allemagne, il passa en Italie; il vit à Venise le fameux Law, à qui il ne restoit de sa grandeur passée que des projets heureusement destinés à mourir dans sa tête, & un diamant qu'il engageoit pour jouer au jeu de hazard. Un jour la conversation rouloit sur le fameux sistéme que Law avoit inventé; époque de tant de malheurs & de fortunes, & sur-tout d'une dépravation remarquable dans nos mœurs. Comme le Parlement de Paris, dépositaire immédiat des Loix dans les tems de minorité, avoit fait éprouver au Ministre Ecossois quelque résistance dans cette occasion, M. de Montesquieu lui demanda pourquoi on n'avoit pas essayé de vaincre cette résistance par un moyen presque toujours infaillible en Angleterre, par le grand mobile des actions des hommes, en un mot par l'argent: *Ce ne sont pas*, répondit Law, *des génies aussi ardens & aussi dangereux que mes Compatriotes, mais ils sont beaucoup plus incorruptibles.* Nous ajouterons sans aucun préjugé de vanité nationale, qu'un Corps libre pour quelques instants, doit mieux résister à la corruption que celui qui l'est toujours; le premier en vendant sa liberté la perd; le second ne fait, pour

ainsi dire, que la prêter, & l'exerce même en l'engageant; ainsi les circonstances & la nature du gouvernement font les vices & les vertus des nations.

Un autre personnage non moins fameux, que M. de Montesquieu vit encore plus souvent à Venise, fut le Comte de Bonneval. Cet homme si connu par ses avantures, qui n'étoient pas encore à leur terme, & flaté de converser avec un juge digne de l'entendre, lui faisoit avec plaisir le détail singulier de sa vie, le récit des actions militaires où il s'étoit trouvé, le portrait des Généraux & des Ministres qu'il avoit connus. M. de Montesquieu se rapelloit souvent ces conversations, & en racontoit différens traits à ses amis.

Il alla de Venise à Rome: dans cette ancienne Capitale du Monde, qui l'est encore à certains égards, il s'apliqua surtout à examiner ce qui la distingue aujourdhui le plus, les ouvrages des Raphaëls, des Titiens & des Michel-Anges; il n'avoit point fait une étude particuliére des beaux Arts; mais l'expression dont brillent les chefs-d'œuvres en ce genre, saisit infailliblement tout homme de génie. Accoutumé à étudier la nature, il la reconnoit quand elle est imitée, comme un portrait ressemblant frape tous ceux à qui l'original est familier: malheur aux productions de l'art dont toute la beauté n'est que pour les Artistes.

Après avoir parcouru l'Italie, M. de Montesquieu vint en Suisse; il examina soigneusement

les

les vaſtes païs arroſés par le Rhin ; & il ne lui reſta plus rien à voir en Allemagne ; car Frederic ne régnoit pas encore. Il s'arrêta enſuite quelque tems dans les Provinces Unies, monument admirable de ce que peut l'induſtrie humaine animée par l'amour de la liberté. Enfin il ſe rendit en Angleterre, où il demeura deux ans : digne de voir & d'entretenir les plus grands hommes, il n'eut à regretter que de n'avoir pas fait plûtôt ce voyage : Locke & Newton étoient morts. Mais il eut ſouvent l'honneur de faire ſa cour à leur Protectrice, la célébre Reine d'Angleterre, qui cultivoit la Philoſophie ſur le Trône, & qui goûta comme elle le devoit M. de Monteſquieu. Il ne fut pas moins accueilli par la Nation, qui n'avoit pas beſoin ſur cela de prendre le ton de ſes maîtres. Il forma à Londres des liaiſons intimes avec des hommes exercés à méditer, & à ſe préparer aux grandes choſes par des études profondes ; il s'inſtruiſit avec eux de la nature du Gouvernement, & parvint à le bien connoitre. Nous parlons ici d'après les témoignages publics que lui en ont rendu les Anglois eux-mêmes, ſi jaloux de nos avantages, & ſi peu diſpoſés à reconnoitre en nous aucune ſupériorité.

Comme il n'avoit rien examiné, ni avec la prévention d'un enthouſiaſte, ni avec l'auſtérité d'un Cynique, il n'avoit remporté de ſes voyages ni un dédain outrageant pour les étrangers, ni un mépris encore plus déplacé pour ſon propre pays. Il réſultoit de ſes obſervations

tions que l'Allemagne étoit faite pour y voyager, l'Italie pour y séjourner, l'Angleterre pour y penser, & la France pour y vivre.

De retour enfin dans sa Patrie, M. de Montesquieu se retira pendant deux ans à sa terre de la Brede: il y jouït en paix de cette solitude, que le spectacle & le tumulte du monde sert à rendre plus agréable; il vécut avec lui-même, après en être sorti si long-tems; & ce qui nous intéresse le plus, il mit la derniére main à son ouvrage sur la cause de la grandeur & de la décadence des Romains, qui parut en 1734.

Les Empires, ainsi que les hommes, doivent croitre, dépérir, & s'éteindre; mais cette révolution nécessaire a souvent des causes cachées que la nuit des tems nous dérobe, & que le mystère ou leur petitesse aparente a même quelquefois voilées aux yeux des contemporains; rien ne ressemble plus sur ce point à l'Histoire moderne que l'Histoire ancienne. Celle des Romains mérite néanmoins à cet égard quelque exception; elle présente une politique raisonnée, un systême suivi d'agrandissement, qui ne permet pas d'attribuer la fortune de ce peuple à des ressorts obscurs & subalternes. Les causes de la grandeur Romaine se trouvent donc dans l'Histoire, & c'est aux Philosophes à les y découvrir. D'ailleurs, il n'en est pas des systêmes dans cette étude comme dans celle de la Physique; ceux-ci sont presque toujours précipités, parce qu'une ob-

servation

ſervation nouvelle & imprévuë peut les renverſer en un inſtant; au contraire, quand on recueille avec ſoin les faits que nous tranſmet l'Hiſtoire ancienne d'un pays, ſi on ne raſſemble pas toujours tous les matériaux qu'on peut déſirer, on ne ſauroit du moins eſpérer d'en avoir un jour davantage. L'étude réfléchie de l'Hiſtoire, étude ſi importante & ſi difficile, conſiſte à combiner, de la maniére la plus parfaite, ces matériaux défectueux: tel ſeroit le mérite d'un Architecte, qui, ſur des ruines ſavantes, traceroit de la maniére la plus vraiſemblable, le plan d'un édifice antique, en ſupléant, par le génie & par d'heureuſes conjectures, à des reſtes informes & tronqués.

C'eſt ſous ce point de vûe qu'il faut enviſager l'ouvrage de M. de Monteſquieu: il trouve les cauſes de la grandeur des Romains dans l'amour de la liberté, du travail, & de la Patrie, qu'on leur inſpiroit dès l'enfance; dans la ſévérité de la diſcipline militaire; dans ces diſſenſions inteſtines qui donnoient du reſſort aux eſprits, & qui ceſſoient tout à coup à la vûe de l'ennemi; dans cette conſtance après le malheur, qui ne déſeſpéroit jamais de la république; dans le principe où ils furent toujours de ne faire jamais la paix qu'après des victoires; dans l'honneur du triomphe, ſujet d'émulation pour les Généraux; dans la protection qu'ils accordoient aux peuples revoltés contre leurs Rois; dans l'excellente politique de laiſſer aux vaincus leurs Dieux & leurs cou-

tumes ; dans celle de n'avoir jamais deux puiſſans ennemis ſur les bras, & de tout ſouffrir de l'un juſqu'à-ce qu'ils euſſent anéanti l'autre. Il trouve les cauſes de leur décadence dans l'agrandiſſement même de l'Etat, qui changea en guerres civiles les tumultes populaires ; dans les guerres éloignées, qui forçant les citoyens à une trop longue abſence, leur faiſoient perdre inſenſiblement l'eſprit républiçain ; dans le droit de Bourgeoiſie accordé à tant de Nations, & qui ne fit plus du peuple Romain qu'une eſpéce de monſtre à pluſieurs têtes ; dans la corruption introduite par le luxe de l'Aſie ; dans les proſcriptions de Sylla, qui avilirent l'eſprit de la Nation, & la préparérent à l'eſclavage ; dans la néceſſité où les Romains ſe trouvèrent de ſouffrir des maîtres, lorſque leur liberté leur fut devenuë à charge ; dans l'obligation où ils furent de changer de maximes, en changeant de gouvernement : dans cette ſuite de monſtres qui régnèrent, preſque ſans interruption, depuis Tibère juſqu'à Nerva, & depuis Commode juſqu'à Conſtantin ; enfin, dans la tranſlation & le partage de l'Empire, qui périt d'abord en Occident par la puiſſance des Barbares, & qui après avoir langui pluſieurs ſiècles en Orient ſous des Empereurs imbecilles ou féroces, s'anéantit inſenſiblement comme ces fleuves qui diſparoiſſent dans des ſables.

Un aſſez petit volume a ſuffi à M. de Monteſquieu pour déveloper un tableau ſi intéreſſant & ſi vaſte. Comme l'Auteur ne s'apeſantit point

ſur

sur les détails, & ne saisit que les branches fécondes de son sujet, il a su renfermer en très peu d'espace un grand nombre d'objets distinctement aperçus & rapidement présentés sans fatigue pour le lecteur; en laissant beaucoup voir, il laisse encore plus à penser, & il auroit pu intituler son livre, *Histoire Romaine à l'usage des hommes d'Etat & des Philosophes.*

Quelque réputation que M. de Montesquieu se fût acquise par ce dernier ouvrage & par ceux qui l'avoient précédé, il n'avoit fait que se frayer le chemin à une plus grande entreprise, à celle qui doit immortaliser son nom & le rendre respectable aux siécles futurs. Il en avoit dès long-tems formé le dessein; il en médita pendant vingt ans l'exécution, ou, pour parler plus exactement, toute sa vie en avoit été la méditation continuelle. D'abord il s'étoit fait en quelque façon étranger dans son propre pays, afin de le mieux connoitre; il avoit ensuite parcouru toute l'Europe, & profondément étudié les différens peuples qui l'habitent. L'Isle fameuse qui se glorifie tant de ses loix, & qui en profite si mal, avoit été pour lui dans ce long voyage, ce que l'Isle de Crète fut autrefois pour Licurgue, une école où il avoit sû s'instruire sans tout aprouver; enfin, il avoit, si on peut parler ainsi, interrogé & jugé les nations & les hommes célèbres qui n'existent plus aujourdhui que dans les annales du monde. Ce fut ainsi qu'il s'éleva par degrés au

plus beau titre qu'un ſage puiſſe mériter, celui de Légiſlateur des Nations.

S'il étoit animé par l'importance de la matiére, il étoit effrayé en même tems par ſon étendue : il l'abandonna & y revint à pluſieurs repriſes ; il ſentit plus d'une fois, comme il l'avoue lui même, tomber les mains paternelles. Encouragé enfin par ſes amis, il ramaſſa toutes ſes forces, & donna l'*Eſprit des Loix.*

Dans cet important ouvrage, M. de Monteſquieu, ſans s'apeſantir, à l'exemple de ceux qui l'ont précédé, ſur des diſcuſſions métaphyſiques rélatives à l'homme ſuppoſé dans un état d'abſtraction, ſans ſe borner, comme d'autres, à conſidérer certains peuples dans quelques rélations ou circonſtances particuliéres, enviſage les habitans de l'Univers dans l'état réel où ils ſont, & dans tous les raports qu'ils peuvent avoir entr'eux. La plûpart des autres Ecrivains en ce genre ſont preſque toujours ou de ſimples Moraliſtes, ou de ſimples Juriſconſultes, ou même quelquefois de ſimples Théologiens ; pour lui l'homme de tous les pays & de toutes les Nations, il s'occupe moins de ce que le devoir exige de nous que des moyens par leſquels on peut nous obliger de le remplir, de la perfection métaphyſique des Loix que de celle dont la nature humaine les rend ſuſceptibles, des loix qu'on a faites que de celles qu'on a dû faire, des loix d'un peuple particulier que de celles de tous les peuples. Ainſi en ſe comparant lui-même à ceux qui ont couru avant

lui cette grande & noble carriére, il a pu dire, comme le Correge, quand il eut vû les ouvrages de ses rivaux, *Et moi aussi je suis Peintre* (*).

Rempli & pénétré de son objet, l'Auteur de l'*Esprit des Loix* y embrasse un si grand nombre de matiéres, & les traite avec tant de briéveté & de profondeur, qu'une lecture assidue & méditée peut seule faire sentir le mérite de ce livre. Elle servira surtout, nous osons le dire, à faire disparoître le prétendu défaut de métode dont quelques lecteurs ont accusé M. de Montesquieu; avantage qu'ils n'auroient pas dû le taxer légérement d'avoir négligé dans une matiére philosophique, & dans un ouvrage de vingt années. Il faut distinguer le désordre réel de celui qui n'est qu'aparent. Le désordre est réel quand l'analogie & la suite des idées n'est point observée; quand les conclusions sont érigées en principes, ou les précèdent; quand le lecteur, après des détours sans nombre, se trouve au point d'où il est parti. Le désordre n'est qu'aparent, quand l'Auteur mettant à leur véritable place les idées dont il fait usage, laisse à supléer aux lecteurs les idées intermédiaires: & c'est ainsi que M. de Montesquieu a cru pouvoir & devoir en user dans un livre destiné à des hommes qui pensent, dont le génie doit supléer à des omissions volontaires & raisonnées.

L'ordre qui se fait apercevoir dans les grandes parties de l'*Esprit des Loix*, ne règne pas

 moins

(*) *Voyez à la fin de ce discours.*

moins dans les détails : nous croyons que plus on aprofondira l'ouvrage, plus on en sera convaincu. Fidéle à ses divisions générales, l'Auteur raporte à chacune les objets qui lui apartiennent exclusivement ; & à l'égard de ceux qui par différentes branches apartiennent à plusieurs divisions à la fois, il a placé sous chaque division la branche qui lui apartient en propre ; par là on aperçoit aisément, & sans confusion, l'influence que les différentes parties du sujet ont les unes sur les autres, comme dans un arbre ou systême bien entendu des connoissances humaines, on peut voir le raport mutuel des Sciences & des Arts. Cette comparaison d'ailleurs est d'autant plus juste, qu'il en est du plan qu'on peut se faire dans l'examen philosophique des Loix, comme de l'ordre qu'on peut observer dans un arbre Encyclopédique des Sciences : il y restera toujours de l'arbitraire, & tout ce qu'on peut exiger de l'Auteur, c'est qu'il suive sans détour & sans écart le systême qu'il s'est une fois formé.

Nous dirons de l'obscurité qu'on peut se permettre dans un tel ouvrage, la même chose que du défaut d'ordre ; ce qui seroit obscur pour les lecteurs vulgaires, ne l'est pas pour ceux que l'Auteur a eu en vue. D'ailleurs l'obscurité volontaire n'en est point une : M. de Montesquieu ayant à présenter quelquefois des vérités importantes, dont l'énoncé absolu & direct auroit pû blesser sans fruit, a eu la prudence louable de les enveloper, & par

par cet innocent artifice, les a voilées à ceux à qui elles feroient nuisibles, sans qu'elles fussent perduës pour les sages.

Parmi les ouvrages qui lui ont fourni des secours & quelquefois des vûes pour le sien, on voit qu'il a surtout profité des deux historiens qui ont pensé le plus, Tacite & Plutarque; mais quoiqu'un Philosophe qui a fait ces deux lectures, soit dispensé de beaucoup d'autres, il n'avoit pas cru devoir en ce genre rien négliger ni dédaigner de ce qui pouvoit être utile à son objet. La lecture que supose l'*Esprit des Loix* est immense; & l'usage raisonné que l'Auteur a fait de cette multitude prodigieuse de matériaux, paroitra encore plus surprenant, quand on saura qu'il étoit presqu'entiérement privé de la vue, & obligé d'avoir recours à des yeux étrangers. Cette vaste lecture contribuë non-seulement à l'utilité, mais à l'agrément de l'ouvrage: sans déroger à la majesté de son sujet, M. de Montesquieu sait en tempérer l'austérité, & procurer aux lecteurs des momens de repos, soit par des faits singuliers & peu connus, soit par des allusions délicates, soit par ces coups de pinceau énergiques & brillans qui peignent d'un seul trait les peuples & les hommes.

Enfin, car nous ne voulons pas joüer ici le rôle des Commentateurs d'Homére, il y a sans doute des fautes dans l'*Esprit des Loix*, comme il y en a dans tout ouvrage de génie, dont l'Auteur a le premier osé se frayer des

routes nouvelles. M. de Montesquieu a été parmi nous, pour l'étude des loix, ce que Descartes a été pour la Philosophie; il éclaire souvent & se trompe quelquefois, & en se trompant même, il instruit ceux qui savent lire. La nouvelle édition qu'on prépare, montrera par les additions & corrections qu'il y a faites, que s'il est tombé de tems en tems, il a sû le reconnoitre & se relever; par-là, il acquerra du moins le droit à un nouvel examen, dans les endroits où il n'aura pas été de l'avis de ses censeurs; peut-être même ce qu'il aura jugé le plus digne de correction, leur a-t-il absolument échapé, tant l'envie de nuire est ordinairement aveugle.

Mais ce qui est à la portée de tout le monde dans l'*Esprit des Loix*, ce qui doit rendre l'Auteur cher à toutes les Nations, ce qui serviroit même à couvrir des fautes plus grandes que les siennes, c'est l'esprit de citoyen qui l'a dicté. L'amour du bien public, le desir de voir les hommes heureux, s'y montrent de toutes parts; & n'eût-il que ce mérite si rare & si précieux, il seroit digne, par cet endroit seul, d'être la lecture des peuples & des Rois. Nous voyons déja, par une heureuse expérience, que les fruits de cet ouvrage ne se bornent pas dans ses lecteurs à des sentimens stériles. Quoique M. de Montesquieu ait peu survécu à la publication de l'*Esprit des Loix*, il a eu la satisfaction d'entrevoir les effets qu'il commence à produire parmi nous; l'amour naturel des

Fran-

François pour leur patrie, tourné vers son véritable objet; ce gout pour le Commerce, pour l'Agriculture & pour les Arts utiles, qui se répand insensiblement dans notre Nation; cette lumiére générale sur les principes du Gouvernement, qui rend les peuples plus attachés à ce qu'ils doivent aimer. Ceux qui ont si indécemment attaqué cet ouvrage, lui doivent peut-être plus qu'ils ne s'imaginent: l'ingratitude, au reste, est le moindre reproche qu'on ait à leur faire. Ce n'est pas sans regret & sans honte pour notre siècle, que nous allons les dévoiler; mais cette histoire importe trop à la gloire de M. de Montesquieu, & à l'avantage de la Philosophie, pour être passée sous silence. Puisse l'oprobre qui couvre enfin ses ennemis, leur devenir salutaire!

A peine l'*Esprit des Loix* parut-il, qu'il fut recherché avec empressement, sur la réputation de l'Auteur; mais quoique M. de Montesquieu eût écrit pour le bien du peuple, il ne devoit pas avoir le peuple pour juge; la profondeur de l'objet étoit une suite de son importance même. Cependant les traits qui étoient répandus dans l'ouvrage, & qui auroient été déplacés s'ils n'étoient pas nés du fond du sujet, parsuadérent à trop de personnes qu'il étoit écrit pour elles: on cherchoit un livre agréable, & on ne trouvoit qu'un livre utile, dont on ne pouvoit d'ailleurs sans quelque attention saisir l'ensemble & les détails. On traita légérement l'*Esprit des Loix*, le titre même fut

un

un sujet de plaisanterie; enfin, l'un des plus beaux monuments litteraires qui soient sortis de notre Nation, fut regardé d'abord par elle avec assez d'indifférence. Il falut que les véritables juges eussent eu le tems de lire : bien-tôt ils ramenérent la multitude toujours prompte à changer d'avis; la partie du public qui enseigne dicta à la partie qui écoute ce qu'elle devoit penser & dire; & le suffrage des hommes éclairés, joint aux échos qui le répétèrent, ne forma plus qu'une voix dans toute l'Europe.

Ce fut alors que les ennemis publics & secrets des Lettres & de la Philosophie (car elles en ont de ces deux espèces) réunirent leurs traits contre l'ouvrage. De là cette foule de brochures qui lui furent lancées de toutes parts, & que nous ne tirerons pas de l'oubli où elles sont déja plongées. Si leurs auteurs n'avoient pris de bonnes mesures pour être inconnus à la postérité, elle croiroit que l'*Esprit des Loix* a été écrit au milieu d'un peuple de barbares.

M. de Montesquieu méprisa sans peine les Critiques ténébreuses de ces auteurs sans talent, qui soit par une jalousie qu'ils n'ont pas droit d'avoir, soit pour satisfaire la malignité du public, qui aime la satire & la méprise, outragent ce qu'ils ne peuvent atteindre; & plus odieux par le mal qu'ils veulent faire que redoutables par celui qu'ils font, ne réussissent pas même dans un genre d'écrire que sa facilité & son objet rendent également vil. Il mettoit les ouvrages de cette espèce sur la même

me ligne que ces Nouvelles hebdomadaires de l'Europe, dont les éloges sont sans authorité & les traits sans effet, que des lecteurs oisifs parcourent sans y ajouter foi, & dans lesquels les Souverains sont insultés sans le savoir, ou sans daigner se venger. Il ne fut pas aussi indifférent, sur les principes d'irréligion qu'on l'accusa d'avoir semé dans l'*Esprit des Loix*. En méprisant de pareils reproches il auroit cru les mériter, & l'importance de l'objet lui ferma les yeux sur la valeur de ses adversaires. Ces hommes également dépourvus de zéle, & également empressés d'en faire paroitre, également effrayés de la lumiére que les Lettres répandent, non au préjudice de la Religion, mais à leur désavantage, avoient pris différentes formes pour lui porter atteinte. Les uns par un stratagême aussi puéril que pusillanime, s'étoient écrit à eux-mêmes; les autres, après l'avoir déchiré sous le masque de l'Anonyme, s'étoient ensuite déchirés entr'eux à son occasion. M. de Montesquieu, quoique jaloux de les confondre, ne jugea pas à propos de perdre un tems précieux à les combattre les uns après les autres; il se contenta de faire un exemple sur celui qui s'étoit le plus signalé par ses excès.

C'étoit l'Auteur d'une feuille anonyme & périodique, qui croit avoir succédé à Pascal, parce qu'il a succédé à ses opinions; panégiriste d'ouvrages que personne ne lit, & apologiste de miracles que l'autorité séculiére a fait cesser dès qu'elle l'a voulu; qui appelle impiété & scan-

ſcandale le peu d'intérêt que les gens de lettres prennent à ſes querelles, & s'eſt aliéné, par une adreſſe digne de lui, la partie de la Nation qu'il avoit le plus d'intérêt de ménager. Les coups de ce redoutable athlète furent dignes des vûes qui l'inſpirerent; il accuſa M. de Monteſquieu de Spinoſiſme & de Déiſme, (deux imputations incompatibles); d'avoir ſuivi le ſyſtême de Pope (dont il n'y avoit pas un mot dans l'ouvrage); d'avoir cité Plutarque, qui n'eſt pas un Auteur Chrétien, de n'avoir point parlé du péché originel & de la grace. Il prétendit enfin que l'*Eſprit des Loix* étoit une production de la Conſtitution *Unigenitus*; idée qu'on nous ſoupçonnera peut-être de prêter par dériſion au Critique. Ceux qui ont connu M. de Monteſquieu, l'ouvrage de Clément XI. & le ſien, peuvent juger par cette accuſation de toutes les autres.

Le malheur de cet Ecrivain dut bien le décourager; il vouloit perdre un ſage par l'endroit le plus ſenſible à tout citoyen, il ne fit que lui procurer une nouvelle gloire comme homme de Lettres; la *défenſe de l'Eſprit des Loix* parut. Cet ouvrage, par la modération, la vérité, la fineſſe de plaiſanterie qui y régnent, doit être regardé comme un modèle en ce genre. M. de Monteſquieu, chargé par ſon adverſaire d'imputations atroces, pouvoit le rendre odieux ſans peine; il fit mieux, il le rendit ridicule. S'il faut tenir compte à l'aggreſſeur d'un bien qu'il a fait ſans le vouloir,

nous

nous lui devons une éternelle reconnoissance de nous avoir procuré ce chef-d'œuvre. Mais ce qui ajoute encore au mérite de ce morceau précieux, c'est que l'Auteur s'y est peint lui-même sans y penser; ceux qui l'ont connu croyent l'entendre, & la postérité s'assurera en lisant sa *défense*, que sa conversation n'étoit pas inférieure à ses écrits; éloge que bien peu de grands hommes ont mérité.

Une autre circonstance lui assure pleinement l'avantage dans cette dispute: le critique qui pour preuve de son attachement à la Religion en déchire les Ministres, accusoit hautement le Clergé de France, & sur-tout la Faculté de Théologie, d'indifférence pour la cause de Dieu, en ce qu'il ne proscrivoit pas authentiquement un si pernicieux ouvrage. La Faculté étoit en droit de mépriser le reproche d'un Ecrivain sans aveu; mais il s'agissoit de la Religion; une délicatesse louable lui a fait prendre le parti d'examiner l'*Esprit des Loix*. Quoiqu'elle s'en occupe depuis plusieurs années, elle n'a rien prononcé jusqu'ici; & fût-il échapé à M. de Montesquieu quelques inadvertances légères, presque inévitables dans une carriére si vaste, l'attention longue & scrupuleuse qu'elles auroient demandée de la part du Corps le plus éclairé de l'Eglise prouveroient au moins combien elles seroient excusables. Mais ce Corps, plein de prudence, ne précipitera rien dans une si importante matiére; il connoit les bornes de la raison & de la foi: il sait que l'ou-

l'ouvrage d'un homme de Lettres ne doit point être examiné comme celui d'un Théologien; que les mauvaises conséquences auxquelles une proposition peut donner lieu par des interprétations odieuses, ne rendent point blâmable la proposition en elle-même; que d'ailleurs nous vivons dans un siécle malheureux, où les intérêts de la Religion ont besoin d'être ménagés, & qu'on peut lui nuire aupres des simples, en répandant mal à propos sur des génies du premier ordre le soupçon d'incrédulité; qu'enfin malgré cette accusation injuste, M. de Montesquieu fut toujours estimé, recherché & accueilli par tout ce que l'Eglise a de plus respectable & de plus grand; eût-il conservé auprès des gens de bien la considération dont il jouïssoit, s'ils l'eussent regardé comme un Ecrivain dangereux?

Pendant que des insectes le tourmentoient dans son propre pays, l'Angleterre élevoit un monument à sa gloire. En 1752. M. Dassier, célèbre par les médailles qu'il a frapées à l'honneur de plusieurs hommes illustres, vint de Londres à Paris pour fraper la sienne. M. de la Tour, cet artiste si supérieur par son talent, & si estimable par son désintéressement & l'élévation de son ame, avoit ardemment desiré de donner un nouveau lustre à son pinceau, en transmettant à la postérité le portrait de l'Auteur de l'*Esprit des Loix*; il ne vouloit que la satisfaction de le peindre, & il méritoit, comme Apelle, que cet honneur lui fût reser-

reſervé: Mais M. de Monteſquieu, d'autant plus avare du tems de M. de la Tour que celui-ci en étoit plus prodigue, ſe refuſa conſtamment & poliment à ſes preſſantes ſollicitations. M. Daſſier eſſuya d'abord des difficultés ſemblables: « Croyez-vous, dit-il enfin à M. de Monteſquieu, » qu'il n'y ait pas autant » d'orgueil à refuſer ma propoſition qu'à l'ac» cepter? » Déſarmé par cette plaiſanterie, il laiſſa faire à M. Daſſier tout ce qu'il voulut.

L'Auteur de l'*Eſprit des Loix* jouïſſoit enfin paiſiblement de ſa gloire, lorſqu'il tomba malade au commencement de Fevrier. Sa ſanté naturellement délicate, commençoit à s'alterer depuis longtems par l'effet lent & preſque infaillible des études profondes, par les chagrins qu'on avoit cherché à lui ſuſciter ſur ſon ouvrage, enfin par le genre de vie qu'on le forçoit de mener à Paris, & qu'il ſentoit lui être funeſte. Mais l'empreſſement avec lequel on recherchait ſa ſocieté étoit trop vif pour n'être pas quelquefois indiſcret; on vouloit, ſans s'en apercevoir, jouïr de lui aux dépens de lui-même. A peine la nouvelle du danger où il étoit ſe fut-elle répandue, qu'elle devint l'objet des converſations & de l'inquiétude publique; ſa maiſon ne deſempliſſoit point de perſonnes de tout rang qui venoient s'informer de ſon état, les unes par un intérêt véritable, les autres pour s'en donner l'aparence, ou pour ſuivre la foule. Sa Majeſté, pénétrée de la perte que ſon Royaume alloit faire, en demanda

plusieurs fois des nouvelles ; témoignage de bonté & de justice qui n'honore pas moins le Monarque que le Sujet. La fin de M. de Montesquieu ne fut point indigne de sa vie. Accablé de douleurs cruelles, éloigné d'une famille à qui il étoit cher, & qui n'a pas eu la consolation de lui fermer les yeux, entouré de quelques amis & d'un plus grand nombre de spectateurs, il conserva jusqu'au dernier moment la paix & l'égalité de son ame. Enfin, après avoir satisfait avec décence à tous ses devoirs, plein de confiance en l'Etre éternel auquel il alloit se rejoindre, il mourut avec la tranquillité d'un homme de bien, qui n'avoit jamais consacré ses talens qu'à l'avantage de la vertu & de l'humanité. La France & l'Europe le perdirent le 10. Fevrier 1755., à l'âge de soixante-six ans révolus.

Toutes les Nouvelles publiques ont annoncé cet événement comme une calamité. On pourroit apliquer à M. de Montesquieu ce qui a été dit autrefois d'un illustre Romain ; que personne en aprenant sa mort n'en témoigna de joie ; que personne même ne l'oublia dès qu'il ne fut plus. Les Etrangers s'empresférent de faire éclater leurs regrets ; & Mylord Chesterfield, qu'il suffit de nommer, fit imprimer dans un des papiers publics de Londres un article en son honneur, article digne de l'un & de l'autre ; c'est le portrait d'Anaxagore tracé par Périclès †. L'Académie Royale des Sciences

† *Voici cet éloge traduit de l'Anglois, tel qu'on le*

Sciences & des Belles-Lettres de Prusse, quoiqu'on n'y soit point dans l'usage de prononcer l'éloge des associés étrangers, a cru devoir lui faire cet honneur, qu'elle n'a fait encore qu'à l'illustre J. Bernoulli; M. de Maupertuis, tout malade qu'il étoit, a rendu lui-même à son ami ce dernier devoir, & n'a voulu se reposer sur personne d'un soin si cher & si triste. A tant de suffrages éclatans en faveur de M. de Montesquieu, nous croyons pouvoir joindre sans indiscrétion, les éloges que lui a donnés, en présence de l'un de nous, le Monarque même auquel cette Académie célèbre doit son lustre; Prince fait pour sentir les pertes de la Philosophie, & pour l'en consoler.

Le

---

le lit dans la gazette apellée *Poste du soir*. Le 10. de ... 1755. est mort à Paris extrêmement regretté de tout le monde, *Charles Secondat Baron de Montesquieu*, Président à Mortier au Parlement de Bordeaux. Ses vertus ont honoré l'humanité, & ses écrits la justice. Ami du genre humain, il a affermi les droits incontestables & inaliénables de la liberté, même dans sa patrie, où la nature du gouvernement & la Religion qu'on y professe y mettent de grands obstacles, ce dont il se plaint vivement; & il a fait avec quelque succès ses efforts pour écarter ces obstacles. Il a reconnu & admiré notre heureuse constitution, qui pourvoit également à ce que l'authorité du Roi ne dégénère pas en tyrannie, & la liberté du peuple en licence. Ses ouvrages rendront son nom illustre & le transmettront à la postérité aussi longtems que les hommes connoitront les droits de la raison, les obligations morales & le vrai esprit des Loix; qu'ils les respecteront & les admireront.

Le 17. Fevrier l'Académie Françoiſe lui fit, ſelon l'uſage, un ſervice ſolemnel, auquel, malgré la rigueur de la ſaiſon, preſque tous les gens de Lettres de ce Corps, qui n'étoient point abſens de Paris, ſe firent un devoir d'aſſiſter. On auroit dû, dans cette triſte cérémonie, placer l'*Eſprit des Loix* ſur ſon cercueil, comme on expoſa autrefois vis-à-vis le cercueil de Raphaël ſon dernier tableau de la transfiguration. Cet apareil ſimple & touchant eût été une belle oraiſon funèbre.

Juſqu'ici nous n'avons conſidéré M. de Monteſquieu que comme Ecrivain & Philoſophe; ce ſeroit lui dérober la moitié de ſa gloire, que de paſſer ſous ſilence ſes agrémens & ſes qualités perſonnelles.

Il étoit dans le commerce d'une douceur & d'une gaieté toujours égales. Sa converſation étoit légère, agréable, & inſtructive, par le grand nombre d'hommes & de peuples qu'il avoit connus. Elle étoit coupée comme ſon ſtyle, pleine de ſel & de ſaillies, ſans amertume & ſans ſatyre; perſonne ne racontoit plus vivement, plus promptement, avec plus de grace, & moins d'aprêt. Il ſavoit que la fin d'une hiſtoire plaiſante, en eſt toujours le but; il ſe hâtoit donc d'y arriver, & produiſoit l'effet ſans l'avoir promis. Ses fréquentes diſtractions ne le rendoient que plus aimable; il en ſortoit toujours par quelques traits inattendus qui réveilloient la converſation languiſſante; d'ailleurs elles n'étoient jamais, ni jouées,

ni

ni choquantes, ni importunes: le feu de son esprit, le grand nombre d'idées dont il étoit plein, les faisoient naitre, mais il n'y tomboit jamais au milieu d'un entretien intéressant ou sérieux. Le désir de plaire à ceux avec qui il se trouvoit, le rendoit alors à eux sans affectation & sans effort.

Les agrémens de son commerce tenoient non seulement à son caractére, & à son esprit, mais à l'espèce de régime qu'il observoit dans l'étude. Quoique capable d'une méditation profonde & longtems soutenue, il n'épuisoit jamais ses forces, il quittoit toujours le travail avant que d'en ressentir la moindre impression de fatigue.

Il étoit sensible à la gloire, mais il ne vouloit y parvenir qu'en la méritant; jamais il n'a cherché à augmenter la sienne par ces manœuvres sourdes, par ces voies obscures & honteuses, qui deshonorent la personne sans ajouter au nom de l'Auteur.

Digne de toutes les distinctions & de toutes les récompenses, il ne demandoit rien, & ne s'étonnoit point d'être oublié; mais il a osé, même dans des circonstances délicates, protéger à la Cour des hommes de Lettres persécutés, célèbres & malheureux, & leur a obtenu des graces.

Quoiqu'il vécût avec les grands, soit par nécessité, soit par convenance, soit par goût, leur société n'étoit pas nécessaire à son bonheur. Il fuyoit dès qu'il le pouvoit à sa terre; il y

 retrou-

retrouvoit avec joie fa Philofophie, fes Livres, & le repos. Entouré de gens de la campagne dans fes heures de loifir, après avoir étudié l'homme dans le Commerce du monde & dans l'hiftoire des Nations, il l'étudioit encore dans dans ces ames fimples que la nature feule a inftruites, & il y trouvoit à aprendre; il converfoit gaiement avec eux, il leur cherchoit de l'efprit comme Socrate; il paroiffoit fe plaire autant dans leur entretien que dans les fociétés les plus brillantes, fur-tout quand il terminoit leurs différens & foulageoit leurs peines par fes bienfaits.

Rien n'honore plus fa mémoire que l'économie avec laquelle il vivoit, & qu'on a ofé trouver exceffive dans un monde avare & faftueux, peu fait pour en pénétrer les motifs, & encore moins pour les fentir. Bienfaifant, & par conféquent jufte, M. de Montefquieu ne vouloit rien prendre fur fa famille, ni des fecours qu'il donnoit aux malheureux, ni des dépenfes confidérables auxquelles fes voyages, la foibleffe de fa vûe & l'impreffion de fes ouvrages l'avoient obligé. Il a tranfmis à fes enfans, fans diminution ni augmentation, l'héritage qu'il avoit reçu de fes péres; il n'y a rien ajouté que la gloire de fon nom & l'exemple de fa vie.

Il avoit époufé en 1715. Demoifelle Jeanne de Lartigue, fille de Pierre de Lartigue, Lieutenant-Colonel au Régiment de Maulévrier; il en a eu deux filles & un fils, qui par fon caractère,

caractère, ses mœurs & ses ouvrages s'est montré digné d'un tel pére.

Ceux qui aiment la vérité & la patrie ne seront pas fâchés de trouver ici quelques-unes de ses maximes: il pensoit,

Que chaque portion de l'Etat doit être également soumise aux Loix; mais que les priviléges de chaque portion de l'Etat doivent être respectés, lorsque leurs effets n'ont rien de contraire au droit naturel, qui oblige tous les citoyens à concourir également au bien public; que la possession ancienne étoit en ce genre le premier des titres & le plus inviolable des droits, qu'il étoit toujours injuste & quelquefois dangereux de vouloir ébranler;

Que les Magistrats, dans quelque circonstance & pour quelque grand intérêt de Corps que ce puisse être, ne doivent jamais être que Magistrats, sans parti & sans passion comme les loix, qui absolvent & punissent sans aimer ni haïr.

Il disoit enfin, à l'occasion des disputes Ecclésiastiques qui ont tant occupé les Empereurs & les Chrêtiens Grecs, que les querelles Théologiques, lorsqu'elles cessent d'être renfermées dans les Ecoles, deshonorent infailliblement une Nation aux yeux des autres: en effet le mépris même des sages pour ces querelles ne la justifie pas; parce que les sages faisant partout le moins de bruit & le plus petit nombre, ce n'est jamais sur eux qu'une Nation est jugée.

L'importance des ouvrages dont nous avons

eu à parler dans cet Eloge, nous en a fait paſſer ſous ſilence de moins conſidérables, qui ſervoient à l'Auteur comme de délaſſement, & qui auroient ſuffi pour l'éloge d'un autre; le plus remarquable eſt le *Temple de Gnide,* qui ſuivit d'aſſez près les Lettres Perſanes. M. de Monteſquieu, après avoir été dans celles-ci Horace, Théophraſte, & Lucien, fut Ovide & Anacréon dans ce nouvel eſſai: ce n'eſt plus l'amour deſpotique de l'Orient qu'il ſe propoſe de peindre, c'eſt la délicateſſe & la naïveté de l'amour paſtoral, tel qu'il eſt dans une ame neuve que le commerce des hommes n'a point encore corrompuë. L'Auteur craignant peut-être qu'un tableau ſi étranger à nos mœurs ne parût trop languiſſant & trop uniforme, a cherché à l'animer par les peintures les plus riantes; il tranſporte le lecteur dans des lieux enchantés, dont, à la vérité, le ſpectacle intéreſſe peu l'amant heureux, mais dont la deſcription flate encore l'imagination quand les déſirs ſont ſatisfaits. Emporté par ſon ſujet, il a répandu dans ſa proſe ce ſtyle animé, figuré & poëtique, dont le roman de Télémaque a fourni parmi nous le premier modèle. Nous ignorons pourquoi quelques cenſeurs du Temple de Gnide ont dit à cette occaſion, qu'il auroit eu beſoin d'être en vers. Le ſtyle poëtique, ſi on entend, comme on le doit, par ce mot, un ſtyle plein de chaleur & d'images, n'a pas beſoin, pour être agréable, de la marche uniforme & cadencée de la verſification; mais ſi on ne fait conſiſter

ce ſtyle que dans une diction chargée d'épithètes oiſives, dans les peintures froides & triviales des ailes & du carquois de l'Amour, & de ſemblables objets, la verſification n'ajoûtera preſqu'aucun mérite à ces ornemens uſés; on y cherchera toujours en vain l'ame & la vie. Quoi qu'il en ſoit, le Temple de Gnide étant une eſpèce de poëme en proſe, c'eſt à nos Ecrivains les plus célèbres en ce genre à fixer le rang qu'il doit occuper; il mérite de pareils juges; nous croyons du moins que les peintures de cet ouvrage ſoutiendroient avec ſuccès une des principales épreuves des deſcriptions poétiques, celle de les repréſenter ſur la toile. Mais ce qu'on doit ſur-tout remarquer dans le Temple de Gnide, c'eſt qu'Anacréon même y eſt toujours obſervateur & Philoſophe. Dans le quatriéme chant il paroit décrire les mœurs des Sibarites, & on s'apercoit aiſément que ces mœurs ſont les nôtres. La Préface porte ſurtout l'empreinte de l'Auteur des Lettres Perſanes. En préſentant le Temple de Gnide comme la traduction d'un manuſcrit grec, plaiſanterie défigurée depuis par tant de mauvais copiſtes, il en prend occaſion de peindre d'un trait de plume l'ineptie des critiques & le pédantiſme des traducteurs, & finit par ces paroles dignes d'être raportées; » Si les gens » graves déſiroient de moi quelque ouvrage » moins frivole, je ſuis en état de les ſatisfaire: » il y a trente ans que je travaille à un livre » de douze pages, qui doit contenir tout ce que

» nous ſavons ſur la Méthaphyſique, la Politi» que & la Morale, & tout ce que de très grands » Auteurs ont oublié dans les volumes qu'ils » ont publiés ſur ces matiéres.

Nous regardons comme une des plus honorables récompenſes de notre travail l'intérêt particulier que M. de Monteſquieu prenoit à l'Encyclopedie, dont toutes les reſſources ont été juſques à préſent dans le courage & l'émulation de ſes Auteurs. Tous les gens de Lettres, ſelon lui, devoient s'empreſſer de concourir à l'exécution de cette entrepriſe utile; il en a donné l'exemple avec M. de Voltaire, & pluſieurs autres Ecrivains célébres. Peut-être les traverſes que cet ouvrage a eſſuyées, & qui lui rappelloient les ſiennes propres, l'intéreſſoient-elles en notre faveur. Peut-être étoit-il ſenſible, ſans s'en apercevoir, à la juſtice que nous avions oſé lui rendre dans le premier volume de l'Encyclopedie, lorſque perſonne n'oſoit encore élever ſa voix pour le défendre. Il nous deſtinoit un article ſur le *Goût*, qui a été trouvé imparfait dans ſes papiers; nous le donnerons en cet état au public, & nous le traiterons avec le même reſpect que l'antiquité témoigna autrefois pour les derniéres paroles de Sénèque. La mort l'a empêché d'étendre plus loin ſes bienfaits à notre égard; & en joignant nos propres regrets à ceux de l'Europe entiére, nous pourrions écrire ſur ſon tombeau:

Finis vitæ ejus nobis luctuoſus, Patriæ *triſtis*, *extraneis etiam ignotiſque non ſine curâ fuit.* Tacit. *in* Agricol. c. 43.

(* Voici

(* Voici la Note indiquée à page 21.)

*La plûpart des gens de Lettres qui ont parlé de l'*Esprit des Loix*, s'étant plus attachés à le critiquer qu'à en donner une idée juste, nous allons tâcher de supléer à ce qu'ils auroient dû faire, & d'en déveloper le plan, le caractère & l'objet. Ceux qui en trouveront l'analyse trop longue, jugeront peut-être après l'avoir luë, qu'il n'y avoit que ce seul moyen de bien faire saisir la méthode de l'Auteur. On doit se souvenir d'ailleurs, que l'Histoire des écrivains célébres n'est que celle de leurs pensées & de leurs travaux, & que cette partie de leur éloge, en est la plus essentielle & la plus utile.*

Les hommes dans l'état de nature, abstraction faite de toute Religion, ne connoissant dans les différends qu'ils peuvent avoir d'autre Loi que celle des animaux, le droit du plus fort, on doit regarder l'établissement des societés comme une espéce de Traité contre ce droit injuste, traité destiné à établir entre les différentes parties du genre humain une sorte de balance. Mais il en est de l'équilibre moral comme du physique, il est rare qu'il soit parfait & durable, & les Traités du genre humain sont comme les Traités entre nos Princes, une semence continuelle de divisions. L'intérêt, le besoin & le plaisir ont raproché les hommes : mais ces mêmes motifs les poussent sans cesse à vouloir jouïr des avanta-

ges

ges de la Societé sans en porter les charges, & c'est en ce sens qu'on peut dire avec l'Auteur, que les hommes dès qu'ils sont en societé sont en état de guerre. Car la guerre supose dans ceux qui se la font, sinon l'égalité de force, au moins l'opinion de cette égalité, d'où nait le désir & l'espoir mutuel de se vaincre; or dans l'état de societé, si la balance n'est jamais parfaite entre les hommes, elle n'est pas non plus trop inégale: au contraire, ou ils n'auroient rien à se disputer dans l'état de nature, ou si la nécessité les y obligeoit, on ne verroit que la foiblesse fuyant devant la force, des oppresseurs sans combat, & des opprimés sans résistance.

Voilà donc les hommes, réunis & armés tout à la fois, s'embrassant d'un côté, si on peut parler ainsi, & cherchant de l'autre à se blesser mutuellement: les Loix sont le lien plus ou moins efficace, destiné à suspendre ou à retenir leurs coups; mais l'étenduë prodigieuse du Globe que nous habitons, la nature différente des régions de la Terre & des peuples qui la couvrent, ne permettant pas que tous les hommes vivent sous un seul & même gouvernement, le genre humain a dû se partager en un certain nombre d'Etats, distingués par la différence des Loix auxquelles ils obéissent. Un seul gouvernement n'auroit fait du genre humain qu'un corps exténué & languissant, étendu sans vigueur sur la surface de la Terre. Les différens Etats sont autant de Corps agiles & robustes, qui en se donnant la main les uns aux autres, n'en forment qu'un,

&

& dont l'action réciproque entretient par tout le mouvement & la vie.

On peut distinguer trois sortes de Gouvernemens, le Républicain, le Monarchique, le Despotique. Dans le Républicain, le peuple en corps a la souveraine puissance; dans le Monarchique, un seul gouverne par des loix fondamentales; dans le Despotique, on ne connoit d'autre Loi que la volonté du Maître, ou plutôt du Tyran. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait dans l'Univers que ces trois espèces d'Etats; ce n'est pas à dire même, qu'il y ait des Etats qui apartiennent uniquement & rigoureusement à quelqu'une de ces formes; la plûpart sont, pour ainsi dire, mi-partis ou nuancés les uns des autres. Ici la Monarchie incline au Despotisme: là le Gouvernement Monarchique est combiné avec le Républicain; ailleurs ce n'est pas le peuple entier, c'est seulement une partie du peuple qui fait les Loix. Mais la division précédente n'en est pas moins exacte & moins juste. Les trois espèces de Gouvernement qu'elle renferme sont tellement distinguées, qu'elles n'ont proprement rien de commun; & d'ailleurs tous les Etats que nous connoissons participent de l'une ou de l'autre. Il étoit donc nécessaire de former de ces trois espèces des classes particuliéres, & de s'appliquer à déterminer les Loix qui leur sont propres; il sera facile ensuite de modifier ces Loix dans l'application à quelque gouvernement que ce soit, selon qu'il appartiendra plus ou moins à ces différentes formes.

Dans

Dans les divers Etats, les Loix doivent être rélatives à leur nature, *c'est-à-dire, à ce qui les constituë, & à leur* principe, *c'est-à-dire, à ce qui les soutient & les fait agir; distinction importante, la cléf d'une infinité de Loix, & dont l'Auteur tire bien des conséquences.*

Les principales Loix rélatives à la nature *de la Démocratie, sont que le peuple y soit à certains égards le Monarque, à d'autres le Sujet; qu'il élise & juge ses Magistrats, & que les Magistrats en certaines occasions décident. La nature de la Monarchie demande qu'il y ait entre le Monarque & le Peuple beaucoup de pouvoirs & de rangs intermédiaires, & un Corps dépositaire des Loix, médiateur entre les Sujets & le Prince. La nature du Despotisme exige que le Tyran exerce son autorité, ou par lui seul, ou par un seul qui le représente.*

Quant au principe des trois gouvernemens, celui de la Démocratie est l'amour de la République, c'est-à-dire de l'égalité; dans les Monarchies, où un seul est le dispensateur des distinctions & des récompenses, & où l'on s'accoûtume à confondre l'Etat avec ce seul homme, le principe est l'honneur, c'est-à-dire l'ambition & l'amour de l'estime; sous le Despotisme enfin, c'est la crainte. Plus ces principes sont en vigueur, plus le gouvernement est stable; plus ils s'altérent & se corrompent, plus il incline à sa destruction. Quand l'Auteur parle de l'égalité dans les démocraties, il n'entend pas une égalité extrême, absolue & par conséquent chimérique; il entend cet heureux

équilibre

équilibre qui rend tous les citoyens également soumis aux Loix, & également intéressés à les observer.

Dans chaque gouvernement, les Loix de l'éducation doivent être rélatives au principe. *On entend ici par* éducation *celle qu'on reçoit en entrant dans le monde, & non celle des parens & des maitres, qui souvent y est contraire, surtout dans certains Etats. Dans les Monarchies, l'éducation doit avoir pour objet l'urbanité, & les égards réciproques; dans les Etats Despotiques, la terreur & l'avilissement des esprits; dans les Républiques on a besoin de toute la puissance de l'éducation; elle doit inspirer un sentiment noble, mais pénible, le renoncement à soi-même, d'où naît l'amour de la patrie.*

Les Loix que le Législateur donne, doivent être conformes au principe *de chaque gouvernement dans la République, entretenir l'égalité & la frugalité; dans la Monarchie soutenir la noblesse sans écraser le peuple; sous le gouvernement Despotique tenir également tous les Etats dans le silence. On ne doit point accuser M. de Montesquieu d'avoir ici tracé aux Souverains les principes du pouvoir arbitraire, dont le nom seul est si odieux aux Princes justes, & à plus forte raison au Citoyen sage & vertueux. C'est travailler à l'anéantir que de montrer ce qu'il faut faire pour le conserver: la perfection de ce gouvernement en est la ruine, & le code exact de la tyrannie, tel que l'Auteur le donne, est en même tems la satyre & le fléau le plus redou-*

table

table des Tyrans. A l'égard des autres gouvernemens, ils ont chacun leurs avantages; le Républicain est plus propre aux petits Etats, le Monarchique aux grands; le Républicain plus sujet aux excès, le Monarchique aux abus; le Républicain apporte plus de maturité dans l'exécution des Loix, le Monarchique plus de promptitude.

La différence des principes des trois gouvernemens, doit en produire dans le nombre & l'objet des Loix, dans la forme des Jugemens & la nature des peines. La constitution des Monarchies étant invariable & fondamentale, exige plus de Loix civiles & de tribunaux, afin que la justice soit renduë d'une manière plus uniforme & moins arbitraire. Dans les Etats modérés, soit Monarchies soit Républiques, on ne sauroit aporter trop de formalités aux Loix criminelles. Les peines doivent non-seulement être en proportion avec le crime, mais encore les plus douces qu'il est possible, sur-tout dans la Démocratie; l'opinion attachée aux peines fera souvent plus d'effet que leur grandeur même. Dans les Républiques il faut juger selon la Loi, parce qu'aucun particulier n'est le maitre de l'altérer. Dans les Monarchies la clémence du Souverain peut quelquefois l'adoucir; mais les crimes ne doivent jamais y être jugés que par les Magistrats expressément chargés d'en connoitre. Enfin, c'est principalement dans les Démocraties que les Loix doivent être sévères contre le luxe, le relâchement des mœurs & la séduction des femmes.

Leur

Leur douceur & leur foiblesse même les rend assez propres à gouverner dans les Monarchies; & l'Histoire prouve, que souvent elles ont porté la Couronne avec gloire.

M. de Montesquieu ayant ainsi parcouru chaque Gouvernement en particulier, les examine ensuite dans le raport qu'ils peuvent avoir les uns aux autres, mais seulement sous le point de vuë le plus général, c'est-à-dire, sous celui qui est uniquement rélatif à leur nature & à leur principe; envisagés de cette maniére, les Etats ne peuvent avoir d'autres raports que celui de se défendre ou d'attaquer. Les Républiques devant par leur nature renfermer un petit Etat, elles ne peuvent se défendre sans alliance, mais c'est avec des Républiques qu'elles doivent s'allier: la force défensive de la Monarchie consiste principalement à avoir des frontiéres hors d'insulte. Les Etats ont comme les hommes le droit d'attaquer pour leur propre conservation: du droit de la guerre dérive celui de conquête; droit néceſſaire, légitime, & malheureux, qui laiſſe toujours à payer une dette immense, pour s'acquitter envers la nature humaine, *& dont la Loi générale est de faire aux vaincus le moins de mal qu'il est possible. Les Républiques peuvent moins conquerir que les Monarchies; des conquêtes immenses suposent le despotisme ou l'assurent. Un des grands principes de l'esprit de conquête doit être de rendre meilleure, autant qu'il est possible, la condition du peuple conquis; c'est satisfaire tout à la fois la loi naturelle &*

la maxime d'Etat. Rien n'eſt plus beau que le Traité de Paix de Gelon avec les Carthaginois, par lequel il leur défendit d'immoler à l'avenir leurs propres enfans. Les Eſpagnols, en conquérant le Perou, auroient dû obliger de même les habitans à ne plus immoler des hommes à leurs Dieux; mais ils crurent plus avantageux d'immoler ces peuples mêmes. Ils n'eurent plus pour conquête qu'un vaſte déſert; ils furent forcés à dépeupler leur Pays, & s'affoiblirent pour toujours par leur propre victoire. On peut être obligé quelquefois de changer les Loix du peuple vaincu; rien ne peut jamais obliger de lui ôter ſes mœurs ou même ſes coûtumes, qui ſont ſouvent toutes ſes mœurs. Mais le moyen le plus ſûr de conſerver une conquête, c'eſt de mettre, s'il eſt poſſible, le peuple vaincu au niveau du peuple conquerant, de lui accorder les mêmes droits & les mêmes privilèges: c'eſt ainſi qu'en ont ſouvent uſé les Romains, c'eſt ainſi ſur-tout qu'en uſa Céſar à l'égard des Gaulois.

Juſqu'ici, en conſidérant chaque Gouvernement, tant en lui-même que dans ſon raport aux autres, nous n'avons eu égard ni à ce qui doit leur être commun, ni aux circonſtances particuliéres tirées ou de la nature du pays ou du génie des peuples: c'eſt ce qu'il faut maintenant déveloper.

La Loi commune de tous les Gouvernemens, du moins des gouvernemens modérés, & par conſéquent juſtes, eſt la liberté politique dont chaque citoyen doit jouïr. Cette liberté n'eſt

point la licence absurde de faire tout ce qu'on veut, mais le pouvoir de faire tout ce que les Loix permettent. Elle peut être envisagée ou dans son raport à la constitution, ou dans son raport au Citoyen.

Il y a dans la constitution de chaque Etat deux sortes de pouvoirs, la puissance législative & l'exécutrice; & cette dernière a deux objets, l'interieur de l'Etat & le déhors. C'est de la distribution légitime & de la repartition convenable de ces différentes espéces de pouvoirs, que dépend la plus grande perfection de la liberté politique par raport à la constitution. M. de Montesquieu en aporte pour preuve la constitution de la République Romaine, & celle de l'Angleterre. Il trouve le principe de celle-ci dans cette Loi fondamentale du gouvernement des anciens Germains, que les affaires peu importantes y étoient décidées par les chefs, & que les grandes étoient portées au Tribunal de la Nation, après avoir auparavant été agitées par les Chefs. M. de Montesquieu n'examine point si les Anglois jouïssent ou non de cette extrême liberté politique que leur constitution leur donne; il lui suffit qu'elle soit établie par leurs Loix: il est encore plus éloigné de vouloir faire la satire des autres Etats; il croit au contraire que l'excès, même dans le bien, n'est pas toûjours désirable; que la liberté extrême a ses inconvéniens comme l'extrême servitude, & qu'en général la nature humaine s'accommode mieux d'un état moyen.

La liberté politique considérée par raport au

 citoyen,

citoyen, consiste dans la sûreté où il est à l'abri des Loix, ou du moins dans l'opinion de cette sûreté qui fait qu'un citoyen n'en craint point un autre. C'est principalement par la nature & la proportion des peines, que cette liberté s'établit ou se détruit. Les crimes contre la Religion doivent être punis par la privation des biens que la Religion procure; les crimes contre les mœurs, par la honte; les crimes contre la tranquilité publique, par la prison ou l'exil; les crimes contre la sûreté, par les suplices. Les écrits doivent être moins punis que les actions; jamais les simples pensées ne doivent l'être: accusations non juridiques, espions, lettres anonymes, toutes ces ressources de la tyrannie, également honteuses à ceux qui en sont l'instrument & à ceux qui s'en servent, doivent être proscrites dans un bon gouvernement monarchique. Il n'est permis d'accuser qu'en face de la Loi, qui punit toujours ou l'accusé ou le calomniateur. Dans tout autre cas ceux qui gouvernent doivent dire avec l'Empereur Constance : Nous ne saurions soupçonner celui à qui il a manqué un accusateur, lorsqu'il ne lui manquoit pas un ennemi. *C'est une très bonne institution que celle d'une Partie publique qui se charge au nom de l'Etat de poursuivre les crimes, & qui ait toute l'utilité des délateurs, sans en avoir les vils intérêts, les inconvéniens & l'infamie.*

La grandeur des impôts doit être en proportion directe avec la liberté. Ainsi dans les Démocraties, ils peuvent être plus grands qu'ailleurs

leurs, sans être onéreux; parce que chaque citoyen les regarde comme un tribut qu'il se paye à lui-même, & qui assure la tranquillité & le sort de chaque membre. De plus, dans un Etat démocratique, l'emploi infidèle des deniers publics est plus difficile; parce qu'il est plus aisé de le connoitre & de le punir, le dépositaire en devant compte, pour ainsi dire, au premier citoyen qui l'exige.

Dans quelque gouvernement que ce soit, l'espèce de tributs la moins onéreuse, est celle qui est établie sur les marchandises, parce que le Citoyen paye sans s'en apercevoir. La quantité excessive de troupes en tems de paix, n'est qu'un prétexte pour charger le peuple d'impôts, un moyen d'énerver l'Etat, & un instrument de servitude. La régie des tributs qui en fait rentrer le produit en entier dans le fisc public, est sans comparaison moins à charge au peuple, & par conséquent plus avantageuse, lorsqu'elle peut avoir lieu, que la Ferme de ces mêmes tributs qui laisse toujours entre les mains de quelques particuliers une partie des revenus de l'Etat. Tout est perdu surtout (ce sont les termes de l'Auteur) lors que la profession de Traitant devient honorable; & elle le devient dès que le luxe est en vigueur. Laisser quelques hommes se nourrir de la substance publique pour les dépouiller à leur tour, comme on l'a autrefois pratiqué dans certains Etats, c'est reparer une injustice par une autre, & faire deux maux au lieu d'un.

*Venons maintenant, avec M. de Montesquieu, aux circonstances particuliéres, indépendantes de la nature du gouvernement, & qui doivent en modifier les Loix. Les circonstances qui viennent de la nature du pays sont de deux sortes; les unes ont raport au climat, les autres au terrain. Personne ne doute que le climat n'influe sur la disposition habituelle des corps, & par conséquent sur les caractéres; c'est pourquoi les loix doivent se conformer au physique du climat dans les choses indifférentes, & au contraire le combattre dans les effets vicieux; ainsi dans les Pays où l'usage du vin est nuisible, c'est une très bonne loi que celle qui l'interdit; dans les pays où la chaleur du climat porte à la paresse, c'est une très bonne loi que celle qui encourage au travail. Le gouvernement peut donc corriger les effets du climat, & cela suffit pour mettre l'*Esprit des Loix* à couvert du reproche très injuste qu'on lui a fait d'attribuer tout au froid & à la chaleur; car outre que la chaleur & le froid ne sont pas la seule chose par laquelle les climats soient distingués, il seroit aussi absurde de nier certains effets du climat, que de vouloir lui attribuer tout.*

L'usage des Esclaves établi dans les pays chauds de l'Asie & de l'Amérique, & reprouvé dans les climats temperés de l'Europe, donne sujet à l'Auteur de traiter de l'Esclavage civil. Les hommes n'ayant pas plus de droit sur la liberté que sur la vie les uns des autres, il s'ensuit que l'esclavage, généralement parlant, est

con-

contre la Loi naturelle. En effet, le droit d'esclavage ne peut venir ni de la guerre, puisqu'il ne pourroit être alors fondé que sur le rachat de la vie, & qu'il n'y a plus de droit sur la vie de ceux qui n'attaquent plus, ni de la vente qu'un homme fait de lui-même à un autre, puisque tout citoyen étant redevable de sa vie à l'Etat, lui est à plus forte raison redevable de sa liberté, & par conséquent n'est pas le maitre de la vendre. D'ailleurs, quel seroit le prix de cette vente? Ce ne peut être l'argent donné au vendeur, puisqu'au moment qu'on se rend esclave, toutes les possessions apartiennent au maitre: or une vente sans prix est aussi chimérique qu'un contract sans condition. Il n'y a peut-être jamais eu qu'une Loi juste en faveur de l'esclavage, c'étoit la Loi Romaine qui rendoit le débiteur esclave du créancier; encore cette Loi, pour être équitable, devoit borner la servitude quant au degré & quant au tems. L'esclavage peut tout au plus être toléré dans les Etats despotiques, où les hommes libres, trop foibles contre le gouvernement, cherchent à devenir, pour leur propre utilité, les esclaves de ceux qui tyrannisent l'Etat; ou bien dans les climats dont la chaleur énerve si fort le corps & affoiblit tellement le courage, que les hommes n'y sont portés à un devoir pénible que par la crainte du châtiment.

A côté de l'Esclavage civil, on peut placer la servitude domestique, c'est-à-dire, celle où les femmes sont dans certains climats: elle peut

les envisager que par rapport au mal qu'ils peuvent se faire ; ici il les envisage par raport aux secours mutuels qu'ils peuvent se donner : or ces secours sont principalement fondés sur le Commerce. Si l'esprit de Commerce produit naturellement un esprit d'intérêt oposé à la sublimité des vertus morales, il rend aussi un peuple naturellement juste, & en éloigne l'oisiveté & le brigandage. Les Nations libres qui vivent sous des gouvernemens moderés, doivent s'y livrer plus que les Nations esclaves. Jamais une Nation ne doit exclure de son commerce une autre Nation sans de grandes raisons. Au reste la liberté en ce genre, n'est pas une faculté absolue accordée aux Négocians de faire ce qu'ils veulent, faculté qui leur seroit souvent préjudiciable ; elle consiste à ne gêner les Négocians qu'en faveur du Commerce. Dans la Monarchie, la Noblesse ne doit point s'y adonner, encore moins le Prince. Enfin il est des Nations auxquelles le Commerce est desavantageux ; ce ne sont pas celles qui n'ont besoin de rien, mais celles qui ont besoin de tout : paradoxe que l'Auteur rend sensible par l'exemple de la Pologne, qui manque de toute excepté de bled, & qui par le commerce qu'elle en fait, prive les Paysans de leur nourriture, pour satisfaire au luxe des Seigneurs. M. de Montesquieu à l'occasion des Loix que le Commerce exige, fait l'histoire de ses différentes révolutions ; & cette partie de son livre n'est ni la moins intéressante, ni la moins curieuse. Il compare l'apauvrissement de l'Espagne,

gne, par la découverte de l'Amérique, au sort de ce Prince imbécille de la fable, prêt à mourir de faim, pour avoir demandé aux Dieux que tout ce qu'il toucheroit se convertit en or. L'usage de la monnoie étant une partie considérable de l'objet du commerce, & son principal instrument il a crû devoir en conséquence traiter des opérations sur la monnoie, du change, du payement des dettes publiques, du prêt à intérêt, dont il fixe les loix & les limites, & qu'il ne confond nullement avec les excès si justement condamnés de l'usure.

La population & le nombre des habitans, ont avec le Commerce un rapport immédiat, & les mariages ayant pour objet la population, M. de Montesquieu aprofondit ici cette importante matiére Ce qui favorise le plus la propagation, est la continence publique; l'expérience prouve que les conjonctions illicites y contribuent peu, & même y nuisent. On a établi avec justice pour les mariages le consentement des péres; cependant on y doit mettre des restrictions: car la loi doit en général favoriser les mariages. La loi qui défend le mariage des méres avec les fils, est (indépendamment des préceptes de la Religion) une très bonne loi civile; car sans parler de plusieurs autres raisons, les contractans étant d'âge très différent, ces sortes de mariages peuvent rarement avoir la propagation pour objet. La loi qui défend le mariage du pére avec la fille est fondée sur les mêmes motifs; cependant (à ne parler que civilement) elle n'est pas si indispensablement

sablement nécessaire que l'autre à l'objet de la population, puisque la vertu d'engendrer finit beaucoup plus tard dans les hommes; aussi l'usage contraire a-t-il eu lieu chez certains peuples que la lumiére du Christianisme n'a point éclairés. Comme la nature porte d'elle-même au mariage, c'est un mauvais gouvernement que celui où on aura besoin d'y encourager. La liberté, la sureté, la modération des impots, la proscription du luxe, sont les vrais principes & les vrais soutiens de la population; cependant on peut avec succès faire des Loix pour encourager les mariages, quand, malgré la corruption, il reste encore des ressorts dans le peuple qui l'attachent à sa patrie. Rien n'est plus beau que les Loix d'Auguste pour favoriser la propagation de l'espéce; par malheur il fit ces Loix dans la décadence, ou plutôt dans la chute de la République; & les citoyens découragés, devoient prévoir, qu'ils ne mettroient plus au monde que des esclaves: aussi l'exécution de ces Loix fut-elle bien foible, durant tout le tems des Empereurs Payens. Constantin enfin les abolit en se faisant Chretien, comme si le Christianisme avoit pour but de dépeupler la société, en conseillant à un petit nombre la perfection du célibat.

L'établissement des Hôpitaux, selon l'esprit dans lequel il est fait, peut nuire à la population, ou la favoriser. Il peut, & il doit même y avoir des Hôpitaux dans un Etat dont la plus part des citoyens n'ont que leur industrie pour ressource, parce que cette industrie peut quel-

quefois

quefois être malheureuse ; mais les secours que ces Hôpitaux donnent, ne doivent être que passagers, pour ne point encourager la mendicité & la fainéantise. Il faut commencer par rendre le peuple riche, & bâtir ensuite des Hôpitaux pour les besoins imprévus & pressans. Malheureux les pays où la multitude des Hôpitaux & des Monastéres, qui ne sont que des Hôpitaux perpétuels, fait que tout le monde est à son aise, excepté ceux qui travaillent.

M. de Montesquieu n'a encore parlé que des Loix humaines. Il passe maintenant à celles de la Religion, qui dans presque tous les Etats font un objet si essentiel du gouvernement. Partout il fait l'éloge du Christianisme ; il en montre les avantages & la grandeur ; il cherche à le faire aimer ; il soutient qu'il n'est pas impossible, comme Bayle l'a prétendu, qu'une société de parfaits Chrétiens forment un Etat subsistant & durable. Mais il s'est cru permis aussi d'examiner ce que les différentes Religions (humainement partant) peuvent avoir de conforme ou de contraire au génie & à la situation des peuples qui les professent. C'est dans ce point de vuë qu'il faut lire tout ce qu'il a écrit sur cette matière, & qui a été l'objet de tant de déclamations injustes. Il est surprenant sur-tout, que dans un siécle qui en appelle tant d'autres barbares, on lui ait fait un crime de ce qu'il dit de la tolérance ; comme si c'étoit aprouver une Religion, que de la tolérer ; comme si enfin l'Evangile même ne proscrivoit pas tout autre moyen de le répandre que

la

la douceur & la persuasion. Ceux en qui la superstition n'a pas éteint tout sentiment de compassion & de justice, ne pourront lire, sans être attendris, la remontrance aux Inquisiteurs, ce Tribunal odieux, qui outrage la Religion en paroissant la venger.

Enfin après avoir traité en particulier des différentes espèces de Loix que les hommes peuvent avoir, il ne reste plus qu'à les comparer toutes ensemble, & à les examiner dans leur raport avec les choses sur lesquelles elles statuent. Les hommes sont gouvernés par différentes espèces de Loix; par le droit naturel, commun à chaque individu; par le droit divin, qui est celui de la Religion; par le droit Ecclésiastique, qui est celui de la police de la Religion; par le droit civil, qui est celui des membres d'une même société; par le droit politique, qui est celui du gouvernement de cette société; par le droit des gens, qui est celui des sociétés les unes par raport aux autres. Ces droits ont chacun leurs objets distingués qu'il faut bien se garder de confondre. On ne doit jamais régler par l'un ce qui apartient à l'autre, pour ne point mettre de désordre ni d'injustice dans les principes qui gouvernent les hommes. Il faut enfin que les principes qui prescrivent le genre des Loix, & qui en circonscrivent l'objet, régnent aussi dans la manière de les composer. L'esprit de modération doit, autant qu'il est possible, en dicter toutes les dispositions. Des Loix bien faites seront conformes à l'esprit du Législateur, même

en paroissant s'y oposer. Telle étoit la fameuse Loi de Solon, par laquelle tous ceux qui ne prenoient point de part dans les séditions, étoient déclarés infames. Elle prévenoit les séditions, ou les rendoit utiles en forçant tous les membres de la République à s'occuper de ses vrais intérêts. L'Ostracisme même étoit une très bonne Loi; car d'un côté elle étoit honorable au Citoyen qui en étoit l'objet, & prévenoit de l'autre les effets de l'ambition; il falloit d'ailleurs un très grand nombre de suffrages, & on ne pouvoit bannir que tous les cinq ans. Souvent les Loix qui paroissent les mêmes, n'ont ni le même motif, ni le même effet; ni la même équité; la forme du gouvernement, les conjonctures & le génie du peuple changent tout. Enfin le style des Loix doit être simple & grave: elles peuvent se dispenser de motiver, parce que le motif est suposé exister dans l'esprit du Législateur; mais quand elles motivent, ce doit être sur des principes évidents; elles ne doivent pas ressembler à cette Loi, qui défendant aux aveugles de plaider, aporte pour raison qu'ils ne peuvent pas voir les ornemens de la Magistrature.

M. de Montesquieu pour montrer par des exemples l'application de ses principes, a choisi deux différens peuples, le plus célébre de la terre, & celui dont l'histoire nous intéresse le plus, les Romains & les François. Il ne s'attache qu'à une partie de la Jurisprudence du premier; celle qui regarde les successions. A l'égard des François, il entre dans le plus grand détail sur l'origine

rigine & les révolutions de leurs Loix civiles ; & sur les différens usages abolis ou subsistans, qui en ont été la suite : il s'étend principalement sur les Loix féodales, cette espèce de gouvernement inconnu à toute l'antiquité, qui le sera peut-être pour toujours aux siécles futurs, & qui a fait tant de biens & tant de maux. Il discute sur-tout ces Loix dans le raport qu'elles ont à l'établissement & aux révolutions de la Monarchie Francoise ; il prouve contre M. l'Abbé du Bos, que les Francs sont réellement entrés en conquérans dans les Gaules, & qu'il n'est pas vrai, comme cet auteur le prétend, qu'ils ayent été apellés par les peuples pour succéder aux droits des Empereurs Romains qui les oprimoient ; détail profond, exact & curieux, mais dans lequel il nous est impossible de le suivre, & dont les points principaux se trouvent d'ailleurs répandus dans différens endroits de l'Encyclopédie aux articles qui s'y raportent. Telle est l'analyse générale, mais très informe & très imparfaite, de l'ouvrage de M. de Montesquieu ; nous l'avons séparée du reste de son éloge pour ne pas trop interrompre la suite de notre recit.

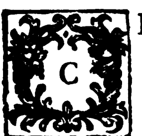


ELOGE

DE MONSIEUR

DE MONTESQUIEU,

Par Mr. DE *MAUPERTUIS.* *



CE n'eſt point l'uſage de faire dans cette Académie l'éloge des Académiciens étrangers que nous perdons : ce ſeroit en quelque ſorte uſurper ſur les droits des Nations auxquelles ils ont appartenu. Mais il eſt des hommes ſi fort au deſſus des hommes de chaque nation, qu'aucune n'a plus de droit que les autres de ſe les approprier, & qu'ils ſemblent n'avoir été donnés qu'à l'univers.

Nous réclamerons donc ici un bien commun, dont une partie nous appartient : ſi quelque choſe pouvoit nous empêcher d'entreprendre l'éloge de M. de Monteſquieu, ce ne ſeroit

roit

* *Cet éloge a été lû dans l'Aſſemblée publique de l'Académie Royale des Sciences de Berlin, le 5. Juin 1755.*

roit que la grandeur du ſujet & le ſentiment de notre inſuffiſance. Toutes les Académies qui ont eu l'honneur de le poſſéder, ne manqueront pas de rendre le même hommage à ſa mémoire, & s'en acquitteront mieux que nous; mais nous avons crû qu'on ne ſauroit trop parler ni parler dans trop de lieux, d'un homme qui a tant fait d'honneur à la ſcience & a l'humanité; qu'on ne ſauroit trop préſenter l'image de M. de Monteſquieu, dans un ſiècle ſur-tout où tant de gens de Lettres paroiſſent ſi indifférens ſur les mœurs: où ils ont voulu perſuader, & n'ont peut-être que trop perſuadé, que les qualités de l'eſprit & celles du cœur devoient être ſéparées, ſi même elles n'étoient pas incompatibles. Qu'ils ſe retracent M. de Monteſquieu: quand ils verront tant de vertus réunies dans l'homme dont l'eſprit fut le plus juſte & le plus ſublime, quand ils verront les mœurs les plus pures jointes aux plus grandes lumières, ils penſeront peut-être que les vices ne ſont que la ſuite de l'imperfection de l'eſprit.

Charles de Secondat, Baron de la Brede & de Monteſquieu, naquit dans le Château de la Brede, à trois lieues de Bordeaux, le 18. Janvier 1689., d'une ancienne famille noble de Guyenne. Son troiſiéme ayeul, Jean de Secondat, ſieur de Roques, avoit été Maître d'Hôtel de Henry I. Roi de Navarre. Jeanne, fille de ce Roi, Reine de Navarre & épouſe d'Antoine de Bourbon, par un acte

du

du 2. Octobre 1561., fait présent à Jean de Secondat, pour récompense de ses services, d'une somme de dix mille livres, pour acheter la Terre de Montesquieu.

Jacob de Secondat, fils de Jean, fut Gentilhomme ordinaire de la Chambre de Henry II. Roi de Navarre, qui fut Henry IV. Roi de France. Ce Prince érigea en Baronnie la Seigneurie de Montesquieu, » voulant, dit-il, » reconnoître les bons, fidéles & signalés servi» ces qui nous ont été faits par lui & par » les siens. «

Jean-Gaston de Secondat, second fils de Jacob, fut Président à Mortier au Parlement de Guyenne.

Son fils, Jean-Baptiste, un des plus beaux génies de son temps, & un des plus grands Magistrats, posséda cette charge après lui. Il perdit un fils unique, & laissa ses biens & sa charge à son neveu *Charles de Secondat*, Auteur de l'*Esprit des Loix*. Passons rapidement sur toutes ces anecdotes, dont la mémoire de M. de Montesquieu a si peu de besoin, & venons à lui.

Le père de Charles, qui après avoir servi avec distinction, avoit quitté le service, se donna tout entier à l'éducation de son fils.

Ce fils qui est M. de Montesquieu, dès sa plus tendre jeunesse, avoit fait une étude immense du Droit Civil; & ses talens perçant de tous côtés, avoient produit un ouvrage dans lequel il entreprenoit de prouver que l'i-

dolâtrie de la plûpart des Payens ne méritoit pas un châtiment éternel. M. de Montesquieu, Auteur avant le temps, d'un ouvrage rempli d'esprit, eut encore avant le tems la prudence de ne point le laisser paroître.

Il fut reçu Conseiller au Parlement le 24. Fevrier 1714. & Président à Mortier le 13. Juillet 1716. Se trouvant à Paris en 1722., il fut chargé de présenter les Remontrances que le Parlement de Bordeaux faisoit à l'occasion d'un nouvel impôt sur les vins. M. de Montesquieu se fit écouter favorablement ; mais après son départ l'impôt suprimé reparut bientôt sous une autre forme.

En 1725. il fit l'ouverture du Parlement par un Discours dont l'éloquence & la profondeur firent voir de quoi il étoit capable dans ce genre. Mais une autre Compagnie l'attiroit à elle ; une Académie nouvellement fondée à Bordeaux, n'avoit eu garde de laisser échapper M. de Montesquieu. Il y étoit entré dès 1716., & avoit réformé cette Compagnie dès sa naissance, en lui marquant des occupations plus dignes que celles que son établissement lui avoit destinées.

Tout grand qu'est l'exercice de la Magistrature dont M. de Montesquieu étoit revêtu, il s'y trouvoit resserré : il falloit une plus grande liberté à son génie. Il vendit sa charge en 1726. ; & l'on ne pourroit le justifier sur ce qu'il faisoit perdre par-là, si en quittant une place où il interprétoit & faisoit observer les

Loix,

Loix, il ne ſe fût mis en état de perfectionner les Loix mêmes.

En 1728. M. de Monteſquieu ſe préſenta pour la place de l'Académie Françoiſe, vacante par la mort de M. de Sacy. Ses Lettres Perſanes, qui avoient paru dès 1721. avec le plus grand ſuccès, étoient un aſſez bon titre; mais la circonſpection avec laquelle s'accordent les places dans cette Compagnie, & quelques traits trop hardis de cet ouvrage, rendoient le titre douteux. M. le Cardinal de Fleury effrayé de ce qu'on lui en avoit rapporté, écrivit à l'Académie, que le Roi ne vouloit pas qu'on y admît l'Auteur des Lettres Perſanes. Il falloit renoncer à la place, ou déſavouer le livre. M. de Monteſquieu déclara qu'il ne s'en étoit jamais dit l'Auteur, mais qu'il ne le déſavoueroit jamais. Et M. le Maréchal d'Eſtrées s'étant chargé de faire valoir cette eſpèce de ſatisfaction, M. le Cardinal de Fleury lut les Lettres Perſanes, les trouva plus agréables que dangereuſes, & M. de Monteſquieu fut reçu. *

Quelques mois après M. de Monteſquieu commença ſes voyages, & partit avec Milord Waldgrave ſon intime ami, Envoyé d'Angleterre à la Cour de Vienne. Il y fit aſſidument ſa cour au Prince Eugène; l'un jouïſſoit de la vue du plus grand Guerrier du ſiècle, l'autre de la converſation de l'homme du ſiècle le plus ſpirituel & le plus aimable.

* *Le 24. Janvier 1728.*

De Vienne il parcourut la Hongrie, partie de l'Europe qui a si peu tenté la curiosité des voyageurs, & qui par-là n'en mérite que plus l'attention d'un voyageur Philosophe : M. de Montesquieu écrivit un Journal exact de cette partie de ses voyages.

Il rentra dans le monde par Venise, où il trouva le Comte de Bonneval, cet homme si célèbre par ses avantures, par ses projets, & par ses malheurs ; spectacle digne d'un tel observateur.

Prenant sa route par Turin, il arriva à Rome, où il vit avec les yeux d'un homme de goût, que la nature n'a accordés que rarement aux Philosophes, les merveilles de l'Antiquité, & celles qui y ont été ajoutées par les Michel Anges, les Raphaëls, les Titiens. Mais plus curieux de voir les grands hommes que les prodiges de l'art, il se lia étroitement avec le Cardinal de Polignac, alors Ambassadeur de France *, & avec le Cardinal Corsini, depuis Pape sous le nom de Clément XII.

M.

* Il fut toujours ami de M. le Cardinal de Polignac, & rendit justice à ses talens avec cette critique délicate qui ne blesse point, parce que l'estime y domine : voici ce qu'il m'écrivoit.

*L'Anti-Lucrèce du Cardinal de Polignac paroît, & il a eu un grand succès ; c'est un enfant qui ressemble à son père ; il décrit agréablement & avec grace, mais il décrit tout & s'amuse par-tout : j'aurois voulu qu'on en eût retranché environ deux mille vers ; mais ces deux mille vers étoient l'objet du culte de *** comme les autres ; & on a mis à la tête de cela des gens qui connoissoient le latin de l'Enéide, mais qui ne connoissoient pas l'Enéide. N. est admirable ; il m'a expliqué tout l'Anti-Lucrèce, & je m'en trouve fort bien. Pour vous, je vous trouve encore plus extraordinaire ; vous me dites de vous aimer, & vous savez que je ne pluis faire autre chose.*

M. de Montefquieu revenant par la Suiffe, fuivit le cours du Rhin ; & après s'être arrêté quelque temps en Hollande, paffa en Angleterre. C'était là proprement le terme de fes voyages ; c'étoit là qu'il devoit trouver tant de grands hommes, à la tête defquels nous mettrons cette Reine digne de la converfation de *Newton* & de *Locke*, & qui ne trouva pas moins de plaifir dans celle de M. de Montefquieu. Ce fut là qu'en méditant fur les refforts de ce gouvernement qui réunit à la fois tant d'avantages qui paroiffent incompatibles, M. de Montefquieu trouva ce qui pouvoit lui manquer de matériaux pour les grands ouvrages que contenoit fon efprit.

Dès qu'il fut de retour en France, il fe retira à la Brede pour jouïr du fruit de fes travaux, & bien plus encore des richeffes de fon propre fonds. Là, pendant deux ans, ne voyant que des livres & des arbres, plus à lui-même ; & par conféquent plus capable de tout, il écrivit fes *Confidérations fur les caufes de la grandeur des Romains & de leur décadence*, qui parurent en 1733. Il avoit eu deffein d'y joindre un livre fur le gouvernement d'Angleterre qui étoit fait alors ; quelques réflexions l'en détournèrent ; & ce livre excellent partout a trouvé cependant une place encore plus convenable dans l'*Efprit des Loix*.

Le fuccès du livre fur les Romains ne pouvoit manquer d'encourager encore un homme rempli de tant de grandes chofes. M. de Mon-

tesquieu ne voyoit plus qu'un ouvrage à faire; mais quelque étendue qu'eussent ses lumières & ses vues, elles lui sembloient s'y perdre: il ne se croyoit point capable de l'exécuter: ses amis qui connoissoient mieux ce qu'il pouvoit que lui-même, le déterminèrent. Il travailla à l'*Esprit des Loix*, & en 1748. cet ouvrage parut.

J'ai remis jusqu'ici à parler des ouvrages de M. de Montesquieu, parce que les autres n'ont été, pour ainsi dire, que le commencement de celui-ci. C'étoient comme les degrés de ce magnifique temple qu'il élevoit à la félicité du genre humain. Quel bonheur qu'un homme si propre à porter la lumière par-tout, se soit uniquement appliqué à la science la plus utile de toutes!

Nous ne craindrons point de regarder ici comme appartenant à cette science, le premier ouvrage de M. de Montesquieu, quoique bien des gens ne l'ayent pris d'abord, & ne le prennent peut-être encore aujourd'hui, que pour un ouvrage d'agrément. Il est sans doute rempli d'agrément, mais ce n'est pas là ce qui en fait le prix, ni ce que l'Auteur s'y est proposé: ç'a été de peindre l'homme dans deux points de vue des plus opposés. Un Persan à Paris frapé de nos vices & de nos ridicules, les expose à ses amis en Perse, les compare à ce qu'il croit de plus raisonnable dans les mœurs de son Pays; & le lecteur n'y trouve que des vues & des ridicules différens.

Quoique cet ouvrage porte sur les mœurs en

en général, l'Auteur ſemble s'être étendu ſur l'Amour au-delà de ce qu'exigeoit le plan de ſon livre. Le Perſan ne dévelope-t-il point avec trop de fineſſe les ſentimens de l'Amour d'Europe? Ne peint-il point avec des traits trop enflammés l'amour d'Aſie dans ſes plaiſirs, dans ſes fureurs, & juſques dans ſon anéantiſſement? Les gens ſenſibles ſe plairont dans ces peintures, peut-être trop vives: le lecteur ſévére les pardonnera dans un premier ouvrage: le Philoſophe trouvera peut-être que la paſſion la plus violente de toutes, celle qui dirige preſque toutes les actions des hommes, n'occupe point trop de place dans un livre dont l'homme eſt l'objet.

Malgré la préférence que M. de Monteſquieu donnoit à cette ſcience des mœurs ſur les autres ſciences, on trouve dans ſon livre des réflexions philoſophiques qui font juger de quoi l'Auteur eût été capable, s'il eût voulu ſe borner à ce genre. Avec quelle clarté, avec quelle préciſion il explique dans une Lettre les grands principes de la Phyſique moderne! Avec quelle profondeur expoſe-t-il dans une autre les ſpéculations de la Métaphyſique! Il n'appartient qu'aux plus grands génies de ſaiſir toujours juſte les principes de toutes choſes: un eſprit qui ne voit pas, pour ainſi dire, tout, tout à la fois, n'y ſauroit jamais parvenir. Lors même qu'il aura acquis beaucoup de connoiſſances dans quelque partie, comme ſes connoiſſances ne ſeront pas toutes au mê-

me degré, il s'engagera sans le vouloir dans des détails qu'il ignore, & s'y trouvera au dépourvû. Les Philosophes qui ont fait les systêmes les plus heureux, n'y sont parvenus qu'après une multitude de phénomènes laborieusement rassemblés & comparés les uns aux autres: un génie assez vaste par une espèce de sens philosophique, franchissant les détails, se trouve tout d'un coup aux grands objets & s'en rend maître. *Newton* ni *Leibnitz* resserrés dans un même nombre de pages que M. de Montesquieu, n'en auroient pas dit davantage, & ne se seroient jamais mieux exprimés. Combien en cela M. de Montesquieu différe-t-il de ces Auteurs, qui par une passion ridicule de prétendre à tout, ayant chargé leur esprit d'études trop fortes pour eux, & affaissé leur imagination sous des objets trop étrangers pour elle, nous ont donné des ouvrages où l'on découvre à tout moment les lacunes de leur savoir, tombent ou bronchent à chaque pas?

Quant au stile des Lettres Persanes, il est vif, pur, & étincelant partout de ces traits que tant de gens regardent aujourd'hui comme le principal mérite dans les ouvrages d'esprit; & qui, s'il n'est pas leur principal mérite, cause du moins leur principal succès. Jamais on ne vit tant de sagesse avec tant d'agrémens; tant de sens condensé dans si peu de mots. Ce n'est pas ici un bel esprit, qui, après les plus grands efforts, n'a été qu'un Philo-

Philoſophe ſuperficiel; c'eſt un Philoſophe pro-fond, qui s'eſt trouvé un très-bel eſprit.

Après avoir conſidéré les effets des paſſions dans l'homme, pour ainſi dire, iſolé, M. de Monteſquieu les conſidera dans ces grandes collections d'hommes qui forment les nations, & choiſit pour cela la nation la plus fameuſe de l'univers, les Romains. S'il eſt ſi difficile de découvrir & de ſuivre l'effet des paſſions dans un ſeul homme, combien l'eſt-il encore davantage de déterminer ce qui réſulte du concours & de l'oppoſition des paſſions de tout un peuple; ſur-tout ſi, comme il eſt néceſſaire, l'on conſidère la réaction des autres peuples qui l'environnent? L'eſprit, à quelque degré qu'il ſoit, ne ſuffit point pour cela; le raiſonnement y a continuellement beſoin de l'expérience; il faut une connoiſſance parfaite des faits, ce ſavoir laborieux, ſi rarement joint à la ſubtilité de l'eſprit.

Pour un Ecrivain qui ne s'attacheroit qu'aux faits les plus ſinguliers, ou qui contraſtent le plus avec les autres; qui ſe permettroit d'en faire un choix, de les joindre, de les ſéparer à ſon gré; enfin de ſacrifier au frivole avantage de ſurprendre ou d'amuſer, la dignité & la vérité de l'hiſtoire; pour un tel Ecrivain il n'y a point de ſyſtême qui ne ſoit poſſible: ou plutôt il n'a qu'à imaginer ſon ſyſtême, & prendre dans l'hiſtoire de quoi le ſoutenir. M. de Monteſquieu étoit bien éloigné de ce genre de Roman: une étude ſuivie

& complette de l'hiſtoire l'avoit conduit à ſes réflexions; ce n'étoit que de la ſuite la plus exacte des événemens qu'il tiroit les conſéquences les plus juſtes. Son ouvrage ſi rempli de raiſonnemens profonds, eſt en même temps un abregé de l'Hiſtoire Romaine capable de réparer ce qui nous manque de Tacite. En tranſpoſant les temps de ces deux grands hommes, & les accidens arrivés à leurs ouvrages, je ne ſai ſi Tacite nous auroit auſſi-bien dédommagé de ce qui nous manqueroit de Monteſquieu.

M. de Monteſquieu dans ſes Lettres Perſanes peignit l'homme dans ſa maiſon, ou dans ſes voyages. Dans celui ſur *les cauſes de la grandeur & de la décadence de l'Empire Romain*, il fit voir les hommes réunis en ſocietés; comment ces ſocietés ſe forment, s'élévent, & ſe détruiſent. Ces deux ouvrages le conduiſoient à un troiſiéme, le plus important de tous ceux qu'un Philoſophe peut entreprendre, à ſon Traité de l'*Eſprit des Loix*. Non que je croye que Mr. de Monteſquieu, lorſqu'il écrivit ſes Lettres Perſanes, ſe fût propoſé cette gradation; mais c'eſt que l'ordre des choſes & le caractére de ſon eſprit l'y portoient. Un tel génie qui s'attache à un objet, ne ſauroit s'arrêter à une ſeule partie; il eſt entrainé par la connexion qu'elle a avec les autres, à épuiſer le tout: ſans effort, & peut-être ſans s'en appercevoir, il met dans ſes études l'ordre même que la nature a mis dans le ſujet qu'il traite.

L'hom-

L'homme, ſoit qu'on le ſuppoſe ſeul, ſoit qu'on le conſidére en ſocieté, n'a pour but que ſon bonheur. Mais l'application de ce principe univerſel eſt bien différente dans l'un ou dans l'autre de ces deux états. Dans le premier, le bonheur de l'homme ſe bornant à lui ſeul, lui ſeul conſidère ce qui peut le rendre heureux ou malheureux, & le cherche ou le fuit, malgré tout ce qui peut s'y oppoſer : dans le ſecond, le bonheur de chaque homme ſe trouvant combiné avec celui des autres, il ne doit plus chercher ou fuir que dans cette combinaiſon, ce qui peut le rendre heureux ou malheureux.

Nous ne parlerons point des Loix que devroit ſuivre un homme ſeul ſur la terre ; elles ſeroient bien ſimples, & ſe rapporteroient immédiatement & uniquement à lui ; ni de celles que chaque homme devroit ſuivre là où il n'y auroit aucune ſocieté ; les Loix alors ne différeroient guéres de celles que devroit ſuivre l'homme ſuppoſé ſeul. Chacun alors ne devroit conſidérer les autres hommes que comme des animaux dont il auroit peu d'avantage à retirer & beaucoup à craindre. Toute la différence de ſa conduite dans l'un & dans l'autre de ces deux cas, ne viendroit que du plus grand nombre de périls auxquels il ſeroit expoſé ; ces deux cas heureuſement n'exiſtent point. Dès qu'il y a eu des hommes, il y a eu des ſocietés ; & les peuples les plus ſauvages que nous connoiſſions, ne ſont point des bêtes féroces.

roces. Ils ont leurs Loix, qui ne différent de celles des autres peuples, que par le plus ou le moins de ſageſſe de leurs Légiſlateurs. Tous ont ſenti que chaque particulier doit une partie de ſon bonheur au bonheur de la ſocieté qu'il forme. Mais cette partie qu'il céde, peut être plus grande ou plus petite par rapport à l'avantage qu'il en retire lui-même, & par rapport à ce qui en réſulte pour le bonheur public : elle pourroit être telle que le particulier perdît beaucoup, ſans que le bonheur public fût accru. Il y a mille maniéres de faire cette diſtribution : la maxime de ſacrifier le plus petit nombre au plus grand, a des exceptions & des régles. Si le tort que ſouffriroit chaque partie d'une République, pour procurer au Chef ou aux Chefs de plus grandes commodités, eſt capable de rendre un gouvernement vicieux, le tort que ſouffriroit le petit nombre, & même un ſeul homme, pourroit être tel qu'il ne faudroit pas à ce prix acheter la commodité de tous. On peut conſiderer le bonheur & le malheur comme les Géometres conſidérent la quantité, qu'ils diſtinguent en poſitive & négative ; & dire que le bonheur réel de la ſocieté eſt la ſomme qui reſte après la déduction faite de tous les malheurs particuliers.

Par cette expoſition du principe que nous regardons comme le fondement de toutes les Loix, nous ſommes obligés de laiſſer voir que nous oſons différer du ſentiment de M. de

Mon-

Montesquieu : & cette crainte nous auroit imposé silence ; si la différence qui est entre nous, s'étendoit plus loin qu'à la seule spéculation : mais tout ce qui suit de son principe, suit également du nôtre ; nous ne différons que dans l'ordre de nos idées. Il est parti d'un principe établi par plusieurs grands hommes pour fondement de toutes les Loix, tant politiques que civiles ; d'un certain rapport d'équité, que nous sentons peut-être mieux que nous ne pourrions le définir. Sans examiner si ce rapport d'équité se trouve primordialement gravé dans nos ames ; ou si, comme de célébres Philosophes l'ont prétendu, il n'y est entré que par l'éducation & par l'habitude de Loix déja établies, il me semble que dans l'un ni dans l'autre cas, ce n'est point ce qu'on doit prendre pour le principe fondamental des Loix ; ce principe est trop obscur, trop susceptible de différentes interprétations, & laisseroit trop d'arbitraire au Législateur. Et quand même le rapport d'équité auroit été mis dans la plus grande évidence, ce principe pour déterminer les hommes, auroit-il jamais la force de celui que nous avons posé, de celui du plus grand bonheur ? Celui-ci, quand il ne seroit pas antérieur à tous les autres, ne seroit-il pas toujours le plus puissant & le véritable motif de toutes les actions des hommes ? Nous reconnoissons tous une Providence ; & dès qu'il en est une, il faut que la Révélation, l'équité naturelle, & le principe du plus grand bonheur

con-

conduisent à la même législation. Une dispute plus longue sur la priorité des motifs seroit vaine.

Ce principe du plus grand bonheur est si universel, que non-seulement il devroit égaler le sort de chaque partie d'une même République, mais il devroit encore être la régle de toutes les Républiques prises ensemble, ce qu'on appelle le *Droit des gens*. Le genre humain n'est qu'une grande societé, dont l'état de perfection seroit, que chaque societé particuliére sacrifiat une partie de son bonheur pour le plus grand bonheur de la societé entiére. Si aucun homme n'a jamais eu un esprit assez vaste, ni une puissance assez grande pour former cette societé universelle dans laquelle se trouveroit la plus grande somme de bonheur, le genre humain y tend cependant toujours : & les guerres & les traités ne sont que les moyens dont il se sert pour y parvenir. Vraisemblablement ces moyens seront toujours les seuls : ce sera ainsi que la nature aura soin du bonheur de la totalité du genre humain. C'est assez pour le Législateur, s'il peut pourvoir au bonheur de la petite partie qui lui en est confiée.

D'ailleurs chaque peuple, chaque nation qui a sa forme de gouvernement, ses loix & ses mœurs, est naturellement portée à les préférer à toutes les autres. Il semble donc que pour le plus grand bonheur, même du genre humain, chaque Législateur ne doive avoir en vue que d'assurer à son pays l'état le plus constant

&

& le plus durable, de le mettre également à l'abri de la crainte de se voir entamer, & de la tentation de s'aggrandir.

Le problême que le Législateur a donc à résoudre, est celui-ci : *Une multitude d'hommes étant rassemblée, lui procurer la plus grande somme de bonheur qu'il soit possible.* C'est sur ce principe que doivent être fondés tous les systêmes de législation.

Dieu ayant donné les premiéres Loix aux hommes, ces Loix sans doute étoient celles qui devoient répandre dans la societé la plus grande somme de bonheur : & malgré tous les changemens arrivés dans l'état du monde, ces Loix sont encore nécessaires pour le procurer, & se retrouvent dans toutes les législations raisonnables. Mais ce petit nombre de Loix, faites pour un peuple simple qui venoit de sortir de la main de Dieu, ne suffiroient plus pour des hommes qui se sont aujourd'hui tant écartés de ce premier état. Les vices multipliés, les societés différemment formées, ont rendu nécessaires des Loix nouvelles : & il s'est trouvé dans chaque nation des hommes assez supérieurs aux autres, pour entreprendre de leur prescrire ces Loix : quoique si l'on examine celles que les Législateurs les plus célébres ont proposées, on les trouve souvent bien défectueuses.

Toutes les formes de gouvernement se réduisent d'abord à deux principales ; à la Monarchie qui est le gouvernement d'un seul, &

& à la République qui est le gouvernement de plusieurs. Mais chacune de ces premiéres divisions reçoit tant de modifications, qu'on peut dire qu'il y a autant de différentes formes de gouvernement, qu'il y a de gouvernemens; on y trouve tous les degrés possibles, depuis le Despotisme absolu jusqu'à la Démocratie parfaite. Pour chaque Etat cependant il y aura toujours deux sortes de Loix. Les unes regardent le gouvernement même considéré comme individu, & sont ce qu'on appelle le *Droit Politique*: les autres regardent les citoyens, assurent leur état, réglent leurs devoirs, & forment le *Droit Civil*. Dans la multitude & la varieté infinie des différentes formes de gouvernemens, qui pourroit entreprendre de trouver les Loix politiques qui formeroient le meilleur gouvernement de tous? Dans chaque gouvernement, il ne seroit peut-être pas plus facile de prescrire les Loix civiles qui rendroient les sujets les plus heureux. M. de Montesquieu étoit trop éclairé pour se croire capable de remplir entiérement l'un ou l'autre de ces objets: là où la nature de la chose le permettoit, il a donné des principes: ailleurs il s'est borné aux réflexions, & à approcher le plus qu'il étoit possible d'un but auquel il n'est pas permis d'atteindre.

Entre toutes les nuances possibles qui se trouvent dans les différentes sortes de gouvernement, il en faut distinguer trois principales: la Démocratie, où le pouvoir est partagé éga-

lement

lement entre tous ; la Monarchie, où le pouvoir est réuni dans un seul, mais moderé & réglé par les Loix ; & le Despotisme, où le pouvoir est réuni dans un seul, sans Loix & sans bornes. Chacun de ces gouvernemens inspire aux citoyens un certain esprit, un certain genre de motifs qui lui est propre, qu'on peut appeller le ressort de l'Etat. Dans la Démocratie, ce ressort est la vertu ; dans la Monarchie, c'est l'honneur ; sous le Despotisme, c'est la crainte. Ces trois motifs se modifieront les uns avec les autres dans toutes les formes de gouvernemens intermédiaires ; mais chaque motif y dominera plus ou moins, selon que l'Etat approchera plus ou moins de celle des trois constitutions à laquelle il appartient. C'est de-là que M. de Montesquieu tire toutes les règles applicables à chaque nature de gouvernement ; la solution de ce qui dans chacune pourroit surprendre ; la connoissance de ses avantages, de ses défauts, de ses ressources. Cette seule remarque est plus lumineuse & plus utile que plusieurs gros livres que nous avons sur le Droit Politique & sur le Droit Civil.

Depuis la première page du livre de M. de Montesquieu jusqu'à la dernière, on voit le caractère de son ame, l'amour de l'humanité, le desir de son bonheur, le sentiment de sa liberté. La seule peinture qu'il fait du Despotisme Asiatique, de cet affreux gouvernement où l'on ne voit qu'un maître & des esclaves, est peut-être le meilleur remède ou le meil-

leur préservatif contre un tel mal. On voit la même sagesse dans ses conseils pour préserver la Démocratie de cette licence à laquelle tend une trop grande égalité.

On peut considerer M. de Montesquieu comme un de ces sages qui ont donné des Loix aux peuples, & cette comparaison ne fera tort ni aux Solons ni aux Licurgues. Mais il paroît encore ici comme Magistrat de ces derniers temps, où la complication des Loix a rendu l'exercice de la Jurisprudence si embarrassée, qu'il ne seroit peut-être pas plus difficile de former une législation nouvelle, que de bien observer les Loix telles qu'elles sont aujourd'hui. Ce seroit une belle entreprise que de faire seulement un bon choix des différentes Loix que les différens temps, les différens lieux, les différens progrès dans le bien & dans le mal, ont fait naître. La seule Jurisprudence des François est aujourd'hui un mêlange des anciennes Loix Gauloises, de celles des Francs, & de celles des Romains : mais chaque Province de ce grand Royaume ayant appartenu à différens maîtres, a fait différemment ce mêlange ; & de-là résultent encore mille varietés dans la Jurisprudence de chacune. Les Rois, en réunissant ces Provinces sous leur obéissance, n'ont point voulu les priver d'une législation à laquelle elles étoient accoutumées, & dont elles regardoient la conservation comme leur plus grand privilège. On ne voyoit point assez clair que la législation à laquelle on auroit

roit pû les soumettre, fût préférable à la leur.

Indépendamment de ce qu'on pourroit faire de nouveau, il y auroit un choix à faire entre toutes ces Loix, qui formeroit un corps de législation le meilleur de tous. Nos plus grands hommes en ont trop senti les difficultés pour l'entreprendre: ils se sont contentés d'apporter des remèdes particuliers aux défauts de chaque Loi, à mesure qu'ils les découvroient. Le temps & le cours naturel des choses ont fait à peu près ici ce qu'ils font dans tous les arts: ce qui étoit défectueux, ou même barbare dans son origine, a été perfectionné par l'expérience; les Loix d'un systême de législation, qui ne quadroient point avec celles du systême dans lequel on les transportoit, s'en sont rapprochées; les Loix faites pour prévenir & punir les désordres, ont été corrigées par les désordres mêmes.

La complication des Loix a nécessairement compliqué la forme judiciaire: & dans quelques pays de l'Europe cette forme est devenue si importante, qu'on peut dire qu'elle fait une partie de la Loi même.

On ne sent que trop les inconvéniens qui doivent naître de tant de formalités: le moindre est le délai dans l'exercice de la Justice; elles ruinent souvent le plaideur, & absorbent toujours une partie de la capacité du Juge: il seroit sans doute à souhaiter qu'on pût les retrancher, ou les rendre plus simples; & c'est une des premières idées qui se présente au Législa-

giſlateur. Mais ces formalités conſidérées ſous un autre aſpect, conſervent la liberté du citoyen, & par-là deviennent reſpectables. Si l'on y change quelque choſe, ce ne doit donc être qu'avec la même circonſpection qu'on toucheroit aux Loix mêmes. M. de Monteſquieu dans l'exercice de la Magiſtrature d'un grand Royaume, avoit reconnu cet effet des formalités, au prix duquel les délais, & les dépenſes, & tous les inconvéniens qu'elles entraînent, ne lui paroiſſoient rien. Lorſqu'il s'agit de conſerver ou de faire perdre au citoyen ſa vie, ſon honneur ou ſes biens, l'excès des précautions ſuperfluës eſt moins à craindre que l'omiſſion d'une ſeule précaution néceſſaire.

S'il étoit poſſible de former le meilleur ſyſtême de légiſlation, quels talens ne faudroit-il pas voir réunis dans ceux qui entreprendroient un pareil ouvrage ? La ſcience univerſelle des Loix, la connoiſſance de leur effet, l'expérience de la manière dont on les obſerve, dont on les élude, dont on les viole: tout cela encore feroit inutile, ſi le plus grand fonds d'eſprit philoſophique n'en faiſoit uſage. Mais ſi un tel ſyſtême étoit jamais formé, ce ſeroit à l'autorité d'en faire la Loi univerſelle; de faire comprendre l'avantage de cette nouvelle légiſlation, ou en tout cas de la faire obſerver. Il eſt des occaſions où le Souverain peut voir ſi évidemment le bonheur d'un peuple, qu'après avoir voulu l'éclairer, il doit le faire obéir.

Comme le plan de M. de Monteſquieu renfermoit

fermoit tout ce qui peut être utile au genre humain, il n'a pas oublié cette partie essentielle qui regarde le commerce, les finances, la *population* ; science si nouvelle parmi nous, qu'elle n'y a point encore de nom. C'est chez nos voisins qu'elle est née, & elle y demeura jusqu'à ce que *M. Melon* lui fit passer la mer. Ce n'est point dans ce moment l'amitié qui m'aveugle, ni la mémoire d'un ami qui est mort entre mes bras ; mais je ne craindrai point de mettre son *Essai Politique sur le Commerce* au rang de ce qu'il y a de mieux en ce genre dans le livre de *l'Esprit des Loix*. Cette science négligée, ou plutôt entiérement omise par les Anciens, est une de celles qui demandent le plus de pénétration & le plus de justesse, & est sans contredit une des plus utiles : ses problêmes plus compliqués que les problêmes les plus difficiles de la Géométrie & de l'Algèbre, ont pour objet la richesse des Nations, leur puissance, & leur bonheur. Le même amour du bien public, qui fit entreprendre à M. de Montesquieu son ouvrage, avoit porté M. Melon à donner le sien ; des lumières égales lui avoient assuré les mêmes succès. Ces deux hommes eurent le même genre d'étude, les mêmes talens, les mêmes agrémens de l'esprit, vécurent dans les mêmes societés, & malgré tout cela furent toujours amis.

Si l'ouvrage de M. de Montesquieu n'est pas ce systême de législation qui rendroit les hommes les plus heureux, il contient tous les ma-

tériaux dont ce systême devroit être formé. Plusieurs y sont déja mis en œuvre; les autres y sont contenus: ils y sont, non comme les métaux & les pierres précieuses se trouvent dans leurs mines, séparés & mêlés de matières hétérogènes: ici tout est pur, tout est diamant, ou or. Ce qu'on y pourroit désirer, ce seroit un ordre plus exact, qui format de toutes ces parties un tout, qui n'en laissat pas quelques-unes briller hors de leur place, qui les appropriat toutes à l'ouvrage. Mais ce seroit alors ce systême parfait de législation, qui ne sauroit être l'ouvrage des hommes.

Cette dispersion de matiére fit dire à une personne de beaucoup d'esprit, que *l'Esprit des Loix* n'étoit que *de l'Esprit sur les Loix.* Je ne sçai si le titre que M. de Montesquieu a donné à son livre, est celui qui lui étoit le plus propre; mais ce livre sera toujours celui qui contient ce qu'on pouvoit dire de mieux sur les Loix.

Il est tel ouvrage composé dans les Universités, auquel un enchainement de propositions a donné un air de profondeur & de méthode, qui ne vaut pas un seul chapitre du livre de *l'Esprit des Loix*, où après avoir traité longuement & pesamment des matiéres que Mr. de *Montesquieu* a épuisées, en ne paroissant que les effleurer, on ne les a qu'à peine effleurées. Et quant à ce prétendu ordre que ces Auteurs ont cru mettre dans leurs ouvrages, ce n'est le plus souvent que parce qu'ils ne voyoient pas

si

ſi bien que M. de *Monteſquieu*, qu'ils ont lié des choſes qu'il a laiſſé ſéparées.

Nous ne diſſimulerons point qu'il nous ſemble que M. de *Monteſquieu*, pour expliquer les cauſes des variétés qu'on obſerve dans, les mœurs des différens peuples, dans leurs Loix, dans leurs formes de gouvernement, dans leur Religion même, avoit trop donné au climat, au degré de chaleur, à l'air qu'on reſpire, aux alimens dont on ſe nourrit; & que quelques raiſonnemens ſur leſquels il veut appuyer ſes explications, n'avoient pas la force qu'il leur ſuppoſe. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ce principe phyſique a lieu juſqu'à un certain point; & que quand M. de *Monteſquieu* en auroit étendu l'influence au-delà de ſes véritables limites, il n'a jamais mérité certains reproches qu'on a voulu lui faire. Une fauſſe Philoſophie, actuellement trop commune, met en danger les Philoſophes les plus ſages: elle veut les attirer à elle en raprochant ſes opinions des leurs, ou les rendre odieux en tenant les dévots tellement en garde contre elle, qu'ils croyent l'appercevoir là où elle n'eſt pas.

M. de *Monteſquieu* avoit fait peu de cas des critiques philoſophiques & littéraires; la raiſon étoit aſſez forte pour le défendre. Il ne pouvoit pas tant compter ſur elle contre ce nouveau genre de cenſure. Il en connoiſſoit la valeur, lorſqu'elle porte à faux; mais il en craignoit les effets. Il étoit l'homme qui ne devoit pas même être ſoupçonné: il eut ſur cela des

 inquié-

inquiétudes dont j'ai été le témoin & le dépositaire : il n'étoit pas menacé de moins que de voir condamner son livre, & d'être obligé à une rétractation, ou à des modifications toujours fâcheuses. Cependant après bien des menaces, un long examen, & des réflexions plus judicieuses, la Sorbonne le laissa tranquille : comment auroit-elle pû persuader que celui qui faisoit tant de bien à la societé, pût nuire à la Religion ?

Ce sera un opprobre éternel pour les Lettres, que la multitude des critiques qui parurent contre l'*Esprit des Loix.* Il fut presque toujours attaqué avec injustice, mais quelquefois avec indécence. Après qu'on eut manqué à ce qu'on devoit à la raison, on manqua aux égards dûs à l'homme le plus respectable. M. de *Montesquieu* fut déchiré par ces vautours de la Littérature, qui ne pouvant se soutenir par leurs productions, vivent de ce qu'ils arrachent des productions des autres : il éprouva aussi les traits cachés de cette espéce d'ennemis qu'un autre motif rend plus cruels & plus dangereux, qui ne sauroient voir le mérite sans envie, & que la supériorité de M. de *Montesquieu* déseespéroit. Le sort singulier d'une critique de l'*Esprit des Loix* mérite qu'on en parle. L'Auteur s'étoit donné beaucoup de peine pour composer contre M. de *Montesquieu* un gros ouvrage qui alloit paroître. Ses amis lui conseillérent de relire l'*Esprit des Loix*: il le lut; la crainte & le respect le saisirent, & son ouvrage fut supprimé. Quel-

Quelques plumes excellentes prirent la défense de M. de Montesquieu ; & quand il n'auroit pas trouvé de défenseurs, il étoit en droit de mépriser ; il daigna répondre. Quoiqu'il n'ait point avoué une *Défense de l'Esprit des Loix* qui parut, on ne sauroit l'attribuer à un autre qu'à lui, parce qu'elle est digne de lui. *

Il n'eût pas été moins facile à reconnoître dans un Dialogue entre *Silla* & *Eucrates*, dans son *Lisimaque*, & dans son *Temple de Gnide*, ouvrage d'un genre différent, mais rempli de tant de charmes, qu'il semble composé sur l'Autel de la Déesse : sorti de la plume de M. de Montesquieu, il prouve que la sagesse ne proscrit point la volupté.

Il seroit trop tard pour nous excuser de nous être tant étendus sur ces ouvrages ; peut-être trouveroit-on que nous n'avons pas besoin d'excuse. Un excellent Ecrivain a dit que la vie des Philosophes ne devoit être que l'histoire de leurs travaux ; je n'excepte que celle de ces hommes qui nous ont donné des exemples de vertu, aussi précieux que leurs ouvrages.

Aussi-tôt que Sa Majesté Prussienne m'eût confié l'administration de son Académie, je crus ne pouvoir rien faire de plus propre à augmenter son lustre que d'y proposer M. de Montes-

* Il ne me cacha point qu'il en étoit l'Auteur. Voici ce qu'il m'écrivoit.

*Madame d'Aiguillon m'envoya demander pour vous ma Défense de l'*Esprit des Loix*, & ne m'ayant donné pour cela qu'un quart d'heure, je n'ai pû vous envoyer qu'un exemplaire broché, &c.*

Monteſquieu. L'Académie ſentit ce qu'elle gagnoit dans une telle acquiſition, & M. de Monteſquieu reçut cette diſtinction avec la plus vive ſenſibilité; pour moi je tâchois encore de m'acquitter d'une obligation Je lui devois l'honneur que l'Académie Françoiſe m'avoit fait de m'admettre. Sans l'illuſion que ſon amitié pour moi lui avoit cauſée, & ſans ceſſe qu'elle m'avoit cauſée à moi-même, je ne me fuſſe jamais préſenté pour entrer dans une Compagnie, dont ma médiocrité & le genre de mes études me tenoient également éloigné. Quelle différence donc ſe trouvoit ici! M. de Monteſquieu m'avoit fait obtenir une véritable grace; je ne pouvois lui procurer qu'une juſtice qui lui étoit dûe.

Il regarda cependant ſon aſſociation à notre Académie comme une faveur, & comme une faveur des plus précieuſes, par l'admiration qu'il avoit pour le Monarque qui la protège & qui l'anime. Voici comme il m'exprimoit ſes ſentimens: une lettre de M. de Monteſquieu fût-elle la plus familière & la plus négligée, eſt une pièce qu'on ſera toujours bien aiſe de trouver par-tout.

» Mr., mon très-cher & très-illuſtre Confrère,

» Vous aurez reçu une lettre de moi datée de Paris. J'en reçus une de vous datée de Potzdam; comme vous l'aviez adreſſée à Bordeaux, elle a reſté plus d'un mois en chemin, ce qui m'a privé très-long-tems du véritable plaiſir que je reſſens toujours lorſ-

» que

» que je reçois des marques de votre souvenir ; je ne me console point de ne vous avoir point trouvé ici, & mon cœur & mon esprit vous y cherchent toujours. Je ne saurois vous dire avec quel respect, avec quels sentimens de reconnoissance, &, si j'ose le dire, avec quelle joie j'apprends par votre lettre la nouvelle que l'Académie m'a fait l'honneur de me nommer un de ses Membres ; il n'y a que votre amitié qui ait pû lui persuader que je pouvois aspirer à cette place. Cela va me donner de l'émulation pour valoir mieux que je ne vaux ; & il y a longtemps que vous auriez vû mon ambition, si je n'avois craint de tourmenter votre amitié en la faisant paroître. Il faut à présent que vous acheviez votre ouvrage, & que vous me marquiez ce que je dois faire en cette occasion ; à qui, & comment il faut que j'aye l'honneur d'écrire, & comment il faut que je fasse mes remercimens. Conduisez-moi, & je serai bien conduit. Si vous pouvez dans quelque conversation parler au Roi de ma reconnoissance, & que cela soit à propos, je vous prie de le faire. Je ne puis offrir à ce grand Prince que de l'admiration, & en cela même je n'ai rien qui puisse presque me distinguer des autres hommes.

» Je suis bien fâché de voir par votre lettre que vous n'êtes pas encore consolé de la mort de M. votre père. J'en suis vivement touché moi-même ; c'est une raison de moins pour nous pour espérer de vous revoir. Pour

» moi,

» moi, je ne ſai ſi c'eſt une choſe que je dois
» à mon être phyſique, ou à mon être moral;
» mais mon ame ſe prend à tout. Je me trou-
» vois heureux dans mes terres, où je ne vo-
» yois que des arbres, & je me trouve heu-
» reux à Paris au milieu de ce nombre d'hom-
» mes qui égalent les ſables de la mer; je ne
» demande autre choſe a la terre que de con-
» tinuer à tourner ſur ſon centre; je ne vou-
» drois pourtant pas faire avec elle d'auſſi pe-
» tits cercles que ceux que vous faiſiez quand
» vous étiez à Torneo. Adieu, mon cher & il-
» luſtre ami. Je vous embraſſe un million de
» fois. A Paris, ce 25. Novembre 1746. «

M. de Monteſquieu n'étoit pas ſeulement un de ces hommes dont les talens honorent une Académie; ſes vertus, & la conſidération qu'elles lui avoient attirée, l'y rendoient encore plus utile. Lorſque l'Académie Françoiſe eut à remplir la place de M. l'Archevêque de Sens, tous les ſuffrages s'alloient réunir pour un homme qui avoit donné les plus fortes preuves du mérite académique: mais dans cent ouvrages excellens, il s'en étoit trouvé un ſeul, fruit malheureux de la jeuneſſe* de l'Auteur: ce n'étoit cependant point un de ces écarts phrénétiques, où l'on oſe attaquer la Divinité, ou déchirer les hommes. C'étoit un petit Poëme qu'Horace & Pétrone auroient avoué, mais dans lequel les mœurs étoient trop peu reſpectées. M. de Monteſquieu, alors Directeur de l'Académie, *reçut ordre* de ſe rendre à Verſailles; & le Roi *lui dit* qu'il ne vouloit point que Piron fut élu.

M.

M. de Montesquieu en rendit compte à l'Académie : mais en même temps il instruisit une Dame protectrice des talens, parce qu'elle les possède tous, du mérite & de la mauvaise fortune de celui que l'Académie ne pouvoit plus songer à admettre. Dans une lettre qu'il écrivit à Madame la Marquise de Pompadour, il en fit une peinture si vive, que deux jours après M. Piron reçut une pension de cent pistoles, dont la bonté du Roi consoloit le mérite, que sa justice ne lui avoit pas permis de récompenser autrement.

Cette considération si justement acquise dont jouïssoit M. de Montesquieu, faisoit, qu'ayant abdiqué la Magistrature, & s'étant par son genre de vie éloigné des affaires, son cœur toujours citoyen, & sa vaste connoissance des Loix, lui faisoient toujours prendre un vif intérêt à tout ce qui regardoit la gloire ou la félicité de sa nation, & donnoient un grand poids à ses sentimens. Il franchissoit alors les opinions particulières des Compagnies dont il avoit été membre, & voyoit les choses en homme d'Etat. En 1751., lorsqu'il fut question des immunités ecclésiastiques, il ne crut point qu'il fallut ôter au Clergé un privilège qu'il regardoit comme l'ombre respectable d'un droit commun à toute la nation. Il faisoit beaucoup de cas d'un petit livre qui parut alors sur la conservation de ce privilège dans les Provinces d'Etats. Il croyoit que les décisions dogmatiques du Clergé, munies de l'autorité du Souverain, méritoient encore plus de respect que

la

la Constitution étoit reçue; qu'il falloit empêcher qu'on n'en abusât.

Si tout cela fait voir l'étendue de l'esprit de M. de Montesquieu, il ne peint pas moins son caractère. Toujours porté à la douceur & à l'humanité, il craignoit des changemens dont les plus grands génies ne peuvent pas toujours prévoir les suites. Cet esprit de modération avec lequel il voyoit les choses dans le repos de son cabinet, il l'appliquoit à tout, & le conservoit dans le bruit du monde & dans le feu des conversations. On trouvoit toujours le même homme avec tous les tons. Il sembloit encore alors plus merveilleux que dans ses ouvrages: simple, profond, sublime, il charmoit, il instruisoit, & n'offensoit jamais. J'ai eu le bonheur de vivre dans les mêmes sociétés que lui; j'ai vû, j'ai partagé l'impatience avec laquelle il étoit toujours attendu, la joie avec laquelle on le voyoit arriver.

Son maintien modeste & libre ressembloit à sa conversation; sa taille étoit bien proportionnée. Quoiqu'il eût perdu presque entiérement un œil, & que l'autre eût toujours été très-foible, on ne s'en appercevoit point; sa phisionomie réunissoit la douceur & la sublimité.

Il fut fort négligé dans ses habits, & méprisa tout ce qui étoit au-delà de la propreté: il n'étoit vêtu que des étoffes les plus simples, & n'y faisoit jamais ajouter ni or ni argent. La même simplicité fut dans sa table, & dans tout se reste de son œconomie: & malgré la dépense que lui ont coûté ses voyages, sa vie

dans

dans le grand monde, la foiblesse de sa vûe, & l'impression de ses ouvrages, il n'a point entamé le médiocre héritage de ses pères, & a dédaigné de l'augmenter, malgré toutes les occasions qui se présentoient à lui dans un pays & dans un siècle où tant de voies de fortune sont ouvertes au moindre mérite.

Il mourut le 10. Février de cette année †, & mourut comme il avoit vécu, c'est-à-dire sans faste & sans foiblesse, s'acquittant de tous ses devoirs avec la plus grande décence. Pendant sa maladie, sa maison fut remplie de tout ce qu'il y avoit en France de plus grand & de plus digne de son amitié. Madame la Duchesse d'Aiguillon, qui me permettra de la citer ici (la mémoire de M. de Montesquieu y perdroit trop, si je ne la nommois pas) ne le quitta point, & recueillit ses derniers soupirs. Ce fut chez elle que je le vis pour la première fois, & ce fut alors que se forma cette amitié, dans laquelle j'ai trouvé tant de délices : c'est d'elle que je tiens les circonstances de sa mort *. Ces derniers momens d'un bien que nous allons perdre

† 1755.

* La douceur de son caractère (c'est Madame la Duchesse d'Aiguillon qui parle) s'est soutenue jusqu'au dernier moment. Il ne lui est pas échappé une plainte, ni la moindre impatience. *Comment est l'espérance à la crainte?* disoit-il aux Médecins. Il a parlé convenablement à ceux qui l'ont assisté : *j'ai toujours respecté la Religion ; la morale de l'Evangile est une excellente chose, & le plus beau présent que Dieu pût faire aux hommes.* Les Jésuites qui étoient auprès de lui, le pressant de leur remettre les corrections qu'il avoit faites aux Lettres Persanes, il me remit & à Madame Dupré son manuscrit, en nous disant, *je veux tout sacrifier à la raison & à la Reli-*

perdre semblent devenir les plus précieux, & sont en effet les plus beaux d'une belle vie, lorsque l'ame prête à quitter la terre, & déja débarrassée du corps, se montre dans toute sa pureté.

M. de Montesquieu s'étoit marié en 1715. & avoit épousé le 30. Avril Demoiselle Jeanne de Lartigue, fille du Sr. Pierre de Lartigue, Lieutenant-Colonel au Régiment de Maulevrier; il en a eu un fils & deux filles. M. de Secondat, célèbre par son goût & par ses connoissances dans les Mathématiques & la Physique, a été choisi par cette Académie pour y remplir la place de son père. C'est une consolation de retrouver parmi nous un nom si cher dans un Confrère capable de le soutenir. M. de Château-brun, qui a rétabli sur notre Théatre cette simplicité grecque que la mollesse des moeurs & la décadence du goût en avoient bannie, a eu sa place dans l'Académie Françoise: & l'Académie de Cortone l'a remplacé par M. de la Condamine, qui recueille cet héritage d'un ami à qui il étoit digne de succéder.

DIS-

Religion, mais rien à la societé; consultez avec mes amis, & décidez si ceci doit paroître. Il étoit bien aise de voir ses amis, & prenoit part à la conversation, dans les intervalles où sa tête étoit libre. *L'état où je suis est cruel,* me disoit-il; *mais il y a aussi bien des consolations;* tant il étoit sensible à l'intérêt que le public y prenoit, & à l'affection de ses amis. J'y passois les jours & presque les nuits: Madame Dupré y étoit aussi très assidue, M. le Duc de Nivernois, M. de Bucley, la famille de Fitz-James, le Chevalier de Jaucourt, &c. La maison ne desemplissoit pas, & la rue étoit embarrassée. Les soins ont été aussi inutiles que les secours. Il est mort le treizième jour de sa maladie, d'une fièvre inflammatoire qui attaquoit également toutes les parties.

DISCOURS

Prononcé le 24. Janvier de l'an 1728. par M. le Président DE MONTESQUIEU, *lorsqu'il fut reçu à l'Académie Françoise à la place de feu M.* DE SACY.

MESSIEURS,

EN m'accordant la place de M. de Sacy, vous avez moins apris au Public ce que je suis, que ce que je dois être.

Vous n'avez pas voulu me comparer à lui; mais me le donner pour modèle.

Fait pour la Société, il y étoit aimable, il y étoit utile, il mettoit la douceur dans les maniéres, & la sévérité dans les mœurs.

Il joignoit à un beau génie une ame plus belle encore; les qualités de l'esprit n'étoient chez lui que dans le second ordre, elles ornoient le mérite, mais ne le faisoient pas.

Il écrivoit pour instruire, & en instruisant il se faisoit toujours aimer; tout respire dans ses Ouvrages la candeur & la probité; le bon naturel s'y fait sentir; le grand homme ne s'y montre jamais qu'avec l'honnête homme.

Il suivoit la vertu par un panchant naturel;

& il s'y attachoit encore par ſes réflexions : il jugeoit qu'ayant écrit ſur la Morale, il devoit être plus difficile qu'un autre ſur ſes devoirs ; qu'il n'y avoit point pour lui de diſpenſes, puiſqu'il avoit donné les régles ; qu'il ſeroit ridicule qu'il n'eût pas la force de faire des choſes dont il avoit cru tous les hommes capables, qu'il abandonnât ſes propres maximes, & que dans chaque action il eût en même temps à rougir de ce qu'il auroit fait, & de ce qu'il auroit dit.

Avec quelle nobleſſe n'exerçoit-il pas ſa profeſſion ? Tous ceux qui avoient beſoin de lui devenoient ſes amis ; il ne trouvoit preſque pour récompenſe à la fin de chaque jour, que quelques bonnes actions de plus ; toujours moins riche, & toujours plus déſintéreſſé, il n'a preſque laiſſé à ſes enfans que l'honneur d'avoir eu un ſi illuſtre Pére.

Vous aimez, MESSIEURS, les hommes vertueux ; vous ne faites grace au plus beau génie d'aucune qualité du cœur, & vous regardez les talens ſans la vertu comme des préſens funeſtes, uniquement propres à donner de la force, ou un plus grand jour à nos vices.

Et par-là vous êtes bien dignes de ces grands Protecteurs, qui vous ont confié le ſoin de leur gloire, qui ont voulu aller à la poſtérité, mais qui ont voulu y aller avec vous.

Bien des Orateurs & des Poëtes les ont célébrés ; mais il n'y a que vous qui ayez été établis pour leur rendre, pour ainſi dire, un culte réglé.

Pleins de zèle & d'admiration pour ces grands Hommes, vous les rappellez sans cesse à notre mémoire; effet surprenant de l'art! Vos chants sont continuels, & ils nous paroissent toûjours nouveaux.

Vous nous étonnez toûjours, quand vous célébrez ce grand Ministre, qui tira du cahos les régles de la Monarchie, qui apprit à la France le secret de ses forces, à l'Espagne celui de sa foiblesse, ôta à l'Allemagne ses chaînes, lui en donna de nouvelles, brisa tour à tour les Puissances, & destina, pour ainsi dire, LOUIS LE GRAND, aux grandes choses qu'il fit depuis.

Vous ne vous ressemblez jamais dans les éloges que vous faites de ce Chancelier, qui n'abusa ni de la confiance des Rois, ni de l'obéïssance des Peuples, & qui dans l'exercice de la Magistrature, fut sans passion comme les Loix, qui absolvent & qui punissent sans aimer ni haïr.

Mais l'on aime sur-tout à vous voir travailler à l'envi au portrait de LOUIS LE GRAND, ce portrait toûjours commencé & jamais fini, tous les jours plus avancé, & tous les jours plus difficile.

Nous concevons à peine le Régne merveilleux que vous chantez : quand vous nous faites voir les Sciences par-tout encouragées, les Arts protégés, les belles Lettres cultivées, nous croyons vous entendre parler d'un Règne paisible & tranquille : quand vous chantez les

& il s'y attachoit encore par ſes réflexions: il jugeoit qu'ayant écrit ſur la Morale, il devoit être plus difficile qu'un autre ſur ſes devoirs; qu'il n'y avoit point pour lui de diſpenſes, puiſqu'il avoit donné les régles; qu'il ſeroit ridicule qu'il n'eût pas la force de faire des choſes dont il avoit cru tous les hommes capables, qu'il abandonnât ſes propres maximes, & que dans chaque action il eût en même temps à rougir de ce qu'il auroit fait, & de ce qu'il auroit dit.

Avec quelle nobleſſe n'exerçoit-il pas ſa profeſſion? Tous ceux qui avoient beſoin de lui devenoient ſes amis; il ne trouvoit preſque pour récompenſe à la fin de chaque jour, que quelques bonnes actions de plus; toujours moins riche, & toujours plus déſintéreſſé, il n'a preſque laiſſé à ſes enfans que l'honneur d'avoir eu un ſi illuſtre Pére.

Vous aimez, MESSIEURS, les hommes vertueux; vous ne faites grace au plus beau génie d'aucune qualité du cœur, & vous regardez les talens ſans la vertu comme des préſens funeſtes, uniquement propres à donner de la force, ou un plus grand jour à nos vices.

Et par-là vous êtes bien dignes de ces grands Protecteurs, qui vous o[illegible]
de leur gloire, qui ont vo[illegible]
rité, mais qui ont voulu [illegible]

Bien des Orateurs [illegible]
lébrés; mais il n'[illegible]
établis pour leur [illegible]
culte réglé.

guerres & les victoires, il semble que vous nous racontiez l'histoire de quelque Peuple sorti du Nord, pour changer la face de la Terre. Ici nous voyons le Roi, là le Heros; c'est ainsi qu'un fleuve majestueux va se changer en un torrent, qui renverse tout ce qui s'oppose à son passage; c'est ainsi que le Ciel paroît au Laboureur pur & serein, tandis que dans la contrée voisine il se couvre de feux, d'éclairs & de tonnerres.

Vous m'avez, MESSIEURS, associé à vos travaux, vous m'avez élevé jusqu'à vous, & je vous rends graces de ce qu'il m'est permis de vous connoître mieux, & de vous admirer de plus près.

Je vous rends graces de ce que vous m'avez donné un droit particulier d'écrire la vie & les actions de notre jeune Monarque: puisse-t-il aimer à entendre les éloges que l'on donne aux Princes pacifiques! Que le pouvoir immense que Dieu a mis entre ses mains, soit le gage du bonheur de tous! Que toute la Terre repose sous son Trône! Qu'il soit le Roi d'une Nation & le Protecteur de toutes les autres! Que tous les Peuples l'aiment, que ses Sujets l'adorent, & qu'il n'y ait pas un seul homme dans l'Univers qui s'afflige de son bonheur, & craigne ses prospérités! Périssent enfin ces jalousies fatales qui rendent les hommes ennemis des hommes! Que le sang humain, ce sang qui souille toûjours la Terre, soit épargné, & que pour parvenir à ce grand objet,

ce Miniſtre néceſſaire au monde, ce Miniſtre tel que le peuple François auroit pû le demander au Ciel, ne ceſſe de donner ces conſeils qui vont au cœur du Prince, toûjours prêt à faire le bien qu'on lui propoſe, ou à reparer le mal qu'il n'a point fait, & que le temps a produit.

LOUIS nous a fait voir que comme les Peuples ſont ſoumis aux Loix, les Princes le ſont à leur parole ſacrée; que les grands Rois qui ne ſçauroient être liés par une autre puiſſance, le ſont invinciblement par les chaînes qu'ils ſe ſont faites, comme le Dieu qu'ils repréſentent, qui eſt toûjours indépendant & toûjours fidèle dans ſes promeſſes.

Que de vertus nous préſage une foi ſi religieuſement gardée! ce ſera le deſtin de la France, qu'après avoir été agitée ſous les Valois, affermie ſous Henri, agrandie ſous ſon Succeſſeur, victorieuſe ou indomptable ſous LOUIS LE GRAND, elle ſera entiérement heureuſe ſous le régne de celui qui ne ſera point forcé à vaincre, & qui mettra toute ſa gloire à gouverner.

REPONSE

De M. MALLET *Directeur de l'Académie, au Discours prononcé par M. le Président* DE MONTESQUIEU.

MONSIEUR,

VOus avez parfaitement justifié le choix de l'Académie par le Discours que vous venez de prononcer. Pensées brillantes, tours heureux, expressions vives & serrées, tout nous annonce qu'après avoir donné dans un auguste Tribunal des marques d'une justice exacte, vous allez employer pour la gloire de la République des Lettres ce feu d'imagination, cette élévation d'esprit, dont tous vos Ouvrages sont remplis. Mais le Public perdroit trop, si vos amis en étoient plus long-temps les seuls dépositaires. Né dans une Province, où l'esprit, l'éloquence, & la politesse sont des talens naturels; connu par plusieurs Dissertations sçavantes, que vous avez prononcées dans l'Académie de Bourdeaux, vous serez prévenu par ce même Public, si vous ne le prévenez. Le génie qu'il remarque en vous, le déterminera à vous attribuer les Ouvrages Anonymes, où il trouvera de l'imagination, de la vivacité, & des traits hardis; & pour faire

faire honneur à votre eſprit, il vous les donnera malgré les précautions que vous ſuggérera votre prudence. Les plus grands Hommes ont été expoſés à ces ſortes d'injuſtices. Rendez donc au plûtôt vos ouvrages publics, & marchez à la gloire que vous méritez. Plus vous vous ferez connoître, plus on aplaudira au choix que nous avons fait de vous pour ſuccéder à M. de Sacy.

Cet Académicien dont la mémoire nous ſera toujours chère, avoit toutes les qualités que demandoit cette Profeſſion, qui dans Rome & dans Athènes élevoit ceux qui l'exerçoient aux premiéres charges de la République; une voix touchante, une prononciation agréable, un geſte libre, une phyſionomie heureuſe, une mémoire exacte & fidelle.

Habile à démêler la vérité des faits, éclairé dans le choix des moyens, ſolide dans ſes preuves, noble & ſimple dans ſes expreſſions, il fit toujours honneur aux Loix, ſoit en les ſoutenant, ſoit en les interprétant.

Il ſe faiſoit admirer par la beauté de ſon eſprit, rechercher par la douceur de ſes mœurs, aimer par la bonté de ſon cœur. Il étoit poli, obligeant, déſintéreſſé, & les affaires ne lui ôtoient rien de ſon enjouëment. Il joignit aux qualités d'habile Avocat, & aux vertus d'aimable citoyen, tous les talens d'un bon Académicien.

Monſieur de Sacy trouvant beaucoup de fineſſe dans les penſées de Pline le jeune, aſſez d'agrément dans le ſtile, infiniment de nobleſ-

se dans les sentimens, en fit une étude particuliére. Dans la Traduction qu'il a donnée des ouvrages de cet Auteur, il est aisé de remarquer les nouvelles beautés que ce fidéle interprete a ajoutées aux richesses de l'original; mais ce qui fait plus d'honneur à son esprit & à son cœur, c'est son Traité de l'Amitié.

Persuadé, que presque tous les hommes s'en piquent, sans la connoitre & sans en remplir les devoirs, il travailla à donner des règles & des principes à cette disposition naturelle qui les porte à s'aimer les uns les autres; il n'oublia rien pour leur aprendre qu'il n'y a de véritable amitié que celle qui n'a pour fin que l'amitié même, & pour convenance que la vertu.

Il examina avec une attention réfléchie l'objet & la nature de l'amitié, les qualités propres à la former, les précautions que nous devons prendre avant de nous y engager, & les devoirs qu'elle nous impose.

Mais si la vertu lui parut la source la plus pure de l'amitié, il la regarda aussi comme le seul chemin qui peut conduire à la gloire, il essaya même de nous en tracer quelques préceptes. Pouvoit-il plus dignement remplir les vuës de notre illustre Fondateur? car si la seule ambition convenable aux grands Hommes est de faire des actions dignes d'être écrites, la notre est d'écrire des choses dignes d'être luës.

Justesse de pensées, solidité de raisons pour les soutenir, stile simple & naturel pour les expri-

exprimer : voilà en peu de mots notre étude, notre ſcience, & notre gloire.

Plus nous nous défions de nos connoiſſances, plus nous en acquerons ; plus nous cherchons à mériter des louanges, moins nous en demandons ; plus nous avons de diſcernement pour diſtinguer le beau du médiocre, & le parfait de ce qui ne l'eſt pas, plus notre critique doit être douce, & notre aprobation meſurée.

Ainſi, pour être Académicien, ne croyez pas, Monſieur, n'avoir d'autre fonction que de juger ce que les autres font, & ne craignez point d'être obligé de louer ce qui ne ſera pas digne de l'être ; aſſidu à nos exercices, vous en ſerez bientôt perſuadé, & vous travaillerez vous-même avec nous à faire connoitre l'utilité de l'établiſſement de l'Académie.

Notre jeune Roi s'en eſt déclaré le Protecteur ; venez nous aider à lui en marquer une reſpectueuſe reconnoiſſance, & à célébrer ſa pieté, ſa douceur, & le juſte diſcernement qu'il a fait paroitre, en mettant à la tête de ſes Conſeils & de ſes Miniſtres le même Prélat à qui ſon auguſte Biſayeul avoit confié le ſoin de ſon éducation.

Ce reſpect pour le choix, & la mémoire du plus grand des Rois, eſt d'autant plus louable, que ce Cardinal, également judicieux & actif, pénétre avec facilité le fonds des affaires les plus importantes, en démêle toutes les circonſtances, en prévoit toutes les ſuites, & prend les moyens les plus ſages & les plus doux pour les concilier.

Sans

Sans ambition, sans faste, & maître de lui-même, il ne forme que des desseins glorieux à son Maître, & utiles à sa Patrie. Tous ses soins n'ont pour objet que d'assurer, par une paix durable, le repos & la tranquillité de l'Europe; nous en recueillirons les fruits les plus précieux, par le rétablissement entier de nôtre Commerce, & par de nouveaux soulagemens.

Grand Dieu! qui tenez dans vos mains le sort des Rois & des Peuples, nous n'aurons plus rien à souhaiter, quand vous aurez accordé à des sujets fidèles un Dauphin, qui soit un jour, pour la gloire & la félicité de ce Royaume, le digne Héritier des qualités vrayement Royales du plus aimable des Rois, & de la plus vertueuse des Reines.



M. DE CHATEAUBRUN *ayant été élû par Messieurs de l'Académie Françoise, à la place de feu M.* DE MONTESQUIEU, *y vint prendre séance le Lundi 5. Mai 1755. & prononça le Discours qui suit.*

MESSIEURS,

VOUS avez daigné couronner de foibles talens que j'avois consacrés à l'obscurité, & que je n'ai jamais cru dignes de l'honneur où je me trouve élevé. Que ne m'est-il aussi facile de reconnoître votre bienfait, qu'il m'est aisé de le ressentir! Mais vous ne vous contentez point d'une reconnoissance oisive; vous m'imposez, en me recevant parmi vous, l'obligation pénible de marcher sur vos traces & de vous ressembler. Je deviens responsable de votre gloire, à vous mêmes, à votre siècle, à la postérité.

Est-ce, MESSIEURS, l'esprit de votre Fondateur, ou celui de SEGUIER, qui commence à m'animer? Est-ce l'admiration que j'ai toujours eue pour vous, qui m'inspire? Oui, c'est elle qui me saisit, & qui ne me laisse concevoir de votre établissement que de sublimes idées.

Dans

Dans un Ministère fécond en miracles, un moment arriva, où RICHELIEU voulut que l'ignorance cessât d'obscurcir l'esprit, & d'avilir le cœur des hommes; que le Génie propre de la Nation Françoise fût développé; que dans ce champ fertile en esprits, un petit nombre fût choisi pour être les dépositaires du goût, les modèles, les guides & la lumière des autres esprits; que la raison se montrât dans leurs écrits, soutenue de la pureté, de l'élégance, de la noblesse du langage, & accompagnée de tous les charmes qui la font aimer. L'Académie Françoise parut, & RICHELIEU fut obéi.

Sa politique profonde, dont les vûes embrassoient tous les temps, avoit tracé le plan du plus beau de tous les Règnes. Un Roi digne de sa Nation, une Nation digne de son Roi, se hâtèrent de remplir leurs grandes destinées, & changèrent la face du monde. LOUIS XIV. régna, la Terre fut saisie d'étonnement, de crainte & de respect.

Les siècles lumineux d'Athènes & de Rome furent reproduits sous ce Règne merveilleux. On vit renaître dans l'Académie les Homères & les Démosthènes, sous les noms de Fénélon & de Bossuet. Corneille & Racine prirent la place de Sophocle & d'Euripide. Ciceron, Virgile, Saluste, Horace, Phèdre, trouvèrent parmi vous des admirateurs de leurs Ecrits, & des rivaux de leur gloire qui furent près de les devancer.

Dans l'Empire littéraire, le temps ne se mesure point par le cours rapide du Soleil; sans égard aux révolutions des années, on n'y compte que les siècles où les Sciences ont fleuri. Eh! n'est-ce pas épargner de la honte aux hommes, que de rayer de leurs fastes les jours d'ignorance & de ténèbres?

Depuis la naissance des temps jusqu'à l'établissement de l'Académie, & au Règne de LOUIS LE GRAND, de l'aveu de toutes les Nations polies, le monde se renfermoit sous deux siècles; l'un, de Pericles; l'autre, d'Auguste. Celui de LOUIS XIV. a mérité d'y être ajouté. Ce siècle à jamais célèbre, doit en partie son existence & son éclat au rare assemblage de tant de Génies supérieurs dans les Sciences & dans les Arts. Les grands Hommes d'une Nation, dans quelque genre qu'ils soient grands, sont censés la composer toute entière; la postérité ne lui tient compte que de ceux-là.

Mais quoi, MESSIEURS, le siècle de LOUIS XIV. a-t-il épuisé l'admiration des hommes? Ne nous reste-t-il que le souvenir de tant de gloire? Et la postérité, en lisant nos annales, passera-t-elle sans s'arrêter sur le siècle où nous vivons? Non, MESSIEURS. Le Règne de LOUIS XV. fixera ses regards; elle doutera si ce n'est point le même Règne. L'Empereur Trajan, qui fut sans contredit le plus admirable des hommes, de tant de titres offerts à ses vertus & à sa gloire, n'en voulut accepter d'autre que celui de Prince très-bon.

Mais

Mais le titre que LOUIS XV. a reçu de sa Nation, est-il autre chose, & ne marque-t-il pas de même la douceur de ses mœurs, & la bonté sublime de son cœur ?

Eh ! quel tableau plus propre à charmer l'avenir, que celui d'un Règne où toutes les actions sont moderées, où les intentions sont droites & pures, où la Loi décerne les peines, où le cœur du Roi dispense les récompenses & les bienfaits ? N'est-ce pas ainsi que Titus fut les délices de ses Sujets, & que la Terre s'applaudissoit de l'avoir pour Maître ?

Titus pleura le malheur & l'opiniâtreté d'un ennemi qui le forçoit de vaincre. N'avons-nous pas vû LOUIS XV. dans ces combats célèbres, mais terribles, où le courage naturel au François, devint encore plus impétueux & plus actif par la présence de son Roi ? N'avons-nous pas vû LOUIS ôter à la Victoire ses droits sévères ? Sa clémence courut au-devant des vaincus. Leurs blessés trouvèrent en lui un vainqueur prompt à les secourir ; & parmi d'insignes conquêtes, il termina la Guerre avec un désintéressement & une grandeur d'ame qui l'élevèrent encore au-dessus de ses victoires.

Ce sont là de ces traits que les hommes auront intérêt d'admirer dans tous les temps ; & la gloire de votre auguste Protecteur sera le gage immortel de la vôtre. On a toujours vû la destinée des Muses inséparablement liée à celle de l'Empire ; elles en partagent le dépérissement, ou la splendeur ; leur fortune marche d'un pas

égal.

égal. Auſſi, MESSIEURS, ne vous êtes-vous pas bornés à conſerver l'héritage précieux que vos pères vous ont laiſſé ; il a reçu de vous d'immenſes accroiſſemens.

Ici, des Traductions où la Langue Françoiſe enrichie par vos veilles, a ſu ſaiſir le génie de tous les Peuples ; où les originaux, quoique rendus fidellement, ſe trouvent embellis, & s'applaudiſſent de parler votre langage. Là, des Ouvrages ingénieux, qui ſous le voile de la fiction décèlent d'importantes vérités, & préſentent aux hommes de grands exemples de vertu. L'Hiſtoire, l'Eloquence & la Poëſie ont vû naître ſous vos mains des chefs-d'œuvres dont les Muſes s'honorent, & dont la gloire vivra auſſi long-temps que celle des Muſes même. Que ne m'eſt-il permis d'entrer dans le détail ! Mais un uſage modeſte établi parmi vous, force mon admiration à ſe taire ; & tandis que je jouïs avec reconnoiſſance & avec tranſport de la préſence de tant d'hommes célèbres, je n'oſe les nommer, ni les marquer par mes regards. Vous voulez que le tribut de louanges qui vous eſt dû, ſoit réſervé pour ceux de vos Confrères dont vous pleurez la mort.

Ah ! MESSIEURS, quel reſſouvenir vient me frapper ! Quel paſſage rapide de la joie à la triſteſſe ! Quelle foible compenſation j'apporte ici pour ſoulager votre douleur ! Quel nom eſt près de m'échapper ! Plus ſa gloire vous eſt chère, plus je m'en trouve accablé. Comment pourrois-je ſuffire à faire l'éloge de M. le Préſident de

Monteſ-

Montesquieu ? Il faudroit, si j'ose ainsi parler, pouvoir mesurer son génie, & atteindre, comme il a fait, jusqu'aux extrémités de l'ame humaine.

Dès sa jeunesse, son imagination si noble, si riante, si féconde, se déploye. Nouvel Amphion, au son d'une lyre qu'Apollon même prend pour la sienne, il éleve un Temple enchanteur (*a*). Les Graces se hâtent d'en poser les fondemens ; leurs mains légères lui présentent les matériaux de ce charmant édifice, elles en ordonnent la symétrie, elles l'embellissent de peintures où elles se représentent par-tout, & reçoivent du sentiment ce coloris immortel, dont le seul sentiment posséde le secret.

La scène change ; M. de Montesquieu paroît dans ces climats d'où la lumière s'annonce à toute la Nature. Quel est ce nouveau genre de correspondances (*b*)?.... Mais lui-même les couvre d'un voile, & les cache à mes regards. Je ne les reclame point, MESSIEURS ; la gloire de M. de Montesquieu peut faire des sacrifices sans s'appauvrir.

Il marche à pas de géant dans la carrière du Génie ; je le vois aux prises, pour ainsi dire, avec les Maîtres du monde. Il demande compte aux Romains (*c*) de leur aggrandissement & de leur décadence. La Fortune aveugle n'a point d'autels aux yeux de cet examinateur judicieux & sévère. Chaque effet a son principe ;

(*a*) Le Temple de Gnide.

(*b*) Les Lettres Persanes.

(*c*) Considérations sur les causes de la grandeur des Romains, & de leur décadence.

tipe, & il ſait le trouver. Il analiſe les événemens. Il décompoſe le cœur de l'homme qui n'a rien d'obſcur pour lui. L'apparence du vrai n'eſt jamais le vrai devant lui. Il diſtingue le prétexte du véritable motif. La politique du Sénat de Rome, quelque profonde qu'elle ſoit, n'échappe point à ſes regards; il pénétre tout, il démaſque tout. Il regarde les vaincus d'un œil attentif, comme il a regardé les vainqueurs. Toutes les Nations paſſent ſucceſſivement devant lui. Il ſe donne l'expérience de pluſieurs ſiècles, & s'ouvre la route à un autre ouvrage plus admirable encore. Vous me prévenez, MESSIEURS, c'eſt l'*Eſprit des Loix*.

D'anciens Légiſlateurs crurent avoir pourvu au bonheur de leurs concitoyens, & même à celui de tous les hommes: mais leurs loix, dans l'exécution, devinrent un nouveau mal. Dracon donna tout à la terreur, & ne fit que des eſclaves. Solon accorda tout à la liberté, & ne produiſit que l'anarchie. Licurgue ôta tout à la Nature, & ne fit que des malheureux. Les Romains établirent des loix pour étendre ou pour aſſurer leurs conquêtes, & non pour rendre les hommes meilleurs. L'ouvrage (*a*) de M. de Monteſquieu étoit néceſſaire à l'humanité.

Il laiſſe au deſpotiſme de l'Aſie des principes qu'il ne pourroit détruire ſans bouleverſer une partie de la Terre: mais il l'environne d'écueils & de précipices, il le trouble, il l'épouvante, & lui montre à chaque moment des bras levés

H pour

(*a*) L'Eſprit des Loix.

pour le renverser. Ce despotisme est le fléau des hommes; M. de Montesquieu n'a pas voulu qu'il pût être heureux.

C'est à des Gouvernemens où l'empire est légitime, où l'obéissance est honorable, où le bonheur des Maîtres & des Sujets est toujours en proportion de la fidélité qu'ils apportent à remplir leurs devoirs respectifs; c'est à ces Gouvernemens que M. de Montesquieu a consacré ses veilles & son travail. Il en a établi les principes avec une solidité incroyable; il en a saisi les différences avec un discernement exquis. Il a tracé à chacun la route qu'il doit tenir pour être heureux: le remède est toujours à côté de l'inconvénient. Il a connu tous les mobiles qui déterminent les hommes au bien & au mal. Il a mesuré les degrés de force que les passions peuvent opposer à l'éducation, à l'honneur, à la vertu. Il a enchaîné les passions par les passions même, quand elles rompoient l'équilibre. Jamais les ressorts du monde moral n'ont été combinés avec tant de justesse, ni n'ont eu des directions si certaines.

Que l'ame est belle à considérer dans ces ouvrages où elle s'élève au-dessus d'elle-même! Par-tout ailleurs, elle n'est que l'homme: mais dans ses essors heureux, & dans les ouvrages de génie, elle est véritablement l'image de l'Intelligence suprême.

Mais M. de Montesquieu, que je viens de regarder dans un point de vûe si élevé, ne perdoit-il point quelque chose à être vû de près dans le cours de la vie privée? Non, Messieurs,

SIEURS, il y gagnoit encore, il avoit les qualités du cœur si préférables au génie même.

Heureusement né, son éducation, ses propres reflexions, le grand usage du monde embellirent son ame, sans alterer en lui les dons de la Nature. Simple comme elle, il n'avoit point de prétention, & ne manquoit jamais de plaire. Il avoit un goût juste qui le mettoit toujours au ton de ceux avec lesquels il se trouvoit; une politesse noble qui l'assortissoit à tous les états; une bonté qui lui gagnoit tous les cœurs. Homme de condition & homme de lettres, il sut toujours allier l'un à l'autre, sans affecter ni l'un ni l'autre. Aimé de tous, il n'en devint que plus aimable.

Les mêmes sentimens qui le rendirent bon mari, bon pére & bon ami, s'étendirent jusques sur ses compatriotes, & même sur le genre humain. Son dernier ouvrage est une preuve à jamais subsistante de la ferveur & de l'immensité de ses désirs pour le bonheur des hommes. Aussi a-t-il échauffé toutes les Nations de l'Europe d'un amour tendre pour l'Auteur. Il les avoit presque toutes parcourues, & il avoit également réussi chez toutes.

Propre à faire les délices de la societé dans laquelle il se comptoit pour rien, ses vertus étoient sincères; il étoit avec lui-même ce qu'il paroissoit aux autres. On ne lui a point connu de défauts; & ce qui comble son éloge, personne n'a jamais désiré de lui en trouver.

REPONSE *de M. l'Abbé* D'OLIVET, *ancien Directeur de l'Académie Françoise, au Discours prononcé par M.* DE CHATEAUBRUN.

VOUS succédez, MONSIEUR, à un Académicien, qui jouïssoit de la réputation la plus brillante, & la plus étendue. Jamais, dans le cours d'un siècle qui a produit tant d'Ouvrages excellens, jamais Ouvrage n'approcha du succès de l'*Esprit des Loix*: & ce prodigieux succès ne se renferma point dans les limites d'une nation. Toute l'Europe fut réveillée en même temps, & par la célébrité de l'Auteur, & par l'importance des matières qu'il avoit embrassées. Projet si digne d'un savant Magistrat, qui, après de longs services rendus à sa patrie, ne vit plus rien de proportionné à l'élévation de ses sentimens, qu'un travail consacré à l'instruction & à l'utilité du monde entier. Projet, dont l'exécution a demandé qu'il connût supérieurement le vrai but de la Politique, les différentes faces de la Morale, les fondemens de la Jurisprudence, la nature de tous les climats, les ressorts de tous les Gouvernemens, le bon & le mauvais de tous les usages. Vingt années, il le déclare, lui ont à peine suffi pour amasser & arranger les matériaux de son

ſon édifice, le plus grand & le plus hardi que l'eſprit humain ait entrepris d'élever. Il ſe défia des lumières éparſes dans les livres qui avoient ébauché quelques parties de ſon plan. Il vit l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, & il les vit avec les yeux du ſage Ulyſſe, pour étudier les mœurs. Ainſi ſon ouvrage fut le réſultat de ſes lectures & de ſes obſervations, les unes rectifiées par les autres, & développées avec un art ſingulier, qui ne préſente jamais l'utile ſans l'agréable. Ou plutòt, il n'y avoit point d'art. Une imaginarion vive & fertile, en conduiſant ſa plume, faiſoit éclorre des fleurs: ainſi qu'elle donnoit à ſa converſation une légéreté ſoutenue, qui devenoit l'ame des ſociétés choiſies, où l'on ſe diſputoit l'agrément de le poſſéder. Juſqu'aux diſtractions, qui lui étoient familières, on n'eſt point bleſſé d'en remarquer des traces dans ſes écrits. On pardonne tout, on admire tout, lorſqu'on eſt, comme dans l'*Eſprit des Loix*, emporté par un torrent de penſées neuves, originales ou ſublimes par l'objet, ou ſéduiſantes par le tour, & qui ſans ceſſe nous rappellent à nous-mêmes, en nous occupant de nos plus chers intérêts.

Quand je parle ainſi, ce n'eſt pas en Orateur, qui exagére; ce n'eſt pas en Critique, qui oſe prévenir le jugement de la poſtérité; c'eſt, MESSIEURS, en Hiſtorien, qui rapporte ce qu'a penſé le Public de ſon temps. Et j'aurois cru devoir m'en tenir là, ſi mon illuſtre Confrère n'avoit pas jetté les fondemens d'un éloge

 incom-

incomparablement plus solide. Car ne dissimulons point que ce Livre fameux trouva des Lecteurs, qui crurent y voir de quoi allarmer la Religion. Mais, sans arrêter ici nos regards sur le Livre même, portons-les directement sur l'Auteur. Vous le verrez, plusieurs jours avant que d'extrêmes douleurs lui eussent annoncé sa fin, recourir aux Ministres de l'Eglise, implorer humblement leur secours, & se livrer à eux avec une docilité sans bornes. Quel triomphe pour la Religion! Quelle consolation pour l'Académie! Mais quelle honte pour ces barbares écrivains, qui se faisoient un jeu de lui supposer des intentions, qu'il a si hautement désavouées! Rien de plus édifiant que le détail où j'entrerois, si la plupart de ceux qui me font l'honneur de m'entendre, n'en avoient été instruits d'ailleurs.

Vous me ramenez, MONSIEUR, à des idées plus convenables au lieu où nous sommes, & où le Public vous a placé. Jamais si sûrs de nous-mêmes que lorsqu'il nous prévient, c'est par lui surtout que nous aimons à être éclairés dans nos élections. Vous avez été assez heureux pour éprouver sa reconnoissance: & nous, plus heureux encore, de n'avoir eu qu'à écouter sa justice.

Avant que de nous parler pour vous, le Public venoit de vous accorder, ne disons point de ces applaudissemens, qui ne sont pas refusés quelquefois à un art imposteur, mais de ces larmes précieuses, que la nature commande elle

seule,

ſeule, & qui honorent la nature. Qu'il vous eſt glorieux d'avoir fait ainſi revivre Sophocle, Euripide, Homère! Vous avez puiſé dans la ſource intariſſable du beau, & du pathétique. Vous avez fait voir que deux mille ans n'ont rien changé, ni à l'eſprit, ni au cœur de l'homme. Andromaque, Iphigénie, les Troyennes, Philoctète, ſont les meilleurs ouvrages qu'on ait faits pour défendre les Anciens contre les Modernes.

Puiſſe votre exemple, MONSIEUR, faire impreſſion ſur les eſprits ardens, qui s'élancent dans la carrière des Lettres avant que leur diſcernement ait mûri. Apprenez-leur qui ſont les guides, ſans leſquels ils riſqueroient de s'égarer. Car enfin, ſi d'un côté nous ſavons que ceux de nos écrivains qui ont eu d'éclatans ſuccès, des ſuccès durables, ont tous été attentifs à marcher de près ſur les traces de la ſaine Antiquité: & ſi d'un autre côté il eſt certain, que ceux qui ont dédaigné la même route, ne ſont parvenus qu'à faire illuſion pendant aſſez peu de temps: ne faut-il pas en conclurre qu'il n'y a donc point deux ſortes de bons goûts; que l'unique bon réſide dans ce très-petit nombre d'Anciens, qui ont pour eux la conſtante admiration de tant de ſiècles; que l'art d'écrire dans leur goût n'a rien de commun avec l'imitation ſervile, qui ne penſe que d'après eux; que leur ſouverain mérite a été de bien copier la nature, modèle viſible pour nous autant qu'il l'étoit pour eux; qu'ainſi nous excellerons

comme eux, si comme eux nous suivons la nature; qu'il faut donc ne s'attacher qu'au vrai, sacrifier tout à une noble simplicité, renoncer à ce qu'aujourd'hui l'on appelle de l'esprit, ne vouloir jamais que peindre nos pensées, & vouloir que nos pensées soient toujours quelque chose qui parte du bon sens.

On demandoit au célebre Arnauld, Comment faire pour se former un bon style? Lisez Cicéron, répondit le Docteur. Mais il ne s'agit pas, lui dit-on, d'écrire en Latin; il s'agit d'écrire en François. Encore une fois, reprit le Docteur, lisez Cicéron. Voilà, je m'en souviendrai toujours, ce qui me fut conté dans mon enfance par le savant Mabillon: & je me persuade, MESSIEURS, qu'à la faveur de ces deux grands noms, Mabillon & Arnauld, vous me passerez le récit d'une anecdote, qui sert à confirmer ce que j'avançois, qu'un écrivain, s'il aspire à la perfection, doit avoir les yeux continuellement attachés sur ces divins originaux, que la docte & judicieuse Antiquité nous a laissés.

Qu'il soit donc permis à un zèle autorisé par la place que j'occupe, d'attaquer ouvertement cette aveugle présomption, qui semble aujourd'hui déclarer la guerre aux langues de Rome & d'Athènes. Voudroit-on nous replonger dans les ténèbres, dont nous ne devons pas oublier que nos ayeux étoient couverts, avant que François premier eût allumé le flambeau des Lettres? Un siécle entier lutta sans relâche contre

tre la barbarie. Tout ce qui nous est connu sous l'aimable nom d'Humanités, sortit peu à peu des monumens où le savoir avoit été mis en dépôt : & de là enfin, de là ce qui devoit être tout à la fois & le fruit & la fleur du savoir, un goût épuré, un goût sage, qui du temps de nos pères formoit dans Paris le caractère distinctif, soit des auteurs, soit des lecteurs. Verrons-nous le sceptre de la Littérature tomber des mains, qui l'ont si long-tems & si glorieusement porté ?

Mais, non content de nous inspirer du mépris pour l'étude des langues savantes, on voudroit aussi, MESSIEURS, pouvoir nous dégoûter de la nôtre Elle a, dit-on, trop d'articulations rudes, elle a des sons ennemis de toute harmonie, & par conséquent point de cadence poëtique, point de nombre oratoire. Heureusement l'oreille du François n'en convient pas. Or le François ne peut ici être jugé que par lui-même, quoique dans sa propre cause. Tout raisonnement tombe, lorsqu'il est réfuté par le sentiment. Et d'ailleurs, quand même il seroit vrai que notre langue n'eût pas encore montré qu'elle fût propre à certain genre de composition, seroit-ce une raison suffisante pour croire qu'en effet elle n'y est pas propre ? Avant Malherbe, l'auroit-on soupçonnée de pouvoir être aussi sonore & aussi majestueuse, qu'elle l'est dans les beaux endroits de ses Odes ?

Vous savez, MESSIEURS, que ce fut l'immortel Cicéron, qui, le premier des Romains,

fit voir que leur langue étoit capable de rendre ; & la force de Démosthène, & l'abondance de Platon, & la douceur d'Isocrate. Voilà pour la Prose; mais la Poësie languissoit encore. Rome n'avoit eu jusqu'alors, du moins pour l'Epopée, que son Ennius, qui étoit à peu près notre Ronsard. Sans doute les Sophistes de ce temps-là ne manquoient point de s'en prendre à la langue Latine, qui, comparée à la Grecque, leur paroissoit mériter les reproches qu'on fait à la nôtre. Pendant qu'ils raisonnoient, il vint à sortir d'une famille obscure, & dans un coin de l'Italie, un de ces hommes que la nature se plaît à montrer de loin à loin, & dont la production semble lui coûter l'espace de plusieurs siècles. A l'esprit le plus sublime, au sens le plus droit, Virgile joignant un travail opiniâtre, & ayant bien étudié, bien approfondi le génie de ce même idiôme, qui avoit jusqu'alors si mal servi les Poëtes de sa nation, il réussit à en tirer des chants mélodieux, dont la Grèce fut jalouse. Par son premier ouvrage, il égala Théocrite: par le second, il surpassa Hésiode: par le troisiéme, il se mit à côté d'Homère.

Que nos écrivains soient donc embrasés d'un feu céleste, sans quoi nul commerce avec les Muses; & bien-tôt ils auront trouvé le moyen de braver avec une heureuse audace les défauts qu'on impute à notre Langue, pourvû, cependant, qu'ils la possèdent bien. Car, semblable aux langues les plus parfaites, elle a ses difficultés, & de toute espèce: les unes, qu'il est

beau

beau de vaincre ; les autres, qu'il eſt ſage d'éviter. Ainſi c'eſt une ſcience, qui ne s'acquiert point ſans travail. Et combien de gens ne ſe doutent pas même, que ce puiſſe être une ſcience ? Quoi qu'il en ſoit, craignons de manquer, ou de talent, ou d'étude, ou de courage : mais pour notre Langue, MESSIEURS, rendons-lui juſtice ; & quelque deſſein qu'un Orateur, qu'un Poëte oſe former, ſoyons bien ſûrs que s'ils la connoiſſent à fond, elle répondra toujours, & à leurs beſoins, & à leurs deſirs.

Aujourd'hui le rang & le goût d'Auguſte étant réunis avec la généroſité de Mécène dans un Roi, que l'Univers nomme le Roi bien-aimé, le Héros de Fontenoi, le Pacificateur des nations, & qu'ici l'amour le plus reſpectueux, mais en même temps le plus vif, nomme le Protecteur de l'Académie, quel autre temps la France attendra-t-elle pour déployer toutes ſes forces ?



VERS DE M. DE ***.

Sur la mort de M. DE MONTESQUIEU, à M. DE SECONDAT.

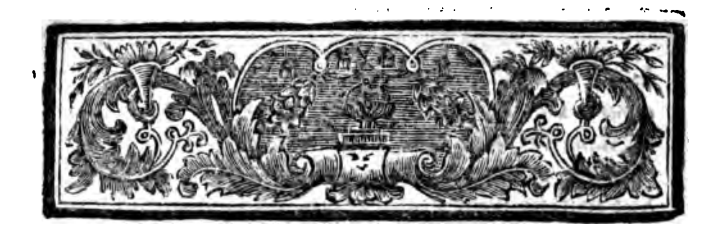
DIgne fils d'un illuſtre pére,
Je viens avec toi le pleurer:
Les Dieux ont voulu retirer
Cette ame accordée à la terre
Pour l'embellir & l'éclairer.
Couronné par la main d'Aſtrée,
Dont il releva les autels,
MONTESQUIEU vit dans l'empirée.
Il voit ſous ſes pas immortels
Gronder, éclater ſur nos têtes
Les vents, la foudre & les tempêtes,
Effroi révéré des mortels.
Ses yeux contemplent l'harmonie
De ces globes prodigieux,
Flottans ſans nombre ſous les cieux,
Tandis qu'au prix de notre vie,
Barbares ridiculement,
Sur cette triſte fourmilliére,

Nous disputons superbement
Un peu de bouë & de poussiére.
Hélas ! nous perdons la lumiére,
Par qui nos yeux pouvoient s'ouvrir !
Ce siécle de fer & de fange
N'étoit pas fait pour en jouïr;
Le Ciel nous l'enléve & se venge !
MONTESQUIEU vit l'opinion
Déchirer & bruler son livre;
Et la vaine & foible raison
Vanter ses leçons sans les suivre.
Il porta jusques dans ses mœurs
Le sublime de ses idées;
Forcé d'écraser des Pigmées,
Qui réunissoient leur fureur.
Par l'éclat de son feu rapide
Il confond leurs traits imposteurs:
Sur les bords célébres du Xante,
Les Dieux que la Fable nous vante,
Combattirent moins noblement.
O peuple brillant & barbare,
Quelle inconséquence bizarre
Signale ton aveuglement !
Ce Législateur, ce grand Homme,
Que l'univers nous envia,
Eût été *Solon* ou *Numa*,

Jadis dans Athène ou dans Rome;
En France simple citoyen
Digne de tout, il ne fut rien.
Des colonnes & des statuës
Autrefois l'auroient illustré;
Ses cendres restent confonduës
Dans celles d'un peuple ignoré.
Nos ayeux, leurs nobles exemples
N'ont plus aujourdhui de rivaux;
La vertu chez eux eut des temples,
Et n'a pas chez nous des tombeaux.
Mais les plus nobles sépultures
De marbre & d'airain périront;
Des humains, les races futures
Mille fois se succéderont;
Toujours nouveaux dans tous les âges
MONTESQUIEU jamais ne mourra;
Avec eux son nom renaîtra,
Et ses temples sont ses ouvrages.

FIN.

Fontaine de La Roche



CRITIQUE DE *L'ESPRIT DES LOIX.*

IL y a environ un an qu'il s'eſt répandu une de ces productions irréligieuſes dont le monde depuis quelque tems eſt inondé.

Le Livre ſcandaleux dont il s'agit, paroît imprimé à Geneve, en deux volumes *in*-4°. & en trois volumes *in*-8°. ſous le titre de l'*Eſprit des Loix*; les Journaliſtes de Trevoux en ont parlé dans leur Journal du mois d'Avril dernier, mais très-foiblement dans une lettre qu'ils ſuppoſoient leur avoir été écrite à ce ſujet: il faut en rendre un compte plus juſte & plus détaillé.

L'Auteur dit qu'*il a bien des fois commencé & abandonné ſon ouvrage, que bien des fois il il en a jetté les feuilles au feu*; c'eſt qu'alors il marchoit ſans ſçavoir où il alloit: *& je ſuivois mon objet* (dit-il dans ſa Préface) *ſans former de deſſein, je ne connoiſſois ni les régles ni les exceptions, je ne trouvois la vérité que pour*

la perdre; mais quand j'ai découvert mes principes, tout ce que je cherchois est venu à moi, & dans le cours de vingt années j'ai vû mon ouvrage commencer, croître, s'avancer & finir. Si l'Auteur avoit voulu suivre un chemin frayé, son ouvrage lui auroit coûté moins de tems & de travail; mais voulant marcher dans des routes détournées, il n'est pas surprenant qu'il ait éprouvé tout ce qui arrive à ceux qui s'égarent.

Cependant quand l'Auteur jettoit au feu ses premières productions, il étoit moins éloigné de la vérité que lorsqu'il commença à être content de son travail. Il jettoit au feu ses premières productions; parce que la vérité lui en découvroit le faux; mais la vérité s'est retirée pour punir celui que sa lumière attristoit. Laissé à lui-même & à ses propres ténèbres durant vingt ans, l'Auteur s'est cru l'organe de la sagesse, & son ouvrage montre que durant vingt ans il a été le jouet de la folie.

Il ne faut pas beaucoup de pénétration pour appercevoir que le Livre de l'*Esprit des Loix* est fondé sur le systême de la *Religion naturelle*, systême impie que l'on affecte de répandre dans des livres de toute espèce, & que déja des personnes de tout état & en très-grand nombre ont le malheur d'avoir embrassé. On a montré dans les lettres contre le poëme de Pope, intitulé: *Essai sur l'homme*, que le systême de la religion naturelle rentre dans celui de *Spinosa*; c'en est assez

pour

pour inſpirer à un Chrétien l'horreur qu'il doit avoir du nouveau Livre que nous annonçons : on y reconnoit le génie & le ſtyle des Lettres Perſanes. Les eſprits ſuperficiels qui liront cette dernière production, diront : c'eſt un Philoſophe qui ſe renfermant dans ſa ſphére raiſonne ſur les loix en philoſophe & en politique & qui ne va pas plus loin. Ceux qui connoiſſent les *petites ruſes* de Mrs. de la religion naturelle, en jugeront différemment; ils verront que le Livre de *l'Eſprit des Loix* eſt fait pour venir à l'appui du ſyſtême favori. Ecoutez les promoteurs & les partiſans de ce ſyſtême, ils n'ont pas la moindre penſée d'attaquer la Religion. Dans le fond ils n'écrivent que pour la combattre ; chez eux toutes les Religions, ſans en excepter la Religion Chrétienne, ne ſont regardées que comme choſes de police. Reconnoître en général un premier Etre, élever de tems en tems ſon cœur vers lui, s'abſtenir des actions qui deshonorent dans le climat que l'on habite, & remplir certains devoirs par rapport à la ſociété, voilà l'unique néceſſaire : tout le reſte n'eſt qu'accidentel. Ainſi en quelque lieu que vous ſoyez, conformez-vous au culte qui y eſt reçû : en France, vous ſerez Catholique ; en Angleterre, Proteſtant ; à Conſtantinople, Muſulman ; aux Indes, idolâtres; tous ces cultes ſont indifférens. C'eſt le plan ſur lequel l'Auteur de *l'Eſprit des Loix* a travaillé : ce n'eſt point dans la Religion chrétienne qu'il puiſe les lumières dont il a be-

 ſoin;

ſoin ; ſa foible raiſon eſt le guide qui le conduit ; auſſi tombe-t-il lourdement dès le premier pas : *Les Loix dans la ſignification la plus étendue*, dit-il, *ſont les rapports néceſſaires qui dérivent de la nature des choſes.* Les Loix *des rapports !* Cela ſe conçoit-il ? Que les rapports qu'ont les êtres les uns avec les autres ſoient la cauſe ou plutôt l'occaſion des loix, on le comprend : mais que les loix ſoient des rapports, qui le comprendra ? Cependant l'Auteur n'a pas changé la définition des loix ſans deſſein ; quel eſt donc ſon but ? le voici.

Selon le nouveau ſyſtême, il y a entre tous les êtres qui forment ce que Pope appelle le *grand tout*, un enchaînement ſi néceſſaire que le moindre dérangement porteroit la confuſion juſqu'au trône du premier Etre ; c'eſt ce qui fait dire à Pope que les choſes n'ont pu être autrement qu'elles ne ſont, & que *tout eſt bien comme il eſt.* Cela poſé, on entend la ſignification de ce langage nouveau, que les loix ſont les rapports *néceſſaires* qui dérivent de la nature des choſes. A quoi l'on ajoûte que dans ce ſens *tous les êtres ont leurs loix, la divinité a ſes loix, le monde matériel a ſes loix, les intelligences ſupérieures à l'homme ont leurs loix, les bêtes ont leurs loix, l'homme a ſes loix* (p. 1.) ; ſur quoi l'Auteur cite Plutarque qui dit que *la loi eſt la reine de tous mortels & immortels :* mais eſt-ce d'un payen que nous devons apprendre ce qui convient à Dieu ? Plutarque reconnoît une loi qui impoſe aux Dieux la néceſſité de la

ſuivre ;

ſuivre: c'eſt le deſtin. Pour nous, nous ſçavons que Dieu ne peut avoir d'autre loi que celle qu'il s'impoſe à lui-même; vérité que l'Auteur ſemble reconnoître quand il dit que Dieu a fait les loix ſelon leſquelles il a créé & conſervé le monde (p. 2.); mais le moment d'après il ajoûte: «La création *qui* «*paroît être un acte arbitraire*, ſuppoſe des «régles auſſi invariables que la fatalité des «athées.» Si la création *paroît être un acte arbitraire*, & qu'elle ne le ſoit pas; ſi Dieu eſt néceſſité à créer, ſi tous les êtres ont avec lui des rapports ſi néceſſaires qu'il n'ait pu ſe diſpenſer de les créer & de les créer tels qu'ils ſont; voilà donc le monde néceſſaire comme Dieu même, & l'Auteur a raiſon de ſoûtenir que la création ſuppoſe des régles auſſi invariables que la fatalité des athées; auſſi l'Auteur ſuppoſe-t-il par-tout que les hommes ont été créés avec l'ignorance & la concupiſcence, ſujets aux maladies & à la mort. Chez lui il n'eſt pas queſtion de péché originel, ne ſçachant pas comment les hommes ont été formés; il aime mieux imaginer avec les payens un tems où ils ont vêcu en ſauvages, que de puiſer dans les livres ſaints ce qui eſt dit de la création du premier homme, de ſa chûte & des maux qu'elle a cauſés. M. Domat, dans ſon excellent *traité des Loix*, prend la révélation pour guide & plaint les payens d'avoir été privés de ſa lumière (chap. 1.); il poſe pour fondement que l'homme a été créé pour connoître & pour aimer

Dieu, d'où il conclut que la *première loi* est celle qui prescrit à l'homme ses devoirs envers Dieu. Que l'Auteur est éloigné de suivre un si beau modéle! il convient que la loi qui prescrit à l'homme ses devoirs envers Dieu est la plus importante; mais il nie qu'elle soit la premiére. Il prétend que la premiére loi de la nature *c'est la paix*, parce que les hommes ont commencé par avoir peur les uns des autres. On a trouvé, dit-il, dans les forêts des hommes sauvages; tout les fait trembler, tout les fait fuir: des hommes qui ont peur les uns des autres sont bien éloignés de se faire la guerre; d'où l'Auteur conclut que la paix est la premiére loi qu'inspire la nature. La seconde loi de la nature, dit-il, presse l'homme de chercher à se nourrir; la troisiéme invite les deux sexes à s'unir; la quatriéme, quand les hommes sont revenus de la peur qu'ils avoient les uns des autres, les porte à former des sociétés; mais dès que les sociétés sont formées, les guerres commencent (pp. 6. & 7.): telles sont les loix qui dérivent de la nature de l'homme, selon l'Auteur. N'avons-nous pas bien de l'obligation à ces Messieurs, de substituer les idées basses & rempantes de leur *religion naturelle* aux idées nobles que la révélation nous donne de notre origine, de notre destination & des devoirs qui y sont attachés? Poursuivons.

L'Auteur dit qu'il s'en faut bien que le monde intelligent soit aussi bien gouverné que le monde physique (p. 3.): la raison qu'il en

donne eſt que les êtres particuliers intelligens ſont bornés par leur nature, & par conſéquent ſujets à l'erreur; & d'un autte côté qu'il eſt de leur nature qu'ils agiſſent *par eux-mêmes* (p. 4.). Un tel être, dit-il, parlant de l'homme, pouvoit à tous les inſtans oublier ſon créateur, Dieu l'a rappellé à lui par les loix de la religion; un tel être pouvoit à tous les inſtans s'oublier lui-même, les Philoſophes l'ont averti par les loix de la morale: fait pour vivre dans la ſociété, il pouvoit oublier les autres, les légiſlateurs l'ont rendu à ſes devoirs par les loix politiques & civiles (pag. 5.).

L'Auteur ne nous dit point quelle eſt cette religion dont les loix rappellent l'homme à Dieu; eſt-ce la religion chrétienne? eſt-ce la religion de Mahomet? eſt-ce celle des Chinois? C'eſt apparemment la religion naturelle. Quoi-qu'il en ſoit, remarquons que ſelon notre Auteur, ce n'eſt point à la religion à régler les mœurs, c'eſt aux Philoſophes: Dieu, par les loix de la religion rappelle l'homme à ce qu'il lui doit; mais le Philoſophe, par les loix de la morale, le rappelle à ce qu'il ſe doit à ſoi-même, & les Légiſlateurs, à ce qu'il doit aux autres. Ainſi, ſelon l'Auteur, le gouvernement du monde intelligent eſt partagé entre Dieu, les Philoſophes & les Légiſlateurs. Mais ces Philoſophes & ces Légiſlateurs ſont des hommes qui pourroient à tous les inſtans s'oublier & oublier les autres: qu'il les a rappellés à ce qu'ils ſe doi-

vent à eux-mêmes, & à ce qu'ils doivent aux autres? Où les Philosophes ont-ils appris les loix de la morale? où les Législateurs ont-ils vû ce qu'il faut prescrire pour gouverner les sociétés avec équité? Dans la religion chrétienne, les enfans sçavent ce que les Sectateurs de la *religion naturelle* n'ont pû trouver après vingt ans de travail que l'amour de Dieu est la premiére de toutes les loix, que l'amour du prochain est la seconde, & que de ces deux loix primordiales naissent toutes les autres.

Remarquons encore que l'Auteur (qui trouve que Dieu ne peut pas gouverner les êtres libres aussi bien que les autres, parce qu'étant libres, il faut qu'ils agissent par eux-mêmes) ne remédie à ce desordre que par des loix qui peuvent bien montrer à l'homme ce qu'il doit faire, mais qui ne lui donnent pas le moyen de le faire: ainsi dans le systême de l'Auteur, Dieu crée des êtres dont il ne peut empêcher le desordre, ni le réparer. Ne soyons plus surpris de lui entendre dire, qu'il s'en faut bien que le monde intelligent soit aussi bien gouverné que le monde physique: aveugle, qui ne voit pas que Dieu fait ce qu'il veut de ceux mêmes qui ne font pas ce qu'il veut, & que sa sagesse se manifeste encore davantage dans le gouvernement du monde intelligent que dans le gouvernement du monde physique.

L'Auteur après avoir posé les principes généraux qu'il lui a plû, vient à la division

de

de ſon ouvrage, & d'abord il nous avertit que ce n'eſt point des loix qu'il traite, mais de l'eſprit des loix: les loix, nous le lui avons entendu dire, ſont les rapports néceſſaires qui dérivent de la nature des choſes. Ici il ajoûte que *l'eſprit des loix conſiſte dans les divers rapports que les loix peuvent avoir avec diverſes choſes* (p. 11.): cela n'eſt-il pas bien clair? L'Auteur diſtingue enſuite trois eſpèces de gouvernemens (p. 12.), le Républicain, le Monarchique & le Deſpotique. Le gouvernement Républicain eſt celui où le Peuple en corps, ou ſeulement une partie du peuple a la ſouveraine puiſſance. Le Monarchique, celui où un ſeul gouverne, mais par des Loix fixes & établies; au lieu que dans le Deſpotique un ſeul ſans loix & ſans régle entraîne tout par ſa volonté & par ſes caprices (*ibidem*). Il ne faut pas, continuë l'Auteur, beaucoup de probité pour qu'un gouvernement monarchique ou un gouvernement deſpotique ſe maintiennent ou ſe ſoutiennent; la force des loix dans l'un, le bras du Prince toujours levé dans l'autre, contiennent tout; mais dans un état populaire il faut un reſſort de plus qui eſt la vertu (p. 30.). La vertu eſt donc le principe du gouvernement républicain; *mais la vertu n'eſt point le principe du gouvernement monarchique*, c'eſt ce qu'on lit en titre au Chap. 5. Livre 3. Dans les Monarchies, dit-on, la politique fait faire de grandes choſes avec le moins de vertu qu'elle peut, com-

comme dans les plus belles machines l'art employe aussi peu de mouvemens, de forces & de roues qu'il est possible. L'état subsiste indépendamment de l'amour pour la patrie, du desir de *la vraie gloire, du renoncement à soi-même*, du sacrifice de ses plus chers intérêts, & de toutes ces vertus héroïques que nous trouvons dans les anciens *& dont nous avons seulement entendu parler:* les loix y tiennent la place de toutes ces vertus dont on n'a aucun besoin; *l'état vous en dispense.* Une action qui se fait sans bruit, y est en quelque façon sans conséquence; (p. 36.) mais reconnoît-il des vérités révélées? parle-t-il en aucun endroit en homme qui croit? Quand Mrs. *de la religion naturelle* ont glissé un mot pour dire qu'ils mettent la religion à part, ils croient pouvoir impunément débiter leurs impiétés; mais leurs finesses sont aisées à découvrir.

Ce n'est point la vertu qui est le mobile qui fait agir dans un Etat Monarchique; mais s'il manque d'un ressort, il en a un autre, dit l'Auteur; *l'honneur*, c'est-à-dire le *préjugé* de chaque personne & de chaque condition, prend la place de la *vertu* & la représente par-tout (p. 38.): il est vrai, continue-t-il, que philosophiquement parlant, c'est un honneur faux qui conduit *toutes* les parties de l'état; mais cet honneur faux *est aussi utile* au public que le vrai seroit aux particuliers qui pourroient l'avoir, & n'est-ce pas beaucoup, ajoûte-t-il, d'obliger les hommes à faire

toutes les actions difficiles & qui demanderoient de la force, sans autre recompense que le bruit de ces actions? (p. 39.)

L'Auteur traite ensuite du principe du gouvernement despotique, & il dit; *Comme il faut de la vertu dans une République & dans une Monarchie de l'honneur, il faut de la crainte dans un Gouvernement despotique; pour la vertu, elle n'y est pas nécessaire, & l'honneur y seroit dangereux* (p. 41.) *: tels sont*, dit-il, *les principes des trois gouvernements; ce qui ne signifie pas que dans une République on soit vertueux, mais qu'on devroit l'être: cela ne prouve pas non plus que dans une certaine Monarchie on ait de l'honneur, & que dans un Etat despotique & particulier on ait de la crainte; mais qu'il faudroit en avoir, sans quoi le gouvernement sera imparfait.* (p. 45.)

Qui l'auroit cru, que pour rendre parfait le gouvernement monarchique, il fallût que les membres de l'état fussent destitués de vertu & remplis de vanité? A ce compte, on devroit bannir de toutes les Monarchies la religion chrétienne, elle déteste les hommes vains; & le grand ressort des Monarchies, nous dit-on, c'est la vanité & le faux honneur.

Dans le Livre 14e. l'Auteur traite des loix dans le rapport qu'elles ont avec la nature du climat, il prétend que dans le pays d'Orient la foiblesse d'organes jointe à une certaine paresse dans l'esprit, est la cause de l'immutabilité de la religion & des mœurs. (p. 367.)

Il

Il ajoûte que le Monachisme est né dans le pays chaud d'Orient, où l'on est moins porté à l'action qu'à la spéculation; (p. 370.) il en donne pour preuve les Dervichs qui sont en Asie, & les Pénitens idolâtres qui sont en si grand nombre aux Indes; il voudroit que les loix cherchassent à ôter tous les moyens de vivre sans travail. Mais, dit-il, dans le midi de l'Europe elles font tout le contraire; elles donnent à ceux qui veulent être trop oisifs des places propres à la vie spéculative, & y attachent des richesses immenses (p. 370.) Remarquez que l'Auteur met sur la même ligne tous les Moines de quelque religion qu'ils soient, Musulmans, Idolâtres; on reconnoît à ce trait la main qui a écrit les Lettres Persanes. Mais autant l'Auteur est sévère contre les Moines, dont il veut que les loix vainquent la paresse malgré la nature du climat, autant il est indulgent pour les Anglois qui se tuent de sang froid? Il est clair, dit-il, que *les loix civiles* de *quelques* pays *peuvent* avoir eu des raisons pour flétrir l'homicide de soi-même; mais en Angleterre on ne peut pas plus le punir qu'on punit les effets de la démence (p. 378.) C'est que chez les Anglois, selon l'Auteur, l'homicide de soi-même est l'effet d'une maladie: cette action tient à l'état physique de la machine, & est indépendante de toute autre cause (p 377.) un Sectateur de la religion naturelle n'oublie pas que l'Angleterre est le berceau de sa secte; il passe l'éponge

sur

sur tous les crimes qu'il y apperçoit. L'Auteur finit le 14e. Livre comme il l'a commencé. Après avoir dit du peuple des Indes qu'il est doux, tendre, compatissant, il s'écrie : heureux climat qui fait naître la candeur des mœurs, & produit la douceur des loix ! (p. 382.) c'est le climat qui donne les bonnes mœurs ; l'Auteur ne s'élève pas plus haut. Cependant les Indiens sont idolâtres, dissolus à l'excès, & leurs loix obligent les femmes de se brûler avec le corps de leurs maris. *Heureux climat qui fait naître la candeur des mœurs & produit la douceur des loix !*

L'Auteur traite de la Poligamie (Liv. 16.) & dit que la loi qui ne permet qu'une femme se conforme au physique du climat de l'Europe, & non au physique du climat de l'Asie. C'est pour cela, dit-il, que le Mahométisme a trouvé tant de facilité à s'établir en Asie, & tant de difficulté à s'établir en Europe ; que le Christianisme s'est maintenu en Europe & a été détruit en Asie, & qu'enfin les Mahométans font tant de proprès à la Chine, & les Chrétiens si peu (p. 412.) Le chapitre 4. porte pour titre, *que la loi de la Poligamie est une affaire de calcul*, c'est-à-dire, que dans les lieux où il naît plus de garçons que de filles, comme en Europe, on ne doit épouser qu'une femme ; dans ceux où il naît plus de filles que de garçons, la poligamie doit y être introduite. L'Auteur observe que dans les climats froids de l'Asie, où il naît plus de garçons que de filles, on per-

permet à une femme d'avoir plusieurs maris: la raison qu'il en donne, c'est que la pluralité des femmes ou même la pluralité des *hommes est plus conforme à la nature dans de certains pays que dans d'autres.* Dans tout ceci, continue-t-il, je ne justifie pas les usages, mais j'en rends les raisons; comme si ce n'étoit pas justifier la double poligamie à l'égard de certains pays, que de dire qu'elle est plus conforme à la nature! D'ailleurs la poligamie d'une femme qui a plusieurs maris; est un desordre monstrueux qui n'a été permis en aucun cas, & que l'Auteur ne distingue en aucune sorte de la poligamie d'un homme qui a plusieurs femmes: ce langage dans un Sectateur de la religion naturelle n'a pas besoin de commentaire.

Le Chapitre 15. où l'Auteur traite du divorce & de la répudiation, est digne de lui: Il est, dit-il, quelquefois *si nécessaire* aux femmes de répudier, & il leur est toujours si fâcheux de le faire, que la loi est *tyrannique* qui donne ce droit aux hommes, sans le donner aux femmes..... C'est donc une *régle générale* que dans tous les pays où la loi accorde aux hommes la faculté de répudier, elle doit aussi l'accorder aux femmes. Il y a plus; dans les climats où les femmes vivent sous un esclavage domestique, il semble que la loi doive permettre aux femmes la répudiation, & aux hommes seulement le divorce (p. 426.) Quelle morale! quels hommes que ces Messieurs de la religion naturelle qui débitent

de

de ſang froid de pareilles abſurdités, & qui oſent s'en glorifier !

Autre déciſion également conforme à la nature corrompue. L'Auteur, liv. 22. ch. 19. dit de l'uſure : *il eſt clair* que celui qui a beſoin d'argent doit le louer, comme il fait de toutes les choſes dont il peut avoir beſoin..... c'eſt bien une action très-bonne de prêter à un autre ſon argent ſans intérêt ; mais on ſent que ce ne peut être qu'un conſeil de religion, & non une loi civile. Au chapitre ſuivant, il ne voit rien que de juſte dans l'uſure maritime ; & réſumant enſuite tout ce qu'il a dit de l'uſure, il ſoûtient qu'il eſt permis à un créancier de vendre le temps : voici ſes paroles, p. 127. *tom.* 2. Celui-là paye moins, dit Ulpien, qui paye plus tard ; cela décide la queſtion, ſi l'intérêt eſt légitime, c'eſt-à-dire, ſi le créancier peut vendre le temps & le débiteur l'acheter : l'aveuglement eſt tel chez ces Mrs. qu'ils prétendent juſtifier l'uſure par l'endroit que les Pères de l'Egliſe & les Païens même ont le plus fait valoir pour la condamner. Quant à Ulpien, l'Auteur le prend tout de travers. Ulpien parle du débiteur qui ne paye pas au terme convenu, & qui par là, cauſe du dommage à ſon créancier ; il mérite alors d'être condamné à payer des intérêts, ſur ce principe que celui-là paye moins qui *paye plus tard* : mais lorſque le débiteur paye au terme préfix ce qu'il a emprunté, doit-il donc payer des intérêts ? L'Auteur reprend Tacite

pour avoir dit que la loi des douze Tables fixa l'intérêt à un pour cent. *Il est visible qu'il s'est trompé*, dit l'Auteur : Tacite ne s'est point trompé, il parle de l'intérêt à un pour cent par mois, & l'Auteur s'est imaginé qu'il parle d'un pour cent par an. Rien n'est si connu que le centésime qui se payoit à l'usurier tous les mois : un homme qui écrit deux volumes *in*-4°. sur les Loix, devroit-il l'ignorer ?

Au Chap. 2. du Liv 23. l'Auteur parlant des mariages dit : l'obligation naturelle qu'a le père de nourrir ses enfans, a *fait établir* le mariage qui déclare celui qui doit remplir cette obligation. Un Chrétien rapporteroit l'institution du mariage à Dieu même, qui donna une compagne à Adam, & qui unit le premier homme & la premiere femme par un lien indissoluble avant qu'ils eussent des enfans à nourrir ; mais l'Auteur évite tout ce qui a trait à la révélation, quoiqu'il veuille quelquefois passer pour Chrétien.

Quand il parle des loix Romaines qui accordoient des récompenses à ceux qui se marioient, ou qui avoient un certain nombre d'enfans, ou qui punissoient ceux qui ne se marioient pas, il le fait avec éloge ; mais il ne peut s'empêcher de laisser voir son chagrin sur le changement que la religion Chrétienne a apporté aux loix Romaines à cet égard. On trouve, dit-il, les morceaux de ces *loix dispersés*. . . . . . .

dans

dans le Code Theodosien qui les a abrogées, dans les Pères qui les ont censurées, sans doute avec un zèle louable pour les choses de l'autre vie, mais avec très-peu de connoissance des affaires de celle-ci (p. 151)..... Des sectes de Philosophie avoient déja introduit dans l'Empire un esprit d'éloignement pour les affaires..... de là une idée de perfection attachée à tout ce qui mène à une vie spéculative, de là l'éloignement pour les soins & les embarras d'une famille. La religion Chrétienne venant après la Philosophie *fixa*, pour ainsi dire, des idées que celle-ci n'avoit fait que préparer...... il est certain que les changemens de Constantin furent faits, ou sur des idées qui se rapportoient à l'établissement du Christianisme, ou sur des idées prises de sa perfection...... De là ces loix *qui affoiblirent l'autorité paternelle*, en ôtant aux pères la propriété du bien de leurs enfans. *Pour étendre une religion nouvelle*, il faut ôter l'extrême dépendance des enfans qui tiennent toujours moins à ce qui est établi...... On ne cessa de prêcher par tout la continence, c'est-à-dire cette vertu qui est plus parfaite, parce que par sa nature elle doit être pratiquée par très-peu de gens..... La même raison de spiritualité qui avoit fait permettre le célibat, imposa bientôt la nécessité du célibat même. A Dieu ne plaise que je parle ici contre le célibat qu'a adopté la religion! Mais qui

pourroit se taire contre celui qu'a formé le libertinage, celui où les deux sexes se corrompant par les sentimens naturels même, fuient une union qui doit les rendre meilleurs, pour vivre dans celles qui les rendent toujours pires. C'est une régle tirée de la nature que plus on diminue le nombre des mariages qui pouroient se faire, plus on corrompt ceux qui sont faits; moins il y a de gens mariés, moins il y a de fidélité dans les mariages, comme lorsqu'il y a plus de voleurs, il y a plus de vols (ch. 21.)

On apperçoit ici toute la malignité de l'Auteur qui veut rejetter sur la religion Chrétienne des desordres qu'elle déteste: elle n'impose à personne la néceffité d'embrasser la continence; mais ceux qui s'engagent à l'observer, sont obligés d'accomplir leur vœu, & combien y en a-t-il qui l'observent avec fidélité? S'il en est qui violent leur engagement, comme en effet il y en a, est-ce à la Religion qu'il faut s'en prendre, en insinuant qu'elle a rendu le monde plus corrompu, sous prétexte de l'élever à un plus haut degré de perfection?

Dans un autre endroit, l'Auteur reprend Bayle d'avoir flétri la religion Chrétienne, après avoir insulté toutes les Religions: il ose avancer, dit-il, que de véritables Chrétiens ne formeroient pas un état qui pût subsister, (à quoi l'Auteur répond que) les

prin-

principes du Christianisme bien gravés dans le cœur, seroient infiniment plus forts que ces faux honneurs des Monarchies; ces vertus humaines des Républiques & cette crainte servile des Etats despotiques, Réponse qui feroit de l'Auteur un Chrétien, si le moment d'après il ne la détruisoit. En continuant de répondre à Bayle, il dit: il est étonnant que ce grand homme n'ait pas sçû distinguer les ordres pour l'établissement du Christianisme d'avec le Christianisme même, & qu'on puisse lui imputer d'avoir méconnu l'esprit de sa propre Religion. Lorsque le Législateur, au lieu de donner des loix a donné des conseils, c'est qu'il a vu que ses conseils, s'ils étoient ordonnés comme des loix, seroient contraires à l'esprit de ses loix: les loix humaines faites pour parler à l'esprit doivent donner des préceptes & point de conseils; la Religion faite pour parler au cœur doit donner beaucoup de conseils & peu de préceptes..... Le célibat fut un conseil du Christianisme; lorsqu'on en fit une loi pour un certain ordre de gens, il en fallut chaque jour de nouvelles pour réduire les hommes à l'observation de celle-ci. Le Législateur se fatigua & il fatigua la société, pour faire exécuter aux hommes par précepte, ce que ceux qui aiment la perfection auroient exécuté comme conseils. (p. 180.)

D'abord on auroit cru l'Auteur fort éloigné des principes de Bayle; mais Bayle *flé-*

triſſant la religion Chrétienne, n'en eſt pas moins *un grand homme* aux yeux de l'Auteur; ſeulement il lui reproche de n'avoir pas compris que l'on pouvoit par une voie moins odieuſe que celle qu'il a priſe, ſe débarraſſer de la gêne où la religion met ceux qui aiment à vivre ſans joug, & cette voie c'eſt de réduire à de ſimples conſeils les préceptes de la religion. En la regardant comme élevant les hommes à une perfection qui n'eſt que de conſeil, on ſe conſerve la liberté de parler d'elle quelquefois d'une manière avantageuſe, ce qui eſt mieux reçu que de s'annoncer pour un impie de profeſſion. Mais le maſque que prend l'Auteur lui ôte-t-il le caractère d'impie? Non, un impie marqué eſt toujours un impie; & d'ailleurs l'Auteur ôte ſouvent ſon maſque. Par exemple, quand il dit que la religion Catholique convient mieux à une Monarchie, & la Proteſtante à une République (p. 148), c'eſt dire aux Hollandois de ſe donner bien de garde de ſe réunir à l'Egliſe. De même quand il dit que le gouvernement modéré convient mieux à la religion Chrétienne, & le gouvernement deſpotique à la Mahométane (p. 175), c'eſt dire aux Princes Mahométans qu'ils doivent éviter avec grand ſoin de ſe faire Chrétiens, parce que la religion Chrétienne ne ſeroit propre qu'à renverſer tous les principes de leur gouvernement: mais l'éloge que l'Auteur fait de la ſecte Stoïque le caractériſe encore mieux.

Les diverſes ſectes de Philoſophie, dit-il,

étoient

étoient chez les anciens des espéces de religion; *il n'y en a jamais eu* dont les principes fussent plus dignes de l'homme, & plus propres à former des gens de bien que celle des Stoïciens; & si je pouvois un moment cesser de penser que je suis Chrétien, je ne pourrois m'empêcher de mettre la destruction de la secte de Zenon au nombre des malheurs du genre humain: elle n'outroit que les choses où il y a de la grandeur, le mépris des plaisirs & de la douleur; elle *seule* sçavoit faire les citoyens, elle *seule* faisoit les grands hommes, elle *seule* faisoit les grands Empereurs; faites pour un moment abstraction des vérités révélées; cherchez dans toute la nature, & vous n'y trouverez pas de plus grand objet que les *Antonins*: Julien même, Julien (un suffrage ainsi arraché ne me rendra pas complice de son apostasie) non il n'y a point eu après lui de Prince plus digne de gouverner les hommes. Pendant que les Stoïciens regardoient comme une chose vaine les richesses, les grandeurs humaines, la douleur, les chagrins, les plaisirs, ils n'étoient occupés qu'à travailler au bonheur des hommes, à exercer les devoirs de la société; il sembloit qu'ils regardassent *cet esprit sacré* qu'ils croyoient être en eux-mêmes comme une espéce de providence favorable qui veilloit sur le genre humain. Nés pour la société, ils croyoient tous que leur destin étoit de travailler pour elle; d'autant moins à charge, que leur récompense étoit toute dans eux-

mêmes, *qu'heureux par leur Philosophie seule*, il sembloit que le seul bonheur des autres pût augmenter le leur (p. 182).

Un éloge si outré de la secte de Zenon pourroit-il partir de la plume d'un Chrétien? Quand on a dit de cette secte orgueilleuse & impie, qu'elle seule sçavoit faire les citoyens; quelle seule faisoit les grands hommes; qu'il n'y a jamais eu de religion dont les principes fussent plus dignes de l'homme & plus propres à former des gens de bien, que reste-t-il à dire de la religion Chrétienne? Mais la secte Stoïcienne a de si grands charmes pour un sectateur de la religion naturelle, que l'on ne doit point être surpris de l'enthousiasme avec lequel l'Auteur en parle. Les Stoïciens n'admettoient qu'un Dieu: mais ce Dieu n'étoit autre chose que l'ame du monde; ils vouloient que tous les êtres depuis le premier fussent nécessairement enchaînés les uns avec les aûtres: une nécessité fatale entraînoit tout. Ils nioient l'immortalité de l'ame, & faisoient consister le souverain bonheur à vivre conformément à la nature; c'est le fond du systême de la religion naturelle. Les parenthéses que l'Auteur met ici pour nous dire qu'il est Chrétien, sont de foibles garants de sa catholicité; l'Auteur riroit de notre simplicité si nous le prenions pour ce qu'il n'est pas; un Chrétien ne parle point d'une secte impie comme l'Auteur en parle: écoutons-le encore quelques momens & nous le laisserons. Quand Montesuma, dit-il, s'obs-

s'obſtinoit à tant dire que la religion des Eſpagnols étoit bonne pour leur pays, & celle du Mexique pour le ſien, il ne diſoit pas une abſurdité, parce qu'en effet les Légiſlateurs n'ont pu s'empêcher d'avoir égard à ce que la nature avoit établi avant eux (p. 198).... lorſque la religion fondée ſur le climat a trop choqué le climat d'un autre pays, elle n'a pu s'y établir; & quand on l'y a introduite, elle en a été chaſſée : il ſemble humainement parlant, que ce ſoit le climat qui a preſcrit des bornes à la religion Chrétienne & à la religion Mahométane (p. 201.). L'Auteur nous a dit ci-deſſus que la religion doit permettre la poligamie dans les pays chauds & non dans les pays froids, c'eſt-ce qui eſt cauſe, ſelon lui, que le Chriſtianiſme a été banni de l'Aſie, & que le Mahométiſme n'a pu s'établir en Europe. Quelques pages plus bas l'Auteur dit : nous ſommes extrêmement portes à l'idolâtrie, & cependant nous ne ſommes pas fort attachés aux religions idolâtres; nous ne ſommes guére portés aux idées ſpirituelles, & cependant nous ſommes fort attachés aux religions qui nous font adorer un être ſpirituel. *Cela vient de* la ſatisfaction que nous trouvons en nous-mêmes, d'avoir été aſſez intelligens pour avoir choiſi une religion qui tire la divinité de l'humiliation où les autres l'avoient miſe. Nous regardons l'idolâtrie comme la religion des peuples groſſiers, & la religion qui a pour objet un être ſpirituel, comme celle des peuples éclairés (p. 204.) Un

Un Sectateur de la religion naturelle ramène tout à la nature : tantôt c'est la nature du climat qui fait embrasser une religion plutôt qu'une autre ; tantôt c'est la conformation du corps & une certaine paresse dans l'esprit qui sont cause de l'immutabilité de la religion dans de certains pays. Maintenant c'est à l'orgueil que l'on attribue d'avoir fait passer les hommes de l'idolâtrie à la créance de l'unité d'un Dieu : il feint d'ignorer que toute la terre étoit idolâtre quand Jésus-Christ a paru, que les Juifs étoient le seul peuple qui connut Dieu, & que ce peuple avoit eu jusqu'à la captivité de Babylone un affreux penchant pour l'idolâtrie. Quelques Philosophes avoient essayé de ramener les hommes à des idées plus dignes de la divinité : mais ces Philosophes eux-mêmes s'étoient démentis en suivant la religion du peuple, & leur doctrine étoit demeurée dans l'obscurité de leurs écoles, quoiqu'elle dût, selon les principes de l'Auteur, faire beaucoup de progrès, en ce qu'elle flattoit l'orgueil de l'homme. Ce ne fut qu'à la prédication des Apôtres que l'univers ouvrit les yeux ; encore vit-on le simple peuple embrasser la religion toute spirituelle de Jésus-Christ avant les Grands, les Philosophes, les Magistrats ; ceux-ci ne se convertirent qu'après avoir persécuté les Chrétiens, & combattu pour l'idolâtrie pendant 300. ans. Comment est-il arrivé que les idées spirituelles de la religion chrétienne ayent été goûtées

tées par le petit peuple avant que les grands génies la reçussent? c'est à quoi le Sectateur de la religion naturelle ne répondra jamais: cependant on nous dit aujourd'hui que si d'idolâtre le monde est devenu Chrétien, cela vient de la satisfaction que nous trouvons en nous-mêmes d'avoir été assez intelligens pour avoir choisi une religion qui tire la divinité de l'humiliation où les autres l'avoient mise. Quel orgueil! quelle ingratitude! quelle folie!

Finissons par ce trait de l'Auteur *sur la tolérance en fait de religion* (p. 216.) Lorsque les loix d'un Etat, dit-il, ont crû devoir souffrir plusieurs religions, *il faut* qu'elles les obligent aussi à se tolérer entr'elles; c'est un principe que toute religion qui est réprimée devient elle-même réprimante: car si-tôt que par quelque hazard elle peut sortir de l'oppression, elle attaque la religion qui l'a réprimée, non pas comme une religion, mais comme une tyrannie: il faut donc que les loix exigent de ces diverses religions non-seulement qu'elles ne troublent pas l'Etat, mais *aussi qu'elles ne se troublent pas entr'elles*: un citoyen ne satisfait pas aux loix en se contentant de ne pas agiter le corps de l'Etat, il faut encore qu'il ne trouble pas quelque citoyen que ce soit. Comme il n'y a guére que les religions intolérantes qui ayent un grand zèle pour s'établir ailleurs; parce qu'une religion qui peut tolérer les autres ne pense guére à sa propagation, ce sera une

très-

très-bonne loi civile lorſque l'Etat eſt ſatisfait de la religion déja établie, *de ne point ſouffrir* l'établiſſement d'une autre: voici donc le *principe fondamental* des loix politiques *en fait de religion.* Quand on eſt le maître de recevoir dans un Etat une nouvelle religion, ou de ne la pas recevoir, *il ne faut pas l'y établir*; quand elle eſt établie, il faut la tolérer.

C'eſt, comme on voit, donner gain de cauſe aux anciens & aux nouveaux perſécuteurs de la religion Chrétienne; c'eſt armer actuellement les Princes infidèles contre le Chriſtianiſme, & leur dire qu'ils ne doivent jamais ſouffrir que l'on vienne prêcher l'Evangile dans leurs Etats. Tout le livre de *l'eſprit des loix* tend à montrer que la religion doit s'accommoder aux mœurs, aux uſages & aux coûtumes des différens pays quels qu'ils ſoient, où l'uſure, où la poligamie, où l'idolâtrie ſont permiſes, il faut les permettre, ſans quoi on ne doit point être écouté.

Quid verum atque decens curo & rogo, & omnis in hoc ſum.

Horat. Epiſt. 1.

Mr Montesquieu

DEFENSE
DE
L'ESPRIT DES LOIX,

A laquelle on a joint quelques

ECLAIRCISSEMENS.



A GENEVE,
Chez BARRILLOT & FILS.

M. DCC. L.



DEFENSE
DE
L'ESPRIT DES LOIX.

PREMIERE PARTIE.

ON a divisé cette Défense en trois parties. Dans la premiére on a répondu aux reproches généraux qui ont été faits à l'Auteur de *l'Esprit des Loix*. Dans la seconde on répond aux reproches particuliers. La troisiéme contient des réfléxions sur la maniére dont on l'a critiqué. Le Public va connoitre l'état des choses, il pourra juger.

I.

QUOIQUE l'Esprit des Loix soit un ouvrage de pure politique & de pure jurisprudence, l'Auteur a eu souvent occasion d'y parler de la religion chrétienne : il l'a fait de maniére à en faire sentir toute la grandeur;

& s'il n'a pas eu pour objet de travailler à la faire croire, il a cherché à la faire aimer.

Cependant dans deux feuilles (*) périodiques qui ont paru coup ſur coup, on lui a fait les plus affreuſes imputations. Il ne s'agit pas moins que de ſavoir, s'il eſt Spinoſiſte ou Déiſte; & quoique ces deux accuſations ſoient par elles-mêmes contradictoires, on le mène ſans ceſſe de l'une à l'autre. Toutes les deux étant incompatibles, ne peuvent pas le rendre plus coupable qu'une ſeule, mais toutes les deux peuvent le rendre plus odieux.

Il eſt donc Spinoſiſte, lui qui dès le premier article de ſon Livre, a diſtingué le monde matériel d'avec les intelligences ſpirituelles.

Il eſt donc Spinoſiſte, lui qui dans le ſecond article a attaqué l'Athéiſme. *Ceux qui ont dit qu'une fatalité aveugle a produit tous les effets que nous voyons dans le monde, ont dit une grande abſurdité: car quelle plus grande abſurdité, qu'une fatalité aveugle, qui a produit des Etres intelligens?*

Il eſt donc Spinoſiſte, lui qui a continué par ces paroles: *Dieu a du rapport à l'Univers, comme Créateur & comme Conſervateur* (†); *les Loix ſelon leſquelles il a créé, ſont celles ſelon leſquelles il conſerve; il agit ſelon les regles, parce qu'il les connoît; il les connoît, parce qu'il les a faites; il les a faites, parce qu'elles ont du rapport avec ſa ſageſſe & ſa puiſſance.*

Il

(*) L'une du 9. Octobre 1749., l'autre du 16. du même mois.

(†) Livre I. Chapitre I.

Il est donc Spinosiste, lui qui a ajoûté: *Comme nous voyons que le monde* (†), *formé par le mouvement de la matiére & privé d'intelligence, subsiste toûjours*, &c.

Il est donc Spinosiste, lui qui a démontré (*) contre Hobbès & Spinosa, *que les rapports de justice & d'équité étoient antérieurs à toutes les Loix positives.*

Il est donc Spinosiste, lui qui a dit au commencement du Chapitre second: *Cette Loi, qui en imprimant dans nous-mêmes l'idée d'un Créateur nous porte vers lui, est la premiere des Loix naturelles par son importance.*

Il est donc Spinosiste, lui qui a combattu de toutes ses forces le paradoxe de Bayle: qu'il vaut mieux être Athée qu'Idolâtre? Paradoxe dont les Athées tireroient les plus dangereuses conséquences.

Que dit-on après des passages si formels? l'équité naturelle demande, que le degré de preuve soit proportionné à la grandeur de l'accusation.

PREMIERE OBJECTION.

L'Auteur tombe dès le premier pas; les Loix dans la signification la plus étendue, dit-il, *sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. Les Loix des rapports! cela se conçoit-il? .... Cependant l'Auteur n'a pas changé la définition ordinaire des Loix sans dessein. Quel est*

(†) Livre I. Chapitre 1.
(*) Livre I. Chapitre 1.

est donc son but? le voici: Selon le nouveau système, il y a entre tous les Etres, qui forment ce que Pope appelle le Grand-Tout, un enchaînement si nécessaire, que le moindre dérangement porteroit la confusion jusqu'au Trône du premier Etre; c'est ce qui fait dire à Pope, que les choses n'ont pû être autrement qu'elles ne sont, & que tout est bien comme il est. Cela posé on entend la signification de ce langage nouveau, que les Loix sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses; à quoi l'on ajoûte que dans ce sens tous les Etres ont leurs loix, la divinité a ses loix, le monde matériel a ses loix, les intelligences supérieures à l'homme ont leurs loix, les bêtes ont leurs loix, l'homme a ses loix.

REPONSE.

Les ténebres mêmes ne sont pas plus obscures que ceci. Le Critique a oüi dire, que Spinosa admettoit un principe aveugle & nécessaire qui gouvernoit l'univers; il ne lui en faut pas davantage: dès qu'il trouvera le mot nécessaire, ce sera du Spinosisme. L'Auteur a dit que les Loix étoient un rapport nécessaire; voilà donc du Spinosisme, parce que voilà du nécessaire: & ce qu'il y a de surprenant, c'est que l'Auteur chez le Critique se trouve Spinosiste à cause de cet article, quoique cet article combatte expressément les systêmes dangereux. L'Auteur a eu en vûe d'attaquer le système de Hobbes, système terrible, qui faisant dépendre toutes les

les vertus & tous les vices de l'établissement des Loix que les hommes se sont faites, & voulant prouver que les hommes naissent tous en état de guerre, & que la premiere Loi naturelle est la guerre de tous contre tous, renverse comme Spinosa & toute religion & toute morale. Sur cela l'Auteur a établi premierement, qu'il y avoit des Loix de justice & d'équité avant l'établissement des Loix positives; il a prouvé que tous les Etres avoient des Loix; que même avant leur création ils avoient des Loix possibles; que Dieu lui-même avoit des Loix, c'est-à-dire les Loix qu'il s'étoit faites. Il a démontré (*), qu'il étoit faux que les hommes naquissent en état de guerre; il a fait voir que l'état de guerre n'avoit commencé qu'après l'établissement des sociétés, il a donné là-dessus des principes clairs; mais il en résulte toûjours que l'Auteur a attaqué les erreurs de Hobbès, & les conséqnences de celles de Spinosa, & qu'il lui est arrivé qu'on l'a si peu entendu, que l'on a pris pour des opinions de Spinosa les objections qu'il fait contre le Spinosisme. Avant d'entrer en dispute, il faudroit commencer par se mettre au fait de l'état de la question, & savoir du moins si celui qu'on attaque est ami ou ennemi.

SECONDE OBJECTION.

Le Critique continuë: *Sur quoi l'Auteur*

(*) Au Livre I., Chapitre 1.

cite Plutarque, qui dit, que la Loi est la Reine de tous les mortels & immortels. Mais est-ce d'un Payen, &c.

REPONSE.

Il est vrai que l'Auteur a cité Plutarque, qui dit, que la Loi est la Reine de tous les mortels & immortels.

TROISIEME OBJECTION.

L'Auteur a dit, que *la création, qui paroît être un acte arbitraire, suppose des regles aussi invariables que la fatalité des Athées.* De ces termes le Critique conclut, que l'Auteur admet la fatalité des Athées.

REPONSE.

Un moment auparavant il a détruit cette fatalité par ces paroles: *Ceux qui ont dit, qu'une fatalité aveugle gouverne l'univers, ont dit une grande absurdité: car quelle plus grande absurdité, qu'une fatalité aveugle, qui a produit des Etres intelligens?* De plus dans le passage qu'on censure, on ne peut faire parler l'Auteur, que de ce dont il parle; il ne parle point des causes, & il ne compare point les causes, mais il parle des effets, & il compare les effets. Tout l'article, celui qui le précede & celui qui le suit, font voir qu'il n'est question ici que des regles du mouvement, que l'Auteur dit avoir été établies par Dieu; elles sont invariables ces regles,

gles, & toute la Physique le dit avec lui; elles sont invariables, parce que Dieu a voulu qu'elles fussent telles, & qu'il a voulu conserver le monde: il n'en dit ni plus ni moins.

Je dirai toûjours que le Critique n'entend jamais le sens des choses, & ne s'attache qu'aux paroles. Quand l'Auteur a dit, que la création qui paroissoit être un acte arbitraire, supposoit des regles aussi invariables que la fatalité des Athées; on n'a pas pû l'entendre comme s'il disoit, que la création fut un acte nécessaire comme la fatalité des Athées, puisqu'il a déjà combattu cette fatalité. De plus les deux membres d'une comparaison doivent se rapporter; ainsi il faut absolument que la phrase veuille dire; la création, qui paroît d'abord devoir produire des regles de mouvement variables, en a d'aussi invariables que la fatalité des Athées: le Critique encore une fois n'a vû & ne voit que les mots.

I I.

IL n'y a donc point de Spinosisme dans l'Esprit des Loix. Passons à une autre accusation, & voyons s'il est vrai que l'Auteur ne reconnoisse pas la religion révélée. L'Auteur, à la fin du Chapitre premier, parlant de l'homme qui est une intelligence finie, sujette à l'ignorance & à l'erreur, a dit:

Un tel Etre pouvoit à tous les instans oublier son Créateur, Dieu l'a rappellé à lui par les Loix de la religion.

Il a dit au Chapitre premier du Livre 24. *Je n'examinerai les diverses religions du monde, que par rapport au bien que l'on en tire dans l'état civil, soit que je parle de celle qui a sa racine dans le ciel, ou bien de celles qui ont la leur sur la terre.*

Il ne faudra que très-peu d'équité pour voir, que je n'ai jamais prétendu faire céder les intérêts de la religion aux intérêts politiques, mais les unir: or pour les unir, il faut les connoître. La religion chrétienne, qui ordonne aux hommes de s'aimer, veut sans doute que chaque peuple ait les meilleures Loix politiques & les meilleures Loix civiles, parce qu'elles sont après elle le plus grand bien que les hommes puissent donner & recevoir.

Et au Chapitre second du même Livre: *Un Prince qui aime la religion & qui la craint, est un Lion qui cede à la main qui le flate, ou à la voix qui l'appaise; celui qui craint la religion & qui la hait, est comme les bêtes sauvages qui mordent la chaîne qui les empêche de se jetter sur ceux qui passent. Celui qui n'a point du tout de religion, est cet animal terrible, qui ne sent sa liberté, que lorsqu'il déchire & qu'il dévore.*

Au Chapitre troisieme du même Livre: *Pendant que les Princes Mahométans donnent sans cesse la mort ou la reçoivent, la religion chez les Chrétiens rend les Princes moins timides,*

des, & par conséquent moins cruels. Le Prince compte sur ses Sujets, & les Sujets sur le Prince. Chose admirable! la religion chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci.

Au Chapitre quatrieme du même Livre: *Sur le caractere de la religion chrétienne & celui de la mahométane, l'on doit, sans autre examen, embrasser l'une & rejetter l'autre.* On prie de continuer.

Dans le Chapitre sixieme: *M. Bayle, après avoir insulté toutes les religions, flétrit la religion chrétienne: il ose avancer que de véritables chrétiens ne formeroient pas un état qui pût subsister. Pourquoi non? Ce seroient des Citoyens infiniment éclairés sur leurs devoirs, & qui auroient un très-grand zele pour les remplir; ils sentiroient très-bien les droits de la défense naturelle; plus ils croiroient devoir à la religion, plus ils penseroient devoir à la patrie. Les principes du christianisme bien gravés dans le cœur, seroient infiniment plus forts que ce faux honneur des monarchies, ces vertus humaines des républiques, & cette crainte servile des états despotiques.*

Il est étonnant que ce grand homme n'ait pas sçu distinguer les ordres pour l'établissement du christianisme d'avec le christianisme même, & qu'on puisse lui imputer d'avoir méconnu l'esprit de sa propre religion. Lorsque le Législateur, au lieu de donner des Loix, a donné des conseils, c'est qu'il a vû que ses conseils, s'ils étoient

ordon-

ordonnés comme des Loix, ſeroient contraires à l'eſprit de ſes Loix.

Au Chapitre dixieme: *Si je pouvois un moment ceſſer de penſer que je ſuis chrétien, je ne pourrois m'empêcher de mettre la deſtruction de la Secte de Zénon au nombre des malheurs du genre humain*, &c. *Faites pour un moment abſtraction des vérités révélées; cherchez dans toute la nature, vous n'y trouverez pas de plus grand objet que les Antonins*, &c.

Et au Chapitre treizieme: *La religion payenne, qui ne défendoit que quelques crimes groſſiers, qui arrêtoit la main & abandonnoit le cœur, pouvoit avoir des crimes inexpiables: mais une religion qui enveloppe toutes les paſſions; qui n'eſt pas plus jalouſe des actions que des deſirs & des penſées; qui ne nous tient point attachés par quelque chaîne, mais par un nombre innombrable de fils; qui laiſſe derriere elle la juſtice humaine, & commence une autre juſtitice; qui eſt faite pour mener ſans ceſſe du repentir à l'amour, & de l'amour au repentir; qui met entre le juge & le criminel un grand médiateur, entre le juſte & le médiateur un grand juge: une telle religion ne doit point avoir de crimes inexpiables; mais quoiqu'elle donne des craintes & des eſpérances à tous, elle fait aſſez ſentir que s'il n'y a point de crime, qui, par ſa nature ſoit inexpiable, toute une vie peut l'être; qu'il ſeroit très-dangereux de tourmenter la miſéricorde par de nouveaux crimes & de nouvelles expiations; qu'inquiets ſur les anciennes dettes, jamais quittes envers le Seigneur, nous devons*

devons craindre d'en contracter de nouvelles ; de combler la mesure, & d'aller jusqu'au terme où la bonté paternelle finit.

Dans le Chapitre dix-neuvieme, à la fin, l'Auteur, après avoir fait sentir les abus de diverses religions payennes sur l'état des ames dans l'autre vie, dit : *Ce n'est pas assez pour une religion d'établir un dogme ; il faut encore qu'elle le dirige : c'est ce qu'a fait admirablement bien la religion chrétienne, à l'égard des dogmes dont nous parlons ; elle nous fait espérer un état que nous croyons, non pas un état que nous sentions ou que nous connoissions : tout jusqu'à la résurrection des corps, nous mene à des idées spirituelles.*

Et au Chapitre vingt-sixieme, à la fin : *Il suit de-là qu'il est presque toûjours convenable qu'une religion ait des dogmes particuliers, & un culte général : dans les Loix qui concernent les pratiques du culte, il faut peu de détails ; par exemple, des mortifications, & non pas une certaine mortification. Le christianisme est plein de bon sens : l'abstinence est de droit divin ; mais une abstinence particuliere est de droit de police, & on peut la changer.*

Au Chapitre dernier, Livre vingt-cinquieme : *Mais il n'en résulte pas, qu'une religion apportée dans un pays très éloigné, & totalement différent de climat, de loix, de mœurs & de manieres, ait tout le succès que sa sainteté devroit lui promettre.*

Et au Chapitre III du Livre vingt-quatrieme : *C'est la religion chrétienne, qui, malgré*

gré la grandeur de l'empire & le vice du climat, a empêché le despotisme de s'établir en Ethiopie; & a porté au milieu de l'Afrique, les mœurs de l'Europe & ses loix, &c..... *Tout près de-là on voit le mahométisme faire enfermer les enfans du Roi de Sennar; à sa mort le Conseil les envoye égorger en faveur de celui qui monte sur le thrône.*

Que l'on se mette devant les yeux les massacres continuels des Rois & des Chefs Grecs & Romains, & de l'autre la destruction des Peuples & des villes par ces mêmes Chefs, Thimur & Gengiskan, qui ont devasté l'Asie; & nous verrons que nous devons au christianisme, & dans le gouvernement un certain droit politique, & dans la guerre un certain droit des gens, que la nature humaine ne sauroit assez reconnoître. On supplie de lire tout le Chapitre.

Dans le Chapitre VIII. du Livre vingt-quatrieme: *Dans un pays où l'on a le malheur d'avoir une religion que Dieu n'a pas donnée, il est toûjours nécessaire qu'elle s'accorde avec la morale; parce que la religion, même fausse est le meilleur garant que les hommes puissent avoir de la probité des hommes.*

Ce sont des passages formels: on y voit un Ecrivain, qui, non-seulement croit la religion chrétienne, mais qui l'aime. Que dit-on, pour prouver le contraire? & on avertit encore une fois, qu'il faut que les preuves soient proportionnées à l'accusation: cette accusation n'est pas frivole, les preu-

ves

ves ne doivent pas l'être ; & comme ces preuves ſont données dans une forme aſſez extraordinaire, étant toûjours moitié preuves, moitié injures, & ſe trouvant comme enveloppées dans la ſuite d'un diſcours fort vague, je vais les chercher.

PREMIERE OBJECTION.

(†) L'Auteur a loüé les Stoïciens, qui admettoient une fatalité aveugle, un enchaînement néceſſaire, &c. c'eſt le fondement de la religion naturelle.

REPONSE.

Je ſuppoſe un moment, que cette mauvaiſe maniere de raiſonner ſoit bonne: l'Auteur a t'il loüé la phyſique & la métaphyſique des Stoïciens? Il a loüé leur morale ; il a dit que les Peuples en avoient tiré de grands biens: il a dit cela, & il n'a rien dit de plus: je me trompe, il a dit plus ; car dès la premiere page du Livre, il a attaqué cette fatalité des Stoïciens: il ne l'a donc point loüée, quand il a loüé les Stoïciens.

SECONDE OBJECTION.

L'Auteur a loüé Bayle (*), en l'appellant un grand homme.

RE-

(†) Page 165, de la deuxieme feuille du 16. Octobre 1749

(*) Page 165., de la deuxieme feuille.

REPONSE

Je ſuppoſe encore un moment, qu'en général cette maniére de raiſonner ſoit bonne: elle ne l'eſt pas du moins dans ce cas-ci. Il eſt vrai que l'Auteur a appellé Bayle un grand homme, mais il a cenſuré ſes opinions: s'il les a cenſurées, il ne les admet pas. Et puiſqu'il a combattu ſes opinions, il ne l'appelle pas un grand homme à cauſe de ſes opinions. Tout le monde ſait que Bayle avoit un grand eſprit dont il a abuſé; mais cet eſprit dont il a abuſé, il l'avoit: l'Auteur a combattu ſes ſophiſmes, & il plaint ſes égaremens. Je n'aime point les gens qui renverſent les Loix de leur patrie, mais j'aurois de la peine à croire que Céſar & Cromwel fuſſent de petits eſprits; je n'aime point les conquérans, mais on ne pourra guere me perſuader qu'Alexandre & Gengiskan aient été des génies communs. Il n'auroit pas fallu beaucoup d'eſprit à l'Auteur, pour dire que Bayle étoit un homme abominable; mais il y a apparence qu'il n'aime point à dire des injures, ſoit qu'il tienne cette diſpoſition de la nature, ſoit qu'il l'ait reçûe de ſon éducation. J'ai lieu de croire, que s'il prenoit la plume, il n'en diroit pas même à ceux qui ont cherché à lui faire un des plus grands maux qu'un homme puiſſe faire à un homme, en travaillant à le rendre odieux à tous ceux qui ne le connoiſſent pas, & ſuſpect à tous ceux qui le connoiſſent.

De

De plus, j'ai remarqué que les déclamations des hommes furieux, ne font guere d'impression que sur ceux qui sont furieux eux-mêmes: la plûpart des Lecteurs sont des gens modérés; on ne prend guere un Livre, que lorsqu'on est de sang froid; les gens raisonnables aiment les raisons. Quand l'Auteur auroit dit mille injures à Bayle, il n'en seroit résulté, ni que Bayle eut bien raisonné, ni que Bayle eut mal raisonné: tout ce qu'on en auroit pû conclurre auroit été, que l'Auteur savoit dire des injures.

TROISIEME OBJECTION.

Elle est tirée de ce que l'Auteur n'a point parlé dans son Chapitre premier du péché (*) originel.

REPONSE.

Je demande à tout homme sensé, si ce Chapitre est un traité de Théologie? Si l'Auteur avoit parlé du péché originel, on lui auroit pû imputer, tout de même, de n'avoir pas parlé de la Rédemption: ainsi d'article en article à l'infini.

QUATRIEME OBJECTION.

Elle est tirée de ce que M. Domat a commencé son ouvrage autrement que l'Auteur, & qu'il a d'abord parlé de la révélation.

(*) Feuille du 9. Octobre 1749. p. 162.

REPONSE.

Il eſt vrai que M. Domat a commencé ſon ouvrage autrement que l'Auteur, & qu'il a d'abord parlé de la révélation.

CINQUIEME OBJECTION.

L'Auteur a ſuivi le ſyſtème du Poëme de Pope.

REPONSE.

Dans tout l'Ouvrage, il n'y a pas un mot du ſyſtème de Pope.

SIXIEME OBJECTION.

L'Auteur dit que la Loi qui preſcrit à l'homme ſes devoirs envers Dieu, eſt la plus importante; mais il nie qu'elle ſoit la première: il prétend que la première Loi de la nature eſt la paix; que les hommes ont commencé par avoir peur les uns des autres, &c. Que les enfans ſçavent que la première Loi, c'eſt d'aimer Dieu: & la ſeconde, c'eſt d'aimer ſon prochain.

REPONSE.

Voici les paroles de l'Auteur: *Cette Loi* (*), *qui, en imprimant dans nous-mêmes l'idée d'un Créateur, nous porte vers lui, eſt la premiere des Loix naturelles, par ſon importance, & non pas dans l'ordre de ces Loix: l'homme dans l'é-*

tat

(*) Livre I. Chapitre 2.

tat de nature, auroit plutôt la faculté de connoître, qu'il n'auroit des connoissances. Il est clair, que ses premieres idées ne seroient point des idées spéculatives; il songeroit à la conservation de son être, avant de chercher l'origine de son être; un homme pareil ne sentiroit d'abord que sa foiblesse; sa timidité seroit extrême; & si l'on avoit là-dessus besoin de l'expérience, l'on a trouvé dans les forêts des hommes sauvages; tout les fait trembler, tout les fait fuïr. L'Auteur a donc dit que la Loi, qui, en imprimant en nous-mêmes l'idée du Créateur, nous porte vers lui, étoit la premiere des Loix naturelles; il ne lui a pas été défendu, pas plus qu'aux Philosophes & aux Ecrivains du droit naturel, de considérer l'homme sous divers égards; il lui a été permis de supposer un homme comme tombé des nuës, laissé à lui-même & sans éducation, avant l'établissement des sociétés. Eh bien! l'Auteur a dit, que la premiere Loi naturelle la plus importante, & par conséquent la capitale, seroit pour lui, comme pour tous les hommes, de se porter vers son Créateur; il a aussi été permis à l'Auteur d'examiner, quelle seroit la premiere impression qui se feroit sur cet homme, & de voir l'ordre dans lequel ces impressions seroient reçûës dans son cerveau; & il a cru qu'il auroit des sentimens, avant de faire des réfléxions; que le premier dans l'ordre du tems seroit la peur, ensuite le besoin de se nourrir, &c. L'Auteur a dit, que la Loi qui, imprimant en nous l'idée du

Créateur nous porte vers lui, est la premiere des Loix naturelles; le Critique dit, que la premiere Loi naturelle est d'aimer Dieu: ils ne sont divisés que par les injures.

SEPTIEME OBJECTION.

Elle est tirée du Chapitre premier du premier Livre, où l'Auteur après avoir dit, *que l'homme étoit un être borné*, il a ajoûté: *Un tel Etre pouvoit à tous les instans oublier son Créateur, Dieu l'a rappellé à lui par les Loix de la religion.* Or, dit-on, quelle est cette religion dont parle l'Auteur? il parle sans doute de la religion naturelle, il ne croit donc que la religion naturelle.

REPONSE.

Je suppose encore un moment, que cette maniere de raisonner soit bonne, & que de ce que l'Auteur n'auroit parlé là que de la religion naturelle, on pût conclurre, qu'il ne croit que la religion naturelle, & qu'il exclut la religion révélée. Je dis que dans cet endroit il a parlé de la religion révélée, & non pas de la religion naturelle: car s'il avoit parlé de la religion naturelle, il seroit un idiot; ce seroit comme s'il disoit, Un tel Etre pouvoit aisément oublier son Créateur, c'est-à-dire, la religion naturelle; Dieu l'a rappellé à lui par les Loix de la religion naturelle: de sorte que Dieu lui auroit donné la reli-

religion naturelle, pour perfectionner en lui la religion naturelle. Ainsi, pour se préparer à dire des invectives à l'Auteur, on commence par ôter à ses paroles le sens du monde le plus clair, pour leur donner le sens du monde le plus absurde, & pour avoir meilleur marché de lui, on le prive du sens commun.

HUITIEME OBJECTION.

L'Auteur a dit (†) en parlant de l'homme: *Un tel Etre pouvoit à tous les instans oublier son Créateur, Dieu l'a rappellé à lui par les Loix de la religion: un tel Etre pouvoit à tous les instans s'oublier lui-même; les Philosophes l'ont averti par les Loix de la morale: fait pour vivre dans la société, il pouvoit oublier les autres; les Législateurs l'ont rendu à ses devoirs par les Loix politiques & civiles. Donc, dit le Critique (*), selon l'Auteur, le gouvernement du monde est partagé entre Dieu, les Philosophes & les Législateurs?* &c. *Où les Philosophes ont-ils appris les Loix de la morale? où les Législateurs ont-ils vû ce qu'il faut prescrire pour gouverner les sociétés avec équité?*

REPONSE.

Eh! cette réponse est très aisée; ils l'ont pris dans la révélation, s'ils ont été assez heureux pour cela; ou bien dans cette Loi, qui en

(†) Au Livre I. Chapitre 1.
(*) Page 162. de la feuille du 9. Octobre 1749.

imprimant en nous l'idée du Créateur nous porte vers lui. L'Auteur de l'Esprit des Loix a-t-il dit comme Virgile? César partage l'Empire avec Jupiter. Dieu qui gouverne l'Univers n'a-t-il pas donné à certains hommes plus de lumieres, à d'autres plus de puissance? Vous direz que l'Auteur a dit, que parce que Dieu a voulu que des hommes gouvernassent des hommes, il n'a plus voulu qu'ils lui obéissent, & qu'il s'est démis de l'empire qu'il avoit sur eux, &c. Voilà où sont réduits ceux qui, ayant beaucoup de foiblesse pour raisonner, ont beaucoup de force pour déclamer.

NEUVIEME OBJECTION.

Le Critique continue: *Remarquons encore, que l'Auteur qui trouve, que Dieu ne peut pas gouverner les Etres libres aussi bien que les autres, parce qu'étant libres, il faut qu'ils agissent par eux-mêmes* (Je remarquerai en passant, que l'Auteur ne se sert point de cette expression, que Dieu ne peut pas), *ne remédie à ce désordre que par des Loix, qui peuvent bien montrer à l'homme ce qu'il doit faire, mais qui ne lui donnent pas le pouvoir de le faire: ainsi dans le systême de l'Auteur, Dieu crée des Etres, dont il ne peut empêcher le désordre, ni le réparer.... Aveugle, qui ne voit pas que Dieu fait ce qu'il veut, de ceux mêmes, qui ne font pas ce qu'il veut!*

RE-

REPONSE.

Le Critique a déjà reproché à l'Auteur de n'avoir point parlé du péché originel; il le prend encore sur le fait; il n'a point parlé de la grace: c'est une chose triste d'avoir affaire à un homme, qui censure tous les articles d'un livre, & n'a qu'une idée dominante. C'est le conte de ce Curé de Village, à qui des Astronomes montroient la Lune dans un Télescope, & qui n'y voyoit que son clocher.

L'Auteur de l'Esprit des Loix a cru qu'il devoit commencer par donner quelque idée des Loix générales, & du droit de la nature & des gens; ce sujet étoit immense, & il l'a traité en deux Chapitres il a été obligé d'omettre quantité de choses qui appartenoient à son sujet; à plus forte raison a-t'il omis celles qui n'y avoient point de rapport.

DIXIEME OBJECTION.

L'Auteur a dit, qu'en Angleterre l'homicide de soi-même étoit l'effet d'une maladie, & qu'on ne pouvoit pas plus le punir, qu'on ne punit les effets de la démence. Un Sectateur de la religion naturelle n'oublie pas, que l'Angleterre est le berceau de sa Secte; il passe l'éponge sur tous les crimes qu'il apperçoit.

REPONSE.

L'Auteur ne sçait point, si l'Angleterre est

le berceau de la religion naturelle; mais il ſait que l'Angleterre n'eſt pas ſon berceau, parce, qu'il a parlé d'un effet phyſique, qui ſe voit en Angleterre: il ne penſe pas ſur la religion comme les Anglois, pas plus qu'un Anglois qui parleroit d'un effet phyſique arrivé en France, ne penſeroit ſur la religion comme les François. L'Auteur de l'Eſprit des Loix n'eſt point du tout Sectateur de la religion naturelle: mais il voudroit que ſon Critique fût Sectateur de la Logique naturelle.

Je crois avoir déja fait tomber des mains du Critique les armes effrayantes dont il s'eſt ſervi: je vais à préſent donner une idée de ſon Exorde, qui eſt tel, que je crains que l'on ne penſe, que ce ſoit par dériſion que j'en parle ici.

Il dit d'abord, & ce ſont ſes paroles, que *le Livre de l'Eſprit des Loix eſt une de ces productions irrégulieres...., qui ne ſe ſont ſi fort multipliées, que depuis l'arrivée de la Bulle Unigenitus.* Mais faire arriver l'Eſprit des Loix, à cauſe de l'arrivée de la Conſtitution *Unigenitus*, n'eſt-ce pas vouloir faire rire? La Bulle *Unigenitus* n'eſt point la cauſe occaſionnelle du Livre de l'Eſprit des Loix; mais la Bulle *Unigenitus* & le Livre de l'Eſprit des Loix ont été les cauſes occaſionnelles qui ont fait faire au critique un raiſonnement ſi puérile. Le critique continue: *L'Auteur dit, qu'il a bien des fois commencé & abandonné ſon ouvrage..... Cependant quand il jettoit au feu ſes premieres productions, il étoit moins éloigné*

de

de la vérité, que lorsqu'il a commencé à être content de son travail. Qu'en sait-il? Il ajoûte : *Si l'Auteur avoit voulu suivre un chemin frayé, son ouvrage lui auroit coûté moins de travail.* Qu'en sait-il encore? Il prononce ensuite cet Oracle : *Il ne faut pas beaucoup de pénétration pour appercevoir que le Livre de l'Esprit des Loix est fondé sur le systême de la religion naturelle..... On a montré dans les Lettres contre le Poëme de Pope, intitulé* Essai sur l'Homme, *que le systême de la religion naturelle rentre dans celui de Spinosa; c'en est assez pour inspirer à un Chrétien l'horreur du nouveau Livre que nous annonçons.* Je répons, que non-seulement c'en est assez, mais même que c'en seroit beaucoup trop : mais je viens de prouver que le systême de l'Auteur n'est pas celui de la Religion naturelle; & en lui passant que le systême de la Religion naturelle rentrât dans celui de Spinosa, le systême de l'Auteur n'entreroit pas dans celui de Spinosa, puisqu'il n'est pas celui de la religion naturelle.

Il veut donc inspirer de l'horreur, avant d'avoir prouvé qu'on doit avoir de l'horreur.

Voici les deux formules des raisonnemens répandus dans les deux Ecrits, auxquels je répons : L'Auteur de l'Esprit des Loix est un Sectateur de la religion naturelle; donc il faut expliquer ce qu'il dit ici par les principes de la religion naturelle; or si ce qu'il dit ici est fondé sur les principes de la religion

naturelle, il eſt un Sectateur de la religion naturelle.

L'autre formule eſt celle-ci. L'Auteur de l'Eſprit des Loix eſt un Sectateur de la religion naturelle; donc ce qu'il dit dans ſon Livre en faveur de la révélation, n'eſt que pour cacher qu'il eſt un Sectateur de la religion naturelle; or s'il ſe cache ainſi, il eſt un Sectateur de la religion naturelle.

Avant de finir cette premiere partie, je ſerois tenté de faire une objection à celui qui en a tant fait; il a ſi fort effrayé les oreilles du mot de Sectateur de la religion naturelle, que moi, qui défens l'Auteur, je n'oſe preſque prononcer ce nom; je vais pourtant prendre courage. Ses deux écrits ne demanderoient-ils pas plus d'explication que celui que je défens? Fait-il bien, en parlant de la religion naturelle & de la révélation, de ſe jetter perpétuellement tout d'un côté, & de faire perdre les traces de l'autre? Fait-il bien de ne diſtinguer jamais ceux qui ne reconnoiſſent que la ſeule religion naturelle, d'avec ceux qui reconnoiſſent & la religion naturelle & la révélation? Fait-il bien de s'effaroucher toutes les fois que l'Auteur conſidere l'homme dans l'état de la religion naturelle, & qu'il explique quelque choſe ſur les principes de la religion naturelle? Fait-il bien de confondre la religion naturelle avec l'athéiſme; N'ai-je pas toûjours oüi dire, que nous avions tous une religion naturelle? n'ai-je pas oüi dire que le Chriſtianiſme étoit la perfection

de

de la religion naturelle? n'ai-je pas oüi dire que l'on employoit la religion naturelle pour prouver la révélation contre les Déïstes? & que l'on employoit la même religion naturelle pour prouver l'existence de Dieu contre les athées? Il dit que les Stoïciens étoient des Sectateurs de la religion naturelle; & moi, je lui dis, qu'ils étoient des (†) athées, puisqu'ils croyoient qu'une fatalité aveugle gouvernoit l'Univers, & que c'est par la religion naturelle que l'on combat les Stoïciens: il dit que le systême de la religion naturelle (*) rentre dans celui de Spinosa; & moi je lui dis qu'ils sont contradictoires, & que c'est par la religion naturelle qu'on détruit le systême de Spinosa. Je lui dis, que confondre la religion naturelle avec l'athéïsme, c'est confondre la preuve avec la chose qu'on veut prouver, & l'objection contre l'erreur avec l'erreur même; que c'est ôter les armes puissantes que l'on a contre cette erreur. A Dieu ne plaise que je veuille imputer aucun mauvais dessein au critique, ni faire valoir les con-

(†) Voyez la page 165 des feuilles du 9. Octobre 1749. *Les Stoïciens n'admettoient qu'un Dieu, mais ce Dieu n'étoit autre chose que l'ame du monde, ils vouloient que tous les êtres, depuis le premier, fussent nécessairement enchaînés les uns avec les autres; une nécessité fatale entraînoit tout. Ils nioient l'immortalité de l'ame, & faisoient consister le souverain bonheur à vivre conformément à la nature: c'est le fond du systême de la Religion naturelle.*

(*) Voyez page 161 de la premiere feuille du 9. Octobre 1749. à la fin de la premiere colomne.

conſéquences que l'on pourroit tirer de ſes principes ; quoiqu'il ait très-peu d'indulgence, on en veut avoir pour lui : je dis ſeulement que les idées métaphyſiques ſont extrèmement confuſes dans ſa tête ; qu'il n'a point du-tout la faculté de ſéparer ; qu'il ne ſauroit porter de bons jugemens, parce que, parmi les diverſes choſes qu'il faut voir, il n'en voit jamais qu'une ; & cela même, je ne le dis pas pour lui faire des reproches, mais pour détruire les ſiens.

SECONDE PARTIE.

IDÉE GÉNÉRALE.

J'AI abſous le Livre de l'Eſprit des Loix de deux reproches généraux dont on l'avoit chargé ; il y a encore des imputations particulieres auxquelles il faut que je réponde : mais pour donner un plus grand jour à ce que j'ai dit & à ce que je dirai dans la ſuite, je vais expliquer ce qui a donné lieu, ou a ſervi de prétexte aux invectives.

Les gens les plus ſenſés de divers pays de l'Europe, les hommes les plus éclairés & les plus ſages, ont regardé le Livre de l'Eſprit des Loix comme un Ouvrage utile ; ils ont penſé que la morale en étoit pure, les principes juſtes, qu'il étoit propre à former

d'non-

d'honnêtes gens, qu'on y détruisoit les opinions pernicieuses, qu'on y encourageoit les bonnes.

D'un autre côté, voilà un homme qui en parle comme d'un Livre dangereux, il en a fait le sujet des invectives les plus outrées : il faut que j'explique ceci.

Bien loin d'avoir entendu les endroits particuliers qu'il critiquoit dans ce Livre, il n'a pas seulement sçu quelle étoit la matiere qui y étoit traitée : ainsi déclamant en l'air, & combattant contre le vent, il a remporté des triomphes de même espece ; il a bien critiqué le Livre qu'il avoit dans la tête, il n'a pas critiqué celui de l'Auteur. Mais comment a-t'on pû manquer ainsi le sujet & le but d'un Ouvrage qu'on avoit devant les yeux ? Ceux qui auront quelques lumieres, verront du premier coup d'œil que cet Ouvrage a pour objet les Loix, les Coûtumes & les divers Usages de tous les Peuples de la Terre. On peut dire que le sujet en est immense, puisqu'il embrasse toutes les institutions qui sont reçuës parmi les hommes ; puisque l'Auteur distingue ces institutions, qu'il examine celles qui conviennent le plus à la société & à chaque société, qu'il en cherche l'origine, qu'il en découvre les causes physiques & morales ; qu'il examine celles qui ont un degré de bonté par elles-mêmes & celles qui n'en ont aucun ; que de deux pratiques pernicieuses, il cherche celle qui l'est plus & celle qui l'est moins ; qu'il y discute celles qui peuvent

avoir

avoir de bons effets à un certain égard & de mauvais dans un autre. Il a crû ses recherches utiles, parce que le bon sens consiste beaucoup à connoître les nuances des choses. Or dans un sujet aussi étendu, il a été nécessaire de traiter de la Religion; car y ayant sur la terre une Religion vraie & une infinité de fausses, une Religion envoyée du Ciel & une infinité d'autres qui sont nées sur la terre, il n'a pû regarder toutes les Religions fausses que comme des institutions humaines; ainsi il a dû les examiner comme toutes les autres institutions humaines; & quant à la Religion chrétienne, il n'a eu qu'à l'adorer, comme étant une institution divine. Ce n'étoit point de cette Religion qu'il devoit traiter, parce que par sa nature elle n'est sujette à aucun examen; de sorte que, quand il en a parlé, il ne l'a jamais fait pour la faire entrer dans le plan de son Ouvrage, mais pour lui payer le tribut de respect & d'amour qui lui est dû par tout Chrétien, & pour que, dans les comparaisons qu'il en pouvoit faire avec les autres Religions, il pût la faire triompher de toutes. Ce que je dis se voit dans tout l'Ouvrage: mais l'Auteur l'a particulierement expliqué au commencement du Livre XXIV, qui est le premier des deux Livres qu'il a faits sur la Religion; il le commence ainsi: *Comme on peut juger parmi les ténebres celles qui sont les moins épaisses, & parmi les abysmes ceux qui sont les moins profonds, ainsi l'on peut chercher entre*

les Religions fausses celles qui sont les plus conformes au bien de la Société, celles qui, quoiqu'elles n'aient pas l'effet de mener les hommes aux félicités de l'autre vie, peuvent le plus contribuer à leur bonheur dans celle-ci.

Je n'examinerai donc les diverses Religions du Monde, que par rapport au bien que l'on en tire dans l'état civil, soit que je parle de celle qui a sa racine dans le Ciel, ou bien de celles qui ont la leur sur la Terre.

L'Auteur ne regardant donc les Religions humaines que comme des institutions humaines, a dû en parler, parce qu'elles entroient nécessairement dans son plan; il n'a point été les chercher, mais elles sont venues le chercher, & quant à la Religion Chrétienne, il n'en a parlé que par occasion, parce que par sa nature ne pouvant être modifiée, mitigée, corrigée, elle n'entroit point dans le plan qu'il s'étoit proposé.

Qu'à-t'on fait pour donner une ample carriere aux déclamations, & ouvrir la porte la plus large aux invectives? on a considéré l'Auteur, comme si, à l'exemple de M. Abbadie, il avoit voulu faire un Traité sur la Religion chrétienne; on l'a attaqué, comme si ses deux Livres sur la Religion étoient deux Traités de Théologie chrétienne, on l'a repris comme si parlant d'une Religion quelconque qui n'est pas la chrétienne, il avoit eû à l'examiner selon les principes & les dogmes de la Religion chrétienne, on l'a jugé comme s'il s'étoit chargé dans ses deux

Livres

Livres d'établir pour les Chrétiens, & de prêcher aux Mahométans & aux Idolâtres les dogmes de la Religion chrétienne. Toutes les fois qu'il a parlé de la Religion en général, toutes les fois qu'il a employé le mot de Religion, on a dit, c'est la Religion chrétienne, toutes les fois qu'il a comparé les pratiques religieuses de quelques Nations quelconques, & qu'il a dit qu'elles étoient plus conformes au Gouvernement politique de ce pays que telle autre pratique, on a dit, «Vous »les approuvez donc & abandonnez la foi chré»tienne;» lorsqu'il a parlé de quelque Peuple qui n'a point embrassé le Christianisme, ou qui a précédé la venue de Jesus-Christ, on »lui a dit, Vous ne reconnoissez donc pas la »morale chrétienne;» quand il a examiné en Ecrivain politique quelque pratique que ce soit, on lui a dit, C'étoit tel dogme de »Théologie chrétienne, que vous deviez met»tre là; vous dites que vous êtes Jurisconsulte »& je vous ferai Théologien malgré vous: »vous nous donnez d'ailleurs de très-belles »choses sur la Religion chrétienne, mais c'est »pour vous cacher que vous les dites, car je »connois votre cœur & je lis dans vos pensées. »Il est vrai que je n'entens point votre Livre, »il n'importe pas que j'aye démêlé bien ou »mal l'objet dans lequel il a été écrit; mais »je connois au fond toutes vos pensées: je ne »sçai pas un mot de ce que vous dites, mais »j'entens très-bien ce que vous ne dites pas. Entrons à présent en matiere.

L'Au-

L'Auteur dans le Livre sur la Religion a combattu l'erreur de Bayle, voici ses paroles: * *M. Bayle, après avoir insulté toutes les Religions, flétrit la Religion chrétienne, il ose avancer que de véritables Chrétiens ne formeroient pas un état qui pût subsister. Pourquoi non? Ce seroient des citoyens infiniment éclairés sur leurs devoirs, & qui auroient un très-grand zèle pour les remplir. Ils sentiroient très-bien les droits de la défense naturelle; plus ils croiroient devoir à la Religion, plus ils penseroient devoir à la Patrie: les principes du Christianisme bien gravés dans le cœur, seroient infiniment plus forts que ce faux honneur des Monarchies, ces vertus humaines des Républiques & cette crainte servile des Etats despotiques.*

Il est étonnant que ce grand homme n'ait pas sçû distinguer les ordres pour l'établissement du Christianisme d'avec le Christianisme même, & qu'on puisse lui imputer d'avoir méconnu l'esprit de sa propre Religion. Lorsque le Législateur, au lieu de donner des Loix, a donné des conseils, c'est qu'il a vû que ses conseils, s'ils étoient ordonnés comme des Loix, seroient contraires à l'esprit de ses Loix. Qu'a-t-on fait pour ôter à l'Auteur la gloire d'avoir combattu ainsi l'erreur de Bayle? on prend le Chapitre † suivant qui n'a rien à faire avec Bayle, *Les Loix humaines*, y est-il dit, *faites pour parler à l'esprit, doivent donner des préceptes, & point de con-*

* C'est le Chap. 6. du Liv. XXIV.
† Liv. XXIV. Chap. 7.

conseils, la Religion faite pour parler au cœur, doit donner beaucoup de conseils, & peu de préceptes. Et de-là on conclut que l'Auteur regarde tous les préceptes de l'Evangile comme des conseils. Il pourroit dire aussi que celui qui fait cette critique regarde lui-même tous les conseils de l'Evangile comme des préceptes; mais ce n'est pas sa maniere de raisonner, & encore moins sa maniere d'agir. Allons au fait, il faut un peu allonger ce que l'Auteur a raccourci. M. Bayle avoit soutenu qu'une société de Chrétiens ne pourroit pas subsister; & il alléguoit pour cela l'ordre de l'Evangile de présenter l'autre jouë quand on reçoit un souflet, de quitter le monde, de se retirer dans les deserts, &c. L'Auteur a dit que Bayle prenoit pour des préceptes ce qui n'étoit que des conseils, pour des regles générales ce qui n'étoit que des regles particulieres; en cela l'Auteur a défendu la Religion. Qu'arrive-t-il? On pose pour premier article de sa croyance, que tous les Livres de l'Evangile ne contiennent que des conseils.

DE LA POLIGAMIE.

D'Autres Articles ont encore fourni des sujets commodes pour les déclamations; la Poligamie en étoit un excellent, l'Auteur a fait un Chapitre exprès, où il l'a reprouvée; le voici.

De

De la Poligamie en elle-même.

A regarder la Poligamie en général indépendamment des circonstances qui peuvent la faire un peu tolérer, elle n'est point utile au genre-humain ni à aucun des deux sexes, soit à celui qui abuse, soit à celui dont on abuse. Elle n'est pas non plus utile aux enfans, & un de ses grands inconvéniens est que le pére & la mére ne peuvent avoir la même affection pour leurs enfans; un pére ne peut pas aimer vingt enfans comme une mére en aime deux. C'est bien pis quand une femme a plusieurs maris; car pour lors l'amour paternel ne tient qu'à cette opinion qu'un pére peut croire, s'il veut, ou que les autres peuvent croire que de certains enfans lui appartiennent.

La pluralité des femmes, qui le diroit? mène à cet amour que la nature desavouë, c'est qu'une dissolution en entraîne toûjours une autre, &c.

Il y a plus: la possession de beaucoup de femmes ne prévient pas toûjours les desirs pour celle d'un autre; il en est de la Luxure comme de l'Avarice, elle augmente sa soif par l'acquisition des trésors.

Du tems de Justinien plusieurs Philosophes gênés par le Christianisme se retirérent en Perse auprès de Cosroës: ce qui les frappa le plus, dit Agathias, ce fut que la Poligamie étoit permise à des gens qui ne s'abstenoient pas même de l'Adultère.

L'Auteur a donc établi que la Poligamie

étoit par sa nature & en elle-même une chose mauvaise, il falloit partir de ce Chapitre, & c'est pourtant de ce Chapitre que l'on n'a rien dit. L'Auteur a de plus examiné philosophiquement dans quels pays, dans quels climats, dans quelles circonstances elle avoit de moins mauvais effets, il a comparé les climats aux climats & les pays aux pays, & il a trouvé qu'il y avoit des pays où elle avoit des effets moins mauvais que dans d'autres; parce que, suivant les relations, le nombre des hommes & des femmes n'étant point égal dans tous les pays, il est clair que, s'il y a des pays où il y ait beaucoup plus de femmes que d'hommes, la Poligamie mauvaise en elle-même, l'est moins que dans d'autres. L'Auteur a discuté ceci dans le Chapitre IV. du même Livre. Mais parce que le titre de ce Chapitre porte ces mots, *que la Loi de la Poligamie est une affaire de calcul*, on a saisi ce titre: cependant comme le titre d'un Chapitre se rapporte au Chapitre même, & ne peut dire ni plus ni moins que ce Chapitre, voyons-le.

Suivant les calculs que l'on fait en divers endroits de l'Europe, il y naît plus de garçons que de filles; au contraire, les relations de l'Asie nous disent qu'il y naît beaucoup plus de filles que de garçons. La loi d'une seule femme en Europe, & celle qui en permet plusieurs en Asie, ont donc un certain rapport au Climat.

Dans les Climats froids de l'Asie, il naît comme en Europe beaucoup plus de garçons que de filles:

filles : c'est, disent les Lamas, la raison de la Loi qui chez eux permet à une femme d'avoir plusieurs maris.

Mais j'ai peine à croire qu'il y ait beaucoup de pays où la disproportion soit assez grande pour qu'elle exige qu'on y introduise la Loi de plusieurs femmes, ou la Loi de plusieurs maris. Cela veut dire seulement que la pluralité des femmes, ou même la pluralité des hommes, est plus conforme à la nature dans certains pays que dans d'autres.

J'avouë que si ce que les relations nous disent étoit vrai qu'à Bantam il y a dix femmes pour un homme, ce seroit un cas bien particulier de la Poligamie.

Dans tout ceci je ne justifie pas les usages, mais j'en rens les raisons.

Revenons au titre, la Poligamie est une affaire de calcul, oui, elle l'est quand on veut savoir si elle est plus ou moins pernicieuse dans de certains climats, dans de certains pays, dans de certaines circonstances que dans d'autres, elle n'est point une affaire de calcul quand on doit décider si elle est bonne ou mauvaise par elle-même.

Elle n'est point une affaire de calcul quand on raisonne sur la nature, elle peut être une affaire de calcul quand on combine ses effets, enfin elle n'est jamais une affaire de calcul quand on examine le but du mariage, & elle l'est encore moins quand on examine le mariage comme établi par Jesus-Christ.

J'ajoûterai ici que le hazard a très-bien ser- vi

vi l'Auteur ; il ne prévoyoit pas sans doute qu'on oublieroit un Chapitre formel pour donner des sens équivoques à un autre, il a le bonheur d'avoir fini cet autre par ces paroles. *Dans tout ceci je ne justifie point les usages, mais j'en rends les raisons.*

L'Auteur vient de dire qu'il ne voyoit pas qu'il pût y avoir des climats où le nombre des femmes pût tellement excéder celui des hommes, ou le nombre des hommes celui des femmes, que cela dût engager à la Poligamie dans aucun pays ; & il a ajoûté : * *Cela veut dire seulement que la pluralité des femmes & même la pluralité des hommes est plus conforme à la nature dans de certains pays que dans d'autres.* Le Critique a saisi le mot *est plus conforme à la nature*, pour faire dire à l'Auteur qu'il approuvoit la Poligamie. Mais si je disois que j'aime mieux la fievre que le scorbut, cela signifieroit-il que j'aime la fievre ? ou seulement que le scorbut m'est plus désagréable que la fievre ?

Voici mot pour mot une objection bien extraordinaire.

La Poligamie † d'une femme qui a plusieurs maris est un désordre monstrueux qui n'a été permis en aucun cas, & que l'Auteur ne distingue en aucune sorte de la Poligamie d'un homme qui a plusieurs femmes. Ce langage dans un Sectateur de la religion naturelle n'a pas besoin de commentaire.

Je

* Chap. 4. Liv. XVI.

† Pag. 164. de la feuille du 9. Octobre 1749.

Je ſupplie de faire attention à la liaiſon des idées du Critique, ſelon lui il ſuit que de ce que l'Auteur eſt un ſectateur de la Religion naturelle, il n'a point parlé de ce dont il n'avoit que faire de parler, ou bien il ſuit ſelon lui que l'Auteur n'a point parlé de ce dont il n'avoit que faire de parler, parce qu'il eſt ſectateur de la Religion naturelle. Ces deux raiſonnemens ſont de même eſpece, & les conſéquences ſe trouvent également dans les prémices. La maniere ordinaire eſt de critiquer ſur ce que l'on écrit, ici le Critique s'évapore ſur ce que l'on n'écrit pas.

Je dis tout ceci en ſuppoſant avec le Critique que l'Auteur n'eût point diſtingué la Poligamie d'une femme qui a pluſieurs maris de celle où un mari auroit pluſieurs femmes. Mais ſi l'Auteur les a diſtinguées, que dira-t-il? Si l'Auteur a fait voir que dans le premier cas les abus étoient plus grands, que dira-t-il! Je ſupplie le Lecteur de relire le Chapitre VI du Livre XVI; je l'ai rapporté ci-deſſus. Le Critique lui a fait des invectives parce qu'il avoit gardé le ſilence ſur cet article; il ne reſte plus que de lui en faire ſur ce qu'il ne l'a pas gardé.

Mais voici une choſe que je ne puis comprendre. Le Critique a mis dans la ſeconde de ſes feuilles, pag. 166. *L'Auteur nous a dit ci-deſſus que la Religion doit permettre la Poligamie dans les pays chauds & non dans les pays froids*; mais l'Auteur n'a dit cela nulle part; il n'eſt plus queſtion de mauvais rai-

sonnemens entre le Critique & lui, il est question d'un fait. Et comme l'Auteur n'a dit nulle part que la Religion doit permettre la Poligamie dans les pays chauds & non dans les pays froids, si l'imputation est fausse comme elle l'est, & grave comme elle l'est, je prie le Critique de se juger lui-même : ce n'est pas le seul endroit sur lequel l'Auteur ait à faire un cri. A la pag. 163 à la fin de la premiere feuille, il est dit. *Le Chapitre IV. porte pour titre que la Loi de la Poligamie est une affaire de calcul, c'est-à-dire, que dans les lieux où il naît plus de garçons que de filles comme en Europe, on ne doit épouser qu'une femme dans ceux où il naît plus de filles que de garçons, la Poligamie doit y être introduite.* Ainsi lorsque l'Auteur explique quelques usages, ou donne la raison de quelques pratiques, on les lui fait mettre en maximes, & ce qui est plus triste encore en maximes de Religion ; & comme il a parlé d'une infinité d'usages & de pratiques dans tous les pays du monde, on peut avec une pareille méthode le charger des erreurs & même des abominations de tout l'Univers. Le Critique dit à la fin de sa seconde feuille, que Dieu lui a donné quelque zele, eh bien ! je lui repons que Dieu ne lui a pas donné celui-là.

CLIMAT.

CE que l'Auteur a dit ſur le Climat eſt encore une matiere très-propre pour la Réthorique, mais tous les effets quelconques ont des cauſes, le Climat & les autres cauſes phyſiques produiſent un nombre infini d'effets. Si l'Auteur avoit dit le contraire, on l'auroit regardé comme un homme ſtupide: toute la queſtion ſe réduit à ſavoir, ſi dans des pays éloignés entre eux, ſi ſous des Climats différens, il y a des caracteres d'eſprit nationnaux? Or qu'il y ait de telles différences: cela eſt établi par l'univerſalité preſque entiere des livres qui ont été écrits, & comme le caractere de l'eſprit influe beaucoup dans la diſpoſition du cœur, on ne ſauroit encore douter qu'il n'y ait de certaines qualités du cœur plus fréquentes dans un pays que dans un autre; & l'on en a encore pour preuve un nombre infini d'Ecrivains de tous les lieux & de tous les tems. Comme ces choſes ſont humaines, l'Auteur en a parlé d'une façon humaine, il auroit bien pû joindre là bien des queſtions que l'on agite dans les écoles ſur les vertus humaines & ſur les vertus chrétiennes; mais ce n'eſt point avec ces queſtions que l'on fait des livres de Phyſique, de Politique & de Juriſprudence.

En un mot ce physique du Climat peut produire diverses dispositions dans les esprits, ces dispositions peuvent influer sur les actions humaines, cela choque-t'il l'empire de celui qui a créé, ou les mérites de celui qui a racheté?

Si l'Auteur a recherché ce que les Magistrats de divers pays pouvoient faire pour conduire leur nation de la maniere la plus convenable & la plus conforme à son caractere, quel mal a-t-il fait en cela?

On raisonnera de même à l'égard de diverses pratiques locales de Religion, l'Auteur n'avoit à les considérer ni comme bonnes ni comme mauvaises, il a dit seulement qu'il y avoit des Climats où de certaines pratiques de Religion étoient plus aisées à recevoir, c'est-à-dire étoient plus aisées à pratiquer par le peuple de ces Climats que par les peuples d'un autre. De ceci il est inutile de donner des exemples, il y en a cent mille.

Je sais bien que la Religion est indépendante par elle-même de tout effet physique quelconque, que celle qui est bonne dans un pays est bonne dans un autre, & qu'elle ne peut être mauvaise dans un pays sans l'être dans tous: mais je dis que comme elle est pratiquée par les hommes & pour les hommes, il y a des lieux où une Religion quelconque trouve plus de facilité à être pratiquée soit en tout soit en partie dans de certains pays que dans d'autres, & dans de certaines

taines circonſtances que dans d'autres ; & dès que quelqu'un dira le contraire il renoncera au bon ſens.

L'Auteur a remarqué que le Climat des Indes produiſoit une certaine douceur dans les mœurs : mais dit le Critique, les femmes s'y brûlent à la mort de leur mari. Il n'y a guere de Philoſophie dans cette objection. Le Critique ignore-t'il les contradictions de l'eſprit humain, & comment il ſçait ſéparer les choſes les plus unies, & unir celles qui ſont les plus ſéparées? Voyez là-deſſus les réfléxions de l'Auteur au Chapitre III. du Livre XIV.

TOLERANCE.

TOUT ce que l'Auteur a dit ſur la Tolérance ſe rapporte à cette propoſition du Chap. IX. du Livre XXV. *Nous ſommes ici politiques & non pas Théologiens, & pour les Théologiens mêmes il y a bien de la différence entre tolérer une Religion & l'approuver.*

Lorſque les Loix de l'Etat ont cru devoir ſouffrir pluſieurs Religions, il faut qu'elles les obligent auſſi à ſe tolérer entr'elles. On prie de lire le reſte du Chapitre.

On a beaucoup crié ſur ce que l'Auteur a ajoûté au Chapitre X. Livre XXV. *Voici le principe fondamental des Loix politiques en fait de Religion ; quand on eſt le maître dans un*

un Etat de recevoir une nouvelle Religion ou de ne la pas recevoir, il ne faut pas l'y établir, quand elle y est établie, il faut la tolérer.

On objecte à l'Auteur qu'il va avertir les Princes idolâtres de fermer leurs Etats à la Religion chrétienne; effectivement c'est un secret qu'il a été dire à l'oreille au Roi de la Cochinchine. Comme cet argument a fourni matiere à beaucoup de déclamations, j'y ferai deux réponses, la premiere c'est que l'Auteur a excepté nommément dans son Livre la Religion chrétienne. Il a dit au Livre XXIV. Chapitre I. à la fin: *La Religion chrétienne qui ordonne aux hommes de s'aimer, veut sans doute que chaque Peuple ait les meilleures Loix politiques & les meilleures Loix civiles, parce qu'elles sont après elle, le plus grand bien que les hommes puissent donner & recevoir.* Si donc la Religion chrétienne est le premier bien & les Loix politiques & civiles le second, il n'y a point de Loix politiques & civiles dans un Etat, qui puissent ou doivent y empêcher l'entrée de la Religion chrétienne.

Ma seconde réponse est que la Religion du Ciel ne s'établit pas par les mêmes voies que les Religions de la Terre; lisez l'Histoire de l'Eglise, & vous verrez les prodiges de la Religion chrétienne: A-t'elle resolu d'entrer dans un pays, elle sçait s'en faire ouvrir les portes, tous les instrumens sont bons pour cela, quelquefois Dieu veut se servir de quelques pêcheurs, quelquefois il va prendre sur

le thrône un Empereur & fait plier ſa tête ſous le joug de l'Evangile. La Religion chrétienne ſe cache-t'elle dans les lieux ſoûtérains? Attendez un moment, & vous verrez la Majeſté Impériale parler pour elle. Elle traverſe quand elle veut, les mers, les rivieres & les montagnes; ce ne ſont pas les obſtacles d'ici-bas qui l'empêchent d'aller, mettez de la répugnance dans les eſprits, elle ſaura vaincre ces répugnances; établiſſez des coûtumes, formez des uſages, publiez des Edits, faites des Loix, elle triomphera du Climat, des Loix qui en réſultent & des Légiſlateurs qui les auront faites. Dieu ſuivant des décrets que nous ne connoiſſons point, étend ou reſſerre les limites de ſa Religion.

On dit: C'eſt comme ſi vous alliez dire aux Rois d'Orient qu'il ne faut pas qu'ils reçoivent chez eux la Religion chrétienne, c'eſt être bien charnel que de parler ainſi; étoit-ce donc Hérode qui devoit être le Meſſie? Il ſemble qu'on regarde Jeſus-Chriſt comme un Roi qui voulant conquérir un Etat voiſin cache ſes pratiques & ſes intelligences. Rendons-nous juſtice, la maniere dont nous nous conduiſons dans les affaires humaines, eſt-elle aſſez pure pour penſer à l'employer à la converſion des Peuples?

DU CÉLIBAT.

NOus voici à l'article du Célibat, tout ce que l'Auteur en a dit se rapporte à cette proposition qui se trouve au Livre XXV. Chapitre IV.; la voici.

Je ne parlerai point ici des conséquences de la Loi du Célibat: On sent qu'elle pourroit devenir nuisible à proportion que le corps du Clergé seroit trop étendu, & que par conséquent celui des Laïques ne le seroit pas assez. Il est clair que l'Auteur ne parle ici que de la plus grande ou de la moindre extension que l'on doit donner au Célibat, par rapport au plus grand ou au moindre nombre de ceux qui doivent l'embrasser; & comme l'a dit l'Auteur en un autre endroit, cette Loi de perfection ne peut pas être faite pour tous les hommes; on sçait d'ailleurs que la Loi du Célibat telle que nous l'avons, n'est qu'une Loi de discipline; il n'a jamais été question dans l'Esprit des Loix de la nature du Célibat même & du degré de sa bonté; & ce n'est en aucune façon une matiere qui doive entrer dans un Livre de Loix politiques & civiles. Le Critique ne veut jamais que l'Auteur traite son sujet, il veut continuellement qu'il traite le sien; & parce qu'il est toûjours Théologien, il ne veut pas que même dans

un

un Livre de Droit, il ſoit Juriſconſulte. Cependant on verra tout à l'heure qu'il eſt ſur le Célibat de l'opinion des Théologiens, c'eſt-à-dire qu'il en a reconnu la bonté; il faut ſavoir que dans le Livre XXIII., où il eſt traité du rapport que les Loix ont avec le nombre des Habitans; l'Auteur a donné une Théorie de ce que les Loix politiques & civiles de divers Peuples avoient fait à cet égard. Il a fait voir en examinant les Hiſtoires des divers Peuples de la terre, qu'il y avoit eu des circonſtances où ces Loix furent plus néceſſaires que dans d'autres, des Peuples qui en avoient eu plus de beſoin, de certains tems où ces Peuples en avoient eu plus de beſoin encore, & comme il a penſé que les Romains furent le Peuple du monde le plus ſage, & qui pour réparer ſes pertes eut le plus de beſoin de pareilles Loix: il a recueilli avec exactitude les Loix qu'ils avoient faites à cet égard, il a marqué avec préciſion dans quelles circonſtances elles avoient été faites, & dans quelles autres circonſtances elles avoient été ôtées. Il n'y a point de Théologie dans tout ceci, & il n'en faut point pour tout ceci. Cependant il a jugé à propos d'y en mettre. Voici ſes paroles: * *A Dieu ne plaiſe que je parle ici contre le Célibat qu'a adopté la Religion, mais qui pourroit ſe taire contre celui qu'a formé le libertinage, celui où les deux ſexes, ſe corrompant par les ſentimens naturels mêmes, fuyent*

* Livre XXIII. Chapitre XXI. à la fin.

fuyent une union qui doit les rendre meilleurs pour vivre dans celles qui les rendent toûjours pires?

C'est une regle tirée de la nature que plus on diminue le nombre des mariages qui pourroient se faire, plus on corrompt ceux qui sont faits; moins il y a de gens mariés, moins il y a de fidélité dans les mariages, comme lorsqu'il y a plus de voleurs, il y a plus de vols.

L'Auteur n'a donc point désapprouvé le Célibat, qui a pour motif la Religion; on ne pouvoit se plaindre de ce qu'il s'élevoit contre le Célibat introduit par le libertinage; de ce qu'il désapprouvoit qu'une infinité de gens riches & voluptueux se portassent à fuir le joug du Mariage pour la commodité de leurs déréglemens; qu'ils prissent pour eux les délices & la volupté, & laissassent les peines aux misérables: on ne pouvoit, dis-je, s'en plaindre. Mais le Critique après avoir cité ce que l'Auteur a dit, prononce ces paroles: *On apperçoit ici toute la malignité de l'Auteur qui veut jetter sur la Religion chrétienne des désordres qu'elle déteste.* Il n'y a pas d'apparence d'accuser le Critique de n'avoir pas voulu entendre l'Auteur: je dirai seulement qu'il ne l'a point entendu, & qu'il lui fait dire contre la Religion ce qu'il a dit contre le libertinage; il doit en être bien fâché.

ERREUR

Particuliere du Critique.

ON croiroit que le Critique a juré de n'être jamais au fait de l'état de la queſtion, & de n'entendre pas un ſeul des paſſages qu'il attaque; tout le ſecond Chapitre du Livre XXV. roule ſur les motifs plus ou moins puiſſans qui attachent les hommes à la conſervation de leur Religion: le Critique trouve dans ſon imagination un autre Chapitre qui auroit pour ſujet des motifs qui obligent les hommes à paſſer d'une Religion dans une autre. Le premier ſujet emporte un état paſſif; le ſecond un état d'action; & appliquant ſur un ſujet ce que l'Auteur a dit ſur un autre, il déraiſonne tout à ſon aiſe.

L'Auteur a dit au ſecond article du Chap. II. du Livre XXV. *Nous ſommes extrêmement portés à l'Idolâtrie, & cependant nous ne ſommes pas fort attachés aux Religions idolâtres, nous ne ſommes guere portés aux idées ſpirituelles, & cependant nous ſommes très-attachés aux Religions qui nous font adorer un Etre ſpirituel. Cela vient de la ſatisfaction que nous trouvons en nous-mêmes, d'avoir été aſſez intelligens pour avoir choiſi une Religion qui tire la divinité de l'humiliation où les autres l'avoient miſe.*

L'Auteur n'avoit fait cet article que pour expliquer pourquoi les Mahométans & les Juifs, qui n'ont pas les mêmes graces que nous, sont aussi invinciblement attachés à leur Religion, qu'on le sçait par expérience; le Critique l'entend autrement; *c'est-à l'orgueil, dit-il, que l'on attribue * d'avoir fait passer les hommes de l'Idolâtrie à l'unité d'un Dieu.*

Mais il n'est question ici ni dans tout le Chapitre, d'aucun passage d'une Religion dans une autre; & si un Chrétien sent de la satisfaction à l'idée de la gloire & à la vûe de la grandeur de Dieu, & qu'on appelle cela de l'orgueil, c'est un très-bon orgueil.

* Page 166. de la seconde feuille.

MARIAGE.

VOICI une autre objection qui n'est pas commune; l'Auteur a fait deux Chapitres au Livre XXIII. l'un a pour titre: *Des Hommes & des Animaux par rapport à la propagation de l'espèce*, & l'autre est intitulé: *Des Mariages.* Dans le premier, il a dit ces paroles: *Les femelles des animaux ont à peu près une fécondité constante: mais dans l'espèce humaine, la maniere de penser, le caractère, les passions, les fantaisies, les caprices, l'idée de conserver sa beauté, l'embarras de la grossesse, celui d'une famille trop nombreuse troublent la*

pro-

propagation de mille manieres; & dans l'autre il a dit: *L'obligation naturelle qu'a le pere de nourrir ses enfans, a fait établir le mariage qui déclare celui qui doit remplir cette obligation.*

On dit là-dessus, *Un Chrétien rapporteroit l'institution du Mariage à Dieu même qui donna une compagne à Adam, & qui unit le premier homme à la premiere femme par un lien indissoluble avant qu'ils eussent des enfans à nourrir, mais l'Auteur évite tout ce qui a trait à la révélation.* Il répondra qu'il est Chrétien, mais qu'il n'est point imbécile; qu'il adore ces vérités, mais qu'il ne veut point mettre à tort & à travers toutes les vérités qu'il croit. L'Empereur Justinien étoit Chrétien, & son Compilateur l'étoit aussi. Eh bien! dans leurs livres de Droit que l'on enseigne aux jeunes gens dans les écoles, ils définissent le Mariage * l'union de l'homme & de la femme qui forme une société de vie individuelle. Il n'est jamais venu dans la tête de personne de leur reprocher de n'avoir pas parlé de la révélation.

* Maris & fœminæ conjunctio individuam vitæ societatem continens.

USURE.

NOUS voici à l'affaire de l'Usure. J'ai peur que le Lecteur ne soit fatigué de m'entendre dire que le Critique n'est jamais au fait & ne prend jamais le sens des passages qu'il censure: il dit au sujet des Usures maritimes; *L'Auteur ne voit rien que de juste dans les Usures maritimes ce sont ses termes:* En vérité cet Ouvrage de l'Esprit des Loix à un terrible interprete. L'Auteur a traité des Usures maritimes au Chapitre XX. du Livre XXII. il a donc dit dans ce Chapitre que les Usures maritimes étoient justès; voyons-le.

Des Usures Maritimes.

La grandeur des Usures maritimes est fondée sur deux choses, le péril de la Mer qui fait qu'on ne s'expose à prêter son argent que pour en avoir beaucoup davantage, & la facilité que le commerce donne à l'Emprunteur de faire promptement de grandes affaires & en grand nombre, au lieu que les Usures de terre n'étant fondées sur aucune de ces deux raisons, sont ou proscrites par le Législateur, ou ce qui est plus sensé réduites à de justes bornes.

Je demande à tout homme sensé si l'Auteur

teur vient de décider que les Ufures maritimes font juftes, ou s'il a dit fimplement que la grandeur des Ufures maritimes répugnoit moins à l'équité naturelle que la grandeur des Ufures de terre. Le Critique ne connoît que les qualités pofitives & abfolues; il ne fçait ce que c'eft que ces termes *plus ou moins* : Si on lui difoit qu'un Mulâtre eft moins noir qu'une Negre, cela fignifieroit felon lui qu'il eft blanc comme de la neige; fi on lui difoit qu'il eft plus noir qu'un Européen, il croiroit encore qu'on veut dire qu'il eft noir comme du charbon; mais pourfuivons.

Il y a dans l'Efprit des Loix au Livre XXII. quatre Chapitres fur l'Ufure, dans les deux premiers qui font le XIX. & celui qu'on vient de lire l'Auteur examine l'Ufure * dans le rapport qu'elle peut avoir avec le commerce chez les différentes Nations & dans les divers gouvernemens du monde; ces deux Chapitres ne s'appliquent qu'à cela, les deux fuivans ne font faits que pour expliquer les variations de l'Ufure chez les Romains: mais voilà qu'on érige tout-à-coup l'Auteur en Cafuifte, en Canonifte & en Théologien, uniquement par la raifon que celui qui critique, eft Cafuifte, Canonifte & Théologien, ou deux des trois, ou un des trois, ou peut-être dans le fond aucun des trois. L'Auteur fçait qu'à regarder le prêt à intérêt dans fon

* Ufure ou intérêt fignifioit la même chofe chez les Romains.

rapport avec la Religion chrétienne, la matiere a des distinctions & des limitations sans fin, il sçait que les Jurisconsultes & plusieurs Tribunaux ne sont pas toûjours d'accord avec les Casuistes & les Canonistes, que les uns admettent de certaines limitations au principe général de n'exiger jamais d'intérêt, & que les autres en admettent de plus grandes, quand toutes ces questions auroient appartenu à son sujet, ce qui n'est pas, comment auroit-il pû les traiter? On a bien de la peine à sçavoir ce qu'on a beaucoup étudié, encore moins sçait-on ce qu'on n'a étudié de sa vie: mais les Chapitres mêmes que l'on employe contre lui, prouvent assez qu'il n'est qu'Historien & Jurisconsulte, lisons le Chapitre XIX. *

L'argent est le signe des valeurs. Il est clair que celui qui a besoin de ce signe, doit le loüer comme il fait toutes les choses dont il peut avoir besoin; toute la différence est que les autres choses peuvent ou se loüer ou s'achetter, au lieu que l'argent qui est le prix des choses se loüe & ne s'achette pas.

C'est bien une action très-bonne de prêter à un autre son argent sans intérêt, mais on sent que ce ne peut être qu'un conseil de Religion & non une Loi civile.

Pour que le commerce puisse se bien faire, il faut que l'argent ait un prix, mais que ce prix soit peu considérable, s'il est trop haut, le Négociant qui voit qu'il lui en coûteroit plus en inté-

* Livre XXII.

intérêts qu'il ne pourroit gagner dans son commerce, n'entreprend rien. Si l'argent n'a point de prix, personne n'en prête & le Négociant n'entreprend rien non plus.

Je me trompe quand je dis que personne n'en prête; il faut toûjours que les affaires de la Société aillent; l'Usure s'établit, mais avec les désordres que l'on a éprouvés dans tous les tems.

La Loi de Mahomet confond l'Usure avec le prêt à intérêt, l'Usure augmente dans les pays mahométans à proportion de la sévérité de la défense, le Prêteur s'indemnise du péril de la contravention.

Dans ces pays d'Orient la plûpart des hommes n'ont rien d'assûré, il n'y a presque point de rapport entre la possession actuelle d'une somme & l'espérance de la r'avoir après l'avoir prêtée. L'Usure y augmente donc à proportion du péril de l'insolvabilité.

Ensuite viennent le Chapitre, *Des Usures Maritimes*, que j'ai rapporté ci-dessus, & le Chapitre XXI. qui traite *Du prêt par contract & de l'Usure chez les Romains*, que voici.

Outre le prêt fait pour le commerce, il y a encore une espece de prêt, fait par un contract civil; d'où résulte un intérêt ou Usure.

Le peuple chez les Romains augmentant tous les jours sa puissance, les Magistrats chercherent à le flater & à lui faire faire les Loix qui lui étoient les plus agréables. Il retrancha les capitaux, il diminua les intérêts, il défendit

 d'en

d'en prendre ; il ôta les contraintes par corps ; enfin l'abolition des dettes fut mise en question, toutes les fois qu'un Tribun voulut se rendre populaire.

Ces continuels changemens, soit par des Loix, soit par des Plébiscites naturalisèrent à Rome l'Usure : car les créanciers voyant le Peuple leur débiteur, leur Législateur & leur Juge, n'eurent plus de confiance dans les contracts ; le Peuple comme un débiteur décrédité ne tentoit à lui prêter que par de gros profits, d'autant plus que si les Loix ne venoient que de tems en tems, les plaintes du Peuple étoient continuelles, & intimidoient toûjours les créanciers. Cela fit que tous les moyens honnêtes de prêter & d'emprunter furent abolis à Rome, & qu'une Usure affreuse toûjours foudroyée & toûjours renaissante s'y établit.

Ciceron nous dit que de son tems on prêtoit à Rome à trente-quatre pour cent, & à quarante huit pour cent dans les Provinces ; ce mal venoit encore un coup de ce que les Loix n'avoient pas été ménagées, les Loix extrèmes dans le bien font naître le mal extrème : il fallut payer pour le prêt de l'argent & pour le danger des peines de la Loi. L'Auteur n'a donc parlé du prêt à intérêt que dans son rapport avec le commerce des divers Peuples, ou avec les Loix civiles des Romains, & cela est si vrai, qu'il a distingué au second article du Chapitre XIX. les établissemens des Législateurs de la Religion d'avec ceux des Législateurs politiques ; s'il avoit parlé là nommé-

mément de la Religion chrétienne ayant un autre ſujet à traiter, il auroit employé d'autres termes; & fait ordonner à la Religion chrétienne ce qu'elle ordonne, & conſeiller ce qu'elle conſeille, il auroit diſtingué avec les Théologiens les cas divers, il auroit poſé toutes les limitations que les principes de la Religion chrétienne laiſſent à cette Loi générale, établie quelquefois chez les Romains & toûjours chez les Mahométans: *Qu'il ne faut jamais dans aucun cas & dans aucune circonſtance recevoir d'intérêt pour de l'argent.* L'Auteur n'avoit pas ce ſujet à traiter; mais celui-ci qu'une défenſe générale, illimitée, indiſtincte & ſans reſtriction perd le commerce chez les Mahométans, & penſa perdre la République chez les Romains, d'où il ſuit que parce que les Chrétiens ne vivent pas ſous ces termes rigides, le commerce n'eſt point détruit chez eux, & que l'on ne voit point dans leurs Etats ces Uſures affreuſes qui s'exigent chez les Mahométans & que l'on extorquoit autrefois chez les Romains.

L'Auteur a employé les Chapitres * XXI. & XXII. à examiner quelles furent les Loix chez les Romains au ſujet du prêt par contract dans les divers tems de leur République; ſon Critique quitte un moment les bancs de Théologie, & ſe tourne du côté de l'érudition. On va voir qu'il ſe trompe encore dans ſon érudition, & qu'il n'eſt pas ſeulement

 ment

* Livre XXII.

ment au fait de l'état des questions qu'il traite ; lisons le Chap. † XXII.

Tacite dit que la Loi des douze Tables fixa l'intérêt à un pour cent par an, il est visible qu'il s'est trompé, & qu'il a pris pour la Loi des douze Tables une autre Loi dont je vai parler. Si la Loi des douze Tables avoit reglé cela, comment dans les disputes qui s'élevérent depuis entre les créanciers & les débiteurs ne se seroit-on pas servi de son autorité? On ne trouve aucun vestige de cette Loi sur le prêt à intérêt, & pour peu qu'on soit versé dans l'Histoire de Rome, on verra qu'une Loi pareille ne pouvoit point être l'ouvrage des Décemvirs. Et un peu après l'Auteur ajoûte : *L'an 398. de Rome les Tribuns Duellius & Ménénius firent passer une Loi qui réduisoit les intérêts à un pour cent par an. C'est cette Loi que Tacite confond avec la Loi des douze Tables, & c'est la premiere qui ait été faite chez les Romains pour fixer le taux de l'intérêt*, &c.

L'Auteur a dit que Tacite s'est trompé en disant que la Loi des douze Tables avoit fixé l'Usure chez les Romains ; il a dit que Tacite a pris pour la Loi des douze Tables une Loi qui fut faite par les Tribuns Duellius & Ménénius environ 95. ans après la Loi des douze Tables, & que cette Loi fut la premiere qui fixa à Rome le taux de l'Usure. Que lui dit-on? Tacite ne s'est pas trompé ; il a parlé de l'Usure à un pour cent par mois, & non pas de l'Usure à un pour cent

† Livre XXII.

cent par an. Mais il n'eſt pas queſtion ici du taux de l'Uſure ; il s'agit de ſavoir ſi la Loi des douze Tables a fait quelque diſpoſition quelconque ſur l'Uſure. L'Auteur dit que Tacite s'eſt trompé, parce qu'il a dit que les Décemvirs dans la Loi des douze Tables avoient fait un Reglement pour fixer le taux de l'Uſure : & là-deſſus le Critique dit, que Tacite ne s'eſt pas trompé, parce qu'il a parlé de l'Uſure à un pour cent par mois, & non pas à un pour cent par an. J'avois donc raiſon de dire que le Critique ne ſçait pas l'état de la queſtion.

Mais il en reſte une autre, qui eſt de ſçavoir ſi la Loi quelconque dont parle Tacite, fixa l'Uſure à un pour cent par an, comme l'a dit l'Auteur ; ou bien à un pour cent par mois, comme le dit le Critique. La prudence vouloit qu'il n'entreprit pas une diſpute avec l'Auteur ſur les Loix Romaines ſans connoitre les Loix Romaines ; qu'il ne lui niât pas un fait qu'il ne ſavoit pas, & dont il ignoroit même les moyens de s'éclaircir. La queſtion étoit de ſçavoir ce que Tacite avoit entendu par ces mots *Unciarium* * *fœnus :* il ne lui falloit qu'ouvrir les Dictionnaires ; il auroit trouvé dans celui de Calvinus ou Kahl † que l'Uſure onciere étoit d'un pour cent par an, & non pas d'un pour cent

* Nam primò duodecim tabulis ſanctum, ne quis unciario fœnore ampliùs exerceret. *Annales*, *Liv.* 6.

† Uſurarum ſpecies ex aſſis partibus denominantur : quod ut intelligatur, illud ſcire oportet, ſortem omnem ad

cent par mois. Vouloit-il consulter les Savans : il auroit trouvé la même chose dans Saumaise *,

Testis mearum centimanus Gigas
Sententiarum. †

Remontoit-il aux sources : il auroit trouvé là-dessus des textes clairs dans les livres § de Droit ; il n'auroit point brouillé toutes les idées, il eût distingué les tems & les occasions où l'Usure onciere signifioit un pour cent par mois, d'avec les tems & les occasions où elle signifioit un pour cent par an ; &

ad centenarium numerum revocari ; summam autem usuram esse, cùm pars sortis centesima singulis mensibus persolvitur. Et quoniam istâ ratione summa hæc usura duodecim aureos annuos in centenos efficit, duodenarius numerus Jurisconsultos movit, ut assem hunc usurarium appellarent. Quemadmodum hic as, non ex menstruâ, sed ex annuâ pensione æstimandus est ; similiter omnes ejus partes ex anni ratione intelligendæ sunt : ut si unus in centenos annuatim pendatur, unciaria usura ; si bini, sextans ; si terni, quadrans ; si quaterni, triens ; si quini, quinquiens ; si seni, semis ; si septeni, septiens ; si octoni, bes ; si novem, dodrans ; si deni, dextrans ; si undeni, deiens ; si duodeni, as. *Lexicon Joannis Calvini, aliàs Kahl*, Coloniæ Allobrogum, anno 1622., apud Petrum Balduinum, *in verbo* Usura, p. 960.

* De modo usurarum, Lugduni Batavorum, ex officinâ Elseviriorum, anno 1639., p. 269, 270. & 271. ; *& sur-tout ces mots* : Unde veriùs sit unciarium fœnus eorum, vel uncias usuras, ut eas quoque appellatas infrà ostendam, non unciam dare menstruam in centum, sed annuam.

† Horace, Ode.

§ Argumentum Legis 47, §. Præfectus Legionis, ff. de administ. & periculo tutoris.

& il n'auroit pas pris le douzieme de la centesime pour la centesime.

Lorsqu'il n'y avoit point de Loix sur le taux de l'Usure chez les Romains, l'usage le plus ordinaire étoit que les Usuriers prenoient douze onces de cuivre sur cent onces qu'ils prêtoient, c'est-à-dire, douze pour cent par an; & comme un as valoit douze onces de cuivre, les Usuriers retiroient chaque année un as sur cent onces: & comme il falloit souvent compter l'Usure par mois, l'Usure de six mois fut appellée *semis* ou la moitié de l'as, l'Usure de quatre mois fut appellée *triens* ou le tiers de l'as, l'Usure pour trois mois fut appellée *quadrans* ou le quart de l'as; & enfin l'Usure pour un mois fut appellée *unciaria* ou le douzieme de l'as: de sorte que comme on levoit une once chaque mois sur cent onces qu'on avoit prêtées, cette Usure onciere, ou d'un pour cent par mois, ou douze pour cent par an, fut appellée Usure centesime. Le Critique a eu connoissance de cette signification de l'Usure centesime, & il l'a appliquée très-mal.

On voit que tout ceci n'étoit qu'une espece de Méthode, de formule ou de regle entre le débiteur & le créancier, pour compter leurs Usures, dans la supposition que l'Usure fut à douze pour cent par an, ce qui étoit l'usage le plus ordinaire: & si quelqu'un avoit prêté à dix-huit pour cent par an, on se seroit servi de la même méthode, en augmentant d'un tiers l'Usure de chaque

mois.

mois; de sorte que l'Usure onciere auroit été d'une once & demie par mois.

Quand les Romains firent des Loix sur l'Usure, il ne fut point question de cette méthode qui avoit servi & qui servoit encore aux débiteurs & aux créanciers pour la division du tems & la commodité du payement de leurs Usures. Le Législateur avoit un reglement public à faire; il ne s'agissoit point de partager l'Usure par mois, il avoit à fixer & il fixa l'Usure par an. On continua à se servir des termes tirés de la division de l'as, sans y appliquer les mêmes idées; ainsi l'Usure onciere signifia un pour cent par an, l'Usure *ex quadrante* signifia trois pour cent par an, l'Usure *ex triente* quatre pour cent par an, l'Usure *semis* six pour cent par an; & si l'Usure onciere avoit signifié un pour cent par mois, les Loix qui les fixérent *ex quadrante, ex triente, ex semise*, auroient fixé l'Usure à trois pour cent, à quatre pour cent, à six pour cent par mois, ce qui auroit été absurde, parce que les Loix faites pour réprimer l'Usure auroient été plus cruelles que les Usuriers.

Le Critique a donc confondu les especes des choses: mais j'ai intérêt de rapporter ici ses propres paroles, afin qu'on soit bien convaincu que l'intrépidité avec laquelle il parle, ne doit imposer à personne; les voici: * *Tacite ne s'est point trompé, il parle de l'intérêt à un pour cent par mois, & l'Auteur s'est imaginé*

* Feuille du 9. Octobre 1749. page 164.

gine qu'il parle d'un pour cent par an. Rien n'est si connu que le centesime qui se payoit à l'Usurier tous les mois. Un homme qui écrit deux volumes in-4°. sur les Loix, devroit-il l'ignorer?

Que cet homme ait ignoré ou n'ait pas ignoré ce centesime, c'est une chose très-indifférente: mais il ne l'a pas ignoré, puisqu'il en a parlé en trois endroits. Mais comment en a-t'il parlé? & où en a-t'il parlé*? Je pourrois bien défier le Critique de le deviner, parce qu'il n'y trouveroit point les mêmes termes & les mêmes expressions qu'il fait.

Il n'est pas question ici de sçavoir si l'Auteur de l'Esprit des Loix a manqué d'érudition ou non, mais de défendre ses Autels. ** Cependant il a fallu faire voir au Public que le Critique prenant un ton si décisif sur des choses qu'il ne sçait pas, & dont il doute si peu qu'il n'ouvre pas même un Dictionnaire pour se rassûrer, ignorant les choses & accusant les autres d'ignorer ses propres erreurs, il ne mérite pas plus de confiance dans les autres accusations. Ne peut-on pas croire que la hauteur & la fierté du ton qu'il prend par tout, n'empêche en aucune maniere qu'il n'ait tort? que quand il s'échauffe, cela ne veut pas dire qu'il n'ait tort? que quand il anathématise

* La troisieme & la derniere Note Chapitre XXII. Livre XXII. & le texte de la troisieme Note.

** *Pro Aris.*

matise avec ces mots d'impie & de sectateur de la Religion naturelle, on peut encore croire qu'il a tort? qu'il faut bien se garder de recevoir les impressions que pourroit donner l'activité de son esprit & l'impétuosité de son style? que dans ses deux écrits, il est bon de séparer ses injures de ses raisons; mettre ensuite à part ses raisons qui sont mauvaises, après quoi il ne restera plus rien?

L'Auteur, aux Chapitres du prêt à intérêt & de l'Usure chez les Romains, traitant ce sujet sans doute le plus important de leur histoire, ce sujet qui tenoit tellement à la constitution qu'elle pensa mille fois en être renversée; parlant des Loix qu'ils firent par désespoir, de celles où ils suivirent leur prudence, des reglemens qui n'étoient que pour un tems, de ceux qu'ils firent pour toûjours, dit vers la fin du Chapitre XXII. *L'an 398. de Rome, les Tribuns Duellius & Menenius firent passer une Loi qui réduisoit les intérêts à un pour cent par an....... Dix ans après, cette usure fut réduite à la moitié; dans la suite on l'ôta tout-à-fait.* . . . .

Il en fut de cette Loi comme de toutes celles où le Législateur a porté les choses à l'excès; on trouva une infinité de moyens de l'éluder; il en falut faire beaucoup d'autres pour la confirmer, corriger, tempérer: tantôt on quitta les Loix pour suivre les Usages, tantôt on quitta les Usages pour suivre les Loix. Mais dans ce cas l'Usage devoit aisément prévaloir. Quand un homme emprunte, il trouve un obstacle dans

la

la Loi même qui est faite en sa faveur: cette Loi a contre elle & celui qu'elle secoure & celui qu'elle condamne. Le Préteur Sempronius Asellus ayant permis aux débiteurs d'agir en conséquence des Loix, fut tué par les Créanciers, pour avoir voulu rappeller la mémoire d'une rigidité qu'on ne pouvoit plus soûtenir.

Sous Sylla, Lucius Valerius Flaccus fit une Loi qui permettoit l'intérêt à trois pour cent par an; cette Loi la plus équitable, & la plus modérée de celles que les Romains firent à cet égard, Paterculus la désapprouve. Mais si cette Loi étoit nécessaire à la République, si elle étoit utile à tous les particuliers, si elle formoit une communication d'aisance entre le débiteur & l'emprunteur, elle n'étoit point injuste.

Celui-là paye moins, dit Ulpien, qui paye plus tard: cela décide la question si l'intérêt est légitime, c'est-à-dire si le créancier peut vendre le tems, & le débiteur l'acheter.

Voici comment le Critique raisonne sur ce dernier passage qui se rapporte uniquement à la Loi de Flaccus & aux dispositions politiques des Romains. L'Auteur, dit-il, en résumant tout ce qu'il a dit de l'Usure, soûtient qu'il est permis à un créancier de vendre le tems. On diroit, à entendre le Critique, que l'Auteur vient de faire un Traité de Théologie, ou de Droit Canon, & qu'il résume ensuite ce Traité de Théologie & de Droit Canon; pendant qu'il est clair qu'il ne parle que des dispositions politiques des Romains, de la Loi de Flaccus, & de l'o-

pinion de Paterculus; desorte que cette Loi de Flaccus, l'opinion de Paterculus, la réfléxion d'Ulpien, celle de l'Auteur, se tiennent & ne peuvent pas se séparer.

J'aurois encore bien des choses à dire; mais j'aime mieux renvoyer aux feuilles mêmes. *Croyez-moi, mes chers Pisons, elles ressemblent à un Ouvrage qui, comme les songes d'un malade, ne fait voir que des phantômes vains.* *

* Credite, Pisones, isti tabulæ fore librum Persimilem, cujus, velut ægri somnia, vanæ Fingentur species.
Horat. de Arte Poëticâ.

TROISIEME PARTIE.

On a vû dans les deux premieres Parties, que tout ce qui résulte de tant de Critiques amères est ceci, que l'Auteur de l'Esprit des Loix n'a point fait son ouvrage suivant le plan & les vûes de ses Critiques; & que si ses Critiques avoient fait un ouvrage sur le même sujet, ils y auroient mis un très-grand nombre de choses qu'ils savent. Il en résulte encore qu'ils sont Théologiens, & que l'Auteur est Jurisconsulte; qu'ils se croyent en état de faire son métier, & que lui ne se sent pas propre à faire le leur. Enfin,

fin ; il en résulte qu'au lieu de l'attaquer avec tant d'aigreur, ils auroient mieux fait de sentir eux-mêmes le prix des choses qu'il a dites en faveur de la religion, qu'il a également respectée & défendue : il me reste à faire quelques réfléxions.

Cette maniere de raisonner n'est pas bonne, qui, employée contre quelque bon Livre que ce soit, peut le faire paroître aussi mauvais, que quelque mauvais Livre que ce soit ; & qui pratiquée contre quelque mauvais Livre que ce soit, peut le faire paroître aussi bon, que quelque bon Livre que ce soit.

Cette maniere de raisonner n'est pas bonne, qui, aux choses dont il s'agit en rappelle d'autres, qui ne sont point accessoires, & qui confond les diverses sciences, & les idées de chaque science.

Il ne faut point argumenter sur un ouvrage fait sur une science, par des raisons qui pourroient attaquer la science même.

Quand on critique un ouvrage, & un grand ouvrage, il faut tâcher de se procurer une connoissance particuliere de la science qui y est traitée, & bien lire les Auteurs approuvés qui ont déja écrit sur cette science, afin de voir si l'Auteur s'est écarté de la maniere reçûe & ordinaire de la traiter.

Lorsqu'un Auteur s'explique par ses

paroles, ou par ſes écrits qui en ſont l'image; il eſt contre la raiſon de quitter les ſignes extérieurs de ſes penſées, pour chercher ſes penſées, parce qu'il n'y a que lui qui ſache ſes penſées: c'eſt bien pis, lorſque ſes penſées ſont bonnes, & qu'on lui en attribue de mauvaiſes.

QUAND on écrit contre un Auteur, & qu'on s'irrite contre lui, il faut prouver les qualifications par les choſes, & non pas les choſes par les qualifications.

QUAND on voit dans un Auteur une bonne intention générale, on ſe trompera plus rarement, ſi ſur certains endroits qu'on croit équivoques, on juge ſuivant l'intention générale, que ſi on lui prête une mauvaiſe intention particulière.

DANS les Livres faits pour l'amuſement, trois ou quatre pages donnent l'idée du ſtyle, & des agrémens de l'ouvrage: dans les Livres de raiſonnement, on ne tient rien, ſi on ne tient toute la chaîne.

COMME il eſt très-difficile de faire un bon ouvrage, & très-aiſé de le critiquer, parce que l'Auteur a eu tous les défilés à garder, & que le Critique n'en a qu'un à forcer; il ne faut point que celui-ci ait tort: & s'il arrivoit qu'il eût continuellement tort, il ſeroit inexcuſable.

D'AILLEURS, la critique pouvant être considérée comme une ostentation de sa supériorité sur les autres, & son effet ordinaire étant de donner des momens délicieux pour l'orgueil humain, ceux qui s'y livrent méritent bien toûjours de l'équité, mais rarement de l'indulgence.

ET comme de tous les genres d'écrire, elle est celui dans lequel il est plus difficile de montrer un bon naturel, il faut avoir attention à ne point augmenter par l'aigreur des paroles la tristesse de la chose.

QUAND on écrit sur les grandes matieres, il ne suffit pas de consulter son zèle, il faut encore consulter ses lumieres; & si le Ciel ne nous a pas accordé de grands talens, on peut y suppléer par la défiance de soi-même, l'exactitude, le travail, & les réfléxions.

CET art de trouver dans une chose, qui naturellement a un bon sens, tous les mauvais sens qu'un esprit qui ne raisonne pas juste peut leur donner, n'est point utile aux hommes: ceux qui le pratiquent, ressemblent aux Corbeaux, qui fuient les corps vivans, & volent de tous côtés pour chercher des cadavres.

UNE pareille maniere de critiquer produit deux grands inconvéniens: le premier, c'est qu'elle gâte l'esprit des lecteurs, par un mélange du vrai & du faux, du bien & du

mal, ils s'accoûtument à chercher un mauvais sens dans les choses, qui naturellement en ont un très-bon; d'où il leur est aisé de passer à cette disposition, de chercher un bon sens dans les choses, qui naturellement en ont un mauvais; on leur fait perdre la faculté de raisonner juste, pour les jetter dans les subtilités d'une mauvaise dialectique. Le second mal est, qu'en rendant par cette façon de raisonner les bons Livres suspects, on n'a point d'autres armes, pour attaquer les mauvais ouvrages: de sorte, que le Public n'a plus de regles pour les distinguer. Si l'on traite de Spinosistes & de Déistes ceux qui ne le sont pas, que dira-t-on à ceux qui le sont?

Quoique nous devions penser aisément, que les gens qui écrivent contre nous, sur des matieres qui intéressent tous les hommes, y sont déterminés par la force de la charité chrétienne; cependant, comme la nature de cette vertu est de ne pouvoir guere se cacher, qu'elle se montre en nous malgré nous, & qu'elle éclate & brille de toutes parts; s'il arrivoit que dans deux écrits faits contre la même personne, coup sur coup, on n'y trouvât aucune trace de cette charité, qu'elle n'y parût dans aucune phrase, dans aucun tour, aucune parole, aucune expression; celui qui auroit écrit de pareils ouvrages, auroit un juste sujet de craindre de n'y avoir pas été porté par la charité chrétienne.

Et comme les vertus purement humaines, sont en nous l'effet de ce que l'on appelle un bon naturel; s'il étoit impossible d'y découvrir aucun vestige de ce bon naturel, le Public pourroit en conclurre, que ces écrits ne seroient pas même l'effet des vertus humaines.

Aux yeux des hommes, les actions sont toûjours plus sinceres que les motifs; & il leur est plus facile de croire, que l'action de dire des injures atroces est un mal, que de se persuader que le motif qui les a fait dire est un bien.

Quand un homme tient à un état, qui fait respecter la religion, & que la religion fait respecter, & qu'il attaque devant les gens du monde, un homme qui vit dans le monde; il est essentiel qu'il maintienne, par sa maniere d'agir, la supériorité de son caractère. Le monde est très-corrompu; mais il y a de certaines passions, qui s'y trouvent très-contraintes; il y en a de favorites, qui défendent aux autres de paroître. Considérez les gens du monde entr'eux, il n'y a rien de si timide: c'est l'orgueil qui n'ose pas dire ses secrets, & qui dans les égards qu'il a pour les autres se quitte pour se reprendre. Le christianisme nous donne l'habitude de soumettre cet orgueil, le monde nous donne l'habitude de le cacher: avec le peu de vertus que nous avons, que de-

viendrions-nous, si toute notre ame se mettoit en liberté, & si nous n'étions pas attentifs aux moindres paroles, aux moindres signes, aux moindres gestes? Or, quand des hommes d'un caractère respecté manifestent des emportemens, que les gens du monde n'oseroient mettre au jour, ceux-ci commencent à se croire meilleurs qu'ils ne sont en effet; ce qui est un très-grand mal.

Nous autres gens du monde, sommes si foibles, que nous méritons extrêmement d'être ménagés. Ainsi, lorsqu'on nous fait voir toutes les marques extérieures des passions violentes, que veut-on que nous pensions de l'intérieur? Peut-on espérer, que nous, avec notre témérité ordinaire de juger, ne jugions pas?

On peut avoir remarqué dans les disputes & les conversations, ce qui arrive aux gens, dont l'esprit est dur & difficile: comme ils ne combattent pas pour s'aider les uns les autres, mais pour se jetter à terre, ils s'éloignent de la vérité, non pas à proportion de la grandeur ou de la petitesse de leur esprit, mais de la bisarrerie ou de l'inflexibilité plus ou moins grande de leur caractere. Le contraire arrive à ceux à qui la nature ou l'éducation ont donné de la douceur: comme leurs disputes sont des secours mutuels, qu'ils concourrent au même objet, qu'ils ne pensent différemment que pour parvenir

venir à penser de même, ils trouvent la vérité à proportion de leurs lumieres: c'est la récompense d'un bon naturel.

QUAND un homme écrit sur les matieres de religion, il ne faut pas qu'il compte tellement sur la piété de ceux qui le lisent, qu'il dise des choses contraires au bon sens; parce que, pour s'accréditer auprès de ceux qui ont plus de piété que de lumieres, il se décrédite auprès de ceux qui ont plus de lumieres que de piété.

ET comme la religion se défend beaucoup par elle-même, elle perd plus lorsqu'elle est mal défendue, que lorsqu'elle n'est point du tout défendue.

S'IL arrivoit qu'un homme, après avoir perdu ses lecteurs, attaquât quelqu'un qui eût quelque réputation, & trouvât par-là le moyen de se faire lire; on pourroit peut-être soupçonner, que sous prétexte de sacrifier cette victime à la religion, il la sacrifieroit à son amour propre.

LA maniere de critiquer, dont nous parlons, est la chose du monde la plus capable de borner l'étendue, & de diminuer, si j'ose me servir de ce terme, la somme du génie national. La Théologie a ses bornes, elle a ses formules; parce que les vérités qu'elle enseigne étant connues, il faut que les hommes s'y tiennent: & on doit les

empêcher de s'en écarter; c'est là qu'il ne faut pas que le génie prenne l'essor: on le circonscrit, pour ainsi dire, dans une enceinte. Mais c'est se moquer du monde de vouloir mettre cette même enceinte, autour de ceux qui traitent les sciences humaines. Les principes de la Géométrie sont très-vrais: mais si on les appliquoit à des choses de goût, on feroit déraisonner la raison même. Rien n'étouffe plus la doctrine, que de mettre à toutes les choses une robe de docteur: les gens qui veulent toûjours enseigner, empêchent beaucoup d'apprendre; il n'y a point de génie qu'on ne retrécisse, lorsqu'on l'enveloppera d'un million de scrupules vains. Avez-vous les meilleures intentions du monde: on vous forcera vous-même d'en douter; vous ne pouvez plus être occupé à bien dire, quand vous êtes sans cesse effrayé par la crainte de dire mal, & qu'au lieu de suivre votre pensée, vous ne vous occupez que des termes, qui peuvent échapper à la subtilité des critiques. On vient nous mettre un beguin sur la tête, pour nous dire à chaque mot, Prenez garde de tomber: vous voulez parler comme vous, je veux que vous parliez comme moi. Va-t'on prendre l'essor, ils vous arrêtent par la manche; a-t'on de la force & de la vie, on vous l'ôte à coups d'épingles; vous élevez-vous un peu, voilà des gens qui prennent leur pied, ou leur toise, levent la tête, & vous crient de descendre pour vous mesurer; courez-vous.

vous dans votre carriere, ils voudront que vous regardiez toutes les pierres, que les fourmies ont mises sur votre chemin : il n'y a ni science, ni littérature, qui puisse résister à ce pédantisme. Notre siecle a formé des Académies, on voudra nous faire rentrer dans les Ecoles des siecles ténébreux. Descartes est bien propre à rassurer ceux qui, avec un génie infiniment moindre que le sien, ont d'aussi bonnes intentions que lui : ce grand homme fut sans cesse accusé d'athéisme, & l'on n'emploie pas aujourd'hui contre les Athées, de plus forts argumens que les siens.

Du reste, nous ne devons regarder les critiques comme personnelles, que dans les cas ou ceux qui les font, ont voulu les rendre telles. Il est très-permis de critiquer les ouvrages qui ont été donnés au Public, parce qu'il seroit ridicule, que ceux qui ont voulu éclairer les autres, ne voulussent pas être éclairés eux-mêmes. Ceux qui nous avertissent, sont les compagnons de nos travaux : si le Critique & l'Auteur cherchent la vérité, ils ont le même intérêt; car la vérité est le bien de tous les hommes : ils seront des confédérés, & non pas des ennemis.

C'est avec grand plaisir, que je quitte la plume : on auroit continué à garder le silence, si, de ce qu'on le gardoit, plusieurs personnes n'avoient conclu qu'on y étoit réduit.

FIN.





ECLAIRCISSEMENS SUR L'ESPRIT DES LOIX.

I.

QUELQUES personnes ont fait cette objection. Dans le Livre de l'Esprit des Loix, c'est l'honneur ou la crainte qui sont le principe de certains gouvernemens, non pas la vertu ; & la vertu n'est le principe que de quelques autres : donc les vertus chrétiennes ne sont pas requises dans la plûpart des gouvernemens.

VOICI la réponse : L'Auteur a mis cette note au Chapitre V. du Livre troisieme : *Je parle ici de la vertu politique, qui est la vertu morale, dans le sens qu'elle se dirige au bien général ; fort peu de vertus morales particulieres ; & point du-tout de cette vertu, qui a du rapport aux vérités révélées.* Il y a au Chapitre suivant, une autre note qui renvoye à celle-ci : & aux Chapitres II. & III. du Livre

vre cinquieme, l'Auteur a défini sa vertu; *l'amour de la patrie.* Il définit l'amour de la patrie, *l'amour de l'égalité, & de la frugalité.* Tout le Livre cinquieme pose sur ces principes. Quand un Ecrivain a défini un mot dans son ouvrage, quand il a donné, pour me servir de cette expression, son Dictionnaire, ne faut-il pas entendre ses paroles, suivant la signification qu'il leur a donnée?

Le mot de vertu, comme la plûpart des mots de toutes les langues, est pris dans diverses acceptions; tantôt il signifie les vertus chrétiennes, tantôt les vertus payennes; souvent une certaine vertu chrétienne, ou bien une certaine vertu payenne; quelquefois la force, quelquefois dans quelque langue une certaine capacité pour un art ou de certains arts. C'est ce qui précede ou ce qui suit ce mot, qui en fixe la signification. Ici l'Auteur a plus fait; il a donné plusieurs fois sa définition. On n'a donc fait l'objection, que parce qu'on a lû l'ouvrage avec trop de rapidité.

II.

L'Auteur a dit au Livre second Chapitre troisieme: *La meilleure Aristocratie est celle, où la partie du peuple, qui n'a point de part à la puissance, est si petite & si pauvre, que la partie dominante n'a aucun intérêt à l'op-*

l'opprimer: Ainsi quand Antipater (*) *établit à Athènes, que ceux qui n'auroient pas deux mille drachmes seroient exclus du droit de suffrage, il forma la meilleure Aristocratie qui fut possible; parce que ce cens étoit si petit, qu'il n'excluoit que peu de gens, & personne qui eût quelque considération dans la Cité. Les familles Aristocratiques doivent donc être peuple autant qu'il est possible. Plus une Aristocratie approchera de la Démocratie, plus elle sera parfaite; & elle le deviendra moins, à mesure qu'elle approchera de la Monarchie.*

DANS une Lettre insérée dans le Journal de Trevoux du mois d'Avril 1749. on a objecté à l'Auteur sa citation même: on a, dit-on, devant les yeux l'endroit cité; & on y trouve, qu'il n'y avoit que neuf mille personnes, qui eussent le cens prescrit par Antipater; qu'il y en avoit ving-deux mille, qui ne l'avoient pas: d'où l'on conclut que l'Auteur applique mal ses citations, puisque dans cette République d'Antipater le petit nombre étoit dans le cens, & que le grand nombre n'y étoit pas.

REPONSE.

IL eût été à desirer, que celui qui a fait cette critique eût fait plus d'attention, & à ce qu'a dit l'Auteur, & à ce qu'a dit Diodore. IL

(*) Diodore, Livre XVIII. page 601. Edit de Rhodoman.

Il n'y avoit point vingt-deux mille personnes, qui n'eussent pas le cens dans la République d'Antipater; les vingt-deux mille personnes, dont parle Diodore, furent reléguées & établies dans la Thrace; & il ne resta pour former cette République, que les neuf mille Citoyens qui avoient le cens, & ceux du bas Peuple qui ne voulurent pas partir pour la Thrace. Le Lecteur peut consulter Diodore.

2°. QUAND il seroit resté à Athénes vingt-deux mille personnes qui n'auroient pas eu le cens, l'objection n'en seroit pas plus juste. Les mots de *grand* & de *petit* sont relatifs. Neuf mille Souverains dans un Etat font un nombre immense, & vingt-deux mille sujets dans le même Etat font un nombre infiniment petit.

FIN.